

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

**MISE EN LIGNE LE 31-01-2024**

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 24.003

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 janvier, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 23 janvier 2024

DATE D'AFFICHAGE

Le 23 janvier 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, Mme Nadine DAVID, Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Charles BONNAVITA, M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Christine DELPECH-SOULET, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Philippe CAU représenté par M. Yannick PAVON  
M. Gérard FILOCHE représenté par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE  
Mme Océane FERNANDES représentée par M. Julien DURESSAY

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : M. Thomas LAFARIE, M. Christophe PLASSARD

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 31

Mme Madeline TANTIN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ÉTABLI PAR LA  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE POUR L'ANNÉE 2022

RAPPORTEUR : M. MARENGO

VOTE : PREND ACTE DE LA COMMUNICATION DU RAPPORT À L'UNANIMITÉ

Par un courrier en date du 29 septembre 2023, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale a adressé aux maires de chaque commune le rapport annuel retraçant l'activité de l'établissement accompagné du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2022.

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal, en séance publique, au cours de laquelle les représentants à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Ces documents sont annexés à la présente délibération et doivent permettre une bonne information sur les compétences, les actions et les grands projets portés par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le rapport annuel de l'exercice 2022 présenté par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique,
- Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique 2022 de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique,
- Après en avoir délibéré,

### PREND ACTE

- de la communication du rapport d'activités ainsi que du Compte Financier Unique (CFU), établis par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour l'année 2022.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

La secrétaire de séance,



Madeline TANTIN

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

AGGLOMÉRATION  
**ROYAN**  
ATLANTIQUE

# RAPPORT

D'ACTIVITÉ & DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2022



( agir pour le bien de tous )

**MISE EN LIGNE LE 31-01-2024**

# SOMMAIRE

## **(La CARA : un territoire, une organisation ) 3**

Présentation générale	4-5
Conseil communautaire et bureau communautaire	6-8
Les compétences de la CARA	9-10

## **(La CARA améliore le quotidien ) 11**

Aménagement du territoire et urbanisme	12
Équipements et logistique	13-16
Transports et mobilité	17
Équilibre social de l'habitat	18
Politique de la ville	19-21
Action sociale et petite enfance	22-25
Gens du voyage	26

## **(La CARA développe le territoire ) 27**

Développement éco et attractivité territoriale	28-30
Agriculture et alimentation	31-33
Politiques contractuelles	34-35
Promotion du tourisme	36-39
Gestion des ports	40-41

## **(La CARA protège l'environnement ) 42**

Prévention des déchets	43-45
Développement durable - Énergie	46
Aménagement durable du littoral	47
Gestion des espaces naturels sensibles (ENS)	48-49
Natura 2000	50-51
Assainissement	52-55
Eau potable	56-57
GEPU	58
GEMAPI	59-61
Projet Seudre	62

## **(La CARA anime la vie locale ) 63**

Culture	64-67
Activités de pleine nature	68-69
Nautisme	70-71
Sécurité des zones de baignades	72-73

## **(Les services ressources ) 75**

Cadre de l'activité de la CARA	76
Activités de l'accueil de la CARA	77
Affaires juridiques et immobilières	78
Commande publique	79
Communication	80-81
Systèmes d'information DSI	82-83
Ressources humaines	84-85

## **(Rapport financier ) 87-94**

## **(La CARA pratique ) 95**

Coordonnées CARA	95
------------------	----



© Pierre Delauray

L'ensemble de l'action de la CARA est chaque année recensée dans ce document réglementaire. Ces chiffres et données statistiques sont la traduction de tout un dispositif au service d'un territoire et de son développement. Que ce soit les transports et les mobilités, la transition énergétique et l'environnement, le développement économique et la production agricole, le tourisme, le cycle de l'eau, la gestion et la prévention des déchets, le logement, la santé, le nautisme et les activités de pleine nature, la culture et le patrimoine ; la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique organise son action pour apporter des solutions à l'avenir de notre territoire.

Les projets et investissements voient progressivement le jour. En 2022, nous avons signé notre projet alimentaire territorial et inauguré notre espace test agricole. La gare intermodale de Saujon, équipement destiné à favoriser l'interconnexion entre les modes de transport, a été inauguré en milieu d'année. Le développement économique s'est doté d'un bâtiment « Up ! Le carré des Entrepreneurs » lieu dédié à l'entrepreneuriat et pépinière d'entreprise. Enfin, l'élaboration du Contrat Local de Santé est en cours et les premières actions verront le jour dès l'année prochaine.

Je vous invite à découvrir plus en détail tous ces dispositifs dans ce document exhaustif. Les agents et les élus de la CARA sont, quant à eux, pleinement tournés vers 2023 pour concevoir avec vous tous et fédérer le territoire de demain.

**Vincent BARRAUD**

*Président de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique*

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

# La CARA un territoire, une organisation



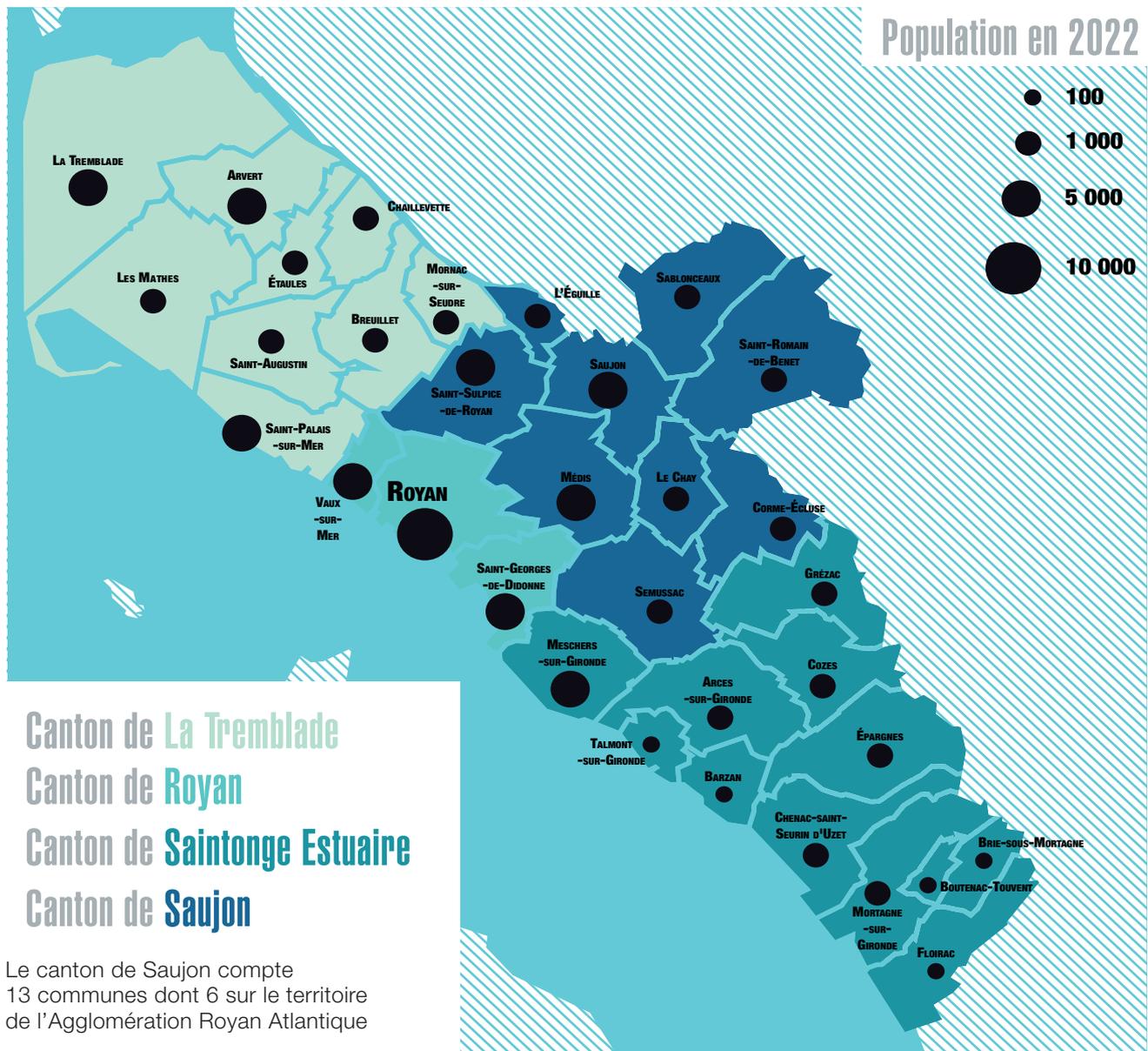
MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

# LE TERRITOIRE DE LA CARA

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) s'étend sur quatre cantons : La Tremblade - Royan - Saujon et Saintonge Estuaire (en partie).

Les 33 communes adhérant à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique sont représentées au sein du conseil communautaire par des délégués élus.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la population municipale de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique était de 83 661 habitants, répartie comme suit :



# PRÉSENTATION DES COMMUNES

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

- Population municipale au 01/01/2022
- Conseillers titulaires par commune
- Conseillers suppléants par commune

Arces-sur-Gironde	760	1	1
Arvert	3 566	2	0
Barzan	463	1	1
Boutenac-Touvent	228	1	1
Breuillet	3 010	2	0
Brie-sous-Mortagne	243	1	1
Chaillevette	1 610	1	1
Le Chay	778	1	1
Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet	598	1	1
Corme-Écluse	1 127	1	1
Cozes	2 150	1	1
L'Éguille-sur-Seudre	876	1	1
Épargnes	874	1	1
Étaules	2 618	1	1
Floirac	413	1	1
Grézac	938	1	1
Les Mathes	2 110	1	1
Médis	2 992	2	0

Meschers-sur-Gironde	3 123	2	0
Mornac-sur-Seudre	855	1	1
Mortagne-sur-Gironde	916	1	1
Royan	18 419	14	0
Sablonceaux	1 391	1	1
Saint-Augustin	1 381	1	1
Saint-Georges-de-Didonne	5 342	4	0
Saint-Palais-sur-Mer	3 907	3	0
Saint-Romain-de-Benet	1 733	1	1
Saint-Sulpice-de-Royan	3 309	2	0
Saujon	7 180	5	0
Semussac	2 405	1	1
Talmont-sur-Gironde	98	1	1
La Tremblade-Ronce-les-Bains	4 322	2	0
Vaux-sur-Mer	3 926	2	0
<b>Total</b>	<b>83 661</b>	<b>62</b>	<b>22</b>



MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

# CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Le conseil communautaire a été installé le 17 juillet 2020 pour une durée de six ans. Il est composé de 62 conseillers titulaires et 22 suppléants, issus des 33 communes de la CARA.



**Arces-sur-Gironde**  
Joëlle BOULON  
Maire



**Arvert**  
Marie-Christine PÉRAUDEAU  
Maire



**Arvert**  
Gilles MADRANGES



**Barzan**  
Robert MAIGRE  
Maire



**Boutenac-Touvent**  
Nelly PINET  
Maire



**Breuillet**  
Jacques LYS  
Maire



**Breuillet**  
Marie-Noëlle GROCH



**Brie-sous-Mortagne**  
Maurice GIRERD  
Maire



**Chaillevette**  
Guy MARY  
Maire



**Chenac-St-Seurin-d'Uzet**  
Bruno DUJEAN  
Maire



**Corme-Écluse**  
Olivier MARTIN  
Maire



**Cozes**  
Graziella BORDAGE  
Maire



**Épargnes**  
Frédéric DURET  
Maire



**Étaules**  
Vincent BARRAUD  
Maire



**Floirac**  
Bernard LAUMONIER  
Maire



**Grézac**  
Bernard POURPOINT  
Maire



**L'Éguille-sur-Seudre**  
Myriam Portier  
Maire



**La Tremblade**  
Laurence OSTA AMIGO  
Maire



**La Tremblade**  
Nicolas MATET



**La Tremblade**  
Jean-Paul MOSNIER  
jusqu'au 8 juillet



**Le Chay**  
Thierry SAINTLOS  
Maire



**Les Mathes**  
Marie BASCLE  
Maire



**Médis**  
Éric RENOUX  
Maire



**Médis**  
Annick CANOVA



**Meschers-sur-Gironde**  
Françoise FRIBOURG  
Maire



**Meschers-sur-Gironde**  
Pascal BANETTE



**Mornac-sur-Seudre**  
Emmanuel CRÉTIN  
Maire



**Mortagne-sur-Gironde**  
Stéphane COTIER  
Maire



**Royan**  
Patrick MARENGO  
Maire



**Royan**  
Eliane GIRAUD-LANOUE



**Royan**  
Philippe CAU



**Royan**  
Nadine DAVID



**Royan**  
Philippe CUSSAC



**Royan**  
Dominique BERGEROT



**Royan**  
Gérard FILOCHE

**MISE EN LIGNE LE 31-01-2024**



**Royan**  
Lyliane ISENDICK-MALTERRE



**Royan**  
Julien DURESSAY



**Royan**  
Odile CHOLLET



**Royan**  
Didier SIMONNET



**Royan**  
Thomas LAFARIE



**Royan**  
Thierry REGISTER



**Royan**  
Jacques GUIARD



**Sablanceaux**  
Lysiane GOUGNON  
Maire



**Saint-Augustin**  
Gwennaëlle PROST  
Maire



**Saint-Georges-de-Didonne**  
François RICHAUD  
Maire



**Saint-Georges-de-Didonne**  
Corinne NOISEUX



**Saint-Georges-de-Didonne**  
Dominique FRANQUE  
DE LUXEMBOURG



**Saint-Georges-de-Didonne**  
Pierre SALLÉ



**Saint-Palais-sur-Mer**  
Claude BAUDIN  
Maire



**Saint-Palais-sur-Mer**  
Isabelle PRUD'HOMME



**Saint-Palais-sur-Mer**  
Guy DEMONT



**Saint-Romain-de-Benet**  
Serge ROY  
Maire



**Saint-Sulpice-de-Royan**  
Christian PITARD  
Maire



**Saint-Sulpice-de-Royan**  
Isabelle BIZET



**Saujon**  
Pascal FERCHAUD  
Maire



**Saujon**  
Jean-François DANIEL



**Saujon**  
Élisa RATISKOL



**Saujon**  
Mariette ADOLPHE



**Saujon**  
Jean-Christophe  
DORIDOT



**Semussac**  
Michèle CARRÉ  
Maire



**Talmont-sur-Gironde**  
Alain GRASSET  
Maire



**Vaux-sur-Mer**  
Patrice LIBELLI  
Maire



**Vaux-sur-Mer**  
Véronique PUGENS

## SUPPLÉANTS PAR COMMUNE

**Arces-sur-Gironde**  
Chantal ROUIL  
**Barzan**  
Christine PUGNET  
**Boutenac-Touvent**  
Catherine KEBERT  
**Brie-sous-Mortagne**  
Christophe RIGAUD  
**Chaillevette**  
Angèle BAZIN  
**Le Chay**  
Jean-Claude MALISSEN  
**Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet**  
Jérôme ROULLAUD  
**Corme-Écluse**  
Sophie CARON-BONNEAU

**Cozes**  
Yves PÉROCHAIN  
**L'Éguille-sur-Seudre**  
Annie QUILLET  
**Épargnes**  
Élisabeth MARTIN  
**Étaules**  
Béatrice WATRIN  
**Floirac**  
Michel VALLÉE  
**Grézac**  
Françoise DE ROFFIGNAC  
**Les Mathes**  
Jean-Pierre CARON

**Mornac-sur-Seudre**  
Jacky HALLARD  
**Mortagne-sur-Gironde**  
Arcadius EPAUD  
**Sablanceaux**  
Philippe BÉTIZEAU  
**Saint-Augustin**  
Pierre BERNARD-BARTHE  
**Saint-Romain-de-Benet**  
Catherine D'HANENS  
**Semussac**  
Philippe PRINCE  
**Talmont-sur-Gironde**  
Christophe CAMILLERI

## MODIFICATIONS INTERVENUES EN 2022

Plusieurs événements ont modifié en 2022 la composition du conseil communautaire :

**Commune de L'Éguille-sur-Seudre :** accueil de Myriam Portier en qualité de conseillère communautaire titulaire (en remplacement de Jonathan Malagnoux, démissionnaire).

**Commune de La Tremblade :** démission de Jean-Paul Mosnier, conseiller communautaire titulaire.

# LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

Le nouveau bureau communautaire a été élu et installé le 17 juillet 2020 et complété le 16 octobre 2020.

## PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENTS



**Président**  
**Vincent BARRAUD**



**1<sup>er</sup> vice-président**  
**Pascal FERCHAUD**  
Développement économique (à l'exception de la ruralité, des activités agricoles et du suivi des zones d'activités économiques) / Promotion du tourisme / Politiques contractuelles



**2<sup>e</sup> vice-président**  
**Patrick MARENGO**  
Schéma de cohérence Territorial (SCoT)  
Suivi des grands projets



**3<sup>e</sup> vice-présidente**  
**Marie BASCLE**  
Activités de pleine nature / Circuits de randonnées / Voile scolaire / Activités nautiques / Surveillance des zones de baignade / Plan plage territorial



**4<sup>e</sup> vice-président**  
**Claude BAUDIN**  
Transports et mobilité (à l'exception du schéma cyclable)  
DSP Transports



**5<sup>e</sup> vice-présidente**  
**Graziella BORDAGE**  
Aménagement de l'espace communautaire (à l'exception du SCoT, des transports, de la mobilité) / Urbanisme / Droits des sols / Stratégie foncière  
Équilibre social de l'habitat (à l'exception du PLH)



**6<sup>e</sup> vice-président**  
**Jacques LYS**  
Assainissement / Eau potable (à l'exception de la GEMAPI) / Gestion des eaux pluviales urbaines



**7<sup>e</sup> vice-présidente**  
**Laurence OSTA AMIGO**  
Politique de la ville (à l'exception de la Mission Locale et l'insertion) / Action sociale / Sécurité des personnes et des biens (à l'exception des zones de baignade) / Projet Contrat territorial de santé



**8<sup>e</sup> vice-président**  
**Éric RENOUX**  
Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés / Gestion des déchèteries



**9<sup>e</sup> vice-président**  
**Françoise FRIBOURG**  
Protection et mise en valeur de l'environnement (à l'exception du Plan Climat Air Énergie Territorial) / Protection et valorisation des espaces naturels / Lutte contre les nuisibles / Sites NATURA 2000 / Parc naturel régional



**10<sup>e</sup> vice-présidente**  
**Éliane CIRAUD-LANOUE**  
Culture  
Patrimoine



**11<sup>e</sup> vice-président**  
**François RICHAUD**  
Schéma cyclable



**12<sup>e</sup> vice-président**  
**Philippe CUSSAC**  
Gens du voyage  
CISPD

Chaque vice-président est délégué pour traiter les questions et signer tous documents se rapportant au domaine qui lui est réservé, à l'exception des questions relevant de :  
- l'administration des ressources humaines,  
- l'engagement des dépenses, c'est-à-dire la signature des marchés, contrats, conventions et bons de commande.  
Il peut, par ailleurs, signer toutes pièces comptables (mandats, titres de recettes, pièces justificatives) en relation avec les fonctions qui lui ont été attribuées.

## MEMBRES DU BUREAU



**1<sup>er</sup> membre du bureau**  
**Olivier MARTIN**  
Insertion  
Mission locale



**3<sup>e</sup> membre du bureau**  
**Marie-Christine PERAUDEAU**  
Programme Local de l'habitat (PLH)



**4<sup>e</sup> membre du bureau**  
**Patrice LIBELLI**  
Action sociale :  
Enfance - Jeunesse



**5<sup>e</sup> membre du bureau**  
**Michèle CARRÉ**  
Ruralité  
Activités agricoles et ostréicoles



**6<sup>e</sup> membre du bureau**  
**Isabelle PRUD'HOMME**  
Lutte contre le gaspillage alimentaire  
Prévention des déchets



**7<sup>e</sup> membre du bureau**  
**Christian PITARD**  
Suivi des zones d'activités économiques



**8<sup>e</sup> membre du bureau**  
**Joëlle BOULON**  
Plan climat air énergie territorial (PCAET)



**9<sup>e</sup> membre du bureau**  
**Stéphane CÔTIER**  
Systèmes d'information  
Aménagement numérique



**10<sup>e</sup> membre du bureau**  
**Julien DURESSAY**  
GEMAPI

Chaque membre du bureau est délégué pour traiter les questions et signer tous documents se rapportant au domaine qui lui est réservé, à l'exception des questions relevant de :  
l'administration des ressources humaines et l'engagement des dépenses, c'est-à-dire la signature des marchés, contrats, conventions et bons de commande.

# LES COMPÉTENCES DE LA CARA

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

## COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Exercées de plein droit en lieu et place des communes membres

### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

### AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- Définition, création et réalisation d'opérations de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme ;
- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code.

### ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

- Programme local de l'habitat ;
- Politique du logement d'intérêt communautaire ;
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- Actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

## POLITIQUE DE LA VILLE DANS LA COMMUNAUTÉ

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

### ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux articles 1 à 3 du II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

### COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

### GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

Comprenant les missions suivantes énumérées à l'article L.211-7 du Code de l'environnement :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ces cours d'eau, canal, lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

## ASSAINISSEMENT

### EAU POTABLE

### GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

## COMPÉTENCES OPTIONNELLES

### PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

- Lutte contre la pollution de l'air ;
- Lutte contre les nuisances sonores ;
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

### CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION D'ÉQUIPE- MENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

### ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

## COMPÉTENCES FACULTATIVES

### CULTURE

- Manifestations et actions liées à la connaissance, à l'animation et à la valorisation du patrimoine communautaire ;
- Saison musicale dans les édifices culturels du territoire : « Les Juedis Musicaux » ;
- Organisation d'expositions et de spectacles vivants mettant en scène des éléments emblématiques de l'identité sociale, économique, historique et/ou culturelle du territoire ;
- Favoriser la rencontre entre les habitants et les artistes créateurs au travers de cycles d'événements culturels décentralisés ;
- Élaboration et édition de documents d'information liés au patrimoine du territoire communautaire ;
- Site Internet dédié à la conserva-

tion, à la connaissance et à la diffusion des éléments qui composent la mémoire et le patrimoine du territoire communautaire : le « Musée du Patrimoine » ;

- Soutien aux animations culturelles selon les critères retenus par le Conseil communautaire.

### **SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS**

- Soutien, conseils techniques aux communes et participation au financement à la mise en place de poteaux d'incendie, bâches souples ou citernes ;
- Armement des postes de secours destinés à la surveillance des zones de baignade ;
- Prise en charge de la contribution financière des communes au budget du SDIS.

### **LUTTE CONTRE LES NUISIBLES**

- Prise en charge des dépenses de démoustication pour le compte des communes du territoire ;
- Participation aux actions de traitement contre les chenilles processionnaires du pin sur le domaine public ;
- Lutte contre les ragondins : convention de participation avec le FDG-DON 17 ;
- Collaboration aux opérations de lutte, à titre expérimental, contre le frelon asiatique.

### **LIEU D'ACCUEIL DES ANIMAUX ERRANTS**

Participation au fonctionnement de l'association « Les Amis des Bêtes ».

### **GESTION INTÉGRÉE DES ZONES COTIÈRES**

Élaboration et mise en œuvre du Plan Plage.

### **PROTECTION ET VALORISATION DES ESPACES NATURELS**

Participation, dans le cadre de conventions, aux actions de préservation, de développement, d'aménagement, d'entretien, de valorisation et de découverte des espaces naturels.

### **ÉLABORATION ET SUIVI DE SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)**

## **MISE EN LIGNE LE 31-01-2024**

### **CHEMINS DE RANDONNÉE IDENTIFIÉS DANS LE SCHÉMA COMMUNAUTAIRE DE RANDONNÉES**

#### **ACTIVITÉS NAUTIQUES**

- Organisation des activités nautiques scolaires pour les écoles élémentaires du territoire communautaire ;
- Élaboration et gestion du schéma de développement nautique.

### **CONSTRUCTION ET GESTION DES NOUVELLES CASERNES DE GENDARMERIE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE**

### **INSTALLATION, MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES ABRIS VOYAGEURS DU RÉSEAU DE TRANSPORT URBAIN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE**



## **COMMISSIONS DE TRAVAIL ET DE RÉFLEXION**

Le Conseil communautaire a validé la création de treize commissions de travail et de réflexion. Chacune est composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par commune (hormis celle des « finances » constituée de conseillers communautaires titulaires). Chaque commune membre de la CARA a délibéré et a désigné les membres la représentant dans chaque commission thématique composée, soit de conseillers communautaires titulaires, soit de suppléants ou de conseillers municipaux.

Suite à la modification de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « action sociale » par délibération du 23 septembre 2022, une 15e commission « CLS - contrat local de santé » a été créée par délibération en date du 14 octobre 2022.

## **LES COMMISSIONS DE RÉFLEXION ET DE PROPOSITIONS MISES EN PLACE**

- 1) Finances
- 2) Développement économique
- 3) Schéma de cohérence territoriale
- 4) Activités de pleine nature
- 5) Transports et mobilité
- 6) Urbanisme et habitat
- 7) Cycle de l'eau
- 8) Politique de la ville
- 9) Collecte et prévention des déchets
- 10) Développement durable - Énergie
- 11) Culture et patrimoine
- 12) Système d'information et aménagement numérique
- 13) Grands projets et bâtiments communautaires
- 14) Gens du voyage
- 15) Contrat Local de Santé (créé en 2022)



**MISE EN LIGNE LE 31-01-2024**

# La CARA améliore le quotidien



# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

## SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Au regard des avis défavorables de la Préfecture, de la Chambre d'Agriculture et de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale sur le projet de SCoT arrêté le 11 octobre 2019, les élus communautaires ont adopté en date du 25 juin 2021 une délibération de principe actant l'abandon de la procédure de révision du schéma de cohérence territoriale et la reprise du projet, sans pour autant remettre complètement en cause le travail engagé. Cette reprise s'appuie en grande partie sur les travaux menés sur le document arrêté le 11 octobre 2019 et porte sur la prise en compte des observations de l'État en matière de démographie, de consommation foncière et d'étude économique. Il s'agira aussi d'intégrer les éléments du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de Nouvelle-Aquitaine.

Pour cela, des premières études thématiques ont été lancées en 2021.

### 1. Une stratégie de développement économique et d'urbanisme commercial.

L'enjeu de cette étude est de construire cette stratégie en intégrant la volonté de la CARA de conforter les centralités en conciliant quatre défis majeurs :

- Repositionner l'agglomération et son attractivité économique à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine et du département de la Charente-Maritime ;
- Préparer le territoire à l'émergence d'un nouveau modèle commercial, plus serviciel, plus digital et plus locavore qui va nécessiter de repenser les espaces de périphérie et leur vocation ;
- Adapter les centres-villes aux enjeux du commerce de demain ;
- Protéger les centres-villes et les centres-bourgs des effets de périphérisation des activités commerciales.



Cette étude a été confiée au bureau d'études Lestoux Associés et KPMG et comprend 4 phases :

- 1) La réalisation d'un état des lieux ;
- 2) La définition d'une vision prospective ;
- 3) La transposition des résultats des étapes 1 et 2 dans le SCoT ;
- 4) La déclinaison d'outils opérationnels et de documents pédagogiques.

### 2. La prise en compte de l'environnement.



Comme le prévoit la directive européenne du 27 juin 2001, les enjeux de la préservation de l'environnement, qui comprennent ceux du milieu naturel, du milieu physique et du milieu humain, doivent être pris en compte. Elle impose une procédure d'évaluation environnementale systématique et complète pour l'élaboration des SCoT. C'est dans ce cadre que le cabinet Ectare va accompagner la CARA. L'évaluation doit permettre de comprendre :

- Comment les orientations et les objectifs environnementaux s'imposent au territoire sont pris en compte et déclinés par le SCoT ;
- Comment les enjeux environnementaux du territoire sont intégrés par le SCoT, à la fois en terme de valorisation de ses potentialités et atouts, et de prise en compte et d'amélioration de ses fragilités ;

- Les options envisagées pour l'aménagement et le développement du territoire, comment et selon quels critères les choix ont été effectués ;
- Les dispositions que le SCoT instaure en matière d'environnement.

## URBANISME

En 2022, le service « urbanisme » (anciennement « droit des sols ») a instruit 4 817 actes (permis de construire, d'aménager ou de démolir, déclarations préalables, certificats d'urbanisme de simple information et certificats d'urbanisme opérationnels) pour le compte de 26 des 33 communes de l'agglomération. Les communes de Vaux-sur-Mer, Meschers-sur-Gironde, Barzan et Corme-Écluse réalisent elles-mêmes l'instruction de certains actes (CUa et/ou DP).

Les communes d'Arvert, Étaules, La Tremblade, Royan, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais-sur-Mer et Les Mathes-La Palmyre instruisent elles-mêmes leurs autorisations d'urbanisme.

Pour une plus grande pertinence dans la lecture de ces chiffres, il faut appliquer une pondération sur les différentes autorisations d'urbanisme afin de prendre en compte la difficulté particulière et la durée moyenne de chaque type d'acte. Cette pondération permet d'établir un nombre d'équivalents permis de construire (EPC) qui, pour l'année 2022, s'élève à 2 422. Le renforcement du service opéré en 2021 permet d'abaisser la moyenne de dossiers instruits par agent à 403 EPC et de la rapprocher du seuil garantissant une instruction efficiente et défini par l'État, de 350 EPC.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, toutes les communes peuvent désormais recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique.

# ÉQUIPEMENTS ET LOGISTIQUE

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

## AMÉNAGEMENT, CONSTRUCTION, RÉHABILITATION

### LES OPÉRATIONS EN COURS EN 2022

- **Construction du nouveau siège social de la CARA et d'une maison des entreprises : « UP ! le carré des entrepreneurs ».**

À la suite du dépôt de permis de construire en décembre 2021, l'arrêté autorisant la construction du nouveau siège a été délivré en juin 2022. Parallèlement, la CARA a déposé en avril le permis d'aménager relatif au stationnement. Un recours gracieux a été engagé par des riverains sur le permis de construire ; en décembre, ce recours a donné lieu à un recours contentieux. La maîtrise d'œuvre est assurée par Rudy Ricciotti, associé à MG+ (Saintes).

- **Extension du port-chenal de l'Atelier et réhabilitation de l'ancienne gare en capitainerie à La Tremblade.** Des pontons supplémentaires réceptionnés en juillet sont venus compléter ceux existants et ont pu être mis à disposition des usagers avant la saison estivale. En septembre 2022, suite à l'autorisation émise par la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) en début d'année, l'aménagement de la cale de mise à l'eau a démarré pour favoriser les activités ostréicoles. Livraison prévue au premier semestre 2023.

Pour parfaire les équipements périphériques du nouveau port de La Tremblade, l'ancienne gare est aménagée pour accueillir le Syndicat mixte des ports de l'estuaire de la Seudre et le Train des Mouettes. Débutés en octobre 2021, les travaux se sont poursuivis et le bâtiment s'est paré d'une extension et d'une ossature bois. La livraison est prévue au printemps 2023.



**L'installation de panneaux solaires thermiques sur la toiture de la capitainerie permettra d'alimenter les vestiaires et sanitaires en eau chaude.**

Maîtrise d'ouvrage déléguée : Semdas - Maîtrise d'œuvre : BPG  
Coût des marchés de travaux capitainerie / sanitaires (après avenants liés aux imprévus et révisions de prix) : 965 060 € HT, entrant dans l'enveloppe globale du projet d'extension du port, financée à 50% par le département de la Charente-Maritime.

- **Aménagements et études au sein des zones d'activités économiques (ZAE)**

À **Saujon**, le projet de réaménagement de la ZAE Le Pré du Canal, qui comprend notamment l'effacement du réseau par Orange, a fait l'objet d'études et d'un avant-projet dès le printemps. Des travaux d'assainissement et d'eau potable devant être réalisés au préalable, le chantier a été reporté d'octobre 2022 à début 2023.

À **Saint-Georges-de-Didonne**, l'opération de requalification des voiries de la ZAE Les Portes de L'Estuaire a débuté au printemps, mais a dû être suspendue en raison de la présence d'une conduite d'eau potable en très mauvais état. Le chantier a été livré en novembre 2022.



**Une étude d'approche de gestion différenciée dans le cadre de la gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) a permis d'intégrer ces notions au chantier. Ce travail a été mené avec un bureau d'étude spécialisé.**

Au printemps 2022, afin de limiter les stationnements gênants à l'angle des rues Rateau et Claude, au sein de la ZAE Val Lumière 1 à Vaux-sur-Mer, le marquage au sol a été modifié : des giratoires peints régulent désormais la circulation où la visibilité y est améliorée significativement. Trois giratoires tests matérialisés par du marquage au sol sont envisagés dans la zone Royan II à Royan.

À **Arvert**, la finalisation des travaux du tourne-à-gauche est intervenue avant l'été 2022. Ce dossier, suivi par la direction des infrastructures, doit permettre de sécuriser l'accès à la voie desservant la ZAE Les Justices II depuis la route départementale.

Pour harmoniser la signalétique des ZAE, l'implantation de totems a été étudiée. La définition des besoins permet de lancer un marché début 2023.

Extension du centre technique à **Saint-Sulpice-de-Royan**. Le centre technique accueille deux services : sécurité des plages et gestion des déchets. La CARA envisage la construction d'un nouveau bâtiment ou l'extension de l'actuel afin de mutualiser les ateliers et matériels, et aussi de palier la demande croissante, notamment d'espaces de stockage, par les différents services de la CARA.

- **Réhabilitation des bureaux d'information touristique**

**Royan**. Le réaménagement complet des locaux incluant un agrandissement (espace des anciens sanitaires) a été livré début juillet. La façade a été reprise totalement, l'entrée principale a été déplacée du côté du front de mer. Dans l'esprit des années 50, le traitement du bâtiment respecte les lignes graphiques de la galerie Botton dans laquelle se situe le BIT et les codes couleurs qui rappellent l'artiste Piet Mondrian. La structure intérieure s'organise désormais autour de différents espaces : information, échange, découverte, sensibilisation, boutique, commercialisation et Wifi afin de mieux répondre aux modes de consommation touristique. La maîtrise d'œuvre est confiée à Archi'texture à Cozes. Montant des travaux : 440 000 € HT. Subventions obtenues : DSIL : 192 250 € et NOTT : 115 350 €. En 2023 aura lieu la rénovation de l'ancienne annexe du BIT de Royan.

## MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

**Ronce-les-Bains.** Pour répondre aux besoins liés à la forte fréquentation (43 000 visiteurs annuels), le bâtiment actuel nécessite d'être agrandi grâce aux garages mitoyens appartenant à la base nautique. L'opération inclura donc la construction d'un hangar pour la base nautique. Les travaux consisteront notamment à réaménager l'espace d'accueil du public, à isoler les murs et à remplacer les menuiseries extérieures. L'année 2022 aura été nécessaire pour la constitution du dossier de permis de construire répondant aux prescriptions du plan de prévention des risques littoraux (PPRL) approuvé en octobre. Le permis de construire a été déposé en décembre. Le démarrage des travaux aura lieu courant 2023, pour une livraison au printemps 2024. La maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet Danin (Royan). Coût estimatif des travaux (stade APD) : 215 000 € HT (valeur août 2021).

**Meschers-sur-Gironde, Saint-Palais-sur-Mer, Mortagne-sur-Gironde et La Tremblade.** Les études se sont poursuivies en 2022 pour la rénovation des bâtiments existants.

### • Plan piscines : construction et réhabilitation d'équipements aquatiques sur le territoire de la CARA

À la suite des études de faisabilité et d'opportunité établies en 2021, une étude de définition du mode de gestion des futurs équipements est venue compléter les résultats obtenus. Le conseil communautaire a approuvé le « plan piscines » par délibération le 18 juillet 2022 et s'est interrogé sur la pertinence de créer un bassin de 50 mètres sur le territoire. Le phasage de l'opération a été annoncé et fera l'objet d'une validation ultérieure, notamment au vu des missions attribuées au futur assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour lequel la consultation a été lancée en décembre 2022. Dans un contexte de nécessaire sobriété énergétique, le projet se doit d'être conçu de manière compacte, polyvalente, sobre et non surdimensionnée.



• **Projet de construction d'une gendarmerie à Cozes.** Le terrain d'assiette dédié au projet de gendarmerie reste à être fixé afin de coïncider avec l'extension du cimetière, conduite par la commune de Cozes. Le cahier des charges pour la consultation du concours de maîtrise d'œuvre a été élaboré pour une consultation à lancer début 2023.

• **Aménagement de la zone aéroportuaire de Royan / Médis :** Les bâtiments situés à l'entrée, proches de la station-service, vont être réhabilités en hôtel des entreprises. Le projet consistera en un réaménagement intérieur des 350m<sup>2</sup> disponibles, pour disposer de salles de réunion, bureaux



et locaux techniques. Le permis de construire sera déposé en 2023 pour être en adéquation avec le PLU communal. Coût prévisionnel de l'opération : 390 000 € HT - confiée au bureau d'études ETB.

• **Relais petite enfance du secteur Nord.** La CARA occupe actuellement des locaux appartenant à la commune d'Arvert qui accueillent le relais petite enfance du secteur nord. Un projet de construction d'un nouveau bâtiment jouxtant un projet communal de la commune d'Étaules, est à l'examen. Des études de faisabilité ont été réalisées pour répartir les futures constructions sur le foncier à acquérir en partie (soumis à délimitation et bornage) et un programme a été rédigé en vue de définir les besoins particuliers liés à l'accueil d'enfants, puis lancer une consultation de maîtrise d'œuvre en 2023.

• **Déchèterie de Saujon.** Les déchèteries sont des installations classées pour la protection de l'environnement. À ce titre, les équipements doivent répondre à des normes strictes édictées par les textes et contrôlées par les services de la DDTM. Initialement étudié pour l'aménagement d'une extension, le site de la déchèterie de Saujon est appelé à fermer faute de pouvoir répondre techniquement aux exigences environnementales et aux besoins. Il sera remplacé par un nouvel équipement dans le secteur de Médis/Saujon. Toutefois, pour maintenir son activité d'ici-là, il est soumis à une mise aux normes concernant un bassin des eaux pluviales, une bâche de défense incendie et l'installation de trois bennes de dépose au sol. Dans ce cadre, un dossier de « porter à connaissance » a été constitué, des plans de projection ont été élaborés et les échanges avec les services de la DDTM sont en cours.



# BUREAU D'ÉTUDES VOIRIE **MISE EN LIGNE LE SOUTIEN** **ENTRETIEN ET MAINTENANCE** **DU PATRIMOINE ET ÉQUIPEMENTS**

Le bureau d'études (BE) voirie apporte son soutien aux différents pôles de la CARA (grands projets, SCoT, mobilité, urbanisme, service déchets, service assainissement...) et répond aux sollicitations pour des plans, des demandes d'études ou de travaux. En 2022, le BE voirie est intervenu sur :

- **La poursuite de la mise en œuvre du schéma cyclable** avec les études et aménagements de pistes intercommunales et le suivi des travaux : 900 000 € HT ont été consacrés pour 8 km de nouvelles voies en 2022. On peut retenir le second tronçon de la liaison Saint-Sulpice-de-Royan – Royan (1100 m) ainsi que de nouveaux aménagements entre Étaules et Les Mathes (2800 m), entre Saint-Augustin et Breuillet par les marais (700 m) et entre Arvert et les Mathes (1700 m).



- **La gare intermodale de Saujon** : le chantier a été livré en juin 2022 et le site a été inauguré. Cet équipement a totalement modifié les abords de la gare de Saujon et la commune a réhabilité les rues adjacentes par la même occasion. Pensé pour proposer une alternative au « tout voiture », l'opération a reçu le soutien financier du Département (50 000 €) et du fonds européen de développement régional (1 417 731 €). Coût total : 2 265 585 € HT, comprenant les acquisitions foncières, les études et les travaux.

 **Trois ombrières (structures destinées à fournir de l'ombre), équipées de panneaux photovoltaïques ont été installées sur les zones de stationnement. En 2022, un dossier d'augmentation de puissance a été déposé pour la mise en service de 25 kWc en plus des 100 kWc initiaux.**  
Coût total : 152 287 € HT.

- **La continuité de la programmation de travaux 2021-2023 des arrêts de bus** : études de faisabilité, pose de 12 abris-voyageurs, travaux d'accessibilité sur 18 arrêts-bus, étude de 36 nouveaux arrêts. Coût total : 284 828 € HT.

## LES TRAVAUX EN RÉGIE

Assurés par les agents techniques de la CARA, ces travaux concernent la maintenance, les réparations ou l'entretien (peinture, électricité, plomberie...) de l'ensemble des biens. Les événements organisés par la collectivité ou auxquels la CARA participe, font également partie des accompagnements logistiques à apporter : exposition annuelle de la Maison des Douanes, parcours des Sentiers des Arts, la Journée de l'Entrepreneur, la Fête de l'énergie, l'animation Mobilité en fête, la régata de Figaro... Plus ponctuellement, les inaugurations (Espace-test agricole et gare intermodale à Saujon), les cérémonies diverses ou encore le Noël des enfants des agents, demandent là aussi la présence de nos agents techniques. Le logiciel de gestion et de maintenance CARL a enregistré 1663 demandes d'interventions et/ou de travaux pour l'année 2022.

## LE PATRIMOINE BÂTI, NON BÂTI ET MATÉRIEL

Le patrimoine de la CARA demande un suivi et une maintenance quasi permanents. Des déchèteries aux zones d'activités économiques (ZAE), en passant par les logements saisonniers, il s'agit d'entretenir et de rénover, pour limiter dans la mesure du possible les interventions curatives sur nos équipements.

L'entretien des zones d'activités économiques (ZAE) est soit délégué aux communes qui en ont fait le choix (la CARA assure un rôle de suivi dans ce cas), soit assuré en gestion directe par la CARA. Il fait alors l'objet d'interventions pour les espaces verts (soutien logistique du service espaces naturels sensibles), les réseaux d'eaux pluviales, l'éclairage public, le balayage, la voirie et la signalétique.

 **Des associations de réinsertion professionnelle réalisent l'entretien des espaces verts de plusieurs ZAE et de la gare multimodale de Royan.**

Les contrôles techniques et de sécurité (incendie, extincteurs, ascenseurs...), le chauffage, les alarmes, la télésurveillance, la maintenance des portes sectionnelles, les barrières, les postes de relèvements, l'entretien et le nettoyage des locaux et des vitreries, etc... sont autant de marchés de maintenance à suivre, contrôler ou encore à renouveler de manière récurrente. En 2022, le pôle compte 24 marchés en cours d'exécution.

 **Les produits éco-labellisés sont utilisés depuis plusieurs années par l'entreprise en charge du nettoyage et de l'entretien des locaux de la CARA, conformément au cahier des charges établi.**

## Les principales interventions en 2022 :

- À la Maison des douanes : rafraîchissement des peintures avant la mise en place de la nouvelle exposition « Corto Maltese », personnage de Hugo Pratt ;
- La remise en état des serres de la CARA à Saujon (espace-test agricole) pour le service « agriculture et alimentation » ;

## MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

- La réfection des fenêtres du bureau d'information touristique de Saint-Georges-de-Didonne ; la création de mobilier pour celui de La Palmyre ;
- L'installation d'une borne de rechargement au bâtiment de l'écologie urbaine, suite à l'achat d'un véhicule électrique pour le service ;
- La mise en place d'un portail télécommandé au bâtiment annexe afin d'éviter les stationnements sauvages, ainsi que la réfection des tabourets d'eaux usées ;
- La réfection du local d'accueil de la déchèterie de Royan et la sécurisation générale des déchèteries suite à de nombreux cambriolages ;
- Le rafraîchissement et la mise en place intérieure des locaux loués pour accueillir « UP ! Le carré des entrepreneurs », au 27 chemin de la Garenne à Royan ;
- Le changement de la porte d'entrée de la Mission locale, le réaménagement de bureaux au siège ;
- Le remplacement des lanternes de la gare multimodale de Royan ;
- La rénovation des logements saisonniers de Semussac, Cozes et La Tremblade se poursuit : le changement des volets, la conception de placards, la réhabilitation des salles d'eau et des éléments de cuisine, le changement de tous les détecteurs de fumée... ;
- Le suivi général des locaux de la gendarmerie à La Tremblade et de l'hippodrome Royan Atlantique à La Palmyre.



**Dans le cadre des recommandations de sobriété énergétique, les travaux d'aménagement ont été effectués au siège de la CARA : installation de films et stores anti-UV sur certaines vitres de bureaux ; remplacement des luminaires des couloirs par des détecteurs de présence ; installation de robinets poussoirs et extinction des chauffe-eau... De plus, la température de chauffe a été abaissée à 19°C, dans le respect des conseils à appliquer. Le patrimoine bâti de la CARA compte plusieurs installations photovoltaïques dont voici un récapitulatif technique et de production pour l'année 2022 :**

Site	Date de mise en service	Superficie	Puissance en kilowatts /crête	Production 2022 en kilowatts/h	Revente ou auto-consommation	Coût de revente
Déchèterie Arvert	5 juillet 2021	170 m <sup>2</sup>	36 kWc	47 230 kWh	revente	5 361 €
Atelier relais Cozes	25 octobre 2016	235 m <sup>2</sup>	35 kWc	41 028 kWh	revente	5 730 €
Centre technique Saint-Sulpice	25 octobre 2016	235 m <sup>2</sup>	35 kWc	41 039 kWh	Revente et auto-consommation	5 731 €
Atelier La Tremblade	1 <sup>er</sup> février 2017	483 m <sup>2</sup>	75 kWc	91 200 kWh	revente	12 214 €
Pôle transformation Saujon	4 janvier 2022	170 m <sup>2</sup>	36 kWc	49 475 kWh	revente	5 418 €
Ombrières 1 Gare de Saujon	5 janvier 2022	557 m <sup>2</sup>	100 kWc	122 242 kWh	revente	12 850 €

## CENTRE DE VACCINATION COVID 19

Après dix mois d'activité débutée en 2021, le centre de vaccination a fermé ses portes en février 2022. Initialement installé à l'espace Cordouan de Royan, puis au Domaine du Moritz à Breuillet, il a été opérationnel quelques semaines au sein du centre technique de la CARA à Saint-Sulpice-de-Royan.

## GESTION DES VÉHICULES

Le parc automobile compte actuellement cinquante-quatre véhicules, dont dix électriques et un hybride-essence. 364 demandes programmées ou sollicitées via le logiciel CARL ont été enregistrées en 2022 pour les suivis, révisions régulières et travaux effectués sur les véhicules. Les carnets de bord fournis pour chaque véhicule depuis l'été 2018, permettent de disposer d'un suivi des kilométrages et d'utilisation en vue d'une optimisation des usages. En décembre, la consultation pour le renouvellement du marché des cartes carburant a été lancée.



**En 2022, la CARA a acquis quatre nouveaux véhicules et deux ont été réformés. Parmi ces achats, deux véhicules Peugeot 208 sont électriques, attribués respectivement au pôle écologie urbaine et au service assainissement. Les deux véhicules réformés sont thermiques. Tous les véhicules électriques sont classés comme véhicules vertueux et disposent d'une vignette Crit'Air verte.**

## DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE

En collaboration avec le Service départemental d'incendie et de secours, des études d'implantation de moyens de défense incendie sont réalisées, sur demande. Le règlement de la défense incendie de la CARA a été revu en 2019. Il précise les droits et obligations des communes en matière de défense incendie et de responsabilité, ainsi que les aides techniques et financières pouvant être apportées par la CARA.

En 2022, les communes de Saint-Augustin, Chaillevette, Royan et Saint-Sulpice-de-Royan ont bénéficié d'un conventionnement avec la CARA pour le financement d'une partie du coût de réalisation de leur schéma communal directeur de défense incendie. Vingt-et-une communes ont fait cette démarche depuis 2015. La commune de Boutenac-Touvent a achevé l'élaboration de son schéma directeur qui sert désormais de base à sa stratégie communale de défense incendie, mais aussi de support aux demandes de subventions en la matière ; ce qui porte à 14 le nombre de communes disposant désormais d'un schéma directeur. Il s'agit de : Arces-sur-Gironde, Arvert, Barzan, Breuillet, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Corme-Écluse, Cozes, Grézac, La Tremblade, Médis, Mortagne-sur-Gironde, Sablonceaux, Saujon et Vaux-sur-Mer.

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

# TRANSPORT, ET MOBILITÉ

## • Mobilité cyclable du quotidien

La CARA a voté son schéma directeur cyclable en 2020, avec une déclinaison annuelle de ce dernier par l'aménagement d'itinéraires cyclables sécurisés. Ces itinéraires ont pour vocation de répondre aux besoins quotidiens des habitants du territoire et l'étendre, à terme, à l'ensemble du territoire. En 2022, la poursuite de la mise en œuvre du schéma cyclable a permis la réalisation d'itinéraires dans onze communes de la CARA (Arvert, Boutenac-Touvent, Breuillet, Étaules, Les Mathes, Médis, Royan, Saint-Augustin, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Sulpice-de-Royan et Vaux-sur-Mer).

Ces travaux ont été réalisés en coopération et co-financement avec le Département, ou par la CARA et les communes de l'agglomération. Les nouveaux aménagements représentent 8,5 km d'itinéraires en site propre pour un montant de travaux de 1 174 202 € TTC.

## • Réseau de transport Cara'Bus

Suite à la signature en janvier 2020 du nouveau contrat de Délégation de service Public (DSP), le réseau de bus a mis en place au 12 avril 2021 une restructuration des lignes autour :

- d'un réseau principal composé de 3 lignes fortes ;
- d'un réseau interurbain de 7 lignes ;
- d'une desserte de lignes à vocation scolaire ;
- de lignes estivales ;
- d'un service de Transport à la Demande (TAD).



**La mise en service des nouvelles lignes de bus permet d'offrir aux habitants un réseau desservant mieux les communes de l'agglomération avec des fréquences de passages à la demi-heure pour les lignes urbaines et à l'heure pour les lignes interurbaines. Ce réseau a été complété par un système de vélos à assistance électrique en location longue durée.**

L'image du réseau a également été modifiée avec une nouvelle charte graphique et l'ouverture de l'agence des mobilités, sur le pôle multimodal de Royan. **En 2022, la CARA a fait l'acquisition de quatre véhicules mis à disposition du délégataire** pour l'exploitation des services du réseau.

## • Études sur le réseau

Une première optimisation a été mise en œuvre au printemps 2022 sur le réseau portant principalement sur la modification du tracé de la ligne 7 sur la commune de Saujon et la fusion des lignes 6 et 6+. Depuis l'été 2022, le réseau estival a également été renforcé avec la création d'une navette à destination des plages de la Bouverie, du Vieux phare et du phare de la Coubre.

## • Prise en compte du Plan de Déplacement Urbain (PDU) dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement

Le service « transport et mobilité » a poursuivi la rédaction d'avis concernant les Plan Local d'Urbanisme (PLU) communaux, des demandes de permis de construire, de certificats d'urbanisme ou de dossiers Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).

## • Projet de gare intermodale à Saujon

Les travaux commencés en 2021 se sont achevés au printemps 2022, avec la livraison du nouveau pôle d'échange multimodal de Saujon.



## • Construction d'un centre d'exploitation des bus

La CARA s'est engagée dans une réflexion visant à construire son propre centre d'exploitation des bus. Les études de programmation ont été réalisées en 2018 et 2019. Le concours d'architecte s'est déroulé en 2020 afin de recruter l'équipe qui suivra la phase conception et réalisation du futur équipement. Les premières études ont été lancées suite au choix du groupement de maîtrise d'œuvre en 2021, avec un premier rendu avant projet en décembre 2021. Toutefois, de multiples contraintes techniques et conjoncturelles ont poussé la CARA à envisager la propriété du dépôt d'exploitation sous un nouvel angle en faisant l'acquisition du dépôt de bus actuellement en exploitation et fonctionnel localisé à Saint-Sulpice-de-Royan. La signature de cet achat interviendra début 2023 entre la CARA et la SEMAAAS.

## • Prise en compte de la mobilité dans les études Autorisation du Droit des Sols (ADS) et Aménagement Des Plages (ADP)

Le service mobilité a été associé aux études d'aménagement des plages et des stations afin de s'assurer de la prise en compte de la mobilité dans les projets, et ce en cohérence avec le schéma cyclable de la CARA et la DSP Transport.

## • Personnel

Le service mobilité a été renforcé fin 2021 avec l'arrivée du technicien mobilité chargé entre autres du suivi de la stratégie et de la mise en œuvre du schéma cyclable.

# ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024



## PARC LOCATIF AIDÉ : TOUJOURS PLUS DE LOGEMENTS FINANCÉS

En 2022, la CARA a apporté son soutien financier à 19 nouveaux programmes de construction de logements locatifs aidés, représentant 443 nouveaux logements pour un montant de 2 405 600 € de subventions, répartis dans les communes de Royan, Vaux-sur-Mer, La Tremblade, Saint-Georges-de-Didonne, Saujon, Arvert, Médis, Semussac et Breuillet. Toutes ces communes (sauf Médis, Semussac et Breuillet) auront l'obligation de comporter 25 % de logements locatifs aidés d'ici 2025 au titre de l'article 55 de la loi Solidarité renouvellement urbain.

## AMÉLIORER L'HABITAT DES PROPRIÉTAIRES À REVENUS TRÈS MODESTES

Déjà présente sur l'amélioration énergétique des logements, la CARA a intégré à son dispositif

Cara'Renov', l'accompagnement et l'aménagement des logements précaires par le biais d'un programme d'intérêt général. Signé en septembre 2022 avec l'État, ce programme bénéficie de plus de six millions d'euros sur trois ans afin de réhabiliter 420 logements sur le territoire de la CARA. Ce programme doit permettre, à l'échelle des 33 communes de la CARA, de diminuer les coûts et les charges liés à l'énergie dans le logement des ménages à revenus modestes, de permettre le maintien à domicile des seniors et des personnes en situation de handicap ou encore de lutter contre l'habitat dégradé et indigne. Ce dispositif s'adresse aux propriétaires qui occupent leur logement et qui envisagent d'y réaliser des travaux d'amélioration, sous conditions de revenus. Les propriétaires bailleurs qui souhaitent rénover un logement locatif occupé ou remettre en état un bien immobilier vacant afin de le louer à l'année sont aussi concernés.

### Récapitulatif des subventions mises en place par l'ANAH et la CARA

Thématique de l'OPAH	Type de propriétaires	ANAH	CARA
Lutte contre l'habitat insalubre et très dégradé	PO très modestes	50% du montant HT des travaux travaux plafonnés à 50 000€	30% du montant HT pris en charge par l'ANAH (subv. plafonnée à 15 000€/lgt)
	PO modestes		20% du montant HT pris en charge par l'ANAH (subv. plafonnée à 10 000€/lgt)
Lutte contre la précarité énergétique	PO très modestes	50% du montant HT des travaux travaux plafonnés à 30 000€	forfait 1 500€
	PO modestes	35% du montant HT des travaux travaux plafonnés à 30 000€	forfait 500€
Aide au maintien à domicile	PO très modestes	50% du montant HT des travaux travaux plafonnés à 20 000€	forfait 1 500€
	PO modestes	35% du montant HT des travaux travaux plafonnés à 20 000€	forfait 500€
Réhabilitation de logements locatifs conventionnés	PB habitat très dégradés	35% du montant HT des travaux travaux plafonnés à 1 000€HT/m <sup>2</sup> (max 80m <sup>2</sup> )	20% du montant HT pris en charge par l'ANAH (subv. plafonnée à 16 000€)
	PB habitat dégradés	35% du montant HT des travaux travaux plafonnés à 750€HT/m <sup>2</sup> (max 80m <sup>2</sup> )	20% du montant HT pris en charge par l'ANAH (subv. plafonnée à 12 000€)
	PB précarité énergétique	25% du montant HT des travaux travaux plafonnés à 750€HT/m <sup>2</sup> (max 80m <sup>2</sup> )	15% du montant HT pris en charge par l'ANAH (subv. plafonnée à 9 000€)
Prime à la sortie de vacances + 2 ans	PO/PB		3 000€

PO : propriétaire occupant  
PB : propriétaire bailleur

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

# POLITIQUE DE LA VILLE

La CARA a dans ses compétences obligatoires « la politique de la ville » déclinée ainsi :

- l'animation et la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance,
- l'élaboration du diagnostic du territoire et la définition des orientations et des programmes d'actions du contrat de ville.

## INSERTION-EMPLOI-FORMATION LES ESPACES EMPLOI-FORMATION (EEF)

La CARA finance quatre espaces emploi-formation sur le territoire communautaire, situés au sein du centre socioculturel Arc-en-Ciel à Cozes, du centre communal d'action sociale à La Tremblade, du centre communal d'action sociale à Royan, et du centre communal d'action sociale à Saujon. Les conseillers des espaces emploi-formation ont pour mission d'aider et d'accompagner tout public dans leur recherche d'emploi ou de formation. Ainsi, ils conseillent et/ou orientent les personnes en fonction de leur projet professionnel vers les différents prescripteurs de l'emploi ou tout partenaire œuvrant dans le domaine de l'insertion professionnelle ou sociale.

De plus, ils organisent et animent au sein de leur espace emploi-formation avec les différents partenaires associatifs ou institutionnels, des ateliers ou informations collectives en direction du public.

En 2022, la CARA a organisé, en appui avec les conseillers des espaces emploi-formation de chaque secteur, une action « Et si vous décrochiez votre pass de retour à l'emploi ». Cette action destinée au public relevant exclusivement de l'insertion par l'activité économique avait pour objectif de faire découvrir les différentes structures de l'IAE qui peinaient à recruter des personnes.

Les ateliers et chantiers d'insertion

étaient présents pour cette action : Initiative Emploi Pays Royannais, la régie de quartier Trajectoire, AI 17 et ATEL, ainsi que l'association intermédiaire VIE, l'entreprise de travail temporaire Département, l'agence Pôle emploi de Royan, Cap emploi et la Mission locale.

Cette action s'est déroulée les 8 février à La Tremblade, 9 juin à Saujon, 13 octobre à Royan et 6 décembre à Cozes.

## L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE)

Le service politique de la ville gère deux axes par le biais des marchés publics :

- La clause sociale d'insertion (article L. 2112-2 du Code des marchés publics). La clause inscrite dans les marchés publics est l'un des leviers permettant de remobiliser les personnes éloignées de l'emploi par leur mise en activité au sein d'entreprises attributaires de lots. Il est prévu dans le marché un nombre d'heures de travail dédié à des personnes en parcours d'insertion (obligation d'exécution pour le candidat retenu). Dans le cadre des délégations de service public, des informations collectives sont proposées sur les sites des entreprises délégataires afin de faire découvrir leur métier aux personnes éligibles au dispositif de l'IAE. En 2022, 27 personnes ont été positionnées sur les différentes programmations de chantiers et dé-

légations de service public pour un volume 6 700 heures.

- L'achat de prestations d'insertion (articles L. 2123-1 et R. 2123-7 du code de la commande publique). Cela permet de soutenir financièrement les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) du territoire de la CARA en proposant des activités de production afin que des équipes de salariés en insertion, accompagnées par des encadrants techniques, travaillent ou confortent un projet professionnel ou une formation qualifiante pour un retour vers l'emploi pérenne. Deux structures d'insertion sont soutenues par la CARA : Initiative Emploi Pays Royannais (IEPR) et Trajectoire (Régie de territoire). Un suivi régulier a été effectué tout au long de l'année par le service politique de la ville.

## L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT 2021—2023 POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'insertion par l'activité économique (IAE) est identifiée par l'État comme un levier majeur de l'insertion sociale et professionnelle. Aussi, la CARA a proposé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) ayant pour objectif de faire émerger de nouveaux projets dans le domaine de l'insertion par l'activité économique en direction des habitants du territoire.

Dans le cadre de cet AMI, Initiative Emploi Pays Royannais (IEPR) avait inscrit la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une nouvelle entité afin de faire évoluer l'activité économique support d'insertion. Au terme de plusieurs mois d'échanges, de réunions et de validations nécessaires par les partenaires, l'entreprise

**MISE EN LIGNE LE 31-01-2024**

d'insertion (EI) SAS IEPR-Services a été créée en mai 2022. Cette nouvelle structure de l'IAE permet un tremplin dans le parcours d'insertion du public avant l'emploi pérenne. Deux évaluations ont eu lieu avec les associations IEPR et Trajectoire sur l'avancée des actions proposées dans cet appel à manifestation d'intérêt.

## **CONTRAT DE VILLE QUARTIER PRIORITAIRE « L'YEUSE-LA ROBINIÈRE »**

En 2022, la CARA a continué de financer trois structures, aux côtés de l'État :

### **• La Mission locale Royan Atlantique afin qu'elle :**



- Repère et mobilise le public jeune du quartier prioritaire ayant des difficultés à adhérer à un dispositif contractuel d'insertion sociale et professionnelle,
- Développe des actions innovantes en partenariat avec les jeunes, leur permettant dans un premier temps d'adhérer à tout type de projet (sportif, culturel, social, professionnel...),
- Valorise la réussite des jeunes du quartier prioritaire pour faciliter la mobilité professionnelle, sociale, culturelle, ...
- Crée une dynamique partenariale avec les acteurs intervenant sur le périmètre du quartier prioritaire (lycée, conseil citoyen, centre socioculturel, entreprises, associations...).

### **• L'association Trajectoire afin qu'elle :**

- Participe à l'attractivité du quartier en créant une image valorisante et ancre globalement le projet dans une démarche de cohésion sociale et d'entraide solidaire entre les habitants par un travail partenarial avec les structures et les institutions présentes dans



- le quartier ;
- Améliore le cadre de vie des habitants et motive leur implication dans la vie de quartier ;
- Organise des temps d'animation entre les salariés de l'association et les habitants du quartier pour renforcer le lien social au pied des immeubles, autour de produits naturels, de cultures raisonnées et de l'alimentation, de la propreté des espaces collectifs, le retraitement des déchets et le compostage collectif et individuel.

### **• Le centre socioculturel de Royan afin qu'il anime le conseil citoyen en :**

- Favorisant l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels,
- Stimulant et en appuyant les initiatives citoyennes,
- Aidant le conseil citoyen à participer aux différentes réunions institutionnelles (services de l'État, CARA, communes).

### **Pour ce faire, le centre socioculturel doit :**

- Réunir tous les membres du conseil ci-

- toyen au moins une fois par trimestre, en réunion plénière,
- Organiser divers ateliers supplémentaires à la demande des conseillers (rencontres des porteurs de projets, visites de quartiers, marches exploratoires...).

## **ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE 2015-2022**

En 2022, l'évaluation a été engagée de façon conjointe avec la sous-préfecture de Rochefort. Elle a associé autant les porteurs de projets que le public bénéficiaire afin d'identifier les objectifs et les priorités à inscrire dans une nouvelle programmation à l'horizon 2023.

Elle doit permettre d'identifier les crédits de droit commun ainsi que les crédits spécifiques qui ont permis de faire lever sur les axes prioritaires définis à la signature du contrat de ville en 2015. Ce dernier fait l'objet d'une prorogation jusqu'au 31 décembre 2023.

# LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD)

## L'INTERVENANT SOCIAL EN COMMISSARIAT ET GENDARMERIE (ISCG)

Une nouvelle convention de partenariat 2022-2024 a été signée entre l'État, la police nationale et la gendarmerie nationale, d'une part, et la CARA et l'association Tremplin 17, d'autre part, qui ont convenu de continuer à financer un poste d'intervenant social (1 ETP), recruté par l'association Tremplin 17, qui intervient au sein des locaux du commissariat de Royan et des unités de gendarmerie de La Tremblade, Saujon et Cozes. Le financement de ce poste pour la CARA s'élève à 42 000 €.

Ainsi, tout le territoire de la CARA est couvert par les missions de l'ISCG.

- Le secteur police de Royan (lundi et vendredi)
- Le secteur gendarmerie de La Tremblade (mardi après-midi et jeudi matin)
- Le secteur gendarmerie de Saujon (mardi matin et jeudi après-midi)
- Le secteur gendarmerie de Cozes (un vendredi après-midi les semaines paires).

### Bilan de l'activité de l'intervenante sociale en 2022 :

Les saisines de 2022 sont en augmentation : 315 situations (contre 230 en 2021) :

- 123 nouvelles situations en commissariat (84 en 2021) ;
- 212 nouvelles situations en gendarmerie (146 en 2021).

## L'ASSOCIATION D'ENQUÊTE ET DE MÉDIATION

En 2022, la CARA a continué de financer à hauteur de 8 000 € une action menée par l'Association d'enquête et de médiation ; il s'agit d'expérimenter le dispositif d'accompagnement indi-

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024



Philippe Cussac, vice-président délégué au CISPD, entouré de Véronique SCHAAP, sous-préfète de Saintes, Benjamin Alla, procureur de la République, Stéphane Donnnot, sous-préfet de Rochefort, Thierry Beausse, commissaire de police de Royan et Grégory Nowacki, du groupement de gendarmerie départementale de Saintes.

vidualisé renforcé auprès des auteurs d'infractions, notamment dans le cadre des violences conjugales. Ce dispositif, du ressort du tribunal de Saintes vise à améliorer la prévention de la récidive pour des personnes déjà connues de la justice et dont les faits, notamment de violences conjugales, sont en lien avec une addiction (alcool, stupéfiants).

Bilan 2022 : 22 personnes ont intégré le dispositif (2021 : 27 personnes).

## L'ÉQUIPE DE PRÉVENTION ET DE MÉDIATION SOCIALE

Le 1<sup>er</sup> décembre 2021, la Mission locale a été désignée par la CARA pour porter ce nouveau projet de l'équipe de prévention et de médiation sociale. Une convention a été signée pour une durée d'un an, un avenant prolongeant la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2022. Ce projet se veut expérimental. Cette équipe est composée de deux agents, un agent CARA mis à disposition de la Mission locale et un éducateur spécialisé recruté depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Ce binôme est installé depuis le 1<sup>er</sup> février 2022 dans les locaux situés 21, rue Régazzoni à Royan.

L'équipe de prévention et de médiation sociale a deux objectifs :

- Intervenir sur tout le territoire de la CARA pour développer, maintenir, renforcer, voire recréer du lien là où il risque de s'affaiblir ou se rompre, principe du « aller vers » ;
- Recréer le lien avec l'Éducation nationale afin de redynamiser les exposi-

tions interactives, dont la CARA s'est dotée, et élaborées par la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse du ministère de la Justice, « 9-13 - Moi, jeune citoyen » et « 13-18 - Questions de justice » afin d'aller à la rencontre des jeunes du territoire pour diffuser des messages à visée éducative dans une dimension d'apprentissage de la citoyenneté.

Les différentes actions menées par l'équipe de prévention au cours de l'été 2022 :

- Des actions de sensibilisation au GHB sur la voie publique et les établissements de nuit en distribuant notamment des protège-verres anti GHB (1 500 à 2 000 ont été distribués au cours de l'été) et en alertant le public ;
- Des passages hebdomadaires sur les sept communes du littoral et dans les établissements de nuit ;
- Des régulations quotidiennes au sein des campings qui hébergeaient des saisonniers employés dans les entreprises locales.

Pour intervenir dans les collèges et les lycées du territoire, la CARA a souhaité que l'équipe de prévention et de médiation sociale, ainsi que des intervenants volontaires soient formés par un professionnel choisi et financé par la CARA.

Ainsi, le 9 décembre 2022, des stagiaires ont été formés pour qu'ils puissent animer les expositions « 9-13 - Moi, jeune citoyen » et « 13-18 - Questions de justice » afin de sensibiliser les jeunes, notamment sur leurs droits et devoirs et leur permettre de comprendre le fonctionnement de la justice.

# ACTION SOCIALE

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

## La CARA a pris dans ses compétences « l'action sociale ». RELAIS ACCUEIL PETITE ENFANCE

En 2022, la Loi d'accélération et simplification de l'action publique (ASAP) entre dans le champ de la petite enfance et de la famille : les relais assistants maternels deviennent Relais petite enfance (RPE), identifiés par un nouveau logo national.

Les relais petite enfance sont dotés de missions obligatoires :

- Amélioration de la qualité de l'accueil et des pratiques professionnelles de l'accueil individuel,
- Accompagnement des familles et mise en relation entre parents et assistants maternels,
- Promotion de l'offre d'accueil individuel et du métier d'assistant maternel,

S'y ajoute la possibilité de choisir une mission renforcée. Le service relais petite enfance de la CARA s'est positionné sur la mission « guichet unique », le RPE devenant alors le principal service d'information des familles pour l'ensemble des modes d'accueil présents sur le territoire.

Des commissions d'attribution sont effectives sur toutes les communes et SIVOM équipés d'une crèche. Les animatrices des relais petite enfance participent aux commissions avec les élus et techniciens concernés afin d'apporter des éléments de diagnostic et alimenter l'observatoire de l'offre de service. Des rencontres entre les directrices de structures et les animatrices de RPE permettent d'orienter au mieux les familles dans les solutions qui peuvent leur être proposées.

Le nombre de places qu'offrent les assistants maternels agréés et les accueils collectifs qui existent sur la CARA répondent de plus en plus difficilement aux



besoins des familles. Le taux d'occupation est resté proche des 100 % sur tous les secteurs ; seule la presque île d'Arvert avait quelques places en accueil individuel. Le nombre d'assistants maternels en activité sur le territoire de la CARA est de 240, permettant un accueil simultané de 960 enfants.

En 2022, il y avait une difficulté préoccupante pour le travail saisonnier et les familles du territoire. Une sensibilisation à l'implantation de maisons d'assistants maternels sur la CARA est nécessaire pour ouvrir des places supplémentaires, mais aussi permettre une flexibilité intéressante qui pourrait s'adapter aux différentes variables de l'emploi : le développement de l'activité économique, la saisonnalité, les emplois en horaires atypiques ou décalés, les secteurs liés au service à la personne, au tourisme, au médical et paramédical, ...

Deux maisons d'assistants maternels doivent ouvrir en 2023 sur les communes de Vaux-sur-Mer et Médis. Des projets sont en cours de réflexion sur les communes d'Étaules, La Tremblade, Saint-Augustin, Cozes et Meschers-sur-Gironde.

AU 31/12/2021	Nombre de communes	Nombre d'assistants maternels agréés	Nombre d'assistants maternels en activité	Nombre de places actives	Taux d'occupation	Maison d'assistants maternels
<b>Secteur Est</b>	8	103	73	292	97%	2
<b>Secteur Nord</b>	6	72	60	240	90%	0
<b>Secteur Ouest</b>	5	71	63	252	95%	0
<b>Secteur Sud</b>	14	47	44	176	92%	1
<b>Total</b>	33	293	240	960	94%	3

L'accueil individuel constitue une réponse aux familles qui travaillent sur des horaires élargis, voire atypiques (temps de travail avant 7 heures ou après 20 heures, les samedis, dimanches et jours fériés).

## MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

### POPULATION DE PROFESSIONNELS VIEILLISSANTE : DES DÉPARTS NON RENOUEVÉS, DES SOLUTIONS INNOVANTES À DÉVELOPPER.

2021 Mission d'information	Public reçu en entretien	Motifs principaux
	5 439 RDV pour 702 familles	Recherche de mode d'accueil collectif ou individuel : assistants maternels, garde à domicile et Do l'Enfant Dom. Aide élaboration ou fin de contrat de travail. Médiation, désaccord. Demande d'accueil en horaires atypiques. Garde d'enfant en situation de handicap. Accompagnement à la parentalité. Aides financières liées à l'accueil des enfants.
	2 535 rdv pour 207 assistants maternels	Information contrat en cours. Fonctionnement du relais petite enfance. Soutien à la professionnalisation. Relation salarié parents-employeurs. 60,5 % des assistants maternels travaillent au moins sur une des tranches d'horaires atypiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dont 40 % le samedi et occasionnellement le dimanche.</li> <li>• Et 57 %, soit avant 7 heures, soit après 20 heures.</li> </ul>
	Acteurs locaux et institutionnels	Amélioration de l'offre de service. Connaissance du territoire. Actions de soutien à la parentalité. Anticipation de l'évolution des besoins. Schéma communautaire en direction des familles. Préparation de la future convention territoriale globale.



### MISSION D'ANIMATION ET D'ÉCHANGES DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES

2022 Mission animation	Nombre d'animations proposées	Nombre cumulé d'assistants maternels	Nombre cumulé d'enfants
Secteur Est	114	573	1 249
Secteur Sud	125	563	1 347
Secteur Ouest	168	929	2 434
Secteur Nord	98	341	724
<b>Total</b>	<b>505</b>	<b>2 406</b> 157 assistants maternels différents	<b>5 754</b> 794 enfants différents

#### Le service relais petite enfance de la CARA a une très bonne fréquentation des profes- sionnels de l'accueil individuel :

- 65,5 % des assistants maternels en activité participent aux animations proposées sur leur secteur.
- En 2022, il y a eu 88 départs en formation pour 59 assistants maternels différents, ce qui représente 1 176 heures de formation les samedis, qui ont toutes été effectuées sur la CARA.

## MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

### ÉLABORATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La convention territoriale globale élaborée par la Caisse d'allocations familiales de Charente-Maritime et la CARA met en œuvre une partie du projet de territoire de la CARA dans les domaines social et familial (accès aux droits, parentalité, enfance, jeunesse, éducation, animation locale, accès au numérique, ...). Il s'agit d'un **nouveau cadre contractuel**, proposant un engagement politique plus lisible, basé sur un diagnostic partagé entre la CAF et les élus du territoire de la CARA permettant d'optimiser, de préserver, voire de développer une offre adaptée aux besoins des familles.

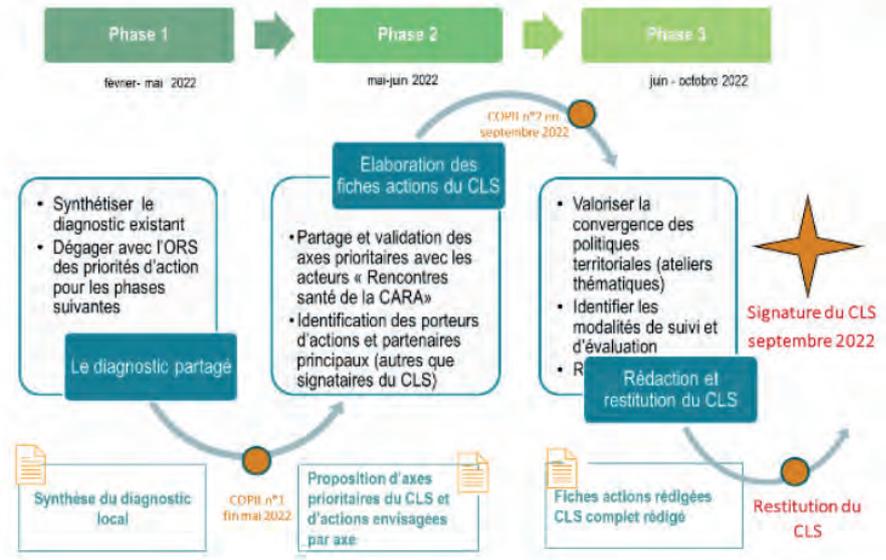
Elle a pour objectifs de formaliser un projet de territoire co-construit et partagé, renforcer le pilotage des projets territoriaux, harmoniser et rendre plus lisibles les financements octroyés en complément des prestations de services, et alléger les charges de gestion des partenaires et des CAF par la simplification des règles de financement. Plusieurs réunions de présentation ont été organisées par la CAF le 28 janvier 2022 et le 1<sup>er</sup> avril 2022 en présence des élus et des techniciens désignés des communes et SIVOM du territoire de la CARA. La CTG a également fait l'objet d'une conférence des maires le 19 mai, d'un comité technique le 5 juillet sur le diagnostic partagé et d'un premier séminaire le 25 novembre afin de partager le diagnostic et définir les premières orientations.

### LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Suite au travail de diagnostic territorial de santé mené en 2021, la CARA s'est engagée dans l'élaboration de son contrat local de santé (CLS).

Le CLS est un outil de mobilisation et de coordination privilégié pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, et pour prioriser les actions sur le territoire. Les CLS s'attachent à ce que les actions développées atteignent prioritairement les personnes fragiles, défavorisées et éloignées de la prévention ou de l'accès aux soins. Par ailleurs, les CLS sont des outils fédérateurs de partena-

### CALENDRIER DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE LA CARA



riat sur les problématiques communes et de valorisation de tout ce qui est fait en matière de santé par les collectivités, qu'il s'agisse d'accès au soin, de prévention ou de promotion de la santé.

Le CLS est un document cadre qui fixe l'engagement partagé entre trois partenaires : l'Agence Régionale de Santé, la préfecture et l'intercommunalité. Il ne comprend pas toutes les actions que les uns et les autres mènent sur le territoire, seulement les actions qui sont à la croisée des priorités de chacun. Il définit une stratégie et des objectifs définis en commun, un programme d'actions pluriannuel co-construit à partir des besoins locaux, un suivi de la mise en œuvre et une évaluation des résultats conjoints.

C'est aussi un moyen de décliner le projet régional de santé de manière spécifique au territoire en répondant aux besoins identifiés dans le diagnostic santé (Art. L. 1434-17 du Code de la santé publique).

Ainsi, l'année 2022 a été ponctuée par de nombreux temps forts, dans une démarche de co-construction avec l'ensemble des partenaires du territoire, avant d'aboutir à la signature du CLS le 14 octobre.

Des groupes de travail thématiques ont été animés en février par l'observatoire régional de santé : accès aux soins et vision globale de la santé, dé-

pendance et handicap, petite enfance et parentalité, précarité et insertion.

Ces groupes ont été complétés par des rencontres d'élus organisées par bassin de vie, en mars (secteur Nord : 6 communes représentées ; secteur Ouest : 4 communes représentées ; secteur Est : 10 communes représentées ; secteur Sud : 4 communes représentées).

Cette première phase d'élaboration des axes stratégiques a abouti à la réunion de groupes de travail ayant vocation à préciser le plan d'action, en juin et juillet.

Le CLS ne se résume pas à l'accès aux soins, mais définit une stratégie territoriale de la santé. « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité », définition adoptée par l'OMS en 1946. Le CLS de la CARA propose des actions contribuant à relever les défis présents sur le territoire, tout en permettant à chacun d'être acteur de sa santé.

#### • AXE 1 : Faciliter l'accès et la coordination des soins

Le renforcement de l'offre de soins dans sa diversité sur l'ensemble du territoire, en lien avec l'évolution démographique est l'objectif prioritaire du CLS. Il est porté en lien étroit avec

## MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

les professionnels de santé, en parallèle de l'activation des leviers d'amélioration de son accessibilité.

### • AXE 2 : Améliorer les parcours de santé des populations vulnérables

La lutte contre les inégalités sociales de santé est un enjeu fort. Différents âges de la vie et contextes de vie présentent des degrés de vulnérabilité accrus en terme de santé. Cet axe porte des actions en direction des personnes âgées et des personnes porteuses de handicap pour favoriser leur autonomie, des personnes en grande précarité, des familles avec un objectif de prévention et de promotion de la santé, mais aussi de soutien aux « aidants ».

### • AXE 3 : Encourager l'adoption de modes de vie plus favorables à la santé

C'est un axe transversal à de nombreuses politiques déjà portées par la CARA. Les actions en lien avec la promotion d'une alimentation saine (Projet Alimentaire de Territoire), des mobilités actives et la pratique d'activités physiques sont prioritaires. La volonté est clairement d'accompagner la popula-

tion à accéder à l'information et de l'inciter à se saisir de ses propres moyens d'action sur la santé, en adoptant des comportements y étant favorables ; ceci, notamment, dans l'objectif de prévenir les maladies chroniques. C'est une action à long terme.

### • AXE 4 : Accompagner la prise en compte de la santé mentale

Cet axe porte sur des actions visant à contribuer à une meilleure connaissance des enjeux autour de la santé mentale, à faciliter les rencontres et l'interconnaissance entre les acteurs médicaux et sociaux, dans un objectif de lisibilité et d'adaptation de l'offre de soins, mais aussi de coopération pour une meilleure prise en charge des situations complexes.

### • AXE 5 : Développer une culture de la santé environnementale

La santé est impactée par de nombreux déterminants, dont l'environnement et le cadre de vie. La CARA s'engage dans une démarche où l'urbanisme est pensé pour avoir un effet favorable sur la santé de la population. Cela passe par la préservation de la

qualité de l'eau, de l'air, des milieux naturels, mais aussi par une meilleure information sur les espèces nuisibles ou les effets des perturbateurs endocriniens.

À la suite de ces travaux, le conseil communautaire, par délibération n° CC-220923-M1 du 23 septembre a validé le principe d'inscrire dans l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « action sociale » :

*La CARA sera facilitatrice dans l'accompagnement des porteurs de projets, dans la mise en relation des professionnels, dans l'ingénierie de projet, et ce, dans la limite de ses compétences.*

Le contrat local de santé a ainsi été signé le 14 octobre 2022 par le président de la CARA, Vincent Barraud, le directeur de la délégation territoriale de Charente-Maritime de l'ARS, Laurent Flament, le sous-préfet de Rochefort, Stéphane Donnot, représentant le préfet de Charente-Maritime, Nicolas Basselier.

Il décline désormais l'ambition du territoire pour la santé de ses habitants dans un plan d'actions structuré en cinq axes stratégiques, comportant treize fiches-actions opérationnelles, adopté pour cinq ans.



Signature du contrat local de santé, le 14 octobre 2022.

# GENS DU VOYAGE

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024



**La CARA a dans ses compétences l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs des gens du voyage.**

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Charente-Maritime 2018-2024, voté et appliqué dès l'année 2018, impose à la CARA :

- **3 aires d'accueil permanent** : la CARA en possède déjà deux sur la commune de Saujon (16 places caravanes) et sur la commune de Saint-Georges-de-Didonne (24 places caravanes). En 2022, elle a acquis une parcelle située sur la commune de Médis qui servira à implanter la troisième aire permanente d'accueil.
- **2 aires de grands passages estivaux** : la CARA a utilisé un terrain situé sur la commune de Royan au lieu-dit « Les Chaux » dont elle est propriétaire.
- **20 terrains familiaux** : la CARA possède dix terrains familiaux à « La Puisade » sur la commune de Royan. Il reste dix autres terrains à construire.

## LES LIEUX D'ACCUEIL

**Les aires d'accueil permanent** (loi Besson du 5 juillet 2000). La commune de Royan ayant plus de 5 000 habitants, la CARA doit disposer d'une troisième aire permanente d'accueil. Le lieu de son implantation a été déterminé sur la commune de Médis.

- **L'aire d'accueil permanent de Saujon (8 emplacements) - Lieu-dit « Pont Antoine »** : pas de fermeture annuelle car il n'y pas eu de travaux à réaliser.
- **L'aire d'accueil permanent de Saint-Georges-de-Didonne (12 emplacements) - Rue Thomas Edison** : pas de fermeture annuelle car il n'y pas eu de travaux à réaliser.

## LES GRANDS PASSAGES ESTIVAUX

**Les grands passages estivaux :**

La CARA a reçu 6 demandes de stationnement pour la saison estivale 2022 et a finalement accueilli 21 groupes dont 12 groupes de plus de 50 doubles-essieux. Récapitulatif des groupes de plus de 50 doubles-essieux :

Groupes	Communes	Nombre total de groupes
<b>Groupe reçu en stationnement licite sur le territoire de la CARA</b>	Royan (lieu-dit « Les Chaux »)	1
	L'Éguille-sur-Seudre	3
<b>Groupes reçus en stationnement illicite sur le territoire de la CARA</b>	Meschers-sur-Gironde	1
	Médis	1
	Corme-Écluse	1
	Saint-Sulpice de Royan	1
	Saujon	3
	Mornac-sur-Seudre	1
	<b>TOTAL</b>	<b>12</b>

Outre l'augmentation du nombre de groupes, la principale problématique a été le traitement des déchets générés par les groupes de gens du voyage. Ce traitement s'articule autour de la gestion des bennes à ordures et du coût du traitement de ces déchets.

## LES TERRAINS FAMILIAUX

En 2022, la CARA était toujours en recherche de terrains pour réaliser les 10 derniers terrains familiaux inscrits dans le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Charente-Maritime 2018-2024.

**MISE EN LIGNE LE 31-01-2024**

# La CARA développe le territoire



# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

MISE EN LIGNÉ LE 31-01-2024

## LA PLATEFORME ENTREPRENDRE DEVIENT UP ! LE CARRÉ DES ENTREPRENEURS®

Ce nom désigne à la fois un nouveau lieu dédié à l'entrepreneuriat et une offre de services pour accompagner les porteurs de projets et entreprises du territoire. Le service s'est délocalisé et accueille depuis juillet 2022, les porteurs de projets au 27, chemin de la Garenne à Royan, dans un immeuble de deux étages, sur 260 m<sup>2</sup>. Ce nouvel espace est conçu pour faciliter le partage, l'innovation et l'émulation de ses utilisateurs en proposant un accompagnement à toutes les étapes du parcours entrepreneurial.



### L'offre de service étoffée se compose :

- D'un accueil gratuit des porteurs de projets, par les services de la CARA ou les partenaires locaux.
- D'une pépinière d'entreprises : ce service s'adresse aux jeunes entreprises, innovantes, qui pourront bénéficier d'une location de bureaux sur site pendant un ou deux ans et d'un accompagnement individuel et collectif pour les aider à lancer et pérenniser leur activité dans les meilleures conditions. Cet accompagnement est destiné aux entreprises de moins de trois ans, domiciliées sur le territoire de la CARA et ayant une activité en lien avec l'une des filières prioritaires soutenues par la CARA dans le cadre de son schéma de développement et d'innovation (économie sociale et solidaire, croissance bleue, activités à haute valeur ajoutée...).
- De places de coworking : six postes dans un espace de travail partagé. Ces derniers peuvent être loués au mois, à la journée ou à la demi-journée.
- D'espaces ouverts à la location : deux salles de réunion et une terrasse sont disponibles à la location. Ces espaces peuvent être loués, selon les besoins, à la journée ou à la demi-journée.

- Un programme d'incubation : lancement de la troisième édition du programme d'incubation, où sept futurs entrepreneurs sont accompagnés pour concrétiser leur projet et passer de l'idée à la création. Pendant plusieurs mois, ils participent à des ateliers collectifs, bénéficient d'un accompagnement individuel d'experts et accèdent à un réseau de partenaires néo-aquitains.
- Animations et événements sur site ou en extérieur : par exemple, le 29 novembre 2022, ont pu se dérouler « La Journée de l'entrepreneur » et « les partenariales » à la Salicorne à Saujon, toujours en présence de nombreux partenaires. Année record en terme de fréquentation, cette édition a permis à 215 visiteurs de parcourir les 40 stands à leur disposition, et leur permettre de trouver les réponses à leurs questions et les interlocuteurs-clés pour leurs projets de création, reprise, transmission ou développement d'activité.

## ÉLABORATION DU PLAN D' ACTIONS POUR LA CROISSANCE BLEUE

La CARA pilote une mission « croissance bleue » pour les quatre territoires que sont les communautés de communes de Marennes et d'Oléron et les communautés d'agglomérations de Royan et Rochefort. Elle s'inscrit dans un contrat avec la région Nouvelle-Aquitaine pour soutenir et promouvoir l'économie bleue durable, qui vise à concilier la préservation de l'environnement et développement économique. Il s'agit ainsi d'accompagner les activités maritimes actuelles et de permettre le développement de nouvelles activités à la fois durables et résilientes dans un contexte de changement climatique.

L'année 2022 a permis l'élaboration du plan d'actions, qui couvre la période du nouveau contrat régional 2022-2025 et s'articule autour de grandes thématiques :

- La préservation du milieu marin ;
- La montée en compétence ;
- L'économie circulaire ;
- La valorisation locale des ressources de la mer et des marais.

Ces thématiques restent transversales et complémentaires les unes des autres.

Pour l'heure, onze actions ont été inscrites au plan d'actions mais celui-ci reste évolutif dans le temps selon les besoins des professionnels et les appels à projets régionaux et nationaux visés chaque année.

## MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

<b>Finalité 1 : Préserver le patrimoine maritime du territoire et participer à son adaptation au changement climatique</b>	Principe d'actions 1.1 : Participer à la transition énergétique des territoires	<b>Action 1.1.1</b> : Étude du potentiel EMR
	Principe d'action 1.2 : Encourager la participation des professionnels de la mer dans la préservation du milieu marin	<b>Action 1.2.1</b> : Accompagnement à l'amélioration des pratiques portuaires
<b>Finalité 2 : Favoriser le développement de filières de proximité</b>	Principe d'actions 2.1 : Mieux connaître et valoriser les produits locaux de la mer	<b>Action 2.1.1</b> : Favoriser la consommation de poissons débarqués localement
	Principe d'actions 2.2 : Encourager le développement de nouvelles filières permettant la valorisation autant que la préservation des ressources présentes localement	<b>Action 2.2.1</b> : Évaluer le potentiel de développement de culture de plantes halophiles en marais
<b>Finalité 3 : Faciliter le recrutement dans les filières nautiques en participant à la connaissance des métiers de la mer</b>	Principe d'actions 3.1 : S'assurer d'une adéquation entre les formations proposées sur le territoire et les besoins des entreprises	<b>Action 3.1.1</b> : Évaluation de l'adéquation entre les formations proposées et les emplois d'aujourd'hui et de demain
	Principe d'actions 3.2 : Faire connaître les métiers de la mer	<b>Action 3.2.1</b> : Communication sur l'attractivité des métiers de la mer
<b>Finalité 4 : Participer à la généralisation du concept d'économie circulaire</b>	Principe d'actions 4.1 : Limiter la quantité de déchets issues des activités professionnelles	<b>Action 4.1.1</b> : Participation à la collecte du néoprène en vue de son réemploi
		<b>Action 4.1.2</b> : Aide au réemploi et recyclage des matériaux issus des engins de plaisance et de glisse
		<b>Action 4.1.3</b> : Participation à la collecte des coquilles d'huîtres en vue de leur recyclage
	Principe d'actions 4.2 : Faire connaître les leviers de l'économie circulaire	
<b>Finalité 5 : Participer à une meilleure visibilité des potentiels offerts par une économie bleue durable</b>	Principe d'actions 5.1 : Créer des synergies entre le monde de la recherche et celui de l'entreprise	<b>Action 5.1.1</b> : Favoriser les échanges entre la recherche et l'entrepreneuriat
	Principe d'actions 5.2 : Profiter de la vitrine offerte par la mission croissance bleue pour faire connaître les dynamiques locales en lien avec le développement durable des activités maritimes	<b>Action 5.2.1</b> : Participation à des événements en lien avec l'économie bleue durable

## APPROBATION DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET D'INNOVATION (SDEI)



Le schéma de développement économique et d'innovation (SDEI) a été approuvé en conseil communautaire

le 27 juin 2022. Il constitue la stratégie de la CARA pendant cinq ans (2022-2026) afin de faire de Royan Atlantique un territoire attractif, dynamique et reconnu pour un développement économique durable, porteur de valeur ajoutée et d'emplois. Le SDEI se structure en cinq axes comprenant 42 fiches actions au total :

1. Rebondir post-crisis (par exemple, accompagner la numérisation des entreprises ou encourager la relance de l'entrepreneuriat) ;
2. Soutenir le développement durable et innovant de notre économie (mieux appréhender et accompagner l'économie sociale

et solidaire, les entreprises dans leurs investissements en faveur des transitions éco-énergétiques...)

3. Favoriser la croissance des filières productives (croissance bleue, filière équine, agriculture...)
4. Accompagner la transition de l'économie résidentielle dans l'économie touristique et le commerce ;
5. Créer les conditions favorables au développement d'un écosystème économique local.

Ces fiches actions, répertoriées dans un tableau de bord, feront l'objet d'un suivi régulier via des indicateurs, pour évaluer chaque année les résultats du SDEI.

## MISE EN LIGNE LE 31-01-2024



### ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : FAVORISER L'ÉMERGENCE D'INITIATIVES CITOYENNES

Les élus communautaires sont convaincus de l'importance de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour le développement durable et innovant du territoire. C'est pourquoi le pôle développement et attractivité territoriale, en partenariat avec les pôles politique de la ville, solidarités, prévention-sécurité & le pôle écologie urbaine, a choisi de se saisir pleinement de cette thématique en 2022. L'action de la collectivité est déjà engagée dans cette voie depuis une quinzaine d'années, et en faveur de l'insertion par l'activité économique (IAE) qui lui vaut d'être citée en exemple au niveau national. Elle souhaite à présent aller plus loin dans le domaine de l'ESS en conduisant une mission, pilotée par le service développement économique, visant entre autres à faciliter l'émergence et le développement d'initiatives citoyennes.

Dans un contexte de crises sanitaire, économique et écologique, l'importance de valeurs partagées comme l'utilité sociale, la gouvernance démocratique et l'aspect lucratif limité, ainsi que les modes d'actions de l'ESS comme la coopération, l'innovation, l'ancrage local et la mobilisation citoyenne, sont autant de piliers sur lesquels notre écosystème territorial peut s'appuyer. Conscients que l'ESS peut être une réponse aux enjeux

stratégiques de la CARA, cette ambition a été inscrite dans le schéma de développement économique et d'innovation (SDEI) au mois de juin (Fiche action n°4 : mieux appréhender et accompagner l'économie sociale et solidaire). En juillet, un partenariat a été signé avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Nouvelle-Aquitaine (CRESS) afin de réaliser un diagnostic de territoire. En effet, il est nécessaire pour la CARA de disposer d'informations plus précises, à la fois qualitatives et quantitatives, pour mieux appréhender les forces de l'ESS présentes localement et les axes de développement. Ce diagnostic vise à cartographier les acteurs de l'ESS actifs et plus globalement l'écosystème d'accompagnement, de formation et de financement présents sur le territoire. À l'issue de cette étude, des actions spécifiques pourront être imaginées puis mises en œuvre afin de structurer une offre d'accompagnement qui permettra l'émergence de nouvelles initiatives tout en consolidant celles déjà existantes.

Cette volonté est aussi partagée par la région Nouvelle-Aquitaine qui, dans son nouveau schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), rappelle l'importance d'un modèle économique mettant l'humain et le développement durable au cœur des actions du territoire. Un projet qui s'inscrit dans une ambition globale, celle de devenir la première région écoresponsable de France.



MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

# AGRICULTURE & ALIMENTATION



## LA RECONNAISSANCE « PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL » ACCORDÉE PAR L'ÉTAT AU PAT DE ROYAN ATLANTIQUE

La CARA s'est engagée dans l'animation d'un projet alimentaire territorial ; cette reconnaissance PAT a été accordée par l'État en juillet 2022. L'objectif du PAT est de faire de Royan Atlantique un territoire nourricier en favorisant une consommation locale et des productions de qualité. Cette démarche a été l'opportunité de mettre en place une gouvernance avec un comité de pilotage qui réunit des représentants de l'État, des collectivités territoriales, ainsi que des représentants du monde économique et des habitants. L'évolution du système alimentaire implique des changements de politiques nationales et européennes, mais les démarches alimentaires territoriales misent sur le fait que les acteurs locaux disposent aussi de leviers. Cette démarche est portée par un service de la CARA, rebaptisé « Service agriculture & alimentation », qui déploie, avec l'ensemble des partenaires, un plan d'actions triennal reposant sur deux piliers. Le premier est de favoriser une consommation locale et donc d'encourager le développement des circuits courts de proximité. La CARA intervient d'une part, auprès des producteurs pour accompagner le développement de leur offre en produits locaux, d'autre part pour inciter les consommateurs et les acheteurs de la restauration collective à s'approvisionner localement. Le deuxième pilier est d'accompagner les producteurs locaux vers des pratiques agroenvironnementales et de favoriser ainsi une production de qualité. C'est un nouveau champ d'action initié grâce au PAT ; la CARA met progressivement en place divers projets, notamment avec des acteurs qui interviennent sur la gestion quantitative et qualitative de l'eau et la Fédération régionale Bio Nouvelle-Aquitaine.

## INAUGURATION DE L'ESPACE-TEST AGRICOLE EN MARAICHAGE BIO EN JUIN 2022, DÉJÀ COMPLET EN DÉCEMBRE 2022 !

La CARA s'est portée acquéreur d'une ancienne exploitation horticole de 4 hectares afin d'y déployer un espace test agricole dédié au maraîchage biologique. Le test d'activité consiste à mettre à disposition de porteurs de projets un lieu et des moyens de production, un cadre juridique spécifique à travers le contrat CAPE et un accompagnement personnalisé avec des formations aux techniques de culture bio et à la gestion d'entreprise. La gestion de ce dispositif et de ce site a été confiée à la coopérative d'installation en agriculture paysanne, Champs du partage. Le dispositif a accueilli son premier porteur de projet, Thomas Germaine, en mars 2022. Celui-ci a fait le choix, après six mois de test, de réorienter son projet professionnel vers l'enseignement agronome plutôt qu'une installation en tant que maraîcher. L'inauguration de l'espace-test a eu lieu le 20 juin 2022, au démarrage des toutes premières récoltes sur site, en présence de ce premier maraîcher en test et de l'ensemble des partenaires institutionnels et membres du comité de recrutement des porteurs de projets. Deux nouveaux porteurs de projets sont actuellement en test, si bien que le site est déjà complet ! Valentin Agbo a intégré le lieu-test le 12 août 2022. Sortant d'un BTS horticole et en apprentissage sur l'exploitation du lycée du Petit Chadignac à Saintes, Valentin teste son projet de maraîchage diversifié avec 33 variétés de fruits et légumes. Fin décembre 2022, Gwenaëlle Mertz a rejoint Valentin sur le site. Après diverses formations dans le domaine de l'agriculture, Gwenaëlle a travaillé plusieurs années en tant qu'ouvrière agricole en maraîchage bio, notamment au sein du Domaine Coussot à Corme-Écluse.

## MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

Elle produira une variété d'une trentaine de légumes de saison qui seront proposés à la vente sur un marché du territoire restant à définir. Dans le cadre du « groupe foncier agricole » animé par la CARA, la veille foncière en cours doit permettre de pérenniser son implantation sur le pays royannais, à l'issue d'un test d'activité d'environ deux ans.

### MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION LOGISTIQUE MUTUALISÉE PORTÉE PAR UNE ENTREPRISE D'INSERTION CRÉÉE À CET EFFET

#### La volonté de lever un frein au développement des circuits courts de proximité.

Un atelier mené avec des producteurs du territoire avait fait ressortir la problématique de la logistique comme un frein au développement de certains débouchés en circuits courts, notamment ceux de la restauration scolaire et de la restauration commerciale. Ces débouchés de la restauration hors domicile (RHD) sont pourtant complémentaires de ceux de la vente à la ferme. Ils permettent de diversifier les circuits de vente et de rendre ainsi les exploitations plus résilientes.

**Le constat d'une carence d'initiative privée en matière de logistique de proximité.** Les travaux menés par la CARA sur le sujet, avec l'appui de la Fédération régionale de l'agriculture biologique et de la chambre d'agriculture ont abouti aux constats suivants : les tournées de livraison sont majoritairement gérées individuellement et en direct par les producteurs. Elles sont coûteuses et chronophages, et leur bilan environnemental pose question. Les professionnels du transport ne se positionnent pas sur ces circuits de proximité peu lucratifs.

#### Un alignement de valeurs et d'objectifs avec l'entreprise d'insertion IEPR :

IEPR a vu, dans ce service à développer, un support d'activité pertinent pour permettre aux collaborateurs en insertion à la fois d'acquérir des compétences transversales (logistique, gestion de la chaîne du froid, relation clients, valorisation des produits) et de développer un réseau professionnel auprès de recruteurs potentiels (acteurs agricoles, de la restauration et de la distribution...). Ainsi, cette nouvelle branche d'activité a été proposée par IEPR à l'État, qui en a validé le principe, sous réserve que ce service soit porté par une entreprise d'insertion (et non un chantier d'insertion). L'entreprise d'insertion «IEPR Services» est née, avec l'appui de la CARA, et a démarré ses tournées en mai 2022.

#### L'offre déployée par la nouvelle entreprise d'insertion «IEPR Services» :

Toutes les collectivités territoriales (État, Région, Département, CARA) soutiennent la mise en place d'IEPR Services car elle répond à des enjeux économiques (accompagner le développement des exploitations), sociétaux (créer un parcours complet d'inclusion) et environnementaux (logistique mutualisée). Ce service a été mis en place pour faire gagner du temps aux producteurs, en espérant que la majorité d'entre eux feront le choix de privilégier leur métier et leur production, en déléguant tout ou partie de leurs livraisons.

Le cœur de leur périmètre d'intervention est celui de la CARA, mais les ramassages à la ferme (ou points relais) s'étendent jusqu'à l'île d'Oléron, Rochefort, Saintes et Jonzac. Les producteurs de ce bassin élargi sont aussi amenés à livrer des points de vente du bassin royannais (restaurants scolaires, magasins de producteurs, épiceries, GMS, ...).

## Le fonctionnement



## MISE EN LIGNE LE 31-01-2024



### CERCLE D'ÉCHANGES DE LA RESTAURATION SCOLAIRE : UNE MISSION NUTRITION POUR ACCOMPAGNER LES CHEFS CUISINIERS DANS L'ÉVOLUTION DE LEURS PRATIQUES

**Comment aider les restaurants scolaires à s'approvisionner localement ?** Depuis 2016, la CARA anime un réseau de chefs cuisiniers et gestionnaires de cuisines centrales, restaurants scolaires municipaux, collèges et lycées du territoire. Ce cercle d'échanges permet de favoriser un approvisionnement local et de saison, de permettre aux professionnels de mieux se connaître et de partager des bonnes pratiques, et enfin de les accompagner dans l'évolution de leurs pratiques (menus végétariens, produits bio...). La loi Agriculture et Alimentation (dite loi « Égalim ») instaure en effet l'obligation de servir des repas dans les restaurants collectifs publics avec au moins 50% de produits bénéficiant de labels dont au moins 20% de produits sont issus de l'agriculture biologique.

Dans ce cadre, la CARA a proposé aux établissements membres de ce réseau une mission d'accompagnement sur la nutrition, confiée à la société coopérative d'intérêt collectif « Nourrir l'Avenir » (collectif « Les pieds dans le plat »), qui s'engage depuis quinze ans pour la restauration collective bio locale.

Au printemps, des ateliers collectifs sur les produits locaux et spécifiques, les menus végétariens, la saisonnalité ou encore la lutte contre le gaspillage alimentaire ont été organisés. Un accompagnement individuel permettant d'élaborer des plans alimentaires saisonniers (printemps/été et automne/hiver) et de corriger des menus a également été mis en place pour les professionnels. **Une quinzaine de communes volontaires ont bénéficié de l'accompagnement collectif et/ou individuel :** le syndicat intercommunal à vocation scolaire Arces-Barzan-Chenac-Épargnes, Breuillet, Corme-Écluse, Étaules, Les Mathes-La Palmyre, Médis, Sablonceaux, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Sulpice-de-Royan, Saujon, Semussac et Vaux-sur-Mer.

# POLITIQUES CONTRACTUELLES

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

## UNE ANNÉE DENSE POUR LA CONTRACTUALISATION

2022 s'est caractérisée par un intense travail d'élaboration de contrats et programmes en lien avec différents financeurs. En effet, à la suite des élections régionales et départementales de 2021, les exécutifs de la Région et du Département ont chacun lancé une nouvelle génération de contrats de territoires. Dans le même temps, le lancement progressif des fonds européens 2021-2027 a conduit la CARA à s'investir dans l'élaboration du volet local de ces fonds.

## L'ÉLABORATION DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITION



La Région Nouvelle-Aquitaine a renouvelé sa politique contractuelle en faveur des territoires et initié une nouvelle génération de contrats. Comme pour la période précédente, la CARA est associée aux communautés de

communes de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes et à la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan pour élaborer et porter conjointement un contrat, dit de développement et de transitions, pour la période 2023-2025.

Ce contrat, adopté en décembre 2022 par l'assemblée régionale, permettra aux acteurs publics des quatre intercommunalités de bénéficier de financements régionaux autour d'enjeux partagés de développement et de transition (écologique, numérique, sociétale...).

Parmi les grands thèmes de ce contrat figurent l'attractivité économique, la transition énergétique, la préservation et la valorisation des milieux maritimes et aquatiques, les services et équipements pour la population, notamment en matière d'accès à la santé ou à la formation, de mobilités décarbonées, etc.

Pour la CARA, ce contrat sera l'occasion d'être soutenue financièrement par la Région pour l'implantation d'un campus de formation dédié aux métiers de la santé animale, la création d'un hôtel d'entreprises, le développement d'une filière de production autour du chanvre, la mise en œuvre de son schéma cyclable...

## LE LANCEMENT D'UNE NOUVELLE POLITIQUE CONTRACTUELLE DU DÉPARTEMENT

À l'occasion de la traditionnelle journée de rentrée des élus, Sylvie Marcilly, présidente du Département, a présenté aux élus du territoire de la CARA le contrat de proximité et proposé d'en engager localement l'écriture.

Il s'agit d'un contrat associant le Département, la CARA et les 33 communes la constituant. Il porte sur douze thématiques structurantes au regard des compétences du conseil départemental, telles que l'action sociale, l'insertion, l'accès au soin, l'enfance et la jeunesse, les personnes âgées, l'environnement, le tourisme, la culture... Ce contrat, qui sera adopté et signé au premier semestre 2023, facilitera l'accès des porteurs de projets locaux aux financements du Département, que ce soit à travers ses règlements d'intervention sectoriels ou son fonds de revitalisation rurale.



## MISE EN LIGNE LE 31-01-2024



Signature de la convention cadre valant opération de revitalisation de territoire, le 13 décembre 2022 à la mairie de Saujon.

## LA PRÉPARATION DU VOLET TERRITORIAL DES FONDS EUROPÉENS 2021-2027



La Région Nouvelle-Aquitaine, autorité de gestion d'une grande part des fonds européens, a proposé aux territoires de piloter eux-mêmes l'allocation d'une partie des fonds européens disponibles pour la période 2023-2027.

Ainsi, en association avec le pôle Marennes-Oléron (PMO), la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et les communautés de communes du bassin de Marennes et de l'Île d'Oléron, la CARA a présenté en 2022 une candidature à ce volet territorial de fonds européens.

À l'échelle de ce périmètre, des acteurs locaux, publics et privés seront chargés dès 2023 de sélectionner les projets pouvant bénéficier de fonds européens, au regard d'une stratégie de développement local construite avec les acteurs locaux courant 2022. Ce programme permettra de bénéficier d'environ 6,5 millions d'euros, qui devront ainsi être attribués entre 2023 et 2027. Les grands axes retenus dans la stratégie locale sont :

- la modernisation et la transition de l'économie touristique,
- la valorisation des patrimoines naturels, culturels et bâtis,
- le renforcement des centres-villes et centres-bourgs, notamment en matière de services et d'équipements à la population,

- le logement, en particulier pour les publics ciblés : jeunes actifs, saisonniers...
- le soutien aux filières économiques à fort potentiel d'innovation et d'emplois,
- le développement des circuits courts de proximité dans le secteur de l'agriculture et de l'alimentation,
- l'adaptation des filières pêche et aquaculture aux conséquences du changement climatique, ainsi que leur modernisation et leur diversification.

Le démarrage du programme devrait intervenir au second semestre 2023.



### ET AUSSI EN 2022

- La poursuite du programme européen LEADER 2014-2022, entré dans sa toute dernière année de programmation ;
- La participation de Saujon au programme petites villes de demain, dont la convention-cadre valant opération de revitalisation du territoire (ORT) a été signée en décembre 2022 ;
- L'aboutissement de plusieurs dossiers importants de subventions pour des actions de la CARA, telle que l'obtention de 312 000 € de FEDER pour le centre de vaccination anti-Covid 19.



MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

# PROMOTION DU TOURISME



**L'office de tourisme communautaire (OTC) est un outil au service de l'animation et du développement touristique de l'ensemble du territoire pour des publics variés. Soixante professionnels spécialisés dans leur secteur d'intervention travaillent en étroite collaboration avec les communes ainsi qu'avec les acteurs institutionnels et privés. Une convention d'objectifs fixée avec la CARA définit, chaque année, les principaux chantiers de structuration de l'OTC.**

## QUATRE GRANDES MISSIONS

La stratégie de l'office de tourisme communautaire s'appuie sur le schéma de développement de l'économie touristique (SDET), outil de référence adopté par les élus le 18 novembre 2019. Afin d'assurer l'ensemble des missions confiées, l'office de tourisme s'est constitué en quatre pôles de compétences :

### **ACCUEILLIR ET INFORMER LES VISITEURS :**

En tant qu'animateur local, l'office de tourisme renseigne de nombreux résidents, nouveaux arrivants, touristes, excursionnistes... Directement au service de la collectivité, il contribue au développement des services à la population et se positionne comme un outil de « promotion » de l'action de la collectivité.

## MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

### ACCOMPAGNER LES SOCIO-PROFESSIONNELS :

L'OTC bénéficie d'une proximité de terrain qui lui permet de s'adapter aux besoins et attentes des acteurs touristiques. Il met à disposition de ses partenaires des outils pour accroître la compétitivité et la visibilité des professionnels : accompagnement et formation, conception et vente de produits touristiques pour les groupes, promotion et vente en ligne...

### DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE :

L'office de tourisme met en œuvre, avec les partenaires publics et privés territoriaux, les actions de développement et de promotion qui permettent au territoire de garder et de renforcer son image.

### ASSURER LA GESTION ADMINISTRATIVE DE L'OTC :

L'OTC est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Il est dirigé par un comité de direction composé en majorité d'élus et de socioprofessionnels. Il assure ainsi la gestion quotidienne des ressources humaines, la gestion de la vie statutaire de l'EPIC, les finances, la perception de la taxe de séjour...

## L'ACCUEIL DES VISITEURS



### 12 BUREAUX D'ACCUEIL

Ouverts à l'année

### 5 BUREAUX SAISONNIERS

Ouverts d'avril à octobre ou juillet/août

### 7 DISPOSITIFS D'ACCUEIL

Hors les murs

### 338 JOURS D'OUVERTURE

22 % des visiteurs accueillis vivent à l'année sur l'une des 33 communes de la CARA

**379 887 personnes** ont été reçues sur l'ensemble des points d'accueil en 2022, soit 15% de plus qu'en 2021. Au-delà d'une simple visite, la réelle valeur ajoutée des bureaux d'information touristique (BIT) se situe dans l'expertise apportée par les conseillers en séjours. Valorisation du patrimoine, promotion des activités et loisirs de la destination, recherche d'un hébergement touristique... La pluralité des compétences détenues par le pôle accueil lui permet de diversifier et de personifier ses services. Conseils adaptés à chaque visiteur, service de réservation, mise en avant et distribution des produits locaux ou encore animation et développement du réseau local constituent le socle des missions de l'accueil.

**ACCUEIL HORS LES MURS :** Pour la troisième année consécutive, un dispositif d'accueil hors les murs a été déployé sur la période de mai à septembre. Quatre cabanes ont été installées pour capter un flux de visiteurs non-initiés aux offices de tourisme. En complément, trois triporteurs ont sillonné les communes de Mornac-sur-Seudre, Saujon et La Tremblade. Ainsi, c'est 15 127 personnes qui ont pu être renseignées, soit 7 % de plus qu'en 2021.

**LE CENTRE OPÉRATIONNEL CLIENT :** Afin d'améliorer la qualité de l'accueil, le centre opérationnel client traite l'ensemble des demandes formulées par téléphone, courrier, courriel, sur le web ou les réseaux sociaux d'avril à septembre. Avec 18 290 demandes, pour la première fois, le COC enregistre une baisse significative des demandes (-37 %). Les demandes d'hébergement ont augmenté de 5 points. Cette augmentation s'inscrit dans la tendance nationale décrivant un regain d'intérêt pour l'hébergement marchand.

## L'ACCOMPAGNEMENT DES SOCIO-PROFESSIONNELS

### + de 900 PRESTATAIRES

Partenaires de l'OTC

### + de 20 000 BILLETS DE PRESTATAIRES

Vendus dans les bureaux d'information touristique

### + de 250 MEUBLÉS DE TOURISME

Classés en 2022

### +74 % DE GROUPES

Accueillis en 2022.

L'OTC anime le réseau des professionnels du tourisme et organise des rencontres et échanges. Proposées pour chaque type de prestataires (meublés de tourisme, loisirs...) ces rencontres se déclinent selon les besoins. Ainsi, l'office de tourisme offre un accompagnement « sur mesure » grâce à ses ateliers dédiés à la promotion, la vente en ligne, la e-réputation, ou le référencement... au total une quinzaine d'ateliers ont été menés auprès des professionnels en 2022. Les équipes de l'office de tourisme sont également intervenues auprès des professionnels souhaitant engager des démarches de labellisation auprès des marques : Qualité Tourisme, Accueil Vélo, Tourisme et handicap, Famille +, label restaurant, charte de tourisme durable. Du conseil à l'audit, en passant par les démarches administratives, l'office de tourisme a accompagné, cette année encore, plus d'une cinquantaine de professionnels.

## L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE :

### 1 469 RETOMBÉES PRESSE

### 942 460 SPECTATEURS TOUCHÉS

Par le spot de promotion de la destination

### 1 278 280 VISITEURS UNIQUES

Sur le site internet de la destination.

## MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

En 2022, la destination a émergé « naturellement » dans la presse. Les sujets ont existé toute l'année avec, toutefois, des pics sur la saison estivale (juillet-août) et au printemps. Une présence significative, qui fait écho au plan média, a été notée en télé (21%). En effet, en 2022, l'OTC a choisi d'investir la télé dans la conception de son plan média. Le spot publicitaire de la destination a ainsi été diffusé plus de 569 839 fois sur les chaînes ou le service de rediffusion des groupes M6 et TF1. Plus de 91 salles de cinéma ont également diffusé le spot vidéo de la destination auprès de 936 752 spectateurs durant neuf semaines sur les départements de la Gironde, de la Vienne des Hauts-de-Seine ou des Yvelines.

## RÉALISATIONS 2022

### Destination ROYAN ATLANTIQUE LE MAG #1



**REFONTE DES ÉDITIONS :** L'OTC produit, chaque année, une gamme complète d'éditions afin de promouvoir la destination.

En 2022, la collection a été entièrement repensée avec de nouvelles exigences : un esthétisme soigné, une écriture narrative, des visuels percutants. Exit donc les listes d'adresses et place au récit, au visuel pour « mettre en scène » et faire vivre la destination. Un magazine et quatre carnets d'idées thématiques (activités de pleine nature, gastronomie, patrimoine et loisirs) sont venus enrichir l'offre de l'OTC. Créée

comme un véritable outil de séduction, la nouvelle collection raconte la destination.

### LANCEMENT DU NOUVEAU SITE INTERNET GRAND PUBLIC ET PROFESSIONNELS :

Avec plus de 2,8 millions de visites par an, le site Internet de l'office de tourisme est une porte d'entrée incontournable du territoire. Après deux ans de préparation, royanatlantique.fr a fait peau neuve et offre aux adeptes du pays royanais une expérience de navigation réinventée. Le nouveau site fait la part belle aux visuels et propose de multiples nouveautés : module dédié aux itinéraires de randonnées, espace réservé aux habitants et aux résidents secondaires... Plus d'une cinquantaine de pages sont consacrées à l'histoire du territoire, à son patrimoine, à sa gastronomie ou encore au nautisme. On y retrouve également des inspirations de séjours, des idées d'activités et quelques coups de cœur...

Le site professionnel de l'office de tourisme est l'autre grande nouveauté : un espace connecté a été créé pour les prestataires du territoire. Ceux-ci y retrouveront des informations en fonction de leur catégorie d'activités (hôtellerie de plein air, activités, restaurants...) : offres de services et d'accompagnement, classement, législation, boîte à outils...

Chaque prestataire peut suivre ses statistiques, mettre à jour ses informations et proposer des bons plans depuis le site.

### UN PLAN PATRIMOINE :

Avec plus de 6 200 monuments classés ou inscrits, les formes de patrimoine du pays royanais sont plurielles : patrimoine naturel, architectural urbain et rural, patrimoine immatériel, maritime ou vernaculaire... Ces différentes formes témoignent des nombreux usages du territoire à travers l'Histoire mais surtout, elles reflètent son identité. Qu'il soit paysager ou bâti, le patrimoine attire le regard des visiteurs, c'est un atout indéniable pour l'économie touristique. Il permet d'étendre la saison, avant et après le pic estival et d'élargir les zones géographiques fréquentées par les visiteurs. Pour que ce potentiel devienne un atout pour l'économie touristique, l'office de tourisme a déployé un plan « patrimoine » pour accompagner le développement touristique de ce dernier. En accord avec les objectifs fixés dans le schéma de développement de l'économie touristique, la réflexion a mené à l'élaboration de 25 propositions concrètes : signalétique, sentiers, évènementiel, scénographies, etc.

### DES BUREAUX D'INFORMATION TOURISTIQUES RÉINVENTÉS :

Après plus d'un an de travaux de rénovation qui l'ont contraint à s'installer à quelques mètres de la galerie Botton, le bureau d'information touristique de Royan a retrouvé ses locaux, idéalement situés boulevard de la Grandière. Le bureau réhabilité a ouvert ses portes le 9 juillet 2022. Les locaux ont été adaptés à la fréquentation et au développement de services en adéquation avec les attentes de sa clientèle. Les boutiques des BIT ont également fait peau neuve. Un nouveau mobilier accueille désormais les références de la boutique Destination Royan Atlantique.

Dans l'optique de proposer aux visiteurs un lieu d'accueil

## MISE EN LIGNE LE 31-01-2024



toujours plus attractif, les bureaux d'accueil se réinventent. En 2022 le BIT de Saint-Georges-de-Didonne a ainsi accueilli une exposition en hommage à l'artiste de « Pif Gadget » : Jacques Nicolaou. Scénariste et dessinateur, natif de la région parisienne, l'auteur résidait à Saint-Georges-de-Didonne depuis une vingtaine d'années. Les personnages Placid et Muzo ont été présentés dans une scénographie conçue pour le bureau d'information touristique.

### DES VISITES POUR TOUS LES GOÛTS :

L'OTC développe chaque année l'offre de découverte du territoire. En 2022, il a rajouté une nouveauté au panel de ses 200 visites guidées ou accompagnées : les contes musicaux. L'occasion de comprendre, en famille, l'histoire locale, et de profiter d'un spectacle au cœur de nos plus beaux villages. Ainsi, trois contes musicaux ont été proposés à Saint-Augustin, Chaillevette et Corme-Écluse.

Afin de couvrir tout le territoire, l'office de tourisme a déployé un nouveau support de jeu en 2022 : « En quête d'estuaires ». Ces jeux sont destinés aux enfants de 4 à 9 ans, accompagnés de leurs parents, pour un moment de partage. Ils permettent la découverte de l'histoire locale tout en jouant au détective dans les communes du territoire où les jeux d'énigmes font défaut : Saujon, La Tremblade, Meschers-sur-Gironde et Saint-Georges-de-Didonne.

En 2022, l'OTC a souhaité proposer aux visiteurs une autre façon de découvrir la destination et ses richesses, toute l'année et sur tout le territoire, grâce à la rencontre avec des habitants passionnés. Pour cela, il a démarré son recrutement de bénévoles pour mettre en place son réseau de « Greeters ». Initié et fédéré par l'OTC, le réseau Greeters réunit des habitants bénévoles qui invitent les visiteurs à découvrir le territoire autrement. L'objectif est de créer un groupe d'ambassadeurs désireux de partager leur quotidien, leurs passions ou bien leurs coins favoris. Entièrement gratuites, les expériences Greeters sont proposées sur le site internet de la Destination.

### LE PORTRAIT IDENTITAIRE DU TERRITOIRE :

Désireuse de renforcer son attractivité, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a décidé de s'engager

dans la réalisation d'un code de marque. À cet effet, elle en a confié la mise en œuvre à l'OTC et au cabinet Co-Managing. Pour initier cette démarche et afin de définir les facteurs d'attractivité du territoire, un questionnaire et des groupes de travail ont été mis en place. Grâce à l'aide des communes, le cabinet CoManaging a pu recueillir la parole des habitants, acteurs locaux et clientèle fidèle, afin de déterminer ensemble les attraits de notre lieu de vie. Ainsi plus de 90 acteurs du territoire ont participé aux groupes de travail et plus de 900 questionnaires ont été recueillis. Après un long travail de synthèse et d'analyse des échanges, le cabinet CoManaging a présenté une restitution du portrait identitaire du territoire en février 2022. La présentation du portrait a permis de dégager, entre autres, des marqueurs-clés (territoire, attachant, sanctuaire naturel...) et les cinq valeurs clés (bienveillance, endurance, discrétion, modération, équilibre) indispensables à la création d'un code de marque.

### UN PASS POUR PARTIR À LA DÉCOUVERTE DE CHEZ SOI

Dans le cadre de la démarche de valorisation de l'offre de loisirs de la destination, l'OTC a souhaité motiver les habitants et les résidents secondaires à découvrir ou redécouvrir le territoire. En association avec le réseau des partenaires de l'ensemble du territoire, l'OTC offre aux habitants et résidents secondaires un Pass pour bénéficier d'avantages sur la visite de sites incontournables, mais aussi de lieux et activités moins connus du public. À ce jour, plus de 6000 Pass ont déjà été retirés dans nos 16 bureaux d'information touristique. Cette année le « Pass villégiature » a été offert à 6% des foyers du territoire. L'équilibre entre la remise de Pass habitants (52 %) et résidents secondaires (48 %) démontre une capacité de l'outil à fédérer ces deux typologies de clients autour d'un même objectif : la réappropriation de son territoire.

### CLUB TOURISME PARTENAIRE

Dans le cadre de sa mission d'animation du territoire, l'office de tourisme communautaire a mis en place, dès 2019, un Club tourisme partenaire composé de 11 commissions (hôtels, loisirs, hôtellerie de plein air ...). Le Club tourisme partenaire est un outil qui permet à chaque acteur de s'approprier la stratégie touristique. Instrument de pilotage et d'animation, il porte des actions collectives autour du projet de territoire afin d'améliorer collectivement la performance de l'économie touristique de la destination. L'OTC et les membres du Club se sont engagés dans une démarche partenariale fondée sur la confiance réciproque et la complémentarité. Quelques réalisations ont déjà vu le jour et ont poursuivi leur développement en 2022 : le Pass villégiature qui offre des privilèges pour les habitants et résidents secondaires, le Label restaurant, gage de qualité de l'offre du territoire, la plateforme Greeters qui permet de mettre en relation les visiteurs avec des habitants passionnés pour une visite, la formation « Bienvenue ici » proposée aux saisonniers du territoire, le catalogue d'offres proposé aux organisateurs d'événements.

# GESTION DES PORTS

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

**Deux syndicats mixtes ont été créés pour assurer la gestion des ports sur l'estuaire de la Seudre et sur ceux de la Gironde. En unissant ses forces à celles du Département et de la Communauté de communes du Bassin de Marennes, au sein de ces nouvelles structures, la CARA a pour ambition d'harmoniser la gestion des ports pour étendre les services rendus aux usagers, moderniser et développer les infrastructures.**

## LE SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE



Le Syndicat mixte des ports de l'estuaire de la Seudre a été créé par arrêté préfectoral le 23 novembre 2017, pour une durée illimitée. Son siège est fixé à La Tremblade. À l'is-

sue des élections départementales de juin 2021, le syndicat est présidé par Emmanuel Cretin (représentant la CARA) ; Jean Prou en est le premier vice-président (représentant le Département) et Claude Balloteau la deuxième vice-présidente (représentante de la Communauté de Communes du bassin de Marennes). Le syndicat est dirigé par Pierre-Yves Chevalier.

Le syndicat mixte est compétent depuis le 1er janvier 2018 sur les onze ports qui lui sont transférés par le Département. Depuis cette date, il exploite en direct les deux ports de La Tremblade. Celui de Marennes est géré depuis le 1er janvier 2019 et les huit autres ports situés sur les communes de Arvert, Étaules, Chaillevette, Mornac-sur-Seudre et L'Éguille-sur-Seudre depuis le 1er janvier 2020.

## LES ONZE PORTS GÉRÉS PAR LE SYNDICAT

L'objet de ce syndicat est d'assurer la compétence prévue par la loi NOTRe. À ce titre, le département de la Charente-Maritime a transféré les onze ports suivants pour environ 1200 places de navires :

- **La Tremblade** : Route Neuve / l'Atelier
- **Arvert** : Coux / La Grève à Duret
- **Étaules** : Orivol / Les Grandes Roches
- **Chaillevette** : Chatressac / Chaillevette
- **Mornac-sur-Seudre** : Mornac
- **L'Éguille-sur-Seudre** : L'Éguille
- **Marennes** : La Cayenne.

En 2022, le syndicat a géré un budget total de près de 1,5 M€ (fonctionnement et investissement). Il compte 10 agents (1 directeur, 1 assistante, 1 comptable, 4 gestionnaires de ports et 3 agents techniques) et a poursuivi sa structuration interne tout au long de l'année en menant entre autres, les actions suivantes :

- Gestion des autorisations d'occupation privative du domaine public portuaire pour près de 1100 usagers, professionnels de la mer, plaisanciers et entreprises implantées sur les ports ; les AOT portent sur 1200 emplacements de navires, 3860 objets (pontons, cabanes, terre-pleins, canalisations, ...), répartis sur les 11 ports sur une superficie totale de près de 9 hectares ;
- Mise en œuvre des obligations nouvelles pour les activités économiques (mise en concurrence pour les espaces à occuper, nouvelles tarifications) qui totalisent environ 8 M€ de chiffre d'affaires réalisé directement sur le domaine public portuaire ;
- Accueil et information des usagers (téléphone et permanences, affichage, mails, sms) ;
- Gestion, entretien et maintenance des installations portuaires de tous les ports ; services aux usagers (grutages, carénages) sur les deux ports de La Tremblade et de Marennes ;
- Mise en place d'une astreinte technique 24h/24h toute l'année et des procédures de surveillance en cas d'événement climatique exceptionnel (à partir du « coup de vent ») ;
- Investissements nouveaux : remplacement d'un ponton fixe par un ponton flottant dans le port de L'Éguille-sur-Seudre (150 k€), reprise des musoirs de l'écluse du port de Marennes (70 k€), reprise des cales et quais à Chatressac, installation fixe de nettoyage des cales à Mornac-sur-Seudre ;
- Suite des études sur la qualité des eaux et des sédiments à Marennes, La Tremblade et L'Éguille-sur-Seudre, et approche sur les modalités de dragage ;
- Suivi de la fin des travaux d'extension du port-chenal de L'Atelier à La Tremblade (ponton quai Smurgis), de la capitainerie et de la cale de mise à l'eau ;
- Mise en service complète du bassin à flot de La Tremblade ;
- Animation des commissions portuaires locales (une par commune, 2 fois par an), du comité local des usagers des installations portuaires de plaisance (Clupipp) et du conseil portuaire unique ;
- Préparation des investissements pour 2023 (reprise d'un perré à L'Éguille-sur-Seudre, réorganisation de la circulation et du stationnement sur le port, aménagements des berges du chenal de La Cayenne pour accueillir les bateaux dans de meilleures conditions, ...) ;
- Gestion des ouvrages hydrauliques de régulation des écoulements d'eau douce situés dans les ports en attendant leur prise en charge par les structures compétentes dans le cadre des lois Gemapi et Gepu ; suivi des projets de protection contre les submersions marines qui passeront dans les périmètres portuaires (La Tremblade, Chaillevette, L'Éguille-sur-Seudre).

**MISE EN LIGNE LE 31-01-2024**



©Denis Bibbal Artgrafik média productions

## LE SYNDICAT MIXTE PORTUAIRE ESTUAIRE ROYAN Océan LA PALMYRE

### DÉVELOPPEMENT ET MODERNISATION PORTUAIRE

**En 2022, 1,29 million d'euros ont été consacrés aux études, acquisitions et travaux de modernisation des ports de Royan et de Bonne Anse.** L'élévateur à bateaux âgé de 40 ans et devenu obsolète a notamment été renouvelé par un équipement électrique pour un montant de 520 000 €, incluant l'obtention d'une subvention européenne exceptionnelle (FEDER) couvrant 70% de l'investissement. De plus, la modernisation du port de plaisance de Royan s'est poursuivie avec le remplacement des pontons 10, 11, 12 et 12 bis du vieux bassin (245 000 euros). **Ainsi, la totalité des pontons auront été renouvelés entre 2018 et 2022 pour un coût de 1,3 M€.** Enfin, il a également été procédé à la réfection complète des pontons A/B/C/D/E/F du nouveau bassin de Royan pour 118 000 euros (platelage, bornes électriques, potelets d'eau).

Des travaux et acquisitions ont également été réalisés au port de Bonne Anse permettant de moderniser l'infrastructure et d'améliorer le service aux usagers : ravalement de la façade de la capitainerie, acquisition de bouées d'atterrissage afin de sécuriser le chenal d'accès au port, mise en place d'une vidéosurveillance, réfection de certains pontons, réalisation d'une étude de suivi dans le cadre des désordres constatés au niveau des palplanches... Concernant **le port de pêche et la criée**, des équipements majeurs (obsolètes et vétustes) ont été renouvelés (calibreuse à soles, laveuse de bacs) pour un montant de 215 000 euros et des subventions européennes ont pu être obtenues couvrant 80% de la dépense (FEAMP). L'année 2022 a également été marquée par une forte évolution conjoncturelle des charges de fonctionnement pour la structure, conséquence du contexte national et international (énergies, matières premières...). Ainsi, le syndicat mixte a notamment subi les hausses suivantes : énergie +30%, travaux de dragage +8%, masse salariale +4,8%, charges générales +6%. La criée enregistre un excellent résultat avec un chiffre d'affaires de 8,9 M€ en progression de 6% pour un volume de 838 tonnes. Le prix moyen, le plus important de France, reste constant à 10,66 €/kg.

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

# La CARA protège l'environnement



# PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024



**La CARA est compétente en matière de prévention et de gestion des déchets des ménages et assimilés. Le mode de financement principal du service déchets est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).**

## L'ACCUEIL DES USAGERS



Le service prévention et gestion des déchets est ouvert tous les jours, du lundi au vendredi de 9 heures à 12h30 et de 14 heures à 17h30 (fermeture au public le jeudi matin). En 2022, 10 848 appels ont été reçus, 11 399 courriels réceptionnés et 1 046 visiteurs accueillis. La majorité des demandes concerne les déchèteries et les changements de conteneurs.

## LA PRÉ-COLLECTE

Le service prévention et gestion des déchets est doté d'une équipe dédiée à la livraison et à la maintenance des conteneurs d'ordures ménagères et emballages pour les ménages et les professionnels.

- Les manifestations bénéficient de ce service de demande de conteneurs. L'équipement est directement fourni au dépôt, situé à Saint-Sulpice-de-

Royan, en rappelant les consignes de tri.

- En 2022, près de 2 800 demandes ont été traitées concernant essentiellement des changements de volume, des réparations, des nouveaux résidents à équiper... Au total, ce sont 2 795 conteneurs d'ordures ménagères et 2 357 conteneurs d'emballages recyclables qui ont été livrés.

## LES DIFFÉRENTS MODES DE COLLECTE

- La collecte des ordures ménagères et assimilées est généralisée en porte-à-porte sur l'ensemble du territoire. En bilan pour l'année 2022 : 28 772 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (- 2% par rapport à 2021) et 6 974 tonnes de déchets d'emballages recyclables hors verre (-1% par rapport à 2021). Ramené à la population municipale INSEE pour l'année 2021, les ratios de production sont de 344 kg/habitant pour les ordures ménagères résiduelles (-3 % par rapport à 2021) et de 83 kg/habitant pour les emballages recyclables hors verre (-2 % par rapport à 2021). La répartition des tonnages sur l'année traduit l'effet de la saison touristique : 27% des ordures ménagères et 22% des déchets d'emballages recyclables ont été collectés sur les mois

de juillet et août.

- La collecte spécifique des déchets verts est assurée en porte-à-porte sur 15 communes du territoire, en sacs papiers biodégradables et en fagots pour les petits branchages : 2 436 tonnes (-10 % par rapport à 2021).
- Le verre est collecté en apport volontaire : 566 colonnes aériennes sont installées sur l'ensemble du territoire, dont 120 à l'intérieur ou à proximité des établissements d'hôtellerie de plein air. Vingt-trois colonnes enterrées sont également implantées sur sept communes. Le tonnage de verre collecté sur le territoire a atteint 6 001 tonnes (+1 % par rapport à 2021). Ramené à la population municipale INSEE pour l'année 2022, le ratio de production de verre est de 72 kg/habitant (stabilité par rapport à 2021). Reflet de la saisonnalité, 30% de la production annuelle de verre a lieu pendant les mois de juillet et août.

## LES DÉCHÈTERIES



- Les sept déchèteries communautaires, réservées aux particuliers, ont réceptionné près de 31 623 tonnes

## MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

de déchets (-9% par rapport à 2021). Sur l'ensemble des tonnages réceptionnés, 4 flux de déchets représentent près de 86% des apports : les déchets verts pour 11 268 tonnes (soit 36 % des apports), les gravats pour 6 832 tonnes (22%), les déchets non valorisables pour 6 179 tonnes (20%) et les déchets de bois pour 2 412 tonnes (8%).

- Tous déchets confondus, les sites réceptionnant le plus de déchets sont : Royan (31%), Chaillevette (15%), Grézac (15%) et Saujon (13%).
- Historiquement, afin d'accompagner les entreprises et les administrations dans la gestion de leurs déchets d'activités, la CARA a développé une déchèterie réservée aux professionnels située à Saint-Sulpice-de-Royan. Depuis son ouverture en juillet 2021, la déchèterie mixte d'Arvert a permis d'améliorer l'offre de service dédiée. Les déchèteries artisanales de Saint-Sulpice-de-Royan et d'Arvert ont reçu près de 5 498 tonnes de déchets en 2022 (- 28% par rapport à 2021). Quatre catégories de déchets représentent près de 83% des apports : les déchets non valorisables (1 807 tonnes, 33 %), les gravats (1 760 tonnes, 32 %), les déchets de bois (526 tonnes, 10%) et les déchets verts (429 tonnes, 8%).

### LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Une fois collectés, les déchets d'ordures ménagères et d'emballages recyclables transitent sur des espaces séparés au centre de transfert situé à Médis avant d'être transportés vers les unités de traitement distincts.

- Le traitement des ordures ménagères est délégué au Syndicat intercommunaire du littoral (SIL), situé à Rochefort, regroupant quatre établissements publics de coopération intercommunale : la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, la Communauté de communes de l'île d'Oléron, la Communauté de communes du bassin de Marennes, la Communauté d'Agglomération

Royan Atlantique. Le SIL assure également le traitement des ordures ménagères de la Communauté de communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole.

- Le centre multi-filières de valorisation des déchets, basé à Echillais, permet d'assurer une valorisation énergétique des déchets par production de chaleur et d'électricité. Au préalable, afin d'améliorer les conditions de valorisation, les ordures ménagères suivent un procédé de pré-traitement.
- Les déchets d'emballages et de papiers recyclables collectés sont expédiés vers le centre de tri « Trivalo 33 » de Coved situé à Illats (33). L'ensemble des emballages sont triés et conditionnés selon une dizaine de matières. Ces ressources sont ensuite expédiées vers chacune des filières spécifiques de transformation et de recyclage afin d'être réintégrées en matières premières dans la fabrication de nouveaux emballages ou objets.
- Une fois collectés, les emballages en verre sont expédiés en vue de leur recyclage vers l'usine verrière de Verallia situé à Châteaubernard (16).
- L'ensemble des déchets verts issus de la collecte en porte-à-porte et de l'apport volontaire en déchèterie sont acheminés sur la plateforme de broyage de Grézac dont la gestion a été confiée au SIL. Après avoir été transformés, les déchets verts sont valorisés en amendement organique sur des exploitations agricoles clientes du territoire.
- Triés et réceptionnés selon leur nature sur l'ensemble des déchèteries du territoire, les déchets sont ensuite acheminés vers leur filière spécifique de traitement et de valorisation.

### UN SERVICE SPÉCIFIQUE POUR LES PROFESSIONNELS

- Les professionnels, administrations et associations peuvent bénéficier du service public de prévention et de gestion des déchets, sous réserve de souscrire par convention

aux conditions d'application de la redevance spéciale. En 2022, 2 138 adhérents à la redevance spéciale sont recensés.

- Afin de répondre à leurs besoins, une collecte des cartons bruns en porte-à-porte a été mise en place dans le cadre d'un marché de qualification et d'insertion professionnelles. 534 tonnes de cartons bruns ont été collectés en 2022 (+3% par rapport à 2021).
- Le service prévention et gestion des déchets informe et sensibilise les professionnels assujettis à la redevance spéciale. En amont de l'équipement, un agent se déplace auprès des établissements professionnels pour évaluer la qualité et les quantités de déchets générés afin de proposer une dotation la plus adaptée, et veiller à une sensibilisation au tri des déchets.

### LES ANIMATIONS SCOLAIRES

- Lors de chaque rentrée scolaire, un courriel est envoyé aux établissements scolaires les informant des possibilités d'interventions en classe sur le tri des déchets. Ces animations s'inscrivent dans le cadre des programmes pédagogiques et sont validées par l'inspection académique. En 2022, les interventions ont été réalisées au sein de 10 classes auprès de 236 enfants.
- Le service participe également avec le service agriculture et alimentation au programme de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires du territoire (sur deux ans).

### LES ANIMATIONS GRAND PUBLIC

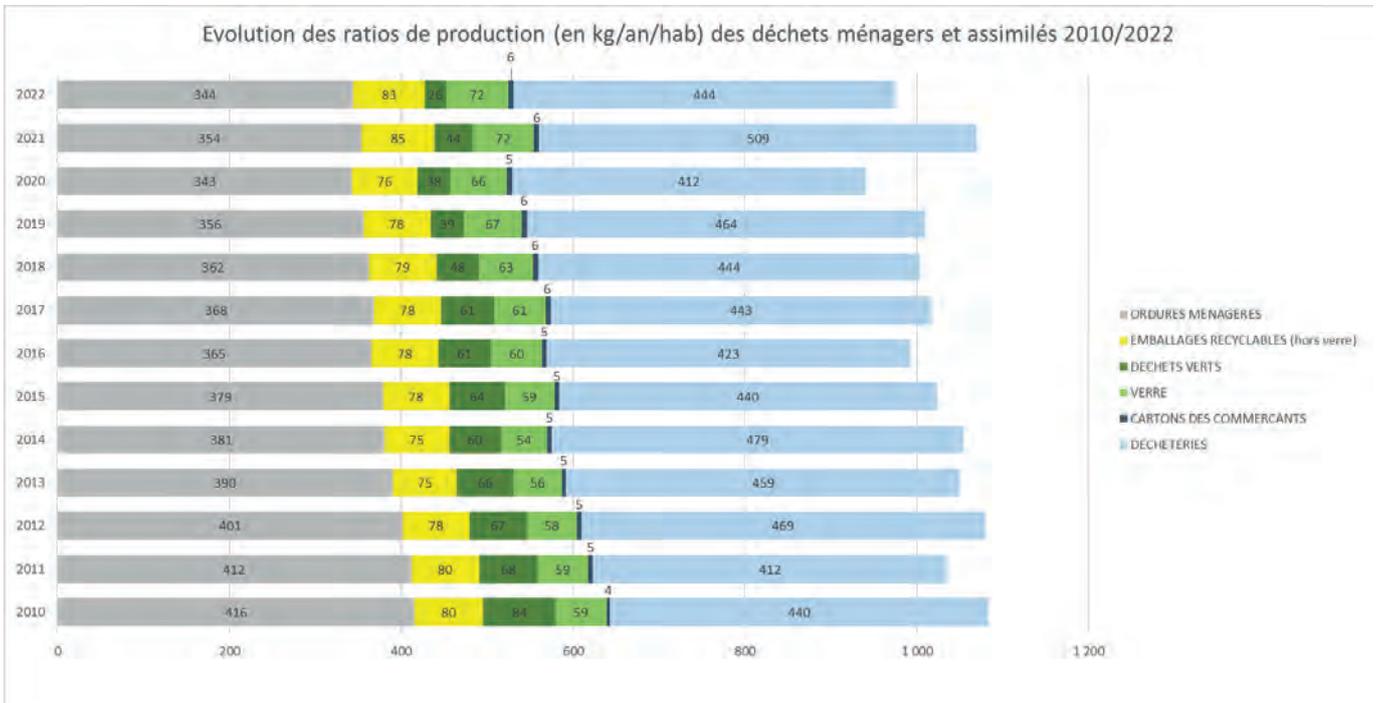
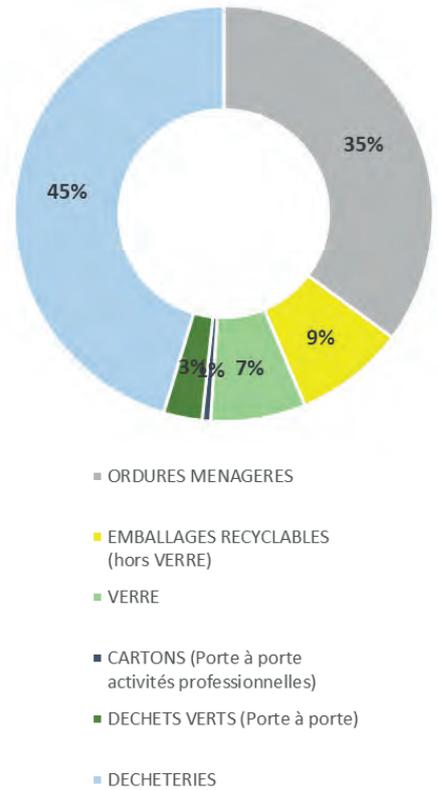
- Le service a animé un stand d'information et de sensibilisation sur huit manifestations grand public : Village du Développement Durable, Remontée de la Seudre, Solitaire du Figaro, semaine européenne de la réduction des déchets, semaine de la réparation...

**MISE EN LIGNE LE 31-01-2024**

**LES FAITS MARQUANTS**

- Mise en place de la filière des déchets de lampes, néons et tubes fluorescents au sein des déchèteries de la CARA (mai 2022) ;
- Signature d'une convention de partenariat avec le centre socio-culturel Georges Brassens de Saint-Sulpice-de-Royan pour favoriser l'organisation d'ateliers participatifs de réparation 'Repair' Café (juin 2022) ;
- En lien avec l'étude sur l'organisation générale et le financement du service public de prévention des déchets du territoire, adoption des nouvelles orientations stratégiques d'évolution du service public de prévention et de gestion des déchets (juillet 2022) ;
- Lancement de l'étude d'élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de la CARA (juillet 2022) ;
- Mise en place opérationnelle de la filière des articles de sport et de loisirs sur les déchèteries de Saint-Sulpice-de-Royan et d'Arvert (septembre 2022) ;
- Organisation de la première collecte exceptionnelle sur inscription de déchets amiantés en quantité dispersée : 40 usagers pour environ 12 tonnes (septembre 2022) ;
- Lancement d'un groupe de travail sur la gestion des biodéchets avec les acteurs du tourisme en partenariat avec l'interfilière de tourisme durable en Nouvelle-Aquitaine (septembre 2022) ;
- En lien avec les objectifs du projet alimentaire territorial et du plan climat-air-énergie territorial dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, lancement du projet d'accompagnement des acteurs de la restauration collective en établissement scolaire (octobre 2022) ;
- Mise en place de la collecte des bouchons de liège au sein du réseau de déchèteries de la CARA en partenariat avec l'association Echo-Mer (mai 2022).

**Répartition des déchets ménagers et assimilés 2022**



# ÉNERGIE DÉVELOPPEMENT DURABLE

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

## RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



En 2022, la CARA a souhaité faire évoluer le dispositif d'accompagnement des particuliers « Cara Renov' », et a renforcé son action en le complétant d'un programme d'intérêt général dédié à la rénovation de l'habitat pour les ménages modestes et très modestes.

Cara Renov' est un guichet unique d'accompagnement de la rénovation énergétique. Ce dispositif est ouvert à tous les propriétaires, sans condition de ressources. Les conseillers accompagnent le particulier sur les travaux à entreprendre en présentant l'ensemble des aides auxquelles il peut prétendre. Ils mettent en relation les particuliers avec les professionnels locaux bénéficiant du label RGE (reconnus garant de l'environnement). Lors de la consultation des entreprises, ils vérifient les éléments indispensables sur les devis avant de déposer une demande de subvention sur les sites « maprimerenov » ou « prime énergie ».

L'information fournie est adaptée au ménage, neutre et gratuite. Elle vise à permettre à tous les ménages (précaires ou non) de faire un choix basé sur l'information la plus exhaustive possible et indépendante dans la recherche des meilleures solutions et conditions pour leur projet de rénovation énergétique en prenant en compte l'ensemble des aspects du projet (financier, juridique, technique et social).

En complément, la CARA, l'Anah et leurs partenaires impliqués localement ont décidé d'une stratégie à mettre en œuvre pour améliorer les logements à l'échelle des 33 communes. Le programme d'intérêt général (PIG) Cara Renov' s'imposait comme l'outil incontournable, avec un objectif de 420 logements améliorés pendant la durée du PIG qui est de trois ans.

La plateforme Cara Renov' a en-

registré 1 999 contacts en 2022. Ses deux conseillers ont également reçu 473 ménages en rendez-vous personnalisés. Cara Renov' peut réaliser un accompagnement global. Celui-ci se traduit notamment par une visite sur site et une évaluation énergétique permettant de proposer un plan de travaux adaptés au logement. En 2022, Cara Renov' a réalisé sept accompagnements.

## STRATÉGIE POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En 2022, la CARA a finalisé son travail autour de l'élaboration d'une stratégie politique pour la transition énergétique. Au-delà de l'obligation réglementaire d'élaborer son plan climat air énergie territorial (PCAET), la CARA saisit cette opportunité pour intégrer ses ambitions de développement durable au cœur du bien-être de ses habitants.

L'année a été consacrée à la finalisation du programme d'actions. Le projet de PCAET a été arrêté par délibération du conseil communautaire du 18 juillet 2022. Les principaux objectifs de ce dispositif portent sur :

- La maîtrise de la consommation d'énergie ;
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Le renforcement du stockage de carbone sur le territoire (dans la végétation, les sols, les bâtiments...);
- La production et la consommation des énergies renouvelables, la valorisation des potentiels d'énergie

de récupération et de stockage ;

- La livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;
- Les productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;
- La réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;
- Le développement coordonné des réseaux énergétiques ;
- L'adaptation au changement climatique.

Ainsi, les collectivités s'inscrivent et participent aux objectifs nationaux inscrits dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) à l'horizon 2030, qui portent sur la réduction de 40 % des émissions de GES par rapport à 1990, la réduction de 20 % de la consommation énergétique finale par rapport à 2012 et l'obtention de 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

À l'issue d'un travail participatif avec les élus du territoire, plusieurs projets concrets ont été déterminés, qui s'inscrivent dans six axes opérationnels :

- réduire la dépense énergétique du secteur résidentiel ;
- réduire les émissions liées aux déplacements ;
- accompagner les activités économiques ;
- développer les énergies renouvelables sur le territoire ;
- anticiper et s'adapter aux risques liés au changement climatique ;
- mobiliser les acteurs.

Il est prévu que le nouveau plan climat air énergie territorial soit approuvé définitivement mi-2023.

# AMENAGEMENT DURABLE DU LITTORAL



Depuis 2011, la CARA participe à la valorisation de la frange littorale en conciliant accueil du public et préservation des espaces naturels sensibles. Sous l'égide du GIP littoral, cette stratégie a pris ces trois dernières années une dimension plus intégratrice, en abordant désormais les dimensions rétro-littorales des communes en plus des questions littorales, et en développant un regard plus global en matière d'aménagement durable faisant le lien entre les sites côtiers et les centres des communes.

Il s'agit désormais d'adopter une approche élargie du devenir des littoraux de la CARA, dans un souci de préservation des sites et d'accompagnement des nouvelles pratiques plus durables des espaces littoraux et rétro-littoraux.

## AMÉNAGEMENT DURABLE DES STATIONS

La visite de Lacanau en 2020 a permis aux élus et techniciens du territoire de découvrir des aménagements réalisés dans le cadre des démarches « aménagement durable des plages et des stations ». Il en est ressorti que la démarche ADS doit permettre de concrétiser une vision à long terme de l'aménagement du territoire, tout en préservant l'identité et le caractère des stations balnéaires. Des sujets ont souvent été cités plusieurs fois comme étant une priorité dans les axes de réflexion à mener sur la CARA :

- Développement des mobilités douces (piste cyclable, espace partagé, usage de la voiture, ...). La question des mobilités demeure au cœur des débats et des réflexions dans l'aménagement du territoire ;
- Gestion des déchets et aire de dépose centralisée ;

- Accueil de qualité pour les vacanciers et les résidents permanents (toilettes à lombricompostage) ;
- Canalisation du public.

Les élus ont également souligné la nécessité d'expérimenter les aménagements réversibles, modulables et polyvalents.

Pour aborder les mutations des stations balnéaires, les communes et la CARA peuvent s'appuyer sur le GIP Littoral, un groupement d'intérêt public néo-aquitain spécialisé dans la gestion des espaces littoraux le GIP Littoral. Il porte les démarches ADP et ASD et permet notamment dans les phases de concertation, de mettre les partenaires autour de la table (l'État, la Région, le Département, l'Office national des forêts). La CARA accompagne techniquement les communes dans la mise en œuvre de leurs projets d'aménagement durable du littoral.

- **Accompagnement de la commune de Saint-Palais-sur-Mer.** La commune est la première de Charente-Maritime à s'engager dans une démarche ADS. L'aménagement de la Grande côte constitue le fil rouge du projet. La commune souhaite mieux préserver, valoriser ce site et le lier davantage au centre-ville. La commune a mené à bout cette démarche, qui

a permis d'adopter une feuille de route opérationnelle pour réaliser le projet des Saint-Palaisiens.

- **Accompagnement de la commune de Les Mathes-La Palmyre.** La commune s'est engagée dans une démarche ADS afin de réfléchir aux liens entre ses deux bourgs, La Palmyre et Les Mathes, et travailler le positionnement nature de sa station balnéaire avec le souci de donner à voir et à comprendre sans dégrader le milieu naturel. Les résultats de cette démarche ont été remis à la commune en cette année 2022.
- **Accompagnement de la commune de Saint-Georges-de-Didonne.** La commune a engagé les démarches en fin d'année 2021 afin de déposer courant 2022 son dossier de candidature à la démarche ADS. Celle-ci a été examinée par les instances du GIP littoral qui a donné un avis favorable au lancement de la démarche. Les travaux ont débuté par l'élaboration d'un diagnostic à 360°.
- **Accompagnement de la commune de La Tremblade.** La commune a engagé en fin d'année les démarches afin de déposer son dossier de candidature à la démarche ADS.



MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

# GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES ET COMMUNAUTAIRES

## LES ESPACES VERTS



L'entretien courant est assuré sur l'ensemble du patrimoine de la CARA : bâtiments administratifs, déchèteries, logements saisonniers, Maison des Douanes, divers terrains et délaissés de rocade, nouvelles acquisitions. Le service organise ses activités et son plan de charge pour maintenir en bon état l'ensemble des sites, par roulement mais aussi pour des interventions ponctuelles liées aux saisons, aux événements de la collectivité (Sentiers des Arts...) ou encore aux demandes de travaux spécifiques ou de renfort.

 **Les techniques de désherbage alternatif par exposition à la chaleur sont désormais des pratiques courantes, tout comme le « zéro phyto » adopté depuis de nombreuses années par la CARA. De plus, certaines parcelles bénéficient d'une technique particulière**

d'entretien : la fauche tardive qui s'intègre dans la gestion dite différenciée. Les sites concernés sont référencés pour définir le niveau d'intervention (nombre de passages). L'entretien des espaces verts des zones d'activités économiques (ZAE) de Val Lumière à Vaux-sur-Mer, des Justices à Arvert et des Brégaudières à La Tremblade, est confié à une association d'insertion professionnelle.

## LES ESPACES NATURELS

Par conventions de gestion, la CARA est en charge de sites appartenant au Conservatoire du Littoral (CDL), à l'Office National des Forêts (ONF) ou au département de la Charente-Maritime, et dépêche régulièrement les agents du service sur le terrain.

### FORÊT DE LA COUBRE

**Convention sur l'accueil du public CARA – ONF** : « *L'organisation de l'accueil du public relevant d'une politique de développement local et de valorisation touristique du massif de La Coubre* » a été initiée en 2013, puis renouvelée en 2016, 2019 et 2022 pour trois ans. Cette convention arrête les modalités d'entretien de 48 km de pistes cyclables, de 19 parkings et le nettoyage des conteneurs de déchets. La CARA participe ainsi financièrement au titre de la valorisation touristique du site, à la création et l'entretien des équipements de ce massif : sécurisation des parkings, entretien et aménagement des pistes cyclables, des sentiers VTT, pédestres et des parcours équestres, et des accès plage... Ces travaux, arrêtés en concertation entre l'ONF et la CARA, sont définis dans un plan d'actions annuel.

En 2022, la convention cadre a été renouvelée pour trois ans.

## COMBÔTS D'ANSOINE

### Convention quadripartite de gestion CARA – Conservatoire du littoral (CDL) – ONF – commune de Saint-Palais-sur-Mer

Elle concerne les 973 hectares du site des Combôts d'Ansoine et en définit la gestion confiée à la CARA pour le maintien de la propreté des abords des aménagements d'accueil du public, le ramassage des déchets, l'entretien de la piste cyclable, piste équestre, accès aux plages, aires de stationnement et la surveillance de la frange littorale. Le conseil communautaire, par délibération du 15 décembre 2022, a adopté la convention de gestion pour une durée de six ans. Désormais, la commune de Saint-Palais-sur-Mer est partie prenante de cette gestion en particulier pour l'entretien des voiries des parkings. Les trois parkings Le Flandre, Les Combôts et La Lède feront l'objet d'une réhabilitation totale de voirie en 2023. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée à la CARA est en préparation.

## ESPACES NATURELS SENSIBLES DU DÉPARTEMENT DE CHARENTE-MARITIME

**Convention « contrat d'objectifs » CARA – Conseil départemental (sur tout le territoire de la CARA)** concernant : « *le cadre d'intervention du Département et de la CARA pour la mise en œuvre de la politique départementale relative aux espaces naturels sensibles et les cheminements* ».

Depuis 2013, le département de la Charente-Maritime confie à la CARA la gestion de ses sites naturels situés sur le périmètre de sa collectivité. En

## MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

2019, le Département a adopté son schéma directeur des espaces naturels sensibles (ENS) et dès 2020, le contrat d'objectifs initial a été scindé en deux contrats : l'un sur les cheminements, le second sur les ENS. Cela répond aux enjeux et problématiques de chaque site et donne lieu à une meilleure prise en compte des besoins spécifiques, notamment en matière de préservation et de protection du patrimoine naturel. Les deux contrats sont arrivés à échéance au 31 décembre 2022 et le travail de renouvellement a été amorcé dès l'automne. Concernant les ENS, les actions passent désormais sous forme d'appel à projet.



Le Département s'appuie sur les acteurs locaux pour sauvegarder ce patrimoine et proposer aux visiteurs des cheminements doux et de qualité. Cela concerne la Velodyssée, le canal des 2 Mers (Véloroute N° 80), la route Européenne d'Artagnan et les sentiers des Trois balcons de l'estuaire, et autres sites (Arces-sur-Gironde, Barzan, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet et Talmont-sur-Gironde). Un ENS héberge une faune et une flore remarquables et constitue une des vitrines emblématiques des paysages de la Charente-Maritime. Étroitement liées à la gestion des sites Natura 2000, la compréhension de ces espaces et leur ouverture au public nécessitent un suivi qui porte sur les secteurs des marais et forêts de la presqu'île d'Arvert, du site éclaté des pelouses calcicoles des coteaux et des marais de Gironde.

## LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

### CHENILLES PROCESSIONNAIRES



Depuis 2015, la CARA encourage la lutte préventive contre les chenilles processionnaires du pin :

- Remise d'un éco-piège aux particuliers qui le souhaitent (pour leur propriété) et sur simple demande. Il retient les chenilles lors de leur descente en procession pour aller former leur chry-



- solide dans le sol, et interrompt ainsi leur cycle naturel
- Distribution de nichoirs aux communes pour mise en place sur leur domaine public, afin d'attirer les mésanges qui se nourrissent de chenilles processionnaires.

l'ensemble du territoire avec la distribution de pièges aux volontaires, afin de piéger les fondatrices de frelons asiatiques entre la mi-février et la mi-mai. La CARA s'est appuyée sur les communes qui assurent un relais de qualité pour la distribution de ces pièges.

### RAGONDINS ET RATS MUSQUÉS

Par convention avec la fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON), cette action porte sur l'animation d'un réseau de chasseurs et de piégeurs volontaires. En 2022, le bilan est de : 2 885 ragondins et rats musqués prélevés sur les 33 communes (2878 rongeurs en 2021, 1952 en 2020, 2235 en 2019).

### DÉMOUSTICATION

Avec le conseil départemental, la CARA apporte son soutien financier à l'Établissement interdépartemental de démoüstication (EID), en charge des campagnes contre les moustiques.

### FRELONS ASIATIQUES.



La CARA a développé une politique de piégeage sélectif en 2018. Elle a démarré par une opération « test » à l'échelle d'une commune (Chaillevette), qui a été étendue à



# NATURA 2000

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

2022 marque les trente ans du réseau Natura 2000, plus grand réseau d'espaces naturels protégés à l'échelle d'un continent. La CARA est engagée depuis 2014 dans l'animation des zones Natura 2000 « Marais et falaises des coteaux de Gironde – Estuaire de la Gironde : marais de la rive Nord », et depuis 2018 pour les zones « Presqu'île d'Arvert – Bonne anse, marais de Bréjat et de Saint-Augustin » à travers des actions de communication, sensibilisation, d'assistance technique des porteurs de projet et des propriétaires de terrain ainsi que des suivis scientifiques. Un travail administratif important est également mené : dossier de demande de subventions, comité de pilotage, bilans annuel et triennal... Tout cela dans un objectif de conservation des espèces et des habitats protégés à l'échelle de l'Union Européenne. Les principales réalisations de l'année 2022 sont résumées ci-dessous.

## CHARTES ET CONTRATS NATURA 2000

Le **contrat Natura 2000** est un dispositif permettant le financement d'opérations de gestion des milieux naturels par l'état et l'Union européenne. L'animatrice se charge de monter techniquement et administrativement l'ensemble des projets et de les soumettre au comité régional de sélection. Le contrat Natura 2000 déposé en 2021 pour le compte de **l'association syndicale des marais de Saint-Sorlin-de-Conac** a été sélectionné par les services de l'État. L'écluse vétuste assurant l'alimentation en eau douce d'une partie du marais a pu être remplacée pour un montant de 19 400 €, versés en septembre 2022.

Les deux premiers contrats Natura 2000 **signés par des propriétaires privés** ont vu le jour en 2022.

## GESTION DE TROIS COTEAUX SUR LA COMMUNE D'ÉPARGNES.



La mise en place d'un réseau fonctionnel de pelouses calcicoles est un axe prioritaire d'actions pour maintenir en bon état de conservation, voire restaurer certaines espèces d'intérêt communautaire, comme le papillon l'Azuré du Serpolet. Le contrat Natura 2000 répond à l'objectif d'entretien par un **pâturage ovin de ce milieu**, technique la plus adaptée et pérenne. D'un montant de 18 660 €, il permettra la **fourniture et la pose d'équipements** par une entreprise habituée à intervenir dans ces conditions (pente, sol calcaire, ...) : environ 960 ml de clôture à moutons, portails, passages d'hommes. Les travaux sont programmés pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

## CRÉATION D'UNE MARE DANS LE MARAIS DE CHENAUMOINE.

Un particulier possède un terrain souvent inondé en hiver et donc difficilement exploitable. La **création d'une mare** d'environ 200 m<sup>2</sup> a été pensée afin de valoriser cette parcelle pour la biodiversité, avec le cahier des charges suivant : pente

des berges (max 30%), paliers et forme irrégulière afin de favoriser les micro-habitats, éloignement des arbres pour réduire l'eutrophisation de la mare par la chute des feuilles et l'ombrage. Les travaux se sont déroulés en octobre 2022. Un suivi de la faune et la flore sera fait sur plusieurs années.

Quant à la charte Natura 2000, outil de mise en valeur des bonnes pratiques des activités ou des usages, un éleveur a engagé **145 hectares de prairie dans le marais de Saint-Augustin**. Cette charte permet de renforcer les liens avec cet acteur important du marais, au vu des habitats sensibles présents et compte-tenu de l'utilisation de ces parcelles par la Cistude d'Europe.



## AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES

En complément de l'étude de 2019 menée dans les marais de Meschers-Talmont, Moquesouris et Juliat, l'association OBIOS a poursuivi son inventaire de la **Cistude d'Europe** dans les marais périurbains. Le marais de Chenaumoine n'abrite plus de Cistude d'Europe, cette disparition étant malheureusement actée. Dans le marais de Pousseau, sa disparition semble inéluctable au vu du faible effectif. Lueur d'espoir cependant dans le marais de Boube-Belmont

## MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

où une zone d'hivernage a permis de repérer au moins huit individus. Il est donc fondamental de préserver cette zone (végétation et envasement), d'être vigilant lors des opérations de curage mais aussi de rechercher la zone de ponte afin de sécuriser les différentes étapes du cycle de vie de l'espèce. Ces résultats sont à mettre en perspective avec les données historiques, attestant de la présence de la Cistude dans l'ensemble de ces marais au cours du 20<sup>e</sup> siècle.



La **recherche de colonies de chauves-souris dans le patri-moine bâti** par l'association Nature Environnement 17 s'est déroulée en 2022 sur le site des « marais et falaises des coteaux de Gironde ». Malgré une importante communication sur les 58 bâtis démarchés, beaucoup étaient inaccessibles ou avec des propriétaires absents ou indisponibles ; deux sites ont été visités avec présence de chauve-souris (faible effectif, Barbastelle d'Europe, petit Rhinolophe). De nombreux autres suivis sont en cours, les résultats seront présentés au fil des années.

En parallèle, une stagiaire de Master 1 a été accueillie trois mois au sein du service. Parmi les missions confiées, un diagnostic des exploitations de peupliers a été réalisé sur le site des « marais et falaises des coteaux de Gironde ». Ces exploitations se trouvent le plus souvent en bord de cours d'eau, dans des boisements d'aulnes et frênes à forts enjeux écologiques bien que sur des surfaces limitées (moins de 1% du site Natura 2000) : habitats, oiseaux, mammifères aquatiques, chauves-souris... Cet état initial permettra à l'animatrice de prendre contact avec les proprié-

taires afin de les sensibiliser et de les accompagner vers une gestion plus raisonnée.

## COMMUNICATION SENSIBILISATION

L'animatrice a été sollicitée sur plusieurs événements cette année ; ainsi une sensibilisation directe de 444 personnes a été réalisée en 2022.

**En février, journée mondiale des zones humides : cyclo-rando commentée de 3 heures** entre le port de Meschers-sur-Gironde et le port des Monards (Barzan) pour découvrir les richesses écologiques du site Natura 2000, sortie complète avec 25 personnes.

**En mars, Tri'athlon**, projet d'un groupe d'étudiants de l'université de La Rochelle, demi-journée de sensibilisation à la pollution marine à Saint-Palais-sur-Mer : stand de sensibilisation aux laisses de mer aux côtés de différents acteurs œuvrant dans ce domaine (association Zéro Déchet, Sea Sheperd...), 46 personnes sensibilisées.

**En mai, Forum de l'environnement et de la mer** de la commune de Saint-Palais-sur-Mer : stand Natura 2000 (boîte mystère « laisses de mer », puzzle découverte de trois espèces protégées, explication du rôle de Natura 2000, lettres d'informations). Fréquentation limitée (44 personnes sur une journée) à cause des conditions climatiques très estivales.



En juin, semaine du développement durable de la CARA : stand Natura 2000 au village du développement durable rassemblant différentes thématiques (mobilité, déchets, ...) à Royan, 98 personnes se sont arrêtées au stand en une journée.

En septembre, 53<sup>e</sup> édition de la Solitaire du Figaro, escale de Royan : stand Natura 2000 sur deux journées dans le village de l'évènement, 156 personnes (grand public) et une centaine d'écoliers de niveau CM1 – CM2.



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe  
agissent ensemble pour votre territoire



MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

# ASSAINISSEMENT

**Avec ses différents milieux aquatiques, l'environnement riche mais fragile de la CARA nécessite d'être protégé. L'assainissement des eaux usées y contribue, en mobilisant un ensemble de moyens pour collecter, transporter et traiter les effluents.**

L'assainissement est une des compétences phares de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, à l'origine même de l'intercommunalité depuis plus de 50 ans. Il a pour fonction de collecter les eaux usées, puis de les débarrasser des pollutions dont elles sont chargées avant de rejeter l'eau épurée dans le milieu naturel. **Ce service s'intègre dans la politique générale de protection de l'environnement en préservant nos ressources en eau (production d'eau potable, zones de baignade, zones conchylicoles...) et en évitant tout risque sanitaire.** La sensibilité et la diversité des milieux nécessitent des rendements épuratoires performants et un surdimensionnement des équipements pour faire face à la forte augmentation de la population et des besoins en période estivale.

**Le service assainissement de la CARA est compétent sur l'ensemble des 33 communes à la fois pour l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.**

Pour assurer l'ensemble des missions, il se compose de 10 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2022, dont la chef de service-DGST. En 2022, année marquée par un contexte sanitaire compliqué lié au coronavirus, son activité, sur le volet administratif, s'est traduite notamment par :

- **Plus de 3 200 courriers envoyés** et des milliers de contacts téléphoniques avec les usagers, les partenaires, etc.
- **4 réunions de la commission assainissement** présidée par Jacques Lys et 2 réunions de la commission consultative des services publics locaux « CCSPL »,
- **19 délibérations** votées par le conseil communautaire.

## L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

**L'assainissement collectif concerne les zones urbaines :** les eaux usées sont collectées par les réseaux publics puis dépolluées dans une unité de traitement (stations d'épuration, lagunes, filtres plantés de roseaux...).

**Environ 92 % des habitations du pays royannais bénéficient de ce service ce qui représente plus de 77 000 abonnés.**





**MISE EN LIGNE LE 31-01-2024**

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE CARTE DES ÉQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



### SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT

- La Tremblade
- Saint-Palais-sur-Mer  
Les Mathes - La Palmyre
- Saint-Georges-de-Didonne
- Cozes

- Station d'épuration des eaux usées
- Fonctionnement estival uniquement
- Filtres plantés de roseaux
- Station de lagunage
- Filtre à sable
- Disques biologiques + filtres plantés de roseaux

### LE RÉSEAU

Il est essentiellement organisé en trois systèmes d'assainissement collectif autour des principales unités de traitement. Il est formé par :

- 1 038 km de canalisations (785 km en gravitaire et 253 km en refoulement) ;

- 437 postes de refoulement dont 299 sont télésurveillés et 34 sont équipés de groupes électrogènes fixes (des groupes électrogènes mobiles sont également à disposition pour les autres postes) ;

• 50 unités de lutte contre les odeurs.  
**Il est de type séparatif, ce qui signifie que les eaux pluviales n'y sont pas admises.**

### LES UNITÉS DE TRAITEMENT

Les eaux usées collectées par les réseaux sont transportées pour traitement dans :

- 5 stations d'épuration (STEP) :** Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes-La Palmyre (fonctionnement estival), Saint-Georges-de-Didonne,

La Tremblade et Cozes ;

- **11 lagunes** : Arces-sur-Gironde, Barzan-Bourg, Barzan-Plage, Brie-sous-Mortagne/Boutenac-Touvent, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Épargnes, Grézac, Le Chay, Mortagne-sur-Gironde, Saint-Romain-de-Benet et Talmont-sur-Gironde ;
- **5 filtres plantés de roseaux** : Floirac/Fiolle, Floirac/Mageloup, Sablonceaux/Saint-André et Sablonceaux/Toulon-Chez Chailloux, Corme-Écluse ;
- **1 filtre à sable** : Sablonceaux/Le Pont ;
- **1 disque biologique + filtres plantés de roseaux** : Cozes/Javrezac.



## QUELQUES CHIFFRES

- **327 170 équivalents-habitants (EH) de capacité épuratoire pour l'ensemble des ouvrages.**
- **Environ 7,5 millions m<sup>3</sup> d'eaux usées épurées au total en 2022.**
- **Les boues des stations d'épuration sont valorisées par épandage agricole sur un potentiel de 3 200 hectares avec 51 agriculteurs associés dans le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 23 juillet 2021. Un suivi agronomique des épandages est réalisé par la chambre d'agriculture. En 2022, 13 000 tonnes de boues ont été épandues soit 3 000 tonnes de matières sèches (hors chaux) (4 100 tonnes de matières sèches avec la chaux).**
- **7 800 m<sup>3</sup> de matières de vidange des dispositifs d'assainissement non collectif traitées dans deux stations d'épuration (4 000 m<sup>3</sup> à Saint-Georges-de-Didonne et 3 800 m<sup>3</sup> à La Tremblade).**



## DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

La gestion des réseaux et des unités de traitement est confiée à une entreprise privée par délégation de service public (DSP). La Compagnie d'Environnement Royan Atlantique « CERA » a débuté son contrat le 23 avril 2019 pour une durée de 9 ans.  
**CERA – Compagnie d'Environnement Royan Atlantique**

## MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

3 rue du Emile-Victor

17640 VAUX-SUR-MER

Tél. : 05 46 77 99 17

(24h/24 et 7j/7)

## LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

➡ **REUT (réutilisation des eaux usées traitées).** Dans un but de développement durable et de préservation de la ressource en eau, la CARA réfléchit depuis plus de 20 ans à développer la réutilisation des eaux traitées notamment en agriculture. La REUT participe à l'économie circulaire de l'eau en donnant de la valeur aux eaux traitées au bénéfice du territoire. Les études commencées en 2019 se sont poursuivies pour le projet de Saint-Palais/Les Mathes. Le dossier de demande d'autorisation environnementale pour le REUT agricole à partir de la STEP de Cozes a été déposé le 8 novembre 2022 auprès de la DDTM. De plus, une réflexion a été lancée pour des usages urbains (nettoyage de voirie, hydrocurage de réseaux...) et l'arrosage d'espaces verts et de l'hippodrome de la Palmyre.

➡ **Modernisation du traitement des boues à la STEP de Saint-Georges-de-Didonne.** Les travaux de renouvellement du traitement des boues ont débuté avec la destruction de l'ancien bâtiment dédié et l'abandon des ouvrages de traitement par filtre à bande. Un nouveau bâtiment sera créé pour accueillir les nouvelles centrifugeuses. Une désodorisation sera mise en place.

➡ **Études diagnostiques des réseaux d'assainissement pour rechercher et réduire les entrées d'eaux parasites.** Conformément au schéma directeur d'assainissement des eaux usées validé en juillet 2017, ces diagnostics sont l'une des priorités pour améliorer le fonctionnement des réseaux. En 2022, ils ont concerné les réseaux de Cozes, Mortagne-sur-Gironde, Médis, Saint-Palais-sur-Mer/bassin versant de Bernezac, Vaux-sur-Mer/bassin versant de Nauzan, Saujon et Royan (secteur sud).

➡ **Mise en place du réseau dans divers hameaux.** Des études ont été réalisées pour la mise en place

de réseaux collectifs et d'unités de traitement pour les hameaux de « Brezillas » à Arces-sur-Gironde et « Bardecille » à Semussac, « Saint-Romain-sur-Gironde » à Floirac et « Le Vivier » à Saint-Romain-de-Benet. Les plannings de ces trois opérations sont bouleversés et leurs durées augmentées du fait des difficultés rencontrées pour trouver des terrains adaptés à la création des unités de traitement et lever les nombreuses contraintes existantes (urbanisme, archéologie, ...).

➡ **Suppression de la lagune de Cozes/Les Bretons.** Le hameau Les Bretons disposait d'une lagune pour traiter les eaux usées des habitations. Celle-ci a été mise hors service et ce secteur a été raccordé au réseau principal de Cozes pour diriger les eaux usées sur la station d'épuration.

### ➡ Les travaux de 2022

Liste non exhaustive :

**BREUILLET** : extension du réseau route de la Grange et réhabilitation du refoulement et du poste de refoulement ;

**L'ÉGUILE-SUR-SEUDRE** : réhabilitation du réseau rue de l'Écluse et rue du Port ;

**LES MATHES** : extension du réseau avenue Pierre Sibard ;

**MESCHERS-SUR-GIRONDE** : réhabilitation du réseau rue des Muriers et rue du Moulin ;

**VAUX-SUR-MER** : extension du réseau impasse du Brandon, chemin des Tourneols et chemin Bel-Air.

## PROGRAMMATIONS DE TRAVAUX

**Programmation de travaux 2022 pour un montant total de 9 411 630 € HT (1 327 980 € HT pour la collecte, études, extension ou création de l'assainissement et 8 083 650 € HT pour les travaux de réhabilitation).**

- **Extension de réseaux** notamment à Breuillet (route des rosiers), Étaules (chemin de la Tignolle), Les Mathes (rue du Fief Triadou, rue du Calvaire)... ;
- **Réhabilitation de réseaux** notamment à Mornac-sur-Seudre (rue des halles et rue du Port), Royan (boulevard de Cordouan en partie), Saint-Augustin (rue du Cailleau en partie), Saint-Palais-sur-Mer (rue des roseaux) ;
- **Divers** : réhabilitation du refou-

lement du poste de La Cheville (Saint-Augustin), réhabilitation du refoulement du poste de la Passe (Étaules et Saint-Augustin), diagnostics de réseaux (notamment sur différents bassins versants sur La Tremblade et Les Mathes, intégralité des communes de Chenac-Saint-Seurin, Sablonceaux et Saint-Romain-de-Benet)...

## PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2022** : Une baisse importante des tarifs de la CARA a été décidée pour 2022.

Soit 1,92 € TTC pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> (total de 229,85 € TTC hors redevance Agence de l'Eau).  
Soit 2,27 € TTC pour une consommation de 80 m<sup>3</sup> (total de 181,82 € TTC hors redevance Agence de l'Eau).

## COMMUNICATION

Pour un maximum de transparence et informer au mieux les usagers, le service assainissement communique très régulièrement via :

- des articles dans CARA'MAG,
- le site internet de la CARA,
- des visites des stations d'épuration.

## L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

**L'assainissement non collectif (ANC) concerne les zones d'habitat dispersé** : les eaux usées sont traitées sur la parcelle par une installation adaptée sous la responsabilité du propriétaire, pour assurer la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public de collecte des eaux usées.

**Ces installations d'ANC doivent être conçues, réalisées, réhabilitées et entretenues de manière à ne pas porter atteinte à la salubrité publique, à la qualité du milieu récepteur ni à la sécurité des personnes.** Les dispositifs d'ANC doivent être entretenus régulièrement

## MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

afin d'assurer le bon état des installations et des ouvrages, le bon écoulement des effluents jusqu'au système de traitement...

Les **usagers du service public d'assainissement non collectif**

	Partie Fixe (€ HT / an)	Part proportionnelle (€ HT / m <sup>3</sup> )
Part CARA	45,90	0,3049
Part délégataire	32,08	0,7865

(SPANC) sont les propriétaires et locataires dont l'habitation n'est pas raccordée ou dont la future habitation ne sera pas raccordée au réseau public d'assainissement.

Environ **5 600 habitations sont équipées d'un assainissement non collectif.**

Comme imposé par la réglementation, le SPANC a été créé dès le 25 janvier 2001 afin d'assurer sur les 33 communes de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique **deux missions principales : l'examen de la conception et la vérification de l'exécution pour les installations neuves ou à réhabiliter ainsi que la vérification périodique du fonctionnement et de l'entretien des installations existantes.** Ces diagnostics ont débuté en 2006. Cette vérification est également effectuée lors des ventes.

En 2022, ont été réalisés :

- **120 attestations de mise en service d'ANC contrôlés conformes** (134 en 2021) ;
- **177 contrôles des installations existantes dont 172 dans le cadre de ventes immobilières** (196 en 2021 pour 194 ventes).

À ce jour, toutes les communes de la CARA ont fait l'objet du premier diagnostic de fonctionnement y compris les bâtiments dans les zones ostréicoles.

Environ 80 % des installations sur la CARA sont en bon état de fonctionnement sans impact majeur sur l'environnement ou la santé.

Du fait des travaux de mise en place de réseaux collectifs programmés ou déjà réalisés, plus de 700 ANC vont disparaître pour lesquelles les maisons devront, à court terme, se raccorder au nouveau réseau public.

## LES REDEVANCES ANC

Trois redevances sont instaurées afin de financer le service dont le budget doit être équilibré en recettes et en dépenses. Les montants de ces redevances ont été confirmés par délibération votée par le conseil communautaire du 6 décembre 2021 (pas d'augmentation depuis 2001) à savoir :

- 90 € pour le contrôle des installations neuves ;
- 50 € pour la vérification du bon fonctionnement des installations existantes ;
- 50 € pour le diagnostic de bon fonctionnement lors d'une vente.

Le paiement des redevances se fait via l'émission d'un titre de paiement émis par le Trésor Public.



## ET EN 2023...

■ **Poursuite des études pour la réutilisation des eaux traitées en irrigation agricole à partir des STEP de Saint-Palais/Les Mathes, pour les usages urbains (nettoyage de voirie, hydrocurage de réseaux), pour l'arrosage d'espaces verts et de l'hippodrome de La Palmyre. Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du traitement complémentaire pour la REUT arrosage du golf de Royan. Après l'obtention de l'autorisation préfectorale, démarrage de la phase maîtrise d'œuvre pour la REUT agricole à partir de la STEP de Cozes (projet RECAP).**

■ **Travaux sur les stations d'épuration de Saint-Palais-sur-Mer (nouveau dégrillage) et Saint-Georges-de-Didonne (traitement des boues et couverture des prétraitements) ainsi que sur les réseaux,**

■ **Études diagnostiques de lutte contre les eaux parasites** notamment sur Médis, Saint-Palais-sur-Mer/Bermezac, Vaux-sur-Mer/Nauzan, Saujon et sur le secteur sud de Royan.

■ **Lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre de la phase projet pour la méthanisation des boues.**



MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

# EAU POTABLE

## UN EXPLOITANT UNIQUE POUR LES 33 COMMUNES DE LA CARA

L'organisation des services de l'eau potable a évolué au 1<sup>er</sup> janvier 2022. La distribution de l'eau a été confiée à un acteur unique pour les 33 communes de la CARA, ce qui permettra d'ici 2024 d'harmoniser les prix ainsi que les services rendus aux usagers sur l'ensemble du territoire communautaire. La production d'eau est confiée à la RESE, la régie publique d'Eau 17, le syndicat départemental à qui la CARA a confié la compétence eau potable.

Onze services différents étaient chargés de distribuer l'eau potable à près de 75 000 abonnés sur les 33 communes de la CARA, avec une consommation d'environ 7,5 millions de mètres cubes par an. L'ensemble de ces contrats arrivant à terme entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2023, les élus de la CARA ont souhaité profiter de ces échéances pour simplifier la gestion de l'eau potable, afin que chaque habitant du territoire dispose d'un service de qualité maximum pour un prix maîtrisé. Le choix d'un service d'exploitation unifié a été fait en confiant la gestion de la ressource en eau, bien commun, à la RESE, la régie publique d'Eau 17 et en faisant appel à un délégataire privé pour la distribution de l'eau potable. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la distribution de l'eau est ainsi confiée progressivement à un opérateur unique, via un contrat de délégation de service public d'une durée de 10 ans. Après mise en concurrence, c'est la filiale du groupe Saur, la Compagnie des eaux de Royan (CER), qui a remporté le contrat. À la demande des élus, une société spécifiquement dédiée au territoire de la CARA a été créée : la **Société de l'Eau Potable Royan Atlantique (SEPPRA)**. La production d'eau potable, effectuée à partir de huit forages, est publique et assurée par la régie du syndicat départemental, la RESE.



## LA PERFORMANCE AU CŒUR DE CETTE NOUVELLE ORGANISATION

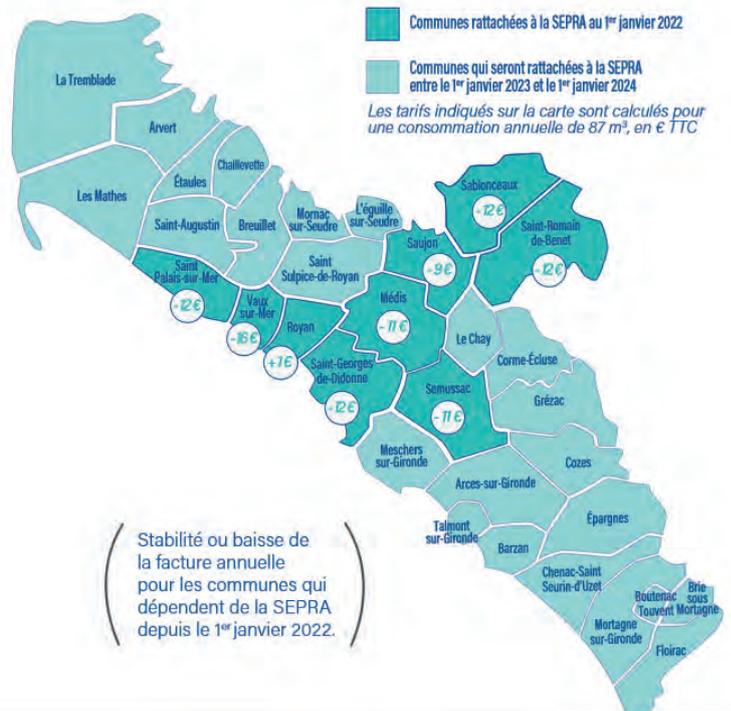
Plusieurs innovations entreront en vigueur pour simplifier et améliorer le service, notamment la mise en place d'un système de télé-relève des compteurs d'eau et la

création de nouveaux points d'accueil clients. L'amélioration de la performance hydraulique du réseau (réduction des pertes et des fuites) sera également au cœur de cette nouvelle organisation. Le montant global de la facture est resté stable pour Royan et a diminué pour les autres communes qui ont basculé à la SEPPRA au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Afin de maintenir le montant de la facture, les élus de la CARA ont souhaité réduire la part de la collectivité pour la collecte et le traitement des eaux usées (- 15,30 € TTC).



### CHIFFRES CLÉS 2022

- Abonnés : 79 493
- Volume produit : 8 608 458 m<sup>3</sup>
- Volume consommé : 7 509 086 m<sup>3</sup>
- Consommation moyenne : 94 m<sup>3</sup>/abonné/an
- Linéaire des réseaux : 1 647 km (distribution et feeders)
- Linéaire des réseaux renouvelés entre 2017 et 2021 : 55 km
- Taux de renouvellement des réseaux 2017-2021 : 0,67% par an
- Densité des abonnés : 48 abonnés / km de réseau



## MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

### DES TRAVAUX POUR GARANTIR LA QUALITÉ

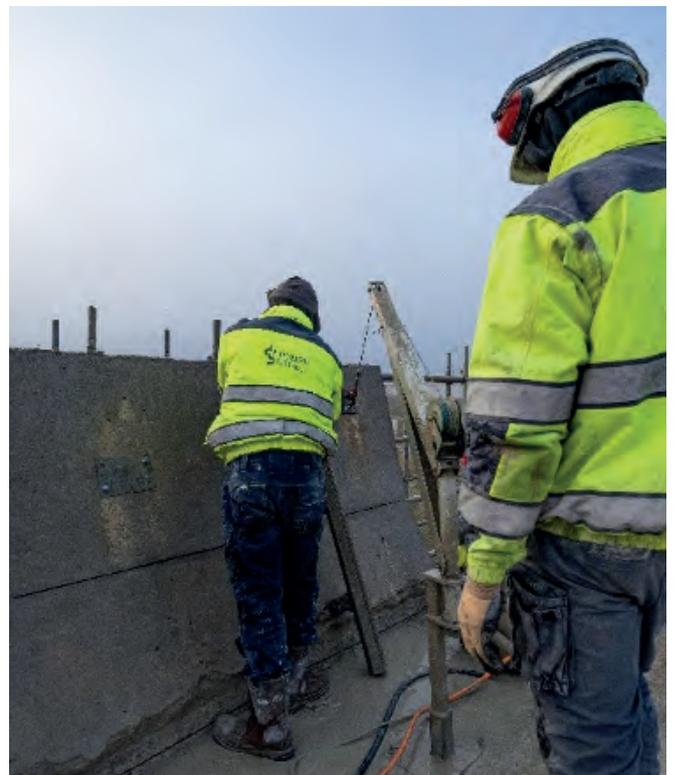
Pour l'eau potable, Eau 17 a planifié les travaux à réaliser dans le cadre de son schéma directeur. Depuis 2014, ce sont 36 millions d'euros qui ont été alloués pour le territoire : une nouvelle usine de traitement d'eau potable a été construite à Barzan, des captages ont été réhabilités et de nombreux kilomètres de réseaux renouvelés. 11 M€ doivent être investis pour la suite de cette opération qui devrait se clôturer en 2026. Il est notamment prévu de mettre en service un nouveau forage du côté de Médis et de construire un site de production et de stockage sur la commune de Le Chay. À Breuillet, un château d'eau sera également érigé ainsi qu'un réservoir au sol.

### RÉHABILITATION DES CHÂTEAUX D'EAU DE BELMONT ET DE CHAILLEVETTE

**En 2022, la réhabilitation des ouvrages de génie civil a concerné principalement les châteaux d'eau de Chaillevette et de Belmont à Royan.** Le château d'eau « Le Maine Aurioux » est situé rue du château d'eau, au sud de la mairie de Chaillevette. Il dispose d'un réservoir qui peut stocker 500 m<sup>3</sup> d'eau. Ce réservoir est alimenté par les captages de Pompierre (situé sur la commune de Le Chay), de la Bourgeoisie (situé sur la commune de Saujon) et de Bel Air (situé sur la commune de Vaux-sur-Mer), grâce à une conduite de 500 mm de diamètre (feeder en fonte DN500). Il distribue l'eau aux communes de Chaillevette, de Mornac-sur-Seudre, d'Étaules et de Saint-Augustin, à travers une conduite de 250 mm de diamètre. Dans le cadre du programme pluriannuel de rénovation des ouvrages de stockage d'eau potable d'Eau 17 et l'identification de multiples désordres, des travaux de réhabilitation ont été menés sur le château d'eau de Chaillevette. Ils ont eu pour objectifs de pérenniser et sécuriser l'ouvrage et son système hydraulique. La phase de travaux liée au génie civil a concerné la réfection de l'étanchéité de la cuve, le ravalement extérieur de l'ouvrage et des travaux de menuiseries (pose de nouvelles portes, de grilles de ventilation).

**Le château d'eau de Belmont à Royan.** Situé à l'entrée de la ville sur la N150, cet ouvrage emblématique du paysage royannais a été construit entre 1959 et 1960. On doit ses lignes évasées à l'architecte Guillaume Gillet, le père de l'église Notre-Dame. Cet édifice de 38 mètres de haut pos-

sède une capacité de 2 400 m<sup>3</sup> qui lui permet d'alimenter Royan et les communes limitrophes, et de répondre aux fortes demandes estivales. L'eau, stockée dans la cuve au sommet, provient des ressources souterraines de Royan, Saujon, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet ou Arces-sur-Gironde. De multiples détériorations ont été identifiées sur ce bâtiment, placé sous haute surveillance du fait de son importance dans le système d'alimentation en eau potable de la CARA. Des travaux d'ampleur ont été engagés en 2020 pour sécuriser le château d'eau et son système hydraulique. La rénovation complète du réservoir a duré dix mois. Les travaux ont consisté à réparer la structure des voiles, notamment au niveau des ouïes d'aération, et à remplacer les aciers corrodés. Les revêtements d'étanchéité ont également été renouvelés à l'intérieur de la cuve et de la coupole. Tous les équipements hydrauliques présents à l'intérieur de l'ouvrage (canalisations, vannes, robinetterie) ont été remplacés. Les accès ont été mis aux normes de sécurité. Le montant de cette opération s'élève à 1 959 000 € HT, subventionné à hauteur de 500 000 € par l'agence de l'eau Adour Garonne.



MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

# GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Après une année de transition en 2020, puis une année de mise en œuvre de ce transfert en 2021, la gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) est entrée dans sa phase active au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## LES ENJEUX DE LA GEPU

Un service dédié a été créé au sein du pôle « cycle de l'eau » de la CARA, pour élaborer un schéma directeur intercommunal des eaux pluviales ainsi qu'une réglementation applicable aux particuliers comme aux espaces publics. Il s'agit donc de se familiariser avec une nouvelle approche pour contribuer à désimperméabiliser les sols : les habitudes sont appelées à évoluer dans la conception des habitations ou des aménagements, mais aussi dans la gestion de l'eau de pluie pour la retenir au maximum et la gérer à la source et ce, pour limiter les ruissellements et éviter ainsi les pollutions du milieu naturel. Cela s'inscrit dans une démarche de gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) qui ne s'arrête pas là : cette nouvelle approche consiste aussi à lutter contre les inondations, éviter les îlots de chaleur urbains, passer de la ville entonnoir à la ville éponge, et aussi ne plus considérer l'eau de pluie comme un déchet, mais plutôt comme une ressource.



Trois ateliers ont été organisés en mars 2022 pour les élus et techniciens des communes. Un quatrième s'est tenu le 3 mai 2022 à destination des professionnels (bureaux d'études, architectes, paysagistes, services du Département...). Communiquer, informer et répondre aux diverses interrogations permet de mieux présenter les enjeux et objectifs de la GIEP que chacun peut s'approprier. En effet, la GIEP s'inscrit pleinement dans la prise en compte du fragile équilibre des milieux naturels sensibles à préserver.

## LES OUTILS

Le champ d'application de la GEPU a été arrêté par délibération du conseil communautaire du 27 juin 2022 qui s'engage dès lors dans une politique de gestion des eaux de pluie, répondant aux enjeux et aux contextes du territoire. Au préalable, la commission cycle de l'eau a travaillé sur le schéma directeur intercommunal des eaux de pluie et a ainsi défini le contenu de cette politique, les périmètres d'intervention et le patrimoine rattaché à la GEPU. Chaque commune de la CARA a été invitée à émettre des observations et avis sur le projet de règlement de service GEPU qui a été finalisé par la commission cycle de l'eau et approuvé par le conseil communautaire. Cette démarche a pour but d'encadrer les relations entre la CARA et les usagers du service.

Un zonage a été élaboré pour chaque commune afin de calibrer les dispositions à prévoir en fonction du niveau d'eau atteint lors de pluies courantes, moyennes, et de très fortes à exceptionnelles. Une réglementation fixant les mesures à prendre sera opposable dans les PLU communaux. Pour cela, le document de zonage composé d'une notice et de cartographies a été transmis pour validation aux 33 communes-membres de la CARA. Soumis à enquête publique, cette dernière s'étant tenue d'octobre à décembre 2022. Le document de zonage sera proposé à l'approbation du conseil communautaire dès le début d'année 2023.

## MISE EN OEUVRE

La mise en œuvre de la GEPU se base sur le champ d'application tel que défini dans la délibération du 27 juin 2022. La CARA a proposé à ses communes-membres de conserver les missions de fonctionnement puisqu'elles possèdent la connaissance et l'expertise du « terrain ». Par le biais d'une convention de délégation de compétences, 32 communes poursuivent ces missions dites historiques pour lesquelles la CARA reverse ainsi le coût correspondant tel qu'arrêté par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Une programmation annuelle de travaux élaborée à la fois sur la base des prescriptions du schéma directeur intercommunal et sur les demandes des communes, guide ensuite le choix d'investissement. Les montants transférés, relatifs aux travaux d'investissement, sont réservés à chaque commune. Le « tout tuyau » doit sortir des pratiques et ne plus être la réponse technique. Le service GEPU apporte donc son appui et ses conseils par rapport aux divers projets.

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

# GEMAPI

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique est compétente dans la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

Au sens de la loi, cette compétence concerne :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris leurs accès ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques

et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines. Suite à l'étude de préfiguration de la prise de compétence GEMAPI réalisée par le bureau d'études Espelia, en 2017/2018, la CARA a fait les choix de gouvernance suivants :

- Exercer en propre la prévention des inondations (PI) sur l'ensemble de son territoire ;
- Exercer en propre la gestion des milieux aquatiques (GEMA) sur le bassin versant de la Gironde ;
- Transférer la GEMA au Syndicat mixte du bassin de la Seudre (SMBS), sur le bassin versant de la Seudre.

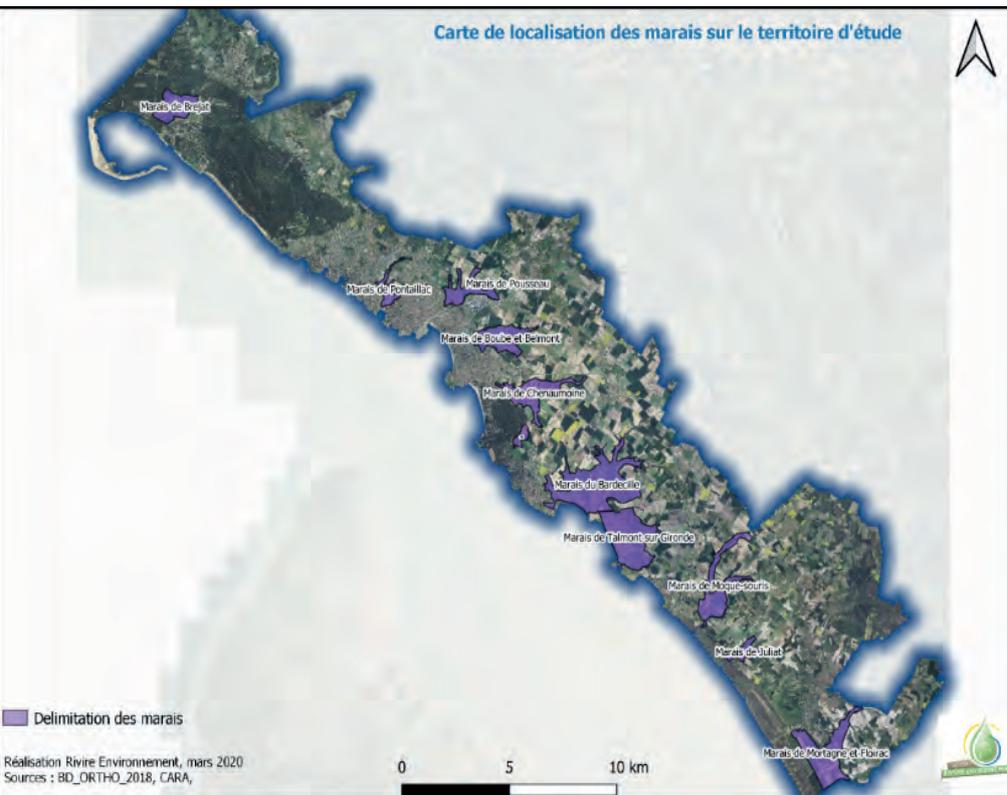
## GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Depuis sa prise de compétence GEMAPI, la CARA souhaite mettre en place des actions concrètes et opérationnelles dans le but de répondre aux objectifs réglementaires de bon état des masses d'eau définis par la directive cadre européenne du 23 octobre 2000. Une nouvelle technicienne de rivières a effectué sa prise de poste en septembre 2022 afin d'accompagner administrativement et techniquement les élus, les propriétaires riverains et les collectivités dans la définition et la mise en œuvre de la politique de gestion des rivières, milieux aquatiques et bassins versants.

### Rencontre des acteurs et appropriation du territoire.

Dans un premier temps, la technicienne a appréhendé et diagnostiqué le territoire à travers des visites de terrains et des échanges avec les acteurs de la gestion des milieux aquatiques (association syndicale de marais, communes, etc.).

Dans un second temps, et encore à ce jour, son rôle est de mettre en œuvre la gouvernance sur le territoire, c'est-à-dire, de créer une communication pérenne entre les différents acteurs ou encore de conseiller et accompagner les gestionnaires des milieux aquatiques afin d'obtenir la meilleure gestion possible. Ainsi, la technicienne de rivières a pu rencontrer les présidents d'associations syndicales des marais des coteaux de Gironde, cartographiés ci-contre.



Carte de localisation des marais sur le territoire de compétence GEMA de la CARA

## MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

### LES MISSIONS DE LA TECHNICIENNE DE RIVIÈRES

Elle apporte un **accompagnement technique et règlementaire aux collectivités et aux acteurs locaux sur la gestion des cours d'eau**, comme l'association syndicale constituée d'office du marais de Pousseau pour son projet de curage du canal de Pousseau. Ainsi, ce canal a été curé sur 475 mètres linéaires. Cet entretien permet de garder les fonctions naturelles des marais et d'éviter le comblement des fossés.

#### AVANT TRAVAUX



#### APRÈS TRAVAUX

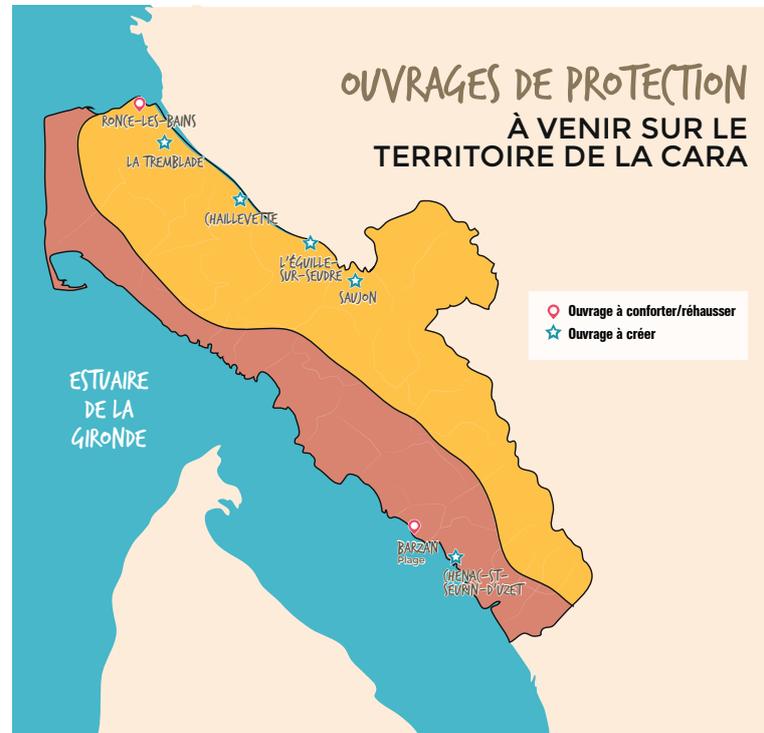


#### Le conseil et la sensibilisation des acteurs (riverains, usagers, élus, associations syndicales, etc.).

La technicienne de rivières a tenu un stand et une animation au forum de l'environnement de Saint-Palais-sur-Mer le 21 mai 2022. À cette occasion, elle a pu faire découvrir au public le fonctionnement des milieux aquatiques et l'impact de l'homme. Au total, 45 personnes ont pu être sensibilisées. **Études des règlements d'eau.** Trois études de règlements d'eau ont été lancées en 2022. Les Marais de Boubes et Belmont, Chenaumoine, et Juliat afin d'établir un état des lieux précis des marais et ainsi mettre en place la meilleure gestion possible de l'eau dans ces secteurs. Le lancement de ces études a permis de faire travailler ensemble la totalité des acteurs des marais. La phase expérimentale sera lancée durant l'année 2023.

### PRÉVENTION DES INONDATIONS

#### LANCEMENT DES ACTIONS DE PROTECTION COLLECTIVE



De par sa compétence PI, la CARA s'engage à définir des systèmes d'endiguement jouant un rôle dans la protection des personnes contre la submersion marine. Dans le cadre des PAPI (programme d'actions pour la prévention des inondations) Seudre et Gironde et de notre convention-cadre avec le département de la Charente-Maritime (convention-cadre relative à la maîtrise d'ouvrage des études et travaux de protection contre la submersion marine et les inondations), les actions suivantes ont été réalisées en 2022 :

- Finalisation des études avant-projet (AVP) sur les secteurs de La Tremblade, L'Éguille-sur-Seudre, Barzan-Plage, Ronce-les-Bains (Brise Lame et Mus de Loup) ;
- Finalisation des études préalables sur les secteurs de Chaillevette et Saujon.

Ces études sont suivies lors des comités techniques ou comités de pilotage par le Département 17 (maîtrise d'ouvrage), l'UNIMA (assistant à maîtrise d'ouvrage), le bureau d'études Creocœan (secteur de l'estuaire de la Gironde) ou Artelia (secteur Seudre), les services de l'État

## MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

(DREAL et DDTM), la commune concernée, la CARA (futur gestionnaire des systèmes d'endiguement), le syndicat mixte dont dépend l'action (SMIDDEST ou SMBS) et sur le secteur de la Seudre, le syndicat mixte des ports de la Seudre.

L'avenant n°1 du PAPI estuaire de la Gironde ayant été labellisé par les services de l'état le 4 octobre 2022, les études préliminaires à la mise en place d'une protection rapprochée des enjeux sur les secteurs de Meschers-sur-Gironde (Port) et du port des Monards (Barzan / Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet) vont pouvoir démarrer en 2023.

### SYMADIG

Les études hydrauliques et l'analyse multi-critères (AMC) réalisées sur la rive droite de la Gironde, de Mortagne-sur-Gironde à Blaye, ont conclu à l'intérêt de conforter les systèmes d'endiguement de premier rang sur ce secteur, d'une longueur avoisinant les 60 km (s'étendant sur les départements de Charente-Maritime et de Gironde). À ce titre, les quatre EPCI concernés (Communautés de communes de Blaye, de l'Estuaire, de Haute Saintonge et la CARA) se sont entendus sur la création d'un syndicat mixte dont l'objet est de définir, déclarer et gérer les systèmes d'endiguement de la rive droite de la Gironde.

SYMADIG (syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde) a été créé par arrêté inter-préfectoral en date du 15 mars 2022.

### PROTECTION INDIVIDUELLE SUR LE BASSIN DE LA SEUDRE

Dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) du bassin de la Seudre, le syndicat mixte du bassin de la Seudre a mis en place un programme d'accompagnement des particuliers dans la mise en place de mesures de réduction de vulnérabilité face au risque d'inondation par submersion marine dans l'estuaire de la Seudre : Seudre Alabri.

En 2021, la CARA a fait le choix de soutenir ce dispositif et de participer financièrement aux travaux de réduction de la vulnérabilité du bâti aux submersions marines. Ainsi, les particuliers souhaitant réaliser ce type de travaux sur leur logement peuvent bénéficier des financements suivants :

- État : 80% dans un maximum de 50% de la valeur vénale ou estimée du bien dans la limite de 36 000 € TTC ;
- CARA : 5% dans un maximum de 10% de la valeur vénale ou estimée du bien dans la limite de 2 250 € TTC ;
- Département de la Charente-Maritime : 5% dans un maximum de 10% de la valeur vénale ou estimée du bien dans la limite de 2 250 € TTC.

Ce dispositif a permis en 2022 de soutenir un projet relatif au terrassement, drainage et étanchéification de soubassement d'une partie d'une habitation sur la commune de Saint-Sulpice-de-Royan. Le coût total des travaux était de 4 436,80 euros, soit une participation de la CARA à hauteur de 221,84 €.

### ÉROSION CÔTIÈRE

Au regard des fortes dynamiques d'érosion côtière identifiées sur les côtes sableuses et des préoccupations grandissantes concernant les risques de mouvement de terrain au niveau des falaises estuariennes, les élus de la CARA ont décidé le 23 mars 2021 de lancer une étude visant à l'élaboration de la stratégie locale de gestion de la bande côtière.

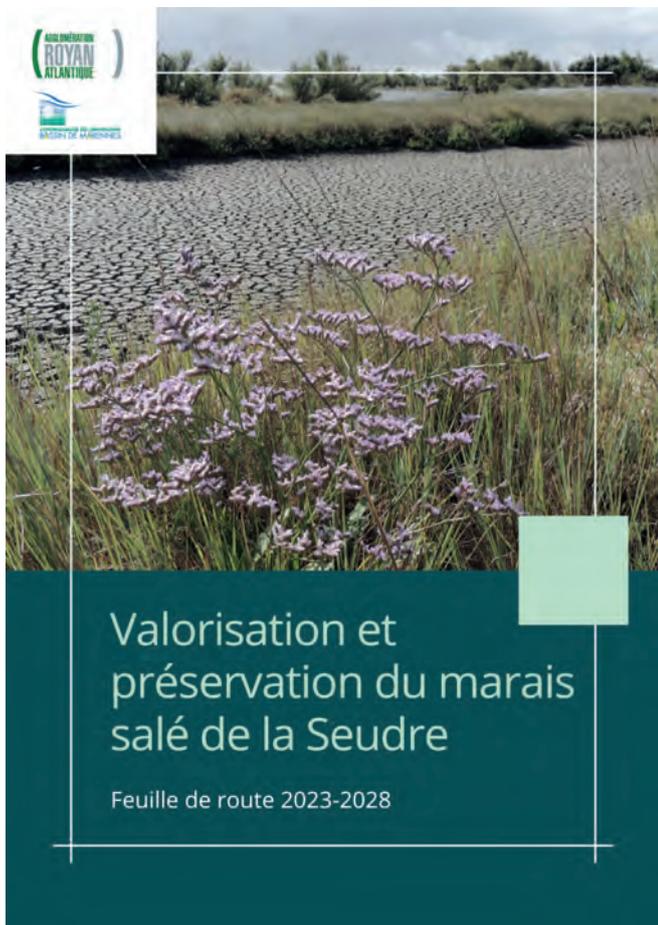
L'élaboration de cette stratégie locale, menée avec l'appui technique et méthodologique du GIP Littoral, doit permettre d'avoir une vision globale de la problématique d'érosion côtière du littoral, de partager des objectifs territoriaux avec les communes et de définir progressivement les compétences des différents acteurs publics (notamment le lien avec la GEMAPI) et privés dans le cadre de la construction d'un programme d'actions.

Le bureau d'études CASAGEC ingénierie a été mandaté par la CARA pour élaborer cette stratégie locale qui a débuté le 25 janvier 2022. Une visite terrain, organisée le 22 juin 2022 a permis aux élus d'appréhender la problématique de l'érosion côtière sur le territoire de la CARA. Le diagnostic a été présenté aux membres du comité de pilotage le 12 juillet 2022 dans la perspective d'élaborer des futurs scénarios de gestion.

# PROJET SEUDRE

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

## PRÉSERVER ET VALORISER LE MARAIS SALÉ DE LA SEUDRE



Partagés entre les territoires de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes (CCBM), le marais salé de l'estuaire de la Seudre fait l'objet d'une démarche de mise en valeur et de préservation coordonnée par ces deux intercommunalités. En rive gauche comme en rive droite, les multiples enjeux de préservation du marais

sont en effet partagés, et doivent être appréhendés de manière globale tant ils sont indissociables, impliquant ensemble les acteurs concernés.

Après une année 2021 dédiée au diagnostic de ce territoire, l'année 2022 a été consacrée à la construction d'une stratégie et d'un plan d'actions pour le marais, en mobilisant l'ensemble des partenaires (tant techniques que financiers) autour de cette démarche. Un comité de pilotage dédié, réunissant l'ensemble des partenaires et acteurs locaux, a ainsi été installé. La CARA et la CCBM ont également créé une Entente intercommunautaire pour le marais salé de la Seudre – qui verra officiellement le jour au 1er janvier 2023 – afin d'animer et d'accompagner la mise en œuvre de ce véritable projet de territoire.

**La feuille de route définie collectivement pour les six prochaines années met principalement l'accent sur le soutien et le développement d'activités primaires durables**, en s'attachant à travailler sur l'ensemble des filières (conchyliculture, aquaculture, pastoralisme...) à différents niveaux : accès au foncier, réhabilitation de marais, expérimentation, réflexion sur la transformation et la commercialisation des produits.

Elle porte également sur la **préservation de la zone humide**, pour maintenir, voire améliorer sa qualité, en s'appuyant entre autres sur la définition d'une stratégie d'entretien hydraulique, en lien étroit avec le syndicat mixte du bassin de la Seudre (SMBS). Elle insiste en outre sur la nécessité, dans l'ensemble des réflexions et actions, de la prise en compte et l'adaptation au changement climatique.

Enfin, elle s'attache à l'accompagnement des porteurs de projets, à la prévention des conflits d'usages et à la sensibilisation du public (plusieurs visites en marais ont d'ores et déjà été organisées en 2022, notamment en lien avec l'opération « tous dehors » proposée dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Marais de la Seudre et sud-Oléron », dont deux à l'Éguille-sur-Seudre).

L'année 2023 sera donc consacrée à la mise en œuvre de ce vaste programme, en s'attachant à mobiliser le plus largement possible.

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

# La CARA anime la vie locale



MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

# CULTURE

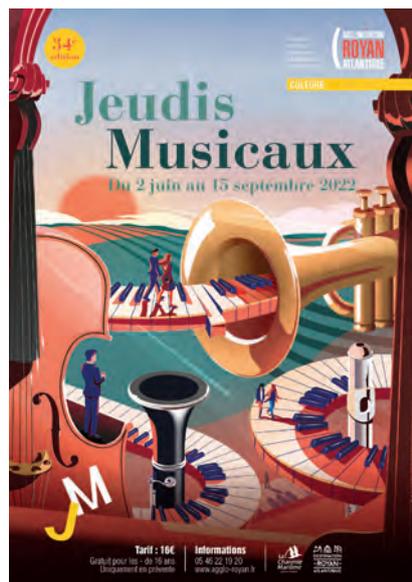


© Les petits devant, les grands derrière !

**La culture est un élément fondamental du développement durable des territoires : c'est à la fois un élément d'attractivité, de rayonnement, d'identité et de lien social. La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique œuvre en faveur de l'animation et de la valorisation culturelle et patrimoniale des communes qui la composent. La direction des affaires culturelles initie et organise ainsi des projets alliant exigence artistique et ancrage territorial en ayant la volonté d'intéresser les habitants, les visiteurs dans leur diversité sociale, culturelle, générationnelle et territoriale. Au cours de l'année 2022, les manifestations proposées ont une nouvelle fois rencontré leur public et ont permis d'offrir de beaux rendez-vous artistiques aux résidents et touristes.**

## LES JEUDIS MUSICAUX

Après deux années chahutées mais maintenues, la saison musicale des Jeudis Musicaux 2022 a retrouvé son fonctionnement habituel : plus de masque ni de jauge, et retour des moments de convivialité à l'issue des concerts. Ces moments, organisés avec les associations-relais des communes, constituent un lien important dans la préparation des concerts, pour la diffusion des affiches et flyers, la récupération des clés des édifices et l'organisation de la collation des artistes. C'est un relais indispensable sur le terrain. Ce temps d'échange à l'issue des concerts était attendu autant par le



public que par les artistes qui se sont prêtés au jeu des dédicaces (Philippe Jaroussky, Thibaut Garcia). Son retour a été plébiscité.

L'illustration de cette 34<sup>e</sup> édition a été réalisée par Benoît Aupoix, diplômé de l'école supérieure des Beaux-Arts de Caen. Elle représente une cité musicale. L'agglomération dans son ensemble devient musique... un violon devient balcon, une trompette l'entrée d'une salle de spectacle... Cet illustrateur sera à nouveau sollicité en 2023 afin de maintenir le cycle de trois ans initialement envisagé. La vente des billets s'est poursuivie uniquement en prévente pour la troisième année, depuis 2021, avec un seul prestataire : l'Office de tourisme communautaire. La répartition des ventes entre les guichets des bureaux d'information touristiques et sur Internet, est quasiment équivalente avec 2 600 billets au guichet contre 2 400 billets sur Internet. La vente de billets a été échelonnée, c'est-à-dire que les concerts de juin se sont vendus début mai, ceux de juillet début juin et ainsi de suite. Un changement d'habitude pour certains, mais globalement apprécié par tous. La programmation des 33 communes, aux lieux, sonorités et espaces scéniques différents, reste un véritable challenge. La saison a débuté le 2 juin à 21 heures, au temple de La Tremblade avec l'Ensemble Romain Leleu Sextet, né sous l'impulsion de Romain Leleu, célèbre trompettiste, Victoire de la Musique. Elle s'est clôturée le 15 septembre à 20 heures, en l'église Saint-Étienne de Mortagne-sur-Gironde avec Frank Braley, au piano et Hugues Borsarello au violon.

## MISE EN LIGNE LE 31-01-2024



La 34<sup>e</sup> édition s'est ainsi tenue dans les 33 communes du territoire, soit 33 concerts en 21 dates sur 4 mois, dont 3 concerts à 11 heures, 4 cartes blanches (à Astrig Siranossian, Claire Désert, Gilles Apap et au Trio Goldberg), 4 vendredis et 1 mercredi ! De belles découvertes ont eu lieu au cours de la saison, notamment à Breuillet avec Lucie Horsch, à la flûte. Un autre moment marquant fut quand Gautier Capuçon, parrain de l'association nationale des Orchestres à l'école de France, a accepté de rencontrer « l'Orchestre à l'École » du conservatoire de musique de Royan.

Une autre nouveauté pour cette édition : les concerts proposés à 20 heures en septembre, ont été bien accueillis dans l'ensemble.

Cet événement contribue à la valorisation des édifices culturels par la musique, tout en favorisant la diffusion culturelle sur l'ensemble du territoire. Dans le même temps, les Jeudis Musicaux portés par une reconnaissance des artistes et de la presse, s'inscrivent parmi les plus importants festivals de musique classique nationaux.



**En bref et en chiffres :**  
**83 artistes accueillis**  
**(89 nuitées et 350 repas).**  
**5 522 entrées dont 4 900 payantes,**  
**soit un taux de remplissage de 87 %.**  
**Total des recettes : 72 560,50 € TTC**



### SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES À CARACTÈRE INTERCOMMUNAL

Attentive à l'évolution du paysage culturel de son territoire et plus particulièrement aux manifestations liées à l'animation culturelle, la CARA apporte son soutien à un certain nombre d'entre elles, selon des critères et des modalités d'attribution préalablement déterminés.

Après instruction, les dossiers sont soumis à l'avis de la commission culture puis au vote du conseil communautaire. **En 2022, 18 projets ont reçu un avis favorable.**

### GESTION ET VALORISATION DES COLLECTIONS DE LA CARA

La CARA possède un ensemble d'objets de collection relatifs à l'histoire du territoire royannais durant la Seconde Guerre Mondiale ainsi qu'au monde rural à travers une collection agricole. Ces biens sont gérés par la direction des affaires culturelles et peuvent donner lieu à des expositions et des prêts pour des projets associatifs locaux. Tel a été le cas sur la commune de Médès en mai 2022.

### SITE INTERNET

Constitué à partir des travaux et réflexions de la direction des affaires culturelles autour des particularités historiques, culturelles, patrimoniales du territoire, le site internet patrimoine de la CARA rassemble objets, documents caractéristiques en provenance des archives, musées, monuments et lieux culturels composant la mémoire, le patrimoine et l'actualité du territoire. Outil de conservation, de pérennisation et de restitution de l'information, il favorise la découverte du patrimoine du territoire. La refonte du site entreprise afin d'en optimiser le fonctionnement s'est poursuivie en 2022 avec la mise en place d'une nouvelle arborescence et l'intégration d'outils plus performants. La finalisation est prévue en 2023.

## MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

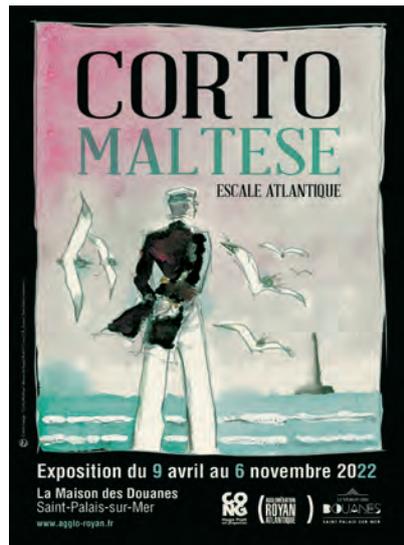


### LA MAISON DES DOUANES

La CARA a transformé l'ancienne Maison des Douanes de Saint-Palais-sur-Mer en un lieu dédié aux arts et à la culture. Depuis 2017, elle offre l'occasion aux artistes d'exposer leurs œuvres dans un espace privilégié. La CARA participe ainsi à la valorisation d'un patrimoine architectural et naturel exceptionnel, avec la volonté de créer des passerelles entre le public et le monde artistique contemporain. Le succès des quatre premières expositions temporaires (Jephan de Villiers, Alben, Titouan Lamazou, CharliÉlie Couture) conforte la CARA dans son ambition de promouvoir des actions artistiques de qualité, audacieuses, contribuant à l'attractivité et au rayonnement du territoire.

#### CORTO MALTESE ESCALE ATLANTIQUE

En avril 2022, c'est Corto Maltese qui a fait escale à la Maison des Douanes. La direction des affaires culturelles de la CARA a ainsi présenté, après un certain nombre de mois de réflexion, d'échange et de collaboration avec les spécialistes et



détenteurs des droits de l'œuvre de Hugo Pratt, une exposition originale mettant à l'honneur tout le talent de l'un des plus grands maîtres du neuvième art. Plus de 23 000 visiteurs ont été accueillis du 9 avril au 6 novembre 2022. Le service des affaires culturelles a également organisé des animations telles que visites contées ou spectacle de théâtre spécialement conçus pour l'exposition Corto Maltese et présentés dans le jardin. Environ 500 personnes ont assisté

à ces représentations. Des ateliers familles et des visites commentées tout public réguliers ont été mis en place : 18 ateliers de pratique artistique, 10 visites commentées et un week-end spécial d'ateliers et animations ponctuels. Toutes les matinées ont été consacrées à l'accueil des enfants : plus de 1 000 élèves, soit 43 classes et 10 groupes de centres de loisirs ont suivi les ateliers de médiation, confirmant l'engouement du milieu scolaire pour les propositions artistiques et ateliers développés par la CARA. Les établissements secondaires se déplacent également de plus en plus pour suivre les visites commentées qui leur sont réservées, tout comme les structures de loisirs, dont le service des affaires culturelles souhaite développer l'accueil. À noter également le très bon fonctionnement de la boutique consacrée à Corto Maltese. Le prix d'entrée de 2 euros et la gratuité pour les moins de 16 ans ont été maintenus. Si la reconnaissance de ce site en tant que lieu d'art et de culture se confirme, l'intérêt affirmé des habitants du territoire pour les expositions présentées chaque année ne cesse d'évoluer.

## MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

### LES SENTIERS DES ARTS URBAINS

**Les Sentiers des Arts sont nés en 2013 de la volonté de créer des itinéraires artistiques éphémères et insolites qui concilient art et patrimoine. Cette démarche permet d'investir de nouveaux lieux de présentation artistique, de valoriser un environnement naturel et architectural à travers le regard d'artistes contemporains, de susciter la curiosité et de proposer des rencontres entre les artistes, leurs œuvres et les habitants.**

Depuis plusieurs années, les Sentiers des Arts s'ancrent comme un rendez-vous culturel et artistique automnal. Ce projet est réalisé en lien avec les communes et mobilise le milieu associatif notamment dans la mise en œuvre de animations proposées en direction de différents publics. Depuis 2016, tout en restant pilote de l'opération, la CARA s'est associée aux communautés de communes de la Haute-Saintonge et de l'Estuaire pour organiser des itinéraires de type Land Art avec la volonté commune de valoriser le patrimoine et de favoriser la découverte de cette facette de l'art contemporain. Le succès de la manifestation se confirme, la fréquentation du public (entre 8 000 et 10 000 visiteurs) et plus particulièrement des écoliers, ne cesse d'évoluer. Depuis la neuvième édition en 2021, **la manifestation s'est orientée vers l'art urbain** aussi connu sous le nom de Street Art. La CARA a ainsi décidé d'offrir l'opportunité à des artistes reconnus de s'exprimer à travers un mouvement artistique contemporain qui regroupe toutes les formes d'art réalisées dans la rue ou dans l'espace public. **En 2022, du 10 septembre au 13 novembre, huit œuvres ont été proposées**

**sur la commune de Médis, et seize œuvres au total sur les trois intercommunalités.**

Les artistes invités par la CARA, en lien avec une direction artistique renouvelée, étaient les suivants : Ella & Pitr, Kashink, Madame, Alben, Charles Froussard, PEC, Dawal, El Paro. À l'occasion de l'ouverture des Sentiers des Arts, le service des affaires culturelles a organisé un week-end d'animations réparties au sein de la commune dans divers lieux et proposant une conférence de Kashink, la projection d'un film documentaire (« C'est assez bien d'être fou » - Bilal Berreni, street artiste et Antoine, réalisateur ; un voyage artistique entre road movie et conte documentaire), l'exposition des étendards de Zoo Project, des ateliers artistiques en famille, une découverte et initiation circacienne avec l'école de cirque Une Escale Ô Cirque de Médis, et un concert de Titouan Escales, voyage musical chorégraphié. Par ailleurs, un film documentaire a été réalisé, mettant en scène les artistes sur site et les habitants afin de montrer la perception de chacun face à l'intrusion de l'art urbain dans leur espace de vie. Le film, réalisé par Paul Calori, a fait l'objet d'une projection en continu sous le préau de l'école de Médis. Il reste disponible sur le site internet de la CARA. Dans le même temps, une démarche de médiation a été engagée et a permis une rencontre entre les artistes et une cinquantaine de professeurs des écoles, leur permettant d'engager par la suite un travail pédagogique, des visites sur site en autonomie avec leur classe ainsi qu'un atelier avec l'artiste Kashink et l'école de Médis. Cette dixième édition a rencontré un beau succès sur le plan de la qualité des œuvres avec des artistes de renommée internationale, et sur celui de la fréquentation du public qui se confirme avec environ 8 000 visiteurs.



#### Exposition itinérante retracant les 10 ans des sentiers des arts

Cette exposition a été réalisée en lien avec le service communication et a été présentée sur plusieurs sites à Breuillet, Vaux-sur-Mer, Médis ainsi que dans le hall d'accueil de la CARA.



# ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024



Service Sports Loisir de Pleine Nature – bilan 2022  
L'année 2022, comme la précédente, a été marquée par une activité à plein régime. Après le travail de refonte réalisé sur les circuits VTT, cette année a permis de finaliser l'intégration de l'ensemble des circuits pédestres du Comité départemental de randonnée pédestre (CDRP) à l'offre globale de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

## 1. CRÉATION DE NOUVEAUX PARCOURS :

### Circuits pédestres

Ce ne sont pas moins de 150 km de réseaux pédestres qui ont été intégrés en 2022, 28,5 km pour 5 circuits Détours (Breuillet 2 – Saujon 3 et 4 – Cozes 1 et 2) et 121,5 km de sentiers « Promenades et randonnées. Ceci comprend le tra-

vail de repérage sur le terrain, la numérisation des traces et la géolocalisation des points de balisage (938 points créés). En parallèle, les contenus ont également été intégrés sur notre site internet et sur l'application Loopi. À ajouter à cela pour les circuits du CDRP l'animation et la relation avec le réseau des baliseurs des associations locales.

### Circuits équestres

Après la reprise en 2021 des circuits équestres de la forêt des Combots, c'était au tour de ceux de la forêt de La Coubre en 2022. Le réseau a été entièrement repris et numérisé pour intégrer les modifications, les pupitres de départ ont été refait et installés. Ceci représente un linéaire de près de 52 km pour 898 marques de balisage. Globalement le service a créé en 2022 un volume de 202 km de réseaux (contre 221 en 2021)

## MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

### 2. ENTRETIEN DES PARCOURS EXISTANTS :

Le travail d'entretien a été réalisé sur l'ensemble du réseau déjà existant, soit près de 934 km. À la fin de l'année 2022 le linéaire total des réseaux atteint 1 135,82 km pour 8 279 marques de balisage. Pour établir une comparaison, cette distance est également au parcours de la Vélodyssée pour l'ensemble du territoire national.

En incluant les évènements, l'ensemble de ce travail, sur le terrain a représenté pour une ressource RH de 1,5 ETP, soit 273 journées de travail en 2022.

### 3. INFORMATION DES USAGERS COMMUNICATION :

Le service a produit 4 éditions largement diffusées dans le territoire à destination du grand public et des socio-professionnels. Trois cartes thématiques vélo, vtt et sortie de la nouvelle carte sur les circuits pédestres respectivement à 20 000, 10 000 et 10 000 exemplaires. À ajouter à cela le carnet de voyage à vélo qui assure la mise en valeur du tour Royan Atlantique en 3 jours. L'ensemble des documents ont été distribués sur l'année.

En complément des éditions papier, le travail d'information est complété via l'application numérique Loopi. Cette plateforme a comptabilisé en 2022 près de 26 300 consultations contre 14 540 en 2021. La travail de communication autour de la plateforme (affiches 40 X 60 cm et abris bus) semble donner quelques résultats positifs.

### 4. EVÈNEMENTS DU SERVICE :

**Fête du vélo le 05 juin 2022 :** Boucle de 55 km au départ de Saint-Palais-sur-Mer avec la participation de 420 personnes a permis de mettre en lumière les aménagements de la Passe de l'Étang réalisés dans le cadre des collaborations avec le schéma cyclable de la CARA.

**Évènement Équestre :** Échappée Nuptiale – organisation d'une randonnée itinérante entre Mortagne-sur-Gironde et Rétaud. Mise en lumière de l'itinéraire des Cardinaux avec un accueil à l'étape du samedi soir au château de Théon à Cozes. Participation de 140 chevaux dans le week-end.



MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

# NAUTISME



## DÉPLOIEMENT DU 5<sup>e</sup> SCHÉMA NAUTIQUE TERRITORIAL

2022 aura été la deuxième année de la mise en œuvre et de l'animation du schéma nautique territorial 2021/2023, validé en décembre 2020 par le conseil communautaire. Il prévoit des évolutions structurantes dans son organisation, sa gouvernance et son positionnement pour mettre en valeur et faire du nautisme un atout pour le territoire de Royan Atlantique.

Le cinquième schéma nautique comprend six dispositifs de soutien à la pratique et aux prestataires, déclinés en 18 fiches actions :

### • DISPOSITIF 1 : NAUTISME ÉDUCATIF ET CULTURE MARITIME.

L'enjeu est de rendre les pratiques nautiques accessibles à tous les jeunes scolarisés dans les écoles élémentaires du territoire de la CARA.

Le nautisme scolaire, dans le cadre des activités physiques de pleine nature (surf, kayak et voile), s'inscrit dans une programmation d'activités visant à développer des compétences chez les élèves en lien avec les programmes de l'Éducation Nationale : oser s'engager dans des actions progressivement plus complexes, enrichir son répertoire d'actions motrices, mettre en relation les notions d'espace et de temps, appliquer et construire des principes de vie collective (règles, code de bonne conduite, écoute, aide, tolérance, respect, ...). Des outils pédagogiques viennent compléter les temps de pratique des activités (livret d'accompagnement aux activités, ressources en ligne, expositions itinérantes sur les thèmes de l'environnement et des métiers de la mer).

Ce dispositif concerne 105 classes issues de 33 écoles, 2 200 élèves (CE2, CM1 et CM2), 794 séances encadrées de 2 heures, 30 intervenants extérieurs issus de neuf bases nau-

tiques. Cette formation représente une chance pour les jeunes du territoire, et un vivier pour le développement de la pratique sportive.

### • DISPOSITIF 2 : PRATIQUE SPORTIVE DES JEUNES. L'enjeu est de promouvoir l'attractivité du sport fédéral auprès des jeunes du territoire et de soutenir la vie et les activités associatives des clubs.

Le développement de la pratique sportive permet de dynamiser l'ensemble de la pratique, le secteur loisir comme le secteur compétition, d'aider les clubs et les sportifs dans leur engagement dans le sport fédéral. La CARA identifie et communique autour d'une équipe « Nautisme Royan Atlantique » ; elle véhicule son image dans les épreuves régionales et internationales. Deux cents jeunes sportifs issus de sept écoles de sport, dans cinq disciplines sont concernés (voile légère, char à voile, surf, kayak et sauvetage sportif). Une antenne du dispositif régional de développement sportif de la Ligue de voile Nouvelle-Aquitaine, appuyée sur deux sections sportives au collège Émile Zola et au lycée Cordouan de Royan viennent compléter ce dispositif.

### • DISPOSITIF 3 : APPEL À PROJETS. L'enjeu est d'impulser une nouvelle dynamique partenariale mobilisant la CARA, les communes, les organisateurs d'activités nautiques et les sportifs de haut niveau, pour positionner le territoire comme lieu d'innovation nautique, avec des effets à prévoir en termes d'image et de notoriété.



## MISE EN LIGNE LE 31-01-2024



### **Appel à projets thématiques : 11 dossiers soutenus en 2022**

Cette action vise à apporter de la souplesse et de la latitude aux structures pour imaginer de nouveaux types de projets présentant un intérêt réel pour le territoire et sa destination. Il s'organise autour d'appels à projets annuels sur des thématiques choisies par la CARA, avec une méthode de sélection qui favorise l'échange et la co-construction entre les prestataires, leurs communes et la CARA.

### **Appel à projets pour les sportifs de haut niveau : 5 sportifs soutenus en 2022**

Après les apprentissages dans le milieu scolaire et le soutien aux pratiques sportives des clubs fédéraux, la CARA accompagne les sportifs de haut niveau licenciés sur son territoire.

### **Appel à projets pour le développement sportif fédéral des jeunes : 5 dossiers soutenus en 2022**

L'objectif est de soutenir le développement sportif fédéral des clubs du territoire afin d'augmenter le nombre de pratiquants engagés en compétition, et obtenir des résultats lors des compétitions départementales, régionales et nationales.

### **• DISPOSITIF 4 : MISE EN TOURISME. Ce dispositif prévoit la mise en place d'un accompa-**

### **gnement des organisateurs d'activités nautiques dans le cadre du partenariat entre la CARA et l'OTC, comprenant la valorisation du nautisme dans le projet touristique du territoire et un accompagnement des organisateurs d'activités nautiques dans leur dynamique touristique.**

L'accent est mis sur la présentation et la promotion de l'offre nautique (édition d'une carte des activités nautiques encadrées, animation des réseaux sociaux, des sites internet...), sur l'aide à la promotion, à la commercialisation et sur l'accompagnement événementiel (communication et bilan média des événements). Un observatoire de la filière nautique et un audit numérique des organisateurs d'activités nautiques ont été lancés.

### **• DISPOSITIF 5 : ÉVÈNEMENTIEL. Pilotage et coordination des événements de la CARA.**

Dans le cadre du Tour Charente-Maritime à la voile, la CARA a organisé l'accueil de l'arrivée de la dernière étape les 8 et 9 juillet à Royan. L'année a également été marquée par l'accueil à Royan de la 53<sup>e</sup> édition de la Solitaire du Figaro, l'une des plus prestigieuses courses au large, de la voile française. La deuxième et dernière escales ont attiré des milliers de visiteurs sur la

côte, du 31 août au 4 septembre. La traditionnelle Remontée de la Seudre a eu lieu les 10 et 11 septembre à Saujon, Marennes et L'Éguille-sur-Seudre pour sa 26<sup>e</sup> édition. Enfin, les Trophées nautiques ont été remis le 10 décembre à Étaules à une soixantaine de sportifs licenciés dans des clubs du territoire, qui se sont illustrés dans des compétitions régionales, nationales et internationales.

### **• DISPOSITIF 6 : FORMATION. La CARA favorise et accompagne les actions de formation. Elle mutualise la formation des jeunes moniteurs de voile avec les écoles de voile du territoire.**

Le certificat de qualification professionnel d'initiateur voile (CQP IV) est une formation reconnue par l'État. Elle s'adresse à ceux qui souhaitent partager leur passion et sont attirés par l'enseignement de la voile (dériveur, planche à voile et catamaran). Les centres de formation des bases de voile de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique mutualisent leurs ressources pédagogiques, techniques, humaines et financières. Neuf stagiaires des clubs de la CARA ont été diplômés en 2022. À la fin de l'année, 88 aides moniteurs de la CARA ont été diplômés depuis 2014. Une trentaine interviennent toujours ponctuellement dans les structures.

# SÉCURITÉ DES ZONES DE BAINNADE

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024



## PRISE EN COMPTE DE LA NOUVELLE SIGNALÉTIQUE DES LIEUX DE BAINNADE

Dans le cadre de l'aide et de l'accompagnement apportés aux communes littorales du territoire, le service sécurité des zones de baignade a très fortement participé à la mise en application des nouvelles références réglementaires comprenant entre autres :

- L'achat de nouveaux équipements (drapeaux de baignade, limites de zone) ;
- Le financement des bandeaux rouges et jaunes des postes de secours ;
- La mise à jour des panneaux des lieux de baignade (classes de baignade, panneaux « sécurité », chenaux, dangers, information des conditions de baignade) ;
- L'aide à la mise à jour des arrêtés municipaux ;
- Le développement d'un nouveau livret relatif à la sécurité des baignades ;
- Le développement d'une web-application pour les informations sur les conditions de baignade ;
- Le développement d'une vidéo pour la présentation de la sécurité des baignades sur le territoire.

## ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION

**ATTENTION : EN MER LES DANGERS**  
CAUTION : AT SEA THE DANGERS

**NE SONT PAS AUSSI APPARENTS**  
ARE NOT ALWAYS AS APPARENT

**POUR VOTRE SÉCURITÉ, Baignez-vous dans les zones de baignade surveillées.**  
FOR YOUR SAFETY, SWIM IN SUPERVISED BATHING AREAS.

plages.agglo-royan.fr

L'année 2022 a été marquée par la parution et l'entrée en vigueur du décret 2022-105 relatif au matériel de signalisation utilisé pour les baignades ouvertes gratuitement au public, aménagées et autorisées. Ce décret est complété par une norme Afnor Spec X50-001 - zones de baignade - signalétique des zones de baignade publiques et d'activités aquatiques et nautiques. Ces deux documents régissent les évolutions réglementaires à apporter sur le matériel et les modalités de signalisation des lieux de baignade dans le but de la renforcer et de l'harmoniser sur le territoire national. Inspiré des modèles appliqués à l'international, cette nouvelle réglementation favorise également la compréhension et la sécurité du public étranger présent sur le territoire.

**Grâce au concours des services de la CARA, les sept communes littorales du territoire ont pu mettre en place dans les temps un dispositif de sécurité des lieux de baignade actualisé et conforme à la réglementation. Ces travaux sont aujourd'hui cités en exemple et inspirent les autres territoires.**

## MISE EN LIGNE LE 31-01-2024



### LA SÉCURITÉ DES ZONES DE BAINNADE : SAISON 2022

Marquée par ses nouveaux drapeaux, panneaux et outils de communication, l'année 2022 a été déterminante pour l'actualisation et le renforcement du dispositif de sécurité des zones de baignade qui fait l'objet d'une organisation soutenue et rigoureuse.

Tout au long de l'année, l'équipe du service sécurité des zones de baignade prépare la saison estivale. Cela comprend notamment l'inventaire, l'entretien, la préparation, la réparation et le suivi du matériel, la mise en place de l'armement des postes de secours, le financement de la surveillance, la réservation et le financement des héber-

gements du personnel des postes de secours, l'aide et l'accompagnement des communes... Il s'agit de s'investir chaque année en collaboration avec les communes littorales afin d'optimiser l'organisation de la sécurité des zones de baignade du territoire et d'anticiper au maximum les besoins.

En 2022, malgré les difficultés rencontrées liées au contexte de crise sanitaire, la surveillance des vingt-deux zones de baignade aménagées et surveillées du territoire de la CARA, de Meschers-sur-Gironde à La Tremblade-Ronce-les-Bains a pu débuter le samedi 18 juin pour 11 postes de secours (Les Nonnes, Central, Mirado, Le Chay, Pontailac, Nauzan, Saint-Palais centre, La Grande Côte, Les Pins de Cordouan, Le Clapet et La Bouve-

rie). Les 11 autres postes de secours ont, quant à eux, débuté leur surveillance le samedi 2 juillet.

La surveillance a été réalisée en continu de 11 heures à 19 heures jusqu'au dimanche 28 août inclus pour l'intégralité des postes de secours.

Le service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime (SDIS 17) est, par convention, en charge de la mise en œuvre du dispositif de sécurité des zones de baignade des communes littorales de la CARA. Aussi, en 2022, 135 nageurs-sauveteurs sapeurs-pompiers volontaires de ce dispositif ont occupé les postes de secours à partir du 18 juin jusqu'au 28 août 2022 pour assurer la surveillance des zones de baignade sept jours sur sept.



**MISE EN LIGNE LE 31-01-2024**

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

# Les services ressources



# LE CADRE DE L'ACTIVITÉ DE LA CARA

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

Le service des affaires générales assure le bon déroulement et la bonne exécution des décisions du conseil communautaire. Il accompagne les services et s'assure du respect de la réglementation applicable aux collectivités.

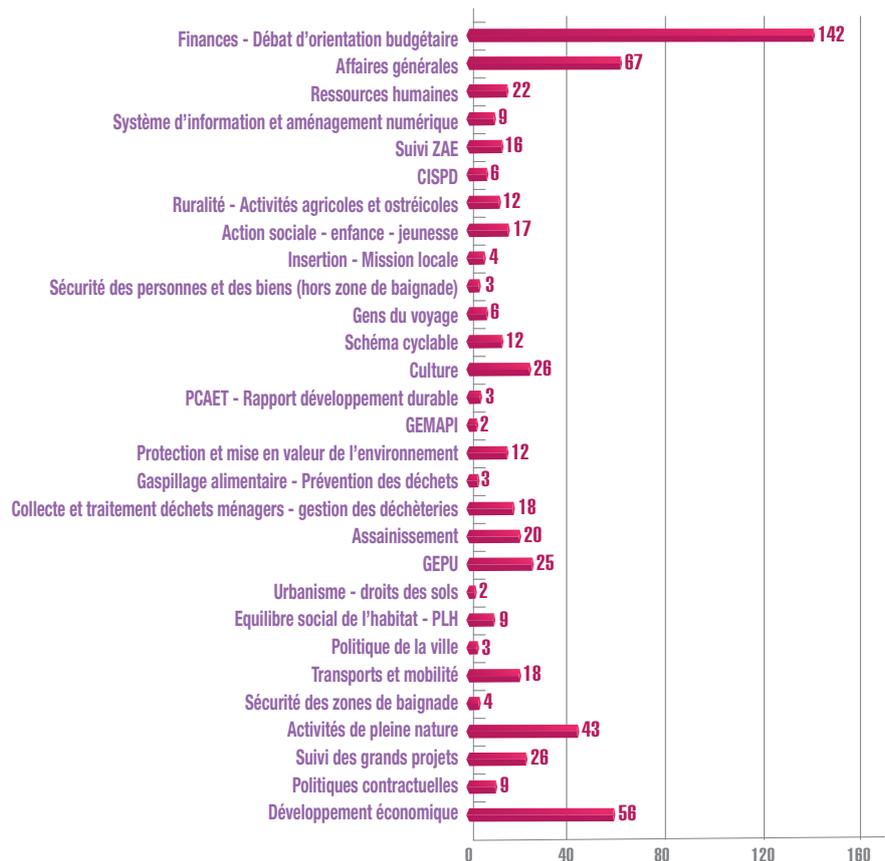
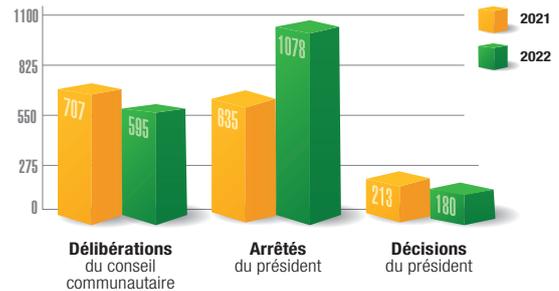
## LES DÉLIBÉRATIONS, ARRÊTÉS ET DÉCISIONS

### Remarques en 2022 :

Arrêtés du président : 1 067 arrêtés concernent la direction des ressources humaines, et 11 le service des affaires générales.

Conseils communautaires : 12 réunions ont été organisées en 2022. Le conseil communautaire a été accueilli par les communes de Saint-Augustin (24 Janvier), de Cozes (27 juin), Étaules (18 juillet), et Saint-Romain-de-Benet (23 septembre).

Conférences des maires : Comme en 2021, 13 réunions ont été organisées en 2022. Diverses thématiques ont été évoquées, avec entre autres le partenariat Conseil départemental / CARA, l'engagement et l'évolution des dispositifs gendarmerie, le contrat local de santé et la communauté professionnelle de santé (CPTS), le dépôt de bus, le contrat de concession relatif à l'exploitation du Palais des congrès de la ville de Royan, l'état des lieux de la politique déchets, le projet alimentaire territorial, le projet de construction de maisons pour l'accueil des nouveaux actifs, l'intervention de la Banque des territoires sur le logement, la présentation du comité de pilotage de la convention territoriale globale, la feuille de route du service public de prévention et de gestion des déchets suite à l'étude d'ECOGEOS, le bilan économique et la présentation de la Chambre de commerce et de l'industrie (CCI) de Charente-Maritime et des données économiques, le projet piscines, la stratégie locale de développement du volet territorial des fonds européens 2021-2027, la restitution des ateliers CODEV, le projet de la crèche de Royan, le bilan estival, médiation préfectorale et point sur la troisième aire des gens du voyage, le portail citoyen ou la présentation du futur marché de collecte des déchets.



Journée de rentrée : La traditionnelle « journée de rentrée » des délégués communautaires a été organisée le lundi 12 septembre à La Palmyre autour du thème « Contrat de proximité avec le Conseil départemental ».

# ACTIVITÉS DE L'ACCUEIL DE LA CARA

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

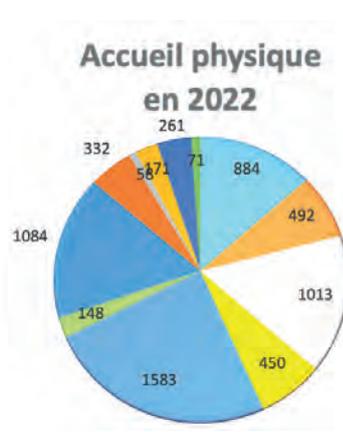
## INFORMATION SUR LA GESTION DU COURRIER ENTRANT/SORTANT

Le logiciel Maarch de gestion électronique de courrier entrant/sortant a été déployé sur plusieurs services de la CARA en 2022 : direction des systèmes d'information, pôle écologie urbaine, pôle aménagement durable et mobilité, direction des

affaires culturelles, direction des affaires juridiques, services finances, pôle développement et attractivité territoriale.  
Affranchissement : 13 944 plis ont été affranchis en 2022, contre 17 238 en 2021.

## ACCUEIL DU PUBLIC

	APPELS ENTRANT		ACCUEIL PHYSIQUE	
	2021	2022	2021	2022
Direction	1 337	1 124	941	884
Pôle fonctions support	1 294	1 058	628	492
Pôle équipement & logistique	638	1 191	529	1 013
Pôle cycle de l'eau	1 215	1 163	465	450
Pôle aménagement durable & mobilité	2 618	2 433	1 631	1 583
Dév. éco. & agri. & plate-forme	361	238	280	148
Pôle écologie urbaine	2 129	2 246	1 163	1 084
Pôle politique de la ville	379	350	267	332
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Seudre	21	29	18	58
Office de tourisme communautaire	190	233	179	171
Divers (hors compétences)	541	438	361	261
COVID	791	62	509	71
<b>TOTAL</b>	<b>11 514</b>	<b>10 565</b>	<b>6 971</b>	<b>6 547</b>



- Direction
- Pôle fonctions supports
- Pôle équip. & log.
- Pôle cycle de l'eau
- Pôle aménagement durable & mobilité
- Dév. éco. & agri. & plate-forme
- Pôle écologie urbaine
- Pôle politique de la ville
- Syndicats des ports et bassin de la Seudre
- Office de tourisme communautaire
- Divers (hors compétences)
- COVID

# AFFAIRES JURIDIQUES ET IMMOBILIÈRES

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

La direction des affaires juridiques et immobilières (DAJI) accompagne les pôles et directions de la CARA (fonctions support, équipement-logistique, pôles opérationnels, direction de la communication et direction des affaires culturelles), le président, la direction générale des services, ainsi que les élus et services des communes membres, et enfin les syndicats et établissements publics dont la CARA est membre. En 2022 le service devient direction des affaires juridiques et immobilières. La DAJI est composée de quatre agents dont trois juristes et une assistante.

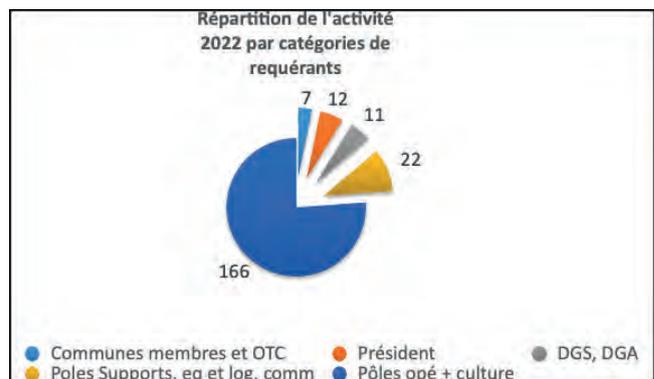
La fonction de conseil juridique concerne les services de la CARA et les élus communautaires pour traiter des questions juridiques en lien avec les compétences et projets de la communauté d'agglomération. Une assistance juridique est également apportée ponctuellement aux communes sur demande. De manière générale, il s'agit de répondre à des questions juridiques donnant lieu à la rédaction de réponses écrites et de notes. Il peut s'agir également d'une aide à la rédaction de documents (délibérations, arrêtés, courriers, contrats, etc...).

- **Le visa des conventions** est une fonction parallèle au conseil juridique. Tous les projets de conventions présentés au vote du conseil communautaire doivent être préalablement visés par la DAJI qui a élaboré au fil des ans une méthode de contrôle des conventions de toute nature. Le visa est un contrôle rapide et non approfondi, qui diffère en cela de la fonction de conseil juridique.
- **La fonction contentieuse** consiste dans le traitement de tous litiges concernant la CARA, du dépôt de plaintes, aux recours administratifs et contentieux de toute nature et devant toute juridiction.
- **La fonction immobilière** comporte une activité de suivi du patrimoine immobilier intercommunal, le traitement des consultations d'évaluation immobilière via France domaine ou des experts immobiliers, de la rédaction et publication d'actes administratifs (conventions de servitudes, acquisitions immobilières, baux divers, conventions de mise à disposition, procès-verbaux de transferts d'équipements publics, etc...), et la vérification et la co-rédaction d'actes notariés (servitudes, baux, achats, ventes immobilières) en lien avec les notaires.

- La CARA se dote d'un logiciel dédié au règlement général sur la protection des données afin d'optimiser le suivi du registre des traitements de données personnelles.

En 2022, la direction a traité 192 dossiers, toutes matières confondues. 218 nouveaux dossiers ont été ouverts dont 33 en immobilier, 39 en contentieux et 146 pour les visas et conseils juridiques ; 75% des demandes adressées au service juridique émanaient des pôles et services opérationnels. Douze actes ont été signés en 2022 pour un montant de 1 575 325 € TTC d'acquisitions immobilières (3 actes) et 543 402,30 € TTC de cessions (9 actes).

## RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ PAR CATÉGORIES DE REQUÉRANTS



L'année 2022 a été l'occasion de travailler à la rédaction de mémoires de contentieux administratifs. Les conseils juridiques apportés aux communes membres ont permis notamment de travailler sur la rédaction d'actes administratifs, dont un arrêté de mise en sécurité de bâtiments et accompagnement de la commune dans le cadre de la procédure. En matière de développement économique, la DAJI a pu rédiger un bail dérogatoire au statut des baux commerciaux. Enfin, parmi les transactions immobilières réalisées en 2022, l'acquisition de terrains à proximité immédiate de la gare de Royan a été effectuée auprès de la SNCF.

# COMMANDE PUBLIQUE

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

Le service de la commande publique a pour missions de conseiller les services, de formaliser les procédures de passation et la rédaction des contrats de commande publique (marchés publics et concessions) et de gérer les actes post-notification des marchés (avenants, sous-traitance, reconduction, révision de prix).

85 procédures de mise en concurrence ont été mises en œuvre (toutes procédures confondues), elles ont abouti à la conclusion de 134 contrats, pour un montant de 11 339 149 € HT. La fonction «achat» centralise les besoins en matière de fournitures/services et assure au quotidien l'approvisionnement des services. Le conseil aux communes se poursuit, apportant une aide dans la passation des marchés publics.

## LA RÉPARTITION DES MARCHÉS

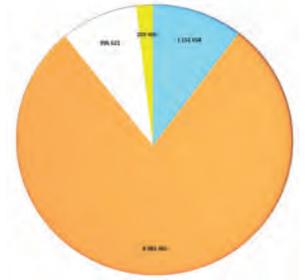
Les 85 procédures instruites durant l'année 2022 (4 appels d'offres – 81 procédures adaptées) se répartissent de la manière suivante :



## LE MONTANT DES MARCHÉS

134 contrats ont été conclus, représentant un montant total de 11 339 150 € HT, réparti de la manière suivante :

- **TRAVAUX**  
8 981 465 € HT
- **SERVICES**  
996 621 € HT
- **FOURNITURES**  
209 406 € HT
- **PRESTATIONS INTELLECTUELLES**  
1 151 658 € HT



## QUELQUES OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES

- Remplacement des dégrilleurs et aménagements sur la station d'épuration de Saint-Palais-sur-Mer (1 595 150 € HT)
- Réaménagement du bureau d'information touristique à Royan (267 592 € HT).

## LA FONCTION « ACHAT »

Le service commande publique prend en charge les demandes des services en matière de vêtements de travail, fournitures administratives, mobilier de bureau et produits d'entretien.

Pour l'année 2022, ces achats représentent un montant total de 136 439 € TTC ; les dépenses communes aux services sont les suivantes :

- Produits d'entretien : 15 114 € TTC
- Mobilier de bureau : 88 738 € TTC
- Vêtements de travail : 10 002 € TTC
- Fournitures administratives : 22 585 € TTC

ainsi que 53 paiements effectués via la régie d'avance pour une somme totale de 5 724 € TTC.

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

# COMMUNICATION

La direction de la communication accompagne et met en scène les actions et les projets de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique. Ses six agents répondent aux besoins de l'ensemble des services dans les domaines de l'infographie, de la rédaction, du digital, de la production et de l'événementiel.

## LA COMMUNICATION DIGITALE

Notre présence sur les réseaux s'organise autour du site internet [www.agglo-royan.fr](http://www.agglo-royan.fr), d'une page Facebook et LinkedIn. En 2022, ce site institutionnel a enregistré un peu plus de 116 000 visites.

En plus du site internet de l'institution, nous assurons l'accompagnement du site internet « nautisme » et « activités de pleine nature » ainsi que les pages web du conseil de développement Royan Atlantique (Codev). Une refonte du site du patrimoine de la CARA ([www.pays-royannais-patrimoine.com](http://www.pays-royannais-patrimoine.com)) est en cours de réalisation et sera mis en ligne en 2023 ([www.pays-royannais-patrimoine.com](http://www.pays-royannais-patrimoine.com)).

La page Facebook de la CARA qui compte plus de 6 000 abonnés s'accompagne de pages dédiées aux actions et dispositifs spécifiques : la mobilité, le nautisme, les activités de pleine nature, la culture, l'alimentation territoriale... LinkedIn sert principalement à diffuser les annonces d'emploi de la CARA.

## CARA'MAG AU RENDEZ-VOUS

Informé, expliqué, transmettre : imprimé à plus 59 000 exemplaires et diffusé dans les boîtes aux lettres des 33 communes de la communauté d'agglomération, le trimestriel de la CARA, Cara'mag, constitue depuis 2010 un lien important de la CARA avec ses habitants, à qui sont

détaillés les actions, les chantiers et les projets communautaires.

Quatre dossiers de fond ont été présentés en 2022 :

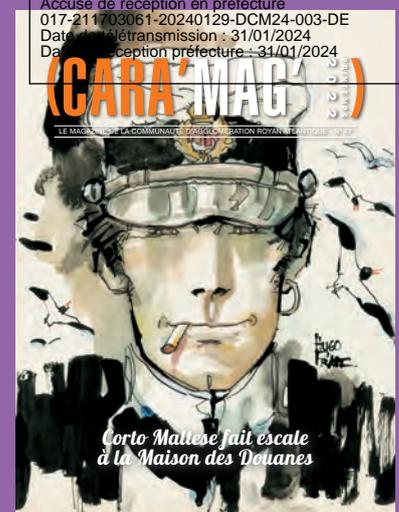
- La Maison des Douanes ouvre ses portes à Corto Maltese
- Les mobilités font leur mue
- Économie : favoriser et créer une dynamique locale
- Le contrat local de santé.

Le service communication a organisé les inaugurations de la gare intermodale de Saujon, la présentation du bâtiment UP ! Le carré des entrepreneurs, la nouvelle offre de réemploi proposée sur la déchèterie d'Arvert, et l'accompagnement en communication de la Solitaire du Figaro.

## RELATIONS PRESSE ET INFORMATION DES COMMUNES

L'actualité des différentes compétences, les chantiers communautaires ainsi que les événements portés par la CARA sont relayés au quotidien par le service communication de la CARA auprès de la presse locale et régionale, et des 33 communes de l'agglomération.

- Un agenda mensuel recensant les principaux rendez-vous du président et des services de la CARA, de l'Office de tourisme communautaire, de la Mission locale Royan Atlantique et des syndicats mixtes portuaires est également diffusé aux médias locaux et aux communes.



**MISE EN LIGNE LE 31-01-2024**



La transmission quotidienne de ces informations favorise une meilleure connaissance de l'intercommunalité et contribue à accroître la notoriété et la présence de la CARA dans la presse.

## PLANS MÉDIA

Le service accompagne les compétences, les opérations et les événements dans le cadre de leur médiatisation. Les préconisations et les réservations médias sont centralisées afin d'optimiser les choix, les plannings, mais aussi les coûts associés aux achats médias.

Le réseau d'affichage abribus est géré par le service. Il diffuse les campagnes des services et les messages insti-

tutionnels. En 2022, il comptait 134 faces disposées sur les principaux axes routiers du territoire.

## LA COMMUNICATION INTERNE POUR UNE CULTURE COLLECTIVE DE LA CARA

Au sortir de la crise sanitaire, avec le développement du télétravail et l'arrivée de nouveaux agents, il était nécessaire de recréer du lien entre les agents communautaires. Une journée « d'été » a été organisée à leur intention pour qu'ils puissent se rencontrer et partager un moment convivial sur une demi-journée en juin. Suite au succès rencontré, elle sera reconduite en 2023 afin de consolider les liens interservices.

# MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

# DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION



La direction des systèmes d'information (DSI) est composée de 11 agents, chargés d'assurer le bon fonctionnement et la disponibilité du système d'information de la CARA. La DSI anticipe les évolutions technologiques et propose les orientations à long terme. À ce titre, elle poursuit la dématérialisation des métiers. Elle accompagne le déploiement et l'intégration des moyens informatiques dans les services. Elle fournit des services numériques aux communes et aux structures annexes. L'équipe de la DSI gère la relation avec les fournisseurs. Elle assure également une gestion administrative et financière (optimisation des budgets, suivi des marchés, suivi des consommations des services).

L'organisation de cette direction se compose de trois services (informatique, SIG et développement) qui assurent l'ensemble des missions qui lui sont confiées. Un technicien informatique a rejoint la DSI durant l'année 2022. Une évolution en interne a permis à un technicien informatique de se voir confier les missions de responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI).

## MISE EN PLACE DU TÉLÉTRAVAIL

2022 a marqué la fin de la crise sanitaire, période au cours de laquelle la DSI a été fortement sollicitée, plus particulièrement les services informatique et développement, en démontrant la réactivité et les compétences de ses agents. La fermeture du centre de vaccination en mars a permis aux équipes de reprendre les projets mis entre parenthèses faute de temps et de moyens. Cette crise a aussi ouvert la voie au télétravail. Ainsi, durant cette année 2022, la DSI, aux côtés de la direction des ressources humaines, a pu travailler

à la mise en place de ce projet. **Au 31 décembre, 81 agents étaient équipés et autorisés à télétravailler.**

La crise sanitaire laissant place aux difficultés sur le pouvoir d'achat, et à la demande du Président, la DSI, toujours avec l'appui de la DRH, a mis en ligne en avril une plateforme de covoiturage à destination des agents de la CARA.

## LA SÉCURITÉ AU CŒUR DES PROJETS

En 2022, dans le cadre de France Relance, la CARA a pu bénéficier d'un audit de sécurité. L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), en charge du volet cyber sécurité de France Relance, a mené cet audit dans le but d'élever notre niveau de maturité en terme de cyber sécurité via la mise en œuvre d'un parcours de sécurisation adapté à nos enjeux et besoins. Ainsi, durant cette année, la DSI a établi un diagnostic, mis en place des actions de sensibilisation (campagne de lutte contre l'hameçonnage), rédigé un plan de sécurisation et fait des restitutions aux équipes.

Le référentiel général de sécurité (RGS), lors d'une commission d'homologation a été acté le 6 décembre pour la CARA. Le RGS est une obligation légale pour toutes les administrations publiques proposant une méthodologie orientée autour de la responsabilisation des autorités vis-à-vis de leurs systèmes d'information à travers une démarche d'homologation. Il contient un plan de sauvegarde, un plan de continuité des activités / plan de reprise des activités (PCA/PRA) et la mise en place d'une politique de sécurité.

## LE SERVICE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

Ce service est composé de trois agents qui ont la responsabilité de gérer le système d'information géographique en fonction depuis 2001. Les services-métiers mis en place sont utilisés par les élus, les agents de la CARA, des communes du territoire et des structures annexes, ce qui représente environ 650 utilisateurs. Cet outil de gestion du territoire offre un accès, via internet, à un ensemble de données (urbanisme, réseaux, transports, sécurité incendie, environnement, loisirs, photos aériennes...). Le service SIG assure également l'assistance aux utilisateurs de la CARA et des communes, il organise et traite les données numériques et cartographiques. En 2022, les actions du SIG ont notamment porté sur :

- la mise à jour continue des données (cadastre, voirie, BAN) ;
- l'accompagnement des communes sur le sujet de la base adresse nationale ;
- la numérisation des plans locaux d'urbanisme pour leur intégration dans le SIG WEB et dans le géoportail de l'urbanisme ;
- le travail de mise à jour des données et cartographie du SCoT (données occupation du sol, démographie, habitat ...) ;
- la création d'application métier SIG via Arcopole Builder ; une application pour le recensement des arbres a été réalisée pour la commune de Royan.

Le service SIG a mis en place un nouveau SIGweb qui permet l'intégration de fonctionnalités supplémentaires (utilisation sur tablette, smartphone...). Désormais, l'accès au SIGweb se fait via un portail car-

tographique regroupant les applications des utilisateurs, des actualités et des informations utiles. <https://sigweb.agglo-royan.fr/>

## LE SERVICE INFORMATIQUE

Ce service, composé de quatre agents, gère et administre l'ensemble des composants du système d'information (serveurs, matériels réseaux, logiciels...) et accompagne le déploiement et l'intégration des moyens informatiques dans les services. Il doit s'assurer notamment de la sécurité informatique, garantir la sauvegarde et l'intégrité des données, assurer l'assistance aux utilisateurs des différents services mis en place, et gérer la téléphonie fixe et mobile.

Il garantit également les liaisons et la maintenance des sites distants (annexe, centre technique de Saint-Sulpice-de-Royan, relais petite enfance, gens du voyage, Cormorans, Bâtiment Up ! ...).

Le recrutement d'un nouveau technicien informatique a permis à l'équipe d'être enfin au complet. En plus de ces tâches d'administration pour le bon fonctionnement du réseau, cette nouvelle recrue se verra confier les missions de mise en place et gestion de la supervision (surveillance automatisée du système d'information) et travaillera en lien avec les développeurs sur le portail citoyen.

En 2022, des actions ont notamment porté sur :

- la poursuite du déploiement du logiciel courrier (Maarch) ;
- la mise en œuvre du Bâtiment Up ! ;
- la mise en place du nouveau marché de téléphonie fixe ;
- la mise en place du serveur MADIS (gestion RGPD) ;
- la téléphonie fixe pour la commune de Saint-Palais-sur-Mer ;
- la messagerie des communes de Saujon, Saint-Augustin et Mornac-sur-Seudre ;
- la mise en place d'autres outils numériques dans les communes : Nextcloud pour Chaillevette et Saint-Augustin, la mise en place de la convocation électronique pour Chaillevette, la dématérialisation des actes administratifs pour Saint-Palais-sur-Mer...

## MISE EN LIGNE LE 31-01-2024 LE SERVICE DÉVELOPPEMENT

Ce service, composé de deux personnes, a deux principales missions : développer de nouveaux outils et intégrer des applications existantes (principalement open source) dans le système d'information. L'ensemble des outils proposés sont accessibles grâce à une authentification unique et centralisée qui permet de sécuriser l'accès au système d'information de la CARA. C'est notamment le cas de l'outil central Intranet permettant de diffuser l'information (comptes rendus, actes administratifs...). Le service assure également la mise à jour de ces outils.

En 2022, les actions ont notamment porté sur :

- la création du site intranet de Saujon ;
- la mise en production du site internet d'Épargnes ;
- la mise en place de tableaux de bord à destination des communes afin de suivre leurs prestations de services numériques ;
- la mise à jour du serveur Ixbus ;
- la mise à jour d'Only office avec son utilisation dans Nuxeo ;
- le lancement du projet portail citoyen.

À la demande du service « surveillance des zones de baignade », une application « plage » a également été développée par le service développement et SIG. <https://plages.agglo-royan.fr/>

L'amélioration de la qualité et de la sécurité des services fournis est un enjeu majeur au sein de la DSI. Des outils nous permettant de superviser l'ensemble des systèmes d'information afin d'être réactif, et surtout appliquer des méthodes de travail sur des principes ITIL (hotline unique, support et traçabilité). Les événements de l'année 2022 ont pu être gérés sans difficulté notamment grâce à des collaborateurs impliqués et performants, un choix d'outils informatiques ouverts qui leur a permis de s'adapter facilement.

La DSI a également fait le choix de communiquer régulièrement via une page intranet dédiée « Vie numérique ». Des informations seront transmises tous les mois afin de donner une meilleure visibilité des projets et actions de cette direction.

## LES MOYENS DISPONIBLES A FIN 2022

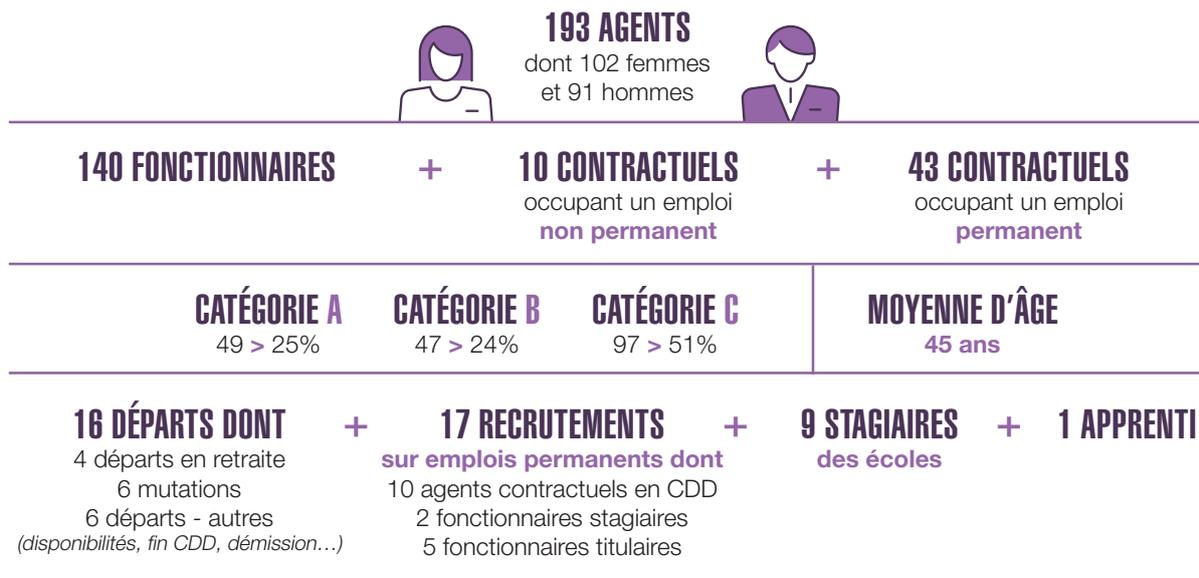
- 1 salle serveur principale + 2 salles techniques
- 1 salle serveur sur le site de l'annexe
- 1 salle serveur sur le site de la Pitorie
- 1 salle serveur sur le site des Cormorans
- 3 serveurs physiques qui hébergent 134 machines virtuelles, 2 serveurs pour la gestion du stockage avec 21 To de stockage répliqués en haute disponibilité
- Sécurité réseaux, cyber sécurité (filtrage mails, proxy et reverse proxy, ...)
- Des équipements actifs réseaux (commutateurs, routeurs...)
- 1 620 comptes utilisateurs (+ 5 %)
- 210 ordinateurs CARA (dont 126 portables)
- 19 copieurs multifonctions et 2 imprimantes grand format
- 186 téléphones fixes et 155 lignes directes (sur 217 SDA disponibles)
- 166 lignes mobiles (dont 106 smartphones, 46 forfait basiques et 14 forfait tablettes)
- 9 lignes analogiques (fax, alarme, ascenseur...)
- 13 connexions distantes FTTH et xDSL (Centre Technique, GDV, ENS, déchetterie, Relais APE...)
- 4 liaisons fibre noire (Annexe, Cormorans, Pitorie et Bâtiment Up !)
- 1 connexion principale fibre optique
- Tablettes et antenne GPS

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

# RESSOURCES HUMAINES

L'année 2022 a marqué un retour à la gestion des ressources humaines de la CARA après deux années consacrées au maintien de l'activité pendant la crise sanitaire et au fonctionnement du centre de vaccination. La direction des ressources humaines a ainsi pu reprendre sa feuille de route définie pour le mandat par les lignes directrices de gestion (LDG) avec les actions prévues, en particulier :

- La mise en œuvre du télétravail dans les conditions énoncées dans la charte validée avec les représentants du personnel en décembre 2021 ;
- L'élaboration et l'adoption du règlement interne fixant les conditions de mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF) ;
- L'élaboration du plan égalité hommes-femmes pour la période 2022-2025 ;
- La mise en œuvre du complément indemnitaire annuel (CIA) ;
- La mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels pour les déchèteries ;
- La mise en place d'un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination et de harcèlement (convention avec le centre de gestion 17) ;
- Le lancement d'une démarche d'évaluation des risques psychosociaux (RPS) ;
- L'organisation du scrutin des élections professionnelles du 8 décembre 2022.



## FORMATION

**661 jours** de formation cumulés, dont 486 jours avec le CNFPT

**177 agents** ayant suivi au moins une action de formation en présentiel ou à distance (91,71 %)

**20 jours** de formation territorialisée CNFPT - CARA et communes du territoire

**19 sessions de formation** hygiène et sécurité organisées avec les communes du territoire = **28 jours** de formation et 151 agents formés

## ABSENTÉISME

**4 745 jours** d'absence en 2022 dont :

**7,5%** de longue maladie

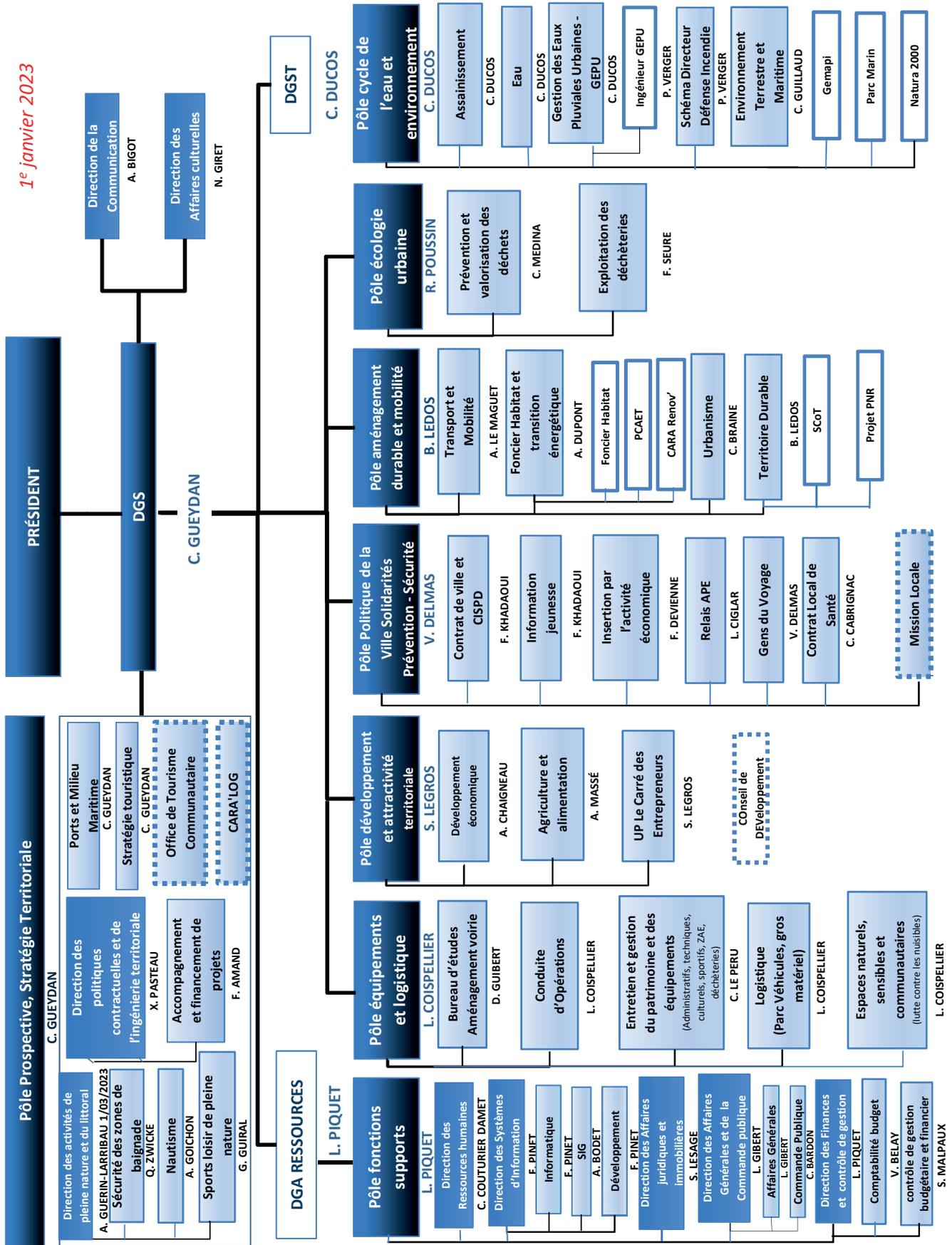
**77%** de maladies ordinaires (dont 23% de COVID)

Le COVID, considéré comme maladie ordinaire, représente 18 % de l'absentéisme total.

# ORGANIGRAMME DES SERVICES EN 2022

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

1<sup>er</sup> janvier 2023



**MISE EN LIGNE LE 31-01-2024**

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

# RAPPORT financier



MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

# ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022



Le compte administratif fait état des dépenses et recettes effectives de l'exercice écoulé. Ces éléments financiers représentent la « photographie » des réalisations effectives et de l'activité de la collectivité.

**131,12 M€**  
de dépenses

dont  
**34,1 M€**  
dédiés à l'équipement

**8,57 M€**  
de dotation globale  
de fonctionnement  
(dotation d'intercommunalité  
+ dotation de compensation)

**37,8 M€**  
de produit fiscal\*  
(22 M€ de produits nets  
après reversement de fiscalité)

\*hors TEOM, versement transport et taxe de séjour

# ÉQUILIBRE FINANCIER EN MILLIONS D'EUROS

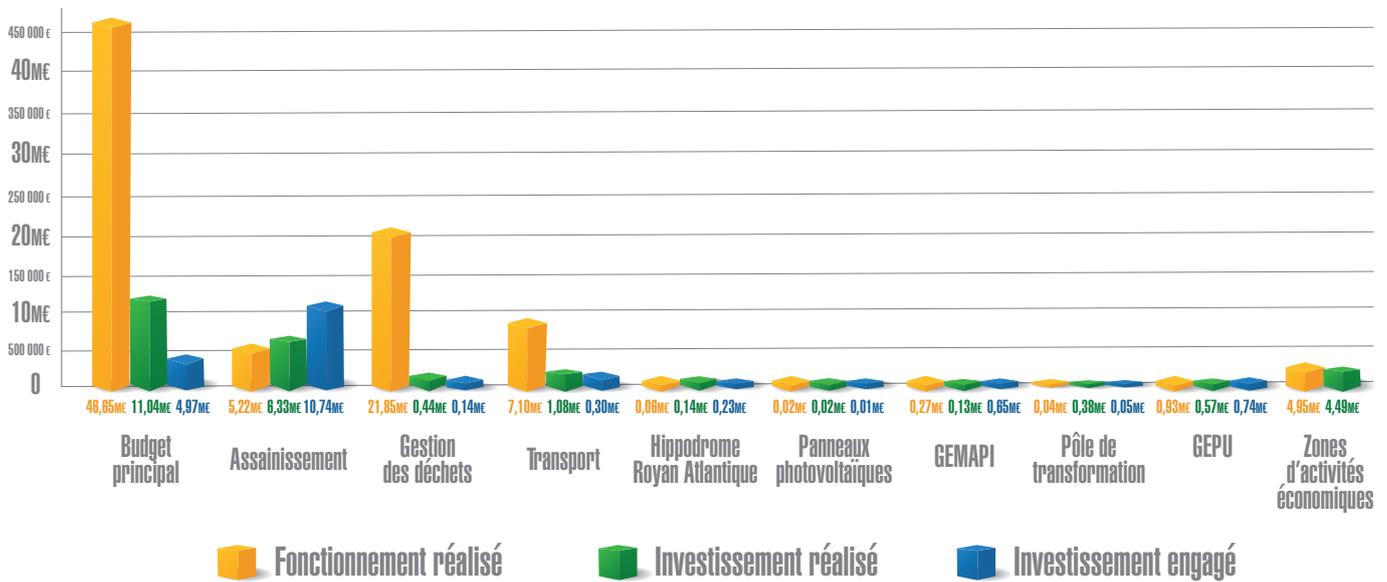
**MISE EN LIGNE LE 31-01-2024**

FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	RECETTES
<b>88,66 M€</b>	<b>116,99 M€</b>
Reversement de fiscalité <b>18,93 M€</b>	Produit fiscal (économique et ménages) et compensations <b>37,87 M€</b>
Gestion des déchets, collecte, enlèvement, traitement, déchèteries <b>19,86 M€</b>	D.G.F. - État <b>8,59 M€</b>
Personnel <b>9,51 M€</b>	T.E.O.M. <b>15,38 M€</b>
Subventions, participations <b>8,97 M€</b>	Redevances Assainissement (Collectif et SPANC) <b>5,49 M€</b>
DSP Transport <b>6,13 M€</b>	Déchets - Redevances <b>2,60 M€</b>
Contribution SDIS <b>3,19 M€</b>	Taxe de séjour <b>3,97 M€</b>
Autres dépenses <b>7,04 M€</b>	Versement mobilité <b>2,87 M€</b>
Assainissement, frais de gestion <b>0,44 M€</b>	Déchets - Reprises et soutiens <b>3,63 M€</b>
Intérêt de la dette <b>0,22 M€</b>	Transport - Participation Région Réseau secondaire <b>2,47 M€</b>
Dépenses exceptionnelles <b>0,02 M€</b>	Subventions, participations <b>4,98 M€</b>
Reste à réaliser <b>1,56 M€</b>	Taxe GEMAPI <b>0,41 M€</b>
Dotations aux amortissements <b>8,04 M€</b>	Prime performance des stations épuration <b>0,25 M€</b>
Opérations d'ordre <b>4,76 M€</b>	Cession d'immobilisations <b>0,01 M€</b>
	Autres recettes <b>3,19 M€</b>
	Reste à réaliser <b>0,40 M€</b>
	Opérations d'ordre <b>4,48 M€</b>
	Résultat reporté <b>20,40 M€</b>
<b>EXCÉDENT 2022 : 28,33 M€</b>	

INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES
<b>42,46 M€</b>	<b>73,20 M€</b>
Opérations d'équipement <b>13,86 M€</b>	FCTVA/TVA <b>0,70 M€</b>
Subventions d'équipement <b>2,60 M€</b>	Subventions <b>1,12 M€</b>
Remboursement capital dette <b>1,42 M€</b>	Emprunt <b>0,00 M€</b>
Autres dépenses d'investissement <b>1,31 M€</b>	Autres recettes d'investissement <b>2,33 M€</b>
Reste à réaliser <b>17,83 M€</b>	Reste à réaliser <b>3,61 M€</b>
Opérations d'ordre <b>4,89 M€</b>	Opérations d'ordre <b>5,17 M€</b>
Résultat reporté <b>0,54 M€</b>	Amortissements <b>8,04 M€</b>
	Résultat affecté <b>5,24 M€</b>
	Résultat reporté <b>46,99 M€</b>
<b>EXCÉDENT 2022 : 30,74 M€</b>	

# MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

## RÉPARTITION PAR BUDGET DES CRÉDITS ENGAGÉS EN MILLIONS D'EUROS PAR LA CARA EN 2022



	Fonctionnement réalisé	Investissement réalisé	Investissement engagé
Budget principal (T.T.C.)	46,65 M€	11,04 M€	4,97 M€
Assainissement (H.T.)	5,22 M€	6,33 M€	10,74 M€
Gestion des déchets (T.T.C.)	21,85 M€	0,44 M€	0,14 M€
Transport (H.T.)	7,10 M€	1,08 M€	0,30 M€
Hippodrome Royan Atlantique (H.T.)	0,06 M€	0,14 M€	0,23 M€
Panneaux photovoltaïques sur patrimoine bâti (H.T.)	0,02 M€	0,02 M€	0,01 M€
GEMAPI (T.T.C.)	0,27 M€	0,13 M€	0,65 M€
Pôle de transformation (H.T.)	0,04 M€	0,38 M€	0,05 M€
Bâtiments économiques (H.T.)	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€
GEPU (T.T.C.)	0,93 M€	0,57 M€	0,74 M€
Zones d'Activités Economiques - 7 budgets (H.T.)	4,95 M€	4,49 M€	0,00 M€

# RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

DÉTAIL FONCTIONNEMENT	TAUX	CA 2022
Fiscalité ménages - Taxe d'Habitation (Résidences secondaires)	8,12 %	8 334 755 €
Fiscalité ménages - Taxe Foncière Bâti	0,90 %	1 486 767 €
Fiscalité ménages - Taxe Foncière Non Bâti	2,44 %	64 158 €
Fiscalité ménages - Taxe Additionnelle à la Foncière Non Bâti		248 665 €
Rôles supplémentaires		51 826 €
Fiscalité ménage - Allocations compensatrices		271 613 €
Fiscalité ménage - Fraction TVA compensatoire de la taxe d'habitation		13 805 320 €
Fiscalité professionnelle - Cotisation Foncière des Entreprises	23,85 %	5 361 292 €
Fiscalité professionnelle - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises		3 419 780 €
Fiscalité professionnelle - Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux		402 118 €
Fiscalité professionnelle - TAxe sur les Surfaces COMmerciales		1 594 281 €
Fiscalité professionnelle - Allocations compensatrices		614 526 €
Reversement fiscalité économique		-288 811 €
Attributions de compensation versées aux communes		-1 176 601 €
Attributions de compensation versées par les communes		2 211 313 €
Reversement Fonds national de garantie individuelle des ressources		-13 609 909 €

## FISCALITÉ NETTE BUDGET PRINCIPAL

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	*8,9%	15 378 458 €
Versement mobilité net des reversements		2 866 425 €
Taxe GEMAPI nette des reversements		406 313 €
<b>FISCALITÉ NETTE BUDGETS ANNEXES</b>		<b>18 651 196 €</b>

\* Taux moyen toutes zones confondues

**15,08 M€**  
de recettes fiscales reversées  
sur le budget principal

soit près de **40%**  
des produits perçus

## ZOOM SUR LA FISCALITÉ 2021 DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATIONS

ZOOM SUR LA FISCALITÉ 2021 DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION	TAUX CARA (inchangés depuis 2017)	TAUX MOYENS nationaux Communautés d'agglomérations à fiscalité professionnelle unique de même strate
Taxe d'habitation	8,12 %	8,75 %
Taxe sur le foncier bâti	0,90 %	2,90 %
Taxe sur le foncier non bâti	2,44 %	10,28 %
Cotisation foncière des entreprises	23,85 %	26,16 %

Source : DGCL - à partir des Etats fiscaux 1259 de la DGFIP.

# DÉPENSES RÉALISÉES PAR PÔLE DE COMPÉTENCE EN MILLIERS D'EUROS

**MISE EN LIGNE LE 31-01-2024**

DÉPENSES REALISEES HORS FLUX CROISES ENTRE BUDGETS (en milliers d'euros)	Reversement de fiscalité	Frais généraux	Subventions, participations, contributions	Charges de personnel	Dotations aux amortissements	Annuité de la dette	Opérations d'équipement	Opérations d'ordre	Déficit reporté	Autres dépenses	Total général
Tourisme	3 834K€	17K€	1 860K€	158K€	0K€	0K€	503K€	0K€	0K€	9K€	6 381K€
Prospective, stratégie territoriale	0K€	21K€	0K€	237K€	0K€	0K€	1 013K€	248K€	0K€	0K€	1 518K€
Animation territoriale	0K€	1 301K€	201K€	751K€	0K€	0K€	60K€	0K€	0K€	0K€	2 313K€
Hippodrome Royan Atlantique	0K€	10K€	14K€	0K€	0K€	175K€	0K€	0K€	0K€	0K€	199K€
Gestion des déchets	0K€	11 788K€	7 886K€	1 734K€	258K€	0K€	437K€	0K€	0K€	186K€	22 291K€
Assainissement des eaux usées	0K€	179K€	12K€	397K€	4 386K€	11K€	5 726K€	406K€	0K€	192K€	11 310K€
Politique de la ville, action sociale	0K€	350K€	1 549K€	230K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	2 129K€
Relais d'accueil petite enfance	0K€	53K€	27K€	295K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	375K€
Gens du voyage	0K€	289K€	35K€	212K€	0K€	0K€	177K€	0K€	0K€	0K€	714K€
Sécurité salubrité publique	0K€	531K€	3 266K€	995K€	0K€	0K€	123K€	0K€	0K€	1K€	4 916K€
Développement économique	0K€	245K€	282K€	547K€	40K€	0K€	452K€	0K€	0K€	4K€	1 571K€
Zones d'Activités Economiques	0K€	390K€	88K€	0K€	0K€	0K€	221K€	8 679K€	543K€	0K€	9 921K€
Transport mobilité	8K€	6 226K€	117K€	180K€	853K€	403K€	2 415K€	182K€	0K€	928K€	11 313K€
Territoire durable	0K€	151K€	55K€	571K€	16K€	15K€	7K€	0K€	0K€	0K€	814K€
Habitat logement	0K€	54K€	1 361K€	99K€	0K€	0K€	1K€	0K€	0K€	0K€	1 514K€
Environnement terrestre et maritime, espaces naturels sensibles	0K€	205K€	150K€	285K€	0K€	0K€	6K€	0K€	0K€	0K€	646K€
GEMAPI	24K€	54K€	140K€	91K€	18K€	0K€	79K€	0K€	0K€	0K€	405K€
GEPU	0K€	930K€	0K€	80K€	0K€	0K€	723K€	0K€	0K€	0K€	1 733K€
Péréquation	1 177K€	0K€	966K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	2 143K€
Frais généraux, charges de structure	0K€	1 393K€	437K€	3 489K€	0K€	0K€	375K€	35K€	0K€	0K€	5 729K€
Opérations financières non affectées	13 885K€	108K€	18K€	0K€	2 466K€	1 032K€	1 541K€	104K€	0K€	173K€	19 327K€
<b>Total général</b>	<b>18 928K€</b>	<b>24 295K€</b>	<b>18 464K€</b>	<b>10 350K€</b>	<b>8 037K€</b>	<b>1 637K€</b>	<b>13 860K€</b>	<b>9 654K€</b>	<b>543K€</b>	<b>1 494K€</b>	<b>107 262K€</b>

# DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT EN 2022 : PRINCIPALES OPÉRATIONS

**MISE EN LIGNE LE 31-01-2024**

OPÉRATIONS	RÉALISÉ	RESTE À RÉALISER	TOTAL
Assainissement - travaux de réhabilitation	2 961 755 €	6 477 700 €	9 439 455 €
Assainissement - stations / lagunes	938 769 €	2 452 646 €	3 391 415 €
Fonds de concours	966 188 €	1 861 819 €	2 828 007 €
Assainissement - réseaux de collecte	1 077 574 €	812 848 €	1 890 422 €
Assainissement - autres opérations	747 870 €	993 845 €	1 741 715 €
Aide à la production de logements sociaux	1 331 200 €	298 900 €	1 630 100 €
Actions foncières	1 540 595 €	65 000 €	1 605 595 €
Gestion des eaux pluviales urbaines	723 112 €	769 031 €	1 492 143 €
Schéma cyclable	985 131 €	356 320 €	1 341 451 €
Port de La Tremblade	1 012 510 €	71 492 €	1 084 002 €
Siège de la CARA	3 303 €	877 633 €	880 935 €
Gare intermodale de Saujon	833 066 €	8 675 €	841 742 €
Office de tourisme communautaire	503 414 €	274 325 €	777 739 €
Zones d'activités économiques	220 631 €	227 099 €	447 729 €
PAPI estuaire de la Gironde	4 251 €	442 000 €	446 251 €
Pôle transformation	375 043 €	15 870 €	390 913 €
Systèmes d'information et télécommunication	223 008 €	140 853 €	363 861 €
Matériel réseau de mobilité	354 743 €		354 743 €
Mise en œuvre du SDAT	184 298 €	163 487 €	347 785 €
Acquisition conteneurs OM et collecte sélective	269 676 €		269 676 €
Aires de passage et grands rassemblements	176 090 €	57 946 €	234 036 €
Hippodrome Royan Atlantique	0 €	232 579 €	232 579 €
Surveillance zones de baignade	111 203 €	104 089 €	215 292 €
PAPI Seudre	63 020 €	111 840 €	174 860 €
Érosion côtière	67 590 €	97 140 €	164 730 €
Équipement des arrêts de bus en abris voyageurs	100 531 €	34 441 €	134 972 €
Dépôt de bus	18 015 €	102 298 €	120 313 €
Défenses incendies	60 754 €	58 813 €	119 567 €
Déchèterie des particuliers	44 717 €	74 843 €	119 560 €
Espace test agricole	62 644 €	49 037 €	111 681 €
Plan local habitat	864 €	99 090 €	99 954 €
Mobilier, matériel administratifs	88 738 €	5 387 €	94 125 €
Espace info énergie	53 848 €	18 733 €	72 581 €
Convention ONF	60 000 €		60 000 €
Déchèterie mixte	48 659 €	9 604 €	58 263 €
Matériel de transport	24 423 €	26 420 €	50 843 €
Logistique	22 972 €	19 370 €	42 342 €
Bâtiment UP !	10 108 €	28 774 €	38 882 €
Hôtel d'entreprises	2 841 €	33 603 €	36 444 €
Acquisition de conteneurs a verre	33 965 €	979 €	34 944 €
Gare intermodale de Royan	0 €	32 721 €	32 721 €
Centre de transfert de Médis	6 513 €	23 762 €	30 275 €
Bureaux de la CARA	10 207 €	18 453 €	28 660 €
Aide à la réhabilitation	28 000 €		28 000 €
Circuits de randonnées	10 613 €	17 022 €	27 635 €
Piscine territoire	13 479 €	11 904 €	25 383 €
Nautisme	22 087 €	3 107 €	25 194 €
Panneaux photovoltaïques sur patrimoine bâti	7 364 €	14 446 €	21 810 €
Bâtiment annexe de la CARA	13 896 €		13 896 €
Gens du voyage - aire accueil de Saujon	0 €	12 409 €	12 409 €
Autres opérations	44 599 €	33 182 €	77 781 €
<b>Total général</b>	<b>16 463 876 €</b>	<b>17 641 533 €</b>	<b>34 105 409 €</b>

**MISE EN LIGNE LE 31-01-2024**

## ÉTAT DE LA DETTE DE LA CARA

Le tableau suivant présente l'encours de la dette de la CARA au 31/12 de chaque exercice :

Budgets en milliers d'euros	Capital restant dû																	
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Budget principal</b>	4 585	4 009	3 481	3 094	3 435	3 057	2 741	1 997	1 626	1 553	2 314	1 860	4 056	10 130	9 318	10 449	12 709	11 812
<b>Assainissement</b>	12 117	10 386	8 763	7 325	5 993	4 836	3 864	2 775	2 146	1 728	1 387	1 037	812	514	206	87	71	60
<b>Gestion des déchets</b>	1 435	1 012	768	559	389	320	280	220	195	150	103	53	24	12				
<b>Transport</b>	650	520	390					600	572	842	1 992	2 680	2 473	2 305	2 114	4 422	4 102	3 739
<b>Hippodrome</b>								1 500	1 428	1 353	1 274	2 374	2 206	2 456	2 328	2 298	2 161	2 019
<b>Panneaux photovoltaïques</b>												250	238	225	213	200	438	425
<b>Ensemble des budgets</b>	23 030	19 712	16 799	13 947	12 435	9 731	8 216	8 129	6 849	6 318	7 070	8 255	9 809	15 642	14 179	17 455	19 481	18 055

La capacité de désendettement de la CARA  
est donc de **1,05 année fin 2022.**

La capacité de désendettement est un indicateur dynamique présente l'avantage d'apporter un éclairage sur trois domaines à la fois : les ressources de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement et la politique d'endettement; il ne doit pas excéder 8 ans.

**Au 31/12/2022 :**

■ Capital restant dû :	<b>18 054 730 €</b>
■ Taux moyen :	<b>1,21 %</b>
■ Nombre de contrats :	<b>28</b>

**100 %**  
de la dette de la CARA  
ne présente aucun risque  
en termes de structure et de  
taux au 31/12/2022

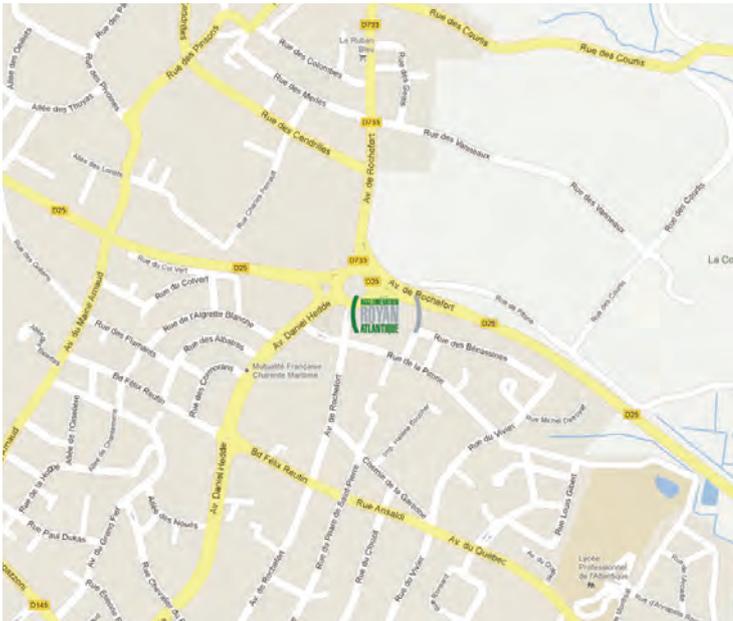
MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

# La CARA pratique



## VENIR À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

107, avenue de Rochefort  
17201 ROYAN CEDEX



## NUMÉROS utiles

**STANDARD (tous services)**  
05 46 22 19 20

**Assainissement collectif**  
05 46 39 64 00

**SPANC**  
05 46 39 64 04

**Développement économique**  
(Commerce, industrie, agriculture)  
05 46 22 19 19

**Habitat, Aménagement  
et urbanisme**  
05 46 39 64 30

**Logements saisonniers**  
05 46 39 64 20  
06 13 67 56 76

**Gens du voyage**  
05 46 23 09 73

**Maîtrise de l'énergie**  
05 46 22 19 36

**Mission locale**  
05 46 06 96 16

**Mission locale  
Bureau information jeunesse**  
05 46 06 60 70

**Politique de la ville  
et de la solidarité**  
05 46 22 19 02

**Relais accueil petite enfance**  
05 46 38 33 26

**Service culture**  
05 46 22 19 05

**Service déchets et déchèteries**  
05 46 39 64 64

**Animation territoire APN-Nautisme**  
05 46 39 64 20

**CARALOG**  
06 13 67 56 76

**Transports**  
05 46 39 64 37

**Cara'bus'**  
0810 810 977

## HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi  
de 08h45 à 12h30 et de 13h45 à 17h00  
Tél. : 05 46 22 19 20  
Fax. : 05 46 05 60 34  
Courriel : contact@agglo-royan.fr

## SITES INTERNET

[www.agglo-royan.fr](http://www.agglo-royan.fr)  
[www.pays-royannais-patrimoine.fr](http://www.pays-royannais-patrimoine.fr)  
<https://sports-nature.agglo-royan.fr/>  
<https://www.nautisme-royan-atlantique.fr/>  
[www.cara-bus.com](http://www.cara-bus.com)

**MISE EN LIGNE LE 31-01-2024**



107, avenue de Rochefort  
17201 ROYAN CEDEX

Tél. : 05 46 22 19 20  
Email : [contact@agglo-royan.fr](mailto:contact@agglo-royan.fr)



**AGIR POUR LE BIEN DE TOUS**

Conception : Audrey PENAUD. CARA 2023

# COMPTES FINANCIERS UNIQUES / COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

## RAPPORT DE PRESENTATION

<b>DONNEES DE CADRAGE</b>	
Périmètre budgétaire	3
Soldes de gestion	4
Les équipements	7

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	
Evolution des soldes de gestion	8
Evolution des recettes de fonctionnement	10
Evolution des dépenses de fonctionnement par Service	15
Dépenses d'investissement – Détail par opération	28
Balance par section	31
Résultat de l'exercice	33

<b>BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT</b>	
Evolution des soldes de gestion	34
Evolution de la section de fonctionnement	36
Dépenses d'investissement – Détail par opération	38
Balance par section	42
Résultat de l'exercice	44

<b>BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS</b>	
Evolution des soldes de gestion	45
Evolution des recettes de fonctionnement	47
Evolution des dépenses de fonctionnement	48
Dépenses d'investissement – Détail par opération	49
Balance par section	50
Résultat de l'exercice	52

<b>BUDGET ANNEXE TRANSPORT</b>	
Evolution de la section de fonctionnement	53
Dépenses d'investissement – Détail par opération	55
Balance par section	56
Résultat de l'exercice	58

<b>BUDGET ANNEXE HIPPODROME ROYAN ATLANTIQUE</b>	
Evolutions des postes budgétaires	59
Balance par section	60
Résultat de l'exercice	62

<b>BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR PATRIMOINE BÂTI</b>	
Evolutions des postes budgétaires	63
Balance par section	66
Résultat de l'exercice	68

<b>BUDGET ANNEXE GEMAPI</b>	
Evolutions des postes budgétaires	69
Balance par section	70
Résultat de l'exercice	72
<b>BUDGET ANNEXE POLE DE TRANSFORMATION</b>	
Balance par section	73
Résultat de l'exercice	75
<b>BUDGET ANNEXE BATIMENTS ECONOMIQUES</b>	
Balance par section	76
Résultat de l'exercice	78
<b>BUDGET ANNEXE GEPU</b>	
Balance par section	79
Résultat de l'exercice	81
<b>BUDGET ANNEXE ZAC D'ARVERT</b>	
Balance par section	82
Résultat de l'exercice	84
<b>BUDGET ANNEXE ZAC LA ROUE 2</b>	
Balance par section	85
Résultat de l'exercice	87
<b>BUDGET ANNEXE ZAE LES GROIX 2</b>	
Balance par section	88
Résultat de l'exercice	90
<b>BUDGET ANNEXE ZAE GATE BIEN</b>	
Balance par section	91
Résultat de l'exercice	93
<b>BUDGET ANNEXE ZAE LA PIERRAILLERESSE DE VILLENEUVE</b>	
Balance par section	94
Résultat de l'exercice	96
<b>BUDGET ANNEXE ZAE LA BASTILLE</b>	
Balance par section	97
Résultat de l'exercice	99
<b>BUDGET ANNEXE ZAE AERONAUTIQUE</b>	
Balance par section	100
Résultat de l'exercice	102
<b>BUDGET ANNEXE EAU POTABLE</b>	103
<b>ENCOURS DE LA DETTE ET RATIO DE SOLVABILITE</b>	106

## COMPTES FINANCIERS UNIQUES / COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 – DONNEES DE CADRAGE

### Périmètre budgétaire

Les comptes administratifs présentés dans ce document concernent la gestion de 18 budgets :

- 1 budget Principal
  
- 1 budget annexe Assainissement
- 1 budget annexe Gestion des déchets
- 1 budget annexe Transport
- 1 budget annexe Hippodrome Royan Atlantique
- 1 budget annexe Panneaux photovoltaïques sur patrimoine bâti
- 1 budget annexe GEMAPI
- 1 budget annexe Pôle de transformation
- 1 budget annexe Bâtiments économiques
- 1 budget annexe GEPU
  
- 7 budgets annexes concernant les Zones d'Activités Economiques : La Roue 2, Arvert (Les Justices), Les Groix 2, Gâte Bien, La Bastille, De Villeneuve, ZAE Aéronautique.

1 budget annexe Eau potable (Budget actif pour enregistrement du patrimoine dédié. Aucun mouvement budgétaire n'est enregistré sur ce budget).

## Soldes de gestion

SOLDES DE GESTION	Epargne de Gestion	Epargne Brute	Epargne Nette	Capital Restant Dû au 31/12/2021	Capacité de désendettement	Résultat de l'exercice	Résultat reporté, affecté (Fonds de roulement N-1)	Résultat net de clôture (Fonds de roulement exercice)
BUDGET PRINCIPAL	8 929 212 €	8 786 652 €	7 896 866 €	11 812 000 €	1,34	1 523 532 €	17 280 815 €	18 804 347 €
ASSAINISSEMENT	4 995 867 €	4 995 867 €	4 984 463 €	60 000 €	0,01	-544 039 €	45 765 762 €	45 221 723 €
GESTION DES DECHETS	216 006 €	216 006 €	216 006 €	0 €	0,00	-45 589 €	5 877 887 €	5 832 298 €
BUDGET TRANSPORT	462 075 €	421 504 €	58 668 €	3 739 000 €	8,87	-432 685 €	993 716 €	561 031 €
HIPPODROME ROYAN ATLANTIQUE	210 765 €	177 260 €	35 560 €	2 019 000 €	11,39	35 560 €	426 929 €	462 489 €
PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE PATRIMOINE BATI	31 681 €	29 562 €	17 062 €	425 000 €	14,38	9 698 €	60 681 €	70 379 €
GEMAPI	178 160 €	178 160 €	178 160 €	0 €	0,00	43 300 €	876 749 €	920 048 €
POLE TRANSFORMATION	47 633 €	47 633 €	47 633 €	0 €	0,00	-177 409 €	28 382 €	-149 027 €
BATIMENTS ECONOMIQUES	0 €	0 €	0 €	0 €		-1 250 €	96 890 €	95 640 €
GEPU	2 294 835 €	2 294 835 €	2 294 835 €	0 €	0,00	1 721 780 €	0 €	1 721 780 €
<b>TOTAL (hors B Annexes ZAE)</b>	<b>17 366 234 €</b>	<b>17 147 479 €</b>	<b>15 729 254 €</b>	<b>18 055 000 €</b>	<b>1,05</b>	<b>2 132 898 €</b>	<b>71 407 810 €</b>	<b>73 540 708 €</b>

Pour info totalité des budgets annexes traitant des ZAE :

**913 827 €**

ZAE : Zone d'Activités Economiques

Le tableau précédent présente les soldes de gestion des budgets principaux de la CARA hors budgets annexes traitant des opérations d'aménagement des Zones d'Activités Economiques, la structure de ces budgets étant en déséquilibre tant que les opérations afférentes à l'aménagement et à la commercialisation des lots ne sont pas achevées.

- Le résultat net du budget principal connaît une hausse de 1,5 million d'euros en 2022. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution, notamment une dynamique inattendue de la fraction compensatoire de TVA versée en contrepartie de la suppression de la TH sur les résidences principales ainsi que la fin de la crise sanitaire et donc son impact sur les dépenses des budgets.
- Le résultat net du budget assainissement est en déficit structurel de plus de 500 000 €. La principale explication réside dans la baisse enregistrée de la redevance assainissement collectif pour près de 2 millions d'euros. Si les élus ont voté la baisse de la redevance pour un million d'euros au BP 2022, les problèmes de facturation rencontrés par le délégataire suite à la création de sociétés dédiées expliquent 50 % de l'écart constaté au CFU. Cette situation devrait se régulariser sur l'exercice 2023.
- Le budget gestion des déchets enregistre un déficit structurel de plus de 45 000 €. Rappelons que ce déficit atteignait 1,9 million d'euros en 2021. L'amélioration du résultat est la conséquence de l'augmentation de la TEOM ainsi que du faible niveau d'investissement réalisé en 2022.

## Définitions :

- Épargne de gestion : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.
- Épargne brute : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).
- Épargne nette : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette en capital. Elle mesure l'épargne disponible pour financer les équipements après financement des remboursements de dette. **L'épargne nette doit être positive ou nulle !**
- Capacité de désendettement : rapport entre l'épargne brute et la dette, la première finançant la seconde.  
Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.  
En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de 15 années. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est déjà en situation critique. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures.  
Le seuil de vigilance s'établirait à 8 ans.
- Résultat de l'exercice : il correspond à la différence entre les recettes et les dépenses totales de l'exercice, fonctionnement et investissement, hors résultat reporté et restes à réaliser.
- Résultat net de clôture : Il correspond au résultat de l'exercice augmenté du résultat reporté (excédent/déficit de fonctionnement et d'investissement N-1). Le résultat net de clôture correspond au niveau de trésorerie disponible au 31 décembre à minuit de l'exercice concerné. Il ne tient pas compte des restes à réaliser.

**La consolidation des résultats nets de clôture pour l'exercice 2022 s'élève à 73,5 millions d'euros (dont 45,2 millions d'euros générés par le budget annexe Assainissement).**

**Résultats nets de clôture Exercice 2022 corrigés des engagements de la CARA**

<b>SOLDES DE GESTION</b>	<b>Résultat net de clôture (Fonds de roulement exercice)</b>	<b>Solde après couverture des restes à réaliser</b>
BUDGET PRINCIPAL	18 804 347 €	13 998 085 €
ASSAINISSEMENT	45 221 723 €	36 249 328 €
GESTION DES DECHETS	5 832 298 €	5 570 956 €
BUDGET TRANSPORT	561 031 €	238 616 €
HIPPODROME ROYAN ATLANTIQUE	462 489 €	229 911 €
PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE PATRIMOINE BATI	70 379 €	55 071 €
GEMAPI	920 048 €	332 050 €
POLE TRANSFORMATION	-149 027 €	410 775 €
BATIMENTS ECONOMIQUES	95 640 €	95 640 €
GEPU	1 721 780 €	977 205 €
<b>TOTAL (hors B Annexes ZAE)</b>	<b>73 540 708 €</b>	<b>58 157 636 €</b>

Le solde du résultat net de clôture consolidé se réduit à 58 millions d'euros après prise en compte des restes à réaliser en dépenses (engagements de la CARA) et en recettes (engagements en faveur de la CARA).

**Tous les budgets (hors budgets annexes gérant l'aménagement des zones d'activités économiques) ont un résultat corrigé des restes à réaliser positif.**

## Les équipements

Budgets	Réalisations	Restes à réaliser	Taux de réalisation	Taux de réalisation (rar inclus)
BUDGET PRINCIPAL	8 551 637 €	4 813 104 €	37%	57%
ASSAINISSEMENT	5 725 968 €	10 737 039 €	11%	33%
GESTION DES DECHETS	437 111 €	140 697 €	25%	33%
BUDGET TRANSPORT	657 587 €	300 226 €	38%	55%
HIPPODROME ROYAN ATLANTIQUE		232 579 €		43%
PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE PATRIMOINE BATI	7 364 €	14 446 €	12%	36%
GEMAPI	134 861 €	650 980 €	16%	95%
POLE TRANSFORMATION	375 043 €	15 870 €	48%	50%
BATIMENTS ECONOMIQUES	1 250 €		0%	0%
GEPU	573 055 €	736 592 €	21%	48%

Près de 16,4 millions d'euros d'équipements ont été réalisés en 2022 tous budgets confondus.

(34,1 millions d'euros après intégration des restes à réaliser.)

**BUDGET PRINCIPAL - EVOLUTION DES SOLDES DE GESTION**

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
013-Atténuations de charges	151 503 €	303 560 €	300 558 €	299 713 €	270 893 €	436 574 €	338 059 €
70-Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	545 531 €	560 252 €	633 351 €	660 529 €	581 568 €	519 189 €	752 326 €
73-Produits issus de la fiscalité	26 828 153 €	32 690 114 €	33 511 635 €	35 011 161 €	34 619 471 €	13 619 004 €	16 016 633 €
731-Produits issus de la fiscalité						23 164 635 €	24 932 807 €
74-Subventions d'exploitation	10 027 420 €	10 131 681 €	10 395 884 €	10 426 783 €	10 982 842 €	9 966 109 €	10 331 687 €
75-Autres produits de gestion courante	48 409 €	25 731 €	85 690 €	338 960 €	1 440 256 €	442 332 €	569 475 €
76-Produits financiers	6 313 €	5 711 €	5 371 €	5 429 €	1 177 €	3 337 €	6 960 €
77-Produits exceptionnels	188 317 €	309 330 €	77 792 €	2 040 344 €	435 526 €	1 646 791 €	13 971 €
<b>TOTAL (RRF)</b>	<b>37 795 646 €</b>	<b>44 026 380 €</b>	<b>45 010 282 €</b>	<b>48 782 919 €</b>	<b>48 331 734 €</b>	<b>49 797 970 €</b>	<b>52 961 918 €</b>

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors charges intérêts de la dette)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
011-Charges à caractère général	3 511 487 €	3 451 748 €	3 891 125 €	4 357 741 €	4 175 225 €	4 491 478 €	5 021 975 €
012-Charges de personnel et frais assimilés	6 222 323 €	6 375 991 €	6 486 924 €	7 100 080 €	7 123 993 €	7 738 605 €	8 128 107 €
014-Atténuations de produits	17 633 194 €	16 590 560 €	16 417 088 €	16 416 806 €	16 416 806 €	16 592 237 €	15 075 321 €
65-Autres charges de gestion courante	5 311 601 €	8 238 962 €	8 897 382 €	9 950 673 €	9 942 031 €	13 399 131 €	15 789 750 €
66-Charges financières		45 €					
67-Charges exceptionnelles	744 411 €	1 350 057 €	709 330 €	1 113 966 €	2 325 651 €	324 063 €	9 365 €
68-Dotations aux provisions et aux dépréciations						17 827 €	8 189 €
<b>TOTAL (DRF)</b>	<b>33 423 017 €</b>	<b>36 007 363 €</b>	<b>36 401 849 €</b>	<b>38 939 266 €</b>	<b>39 983 706 €</b>	<b>42 563 342 €</b>	<b>44 032 707 €</b>

<b>EPARGNE DE GESTION (EG = RRF - DRF)</b>	<b>4 372 629 €</b>	<b>8 019 017 €</b>	<b>8 608 433 €</b>	<b>9 843 653 €</b>	<b>8 348 028 €</b>	<b>7 234 628 €</b>	<b>8 929 212 €</b>
--	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

<b>CHARGES INTERETS DE LA DETTES (INT)</b>	<b>44 294 €</b>	<b>34 908 €</b>	<b>44 435 €</b>	<b>138 343 €</b>	<b>147 861 €</b>	<b>133 566 €</b>	<b>142 560 €</b>
--	-----------------	-----------------	-----------------	------------------	------------------	------------------	------------------

<b>EPARGNE BRUTE (EB = EG - INT)</b>	<b>4 328 335 €</b>	<b>7 984 109 €</b>	<b>8 563 998 €</b>	<b>9 705 310 €</b>	<b>8 200 167 €</b>	<b>7 101 062 €</b>	<b>8 786 652 €</b>
--------------------------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

<b>REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE (CD)</b>	<b>454 433 €</b>	<b>338 359 €</b>	<b>453 960 €</b>	<b>804 297 €</b>	<b>761 747 €</b>	<b>731 484 €</b>	<b>889 786 €</b>
---	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

<b>EPARGNE NETTE (EN = EB - CD)</b>	<b>3 873 902 €</b>	<b>7 645 750 €</b>	<b>8 110 038 €</b>	<b>8 901 012 €</b>	<b>7 438 420 €</b>	<b>6 369 578 €</b>	<b>7 896 866 €</b>
-------------------------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 189 194 €	6 499 082 €	17 291 573 €	8 656 458 €	13 349 004 €	15 671 115 €	9 648 908 €
---------------------------	-------------	-------------	--------------	-------------	--------------	--------------	-------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 476 702 €	2 224 757 €	4 376 387 €	3 935 502 €	3 153 560 €	4 326 803 €	3 275 575 €
---------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

<b>DEFICIT/EXCEDENT INVESTISSEMENT (D/E I)</b>	<b>-3 712 492 €</b>	<b>-4 274 326 €</b>	<b>-12 915 187 €</b>	<b>-4 720 956 €</b>	<b>-10 195 444 €</b>	<b>-11 344 313 €</b>	<b>-6 373 334 €</b>
--	---------------------	---------------------	----------------------	---------------------	----------------------	----------------------	---------------------

<b>FONDS DE ROULEMENT EXERCICE PRECEDENT (FR N-1)</b>	<b>7 919 948 €</b>	<b>8 366 829 €</b>	<b>14 238 253 €</b>	<b>14 702 406 €</b>	<b>20 112 574 €</b>	<b>19 255 550 €</b>	<b>17 280 815 €</b>
---	--------------------	--------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

<b>NOUVEL EMPRUNT (NEMP)</b>		<b>2 500 000 €</b>	<b>6 500 000 €</b>		<b>1 900 000 €</b>	<b>3 000 000 €</b>	
------------------------------	--	--------------------	--------------------	--	--------------------	--------------------	--

<b>FONDS DE ROULEMENT EXERCICE (FR N = EN + D/E I + FR N-1 + NEMP)</b>	<b>8 081 358 €</b>	<b>14 238 253 €</b>	<b>15 933 104 €</b>	<b>18 882 462 €</b>	<b>19 255 550 €</b>	<b>17 280 815 €</b>	<b>18 804 347 €</b>
--	--------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

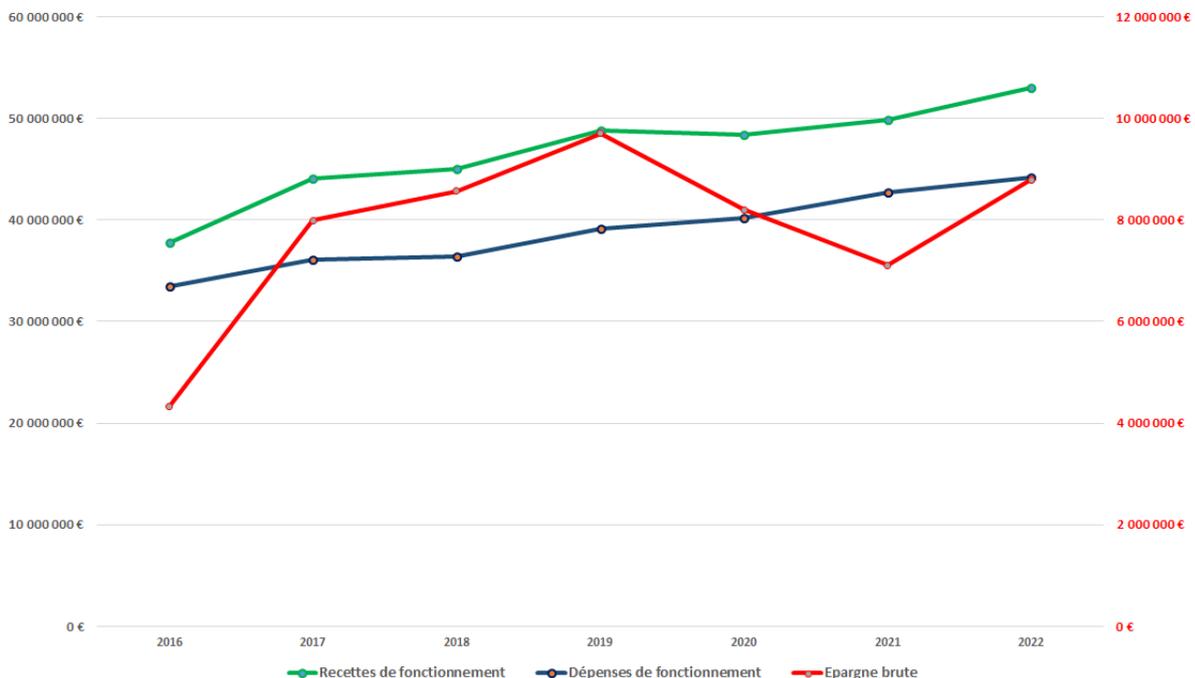
<b>Capital Restant Dû au 31/12 (CRD)</b>	<b>1 860 000 €</b>	<b>4 056 000 €</b>	<b>10 130 000 €</b>	<b>9 318 000 €</b>	<b>10 449 000 €</b>	<b>12 709 000 €</b>	<b>11 812 000 €</b>
--	--------------------	--------------------	---------------------	--------------------	---------------------	---------------------	---------------------

<b>CAPACITE DE DESENETTEMENT (CRD / EB) - en années</b>	<b>0,43</b>	<b>0,51</b>	<b>1,18</b>	<b>0,96</b>	<b>1,27</b>	<b>1,79</b>	<b>1,34</b>
---	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

<b>Taux d'épargne brute (EB / RRF)</b>	<b>11,5%</b>	<b>18,1%</b>	<b>19,0%</b>	<b>19,9%</b>	<b>17,0%</b>	<b>14,3%</b>	<b>16,6%</b>
--	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

**Evolution de l'Epargne Brute**

(solde des opérations réelles de la section de fonctionnement)



BUDGET PRINCIPAL

Les recettes réelles augmentent de 3,1 millions d'euros en 2022. Les principales rubriques expliquant cette variation s'énoncent ainsi :

- Fraction compensatoire TVA : + 1,2 million d'euros (contrepartie suppression TH résidences principales) ;
- Attributions de compensation perçues : + 1,2 million d'euros (transfert GEPU / contrepartie en dépenses / reversement budget annexe) ;
- Taxe de séjour : + 1,2 million d'euros (contrepartie en dépenses / reversement EPIC).

Les dépenses réelles de fonctionnement connaissent une progression de 1,5 million d'euros dont 1,2 million de reversement de la taxe de séjour à l'OTC. Les autres augmentations compensées par des baisses ou suppressions conséquentes de certaines catégories de dépenses (crise sanitaire, attributions de compensation versées) sont détaillées dans les tableaux qui suivent.

Les niveaux d'épargne augmentent donc mécaniquement de plus de 1,5 million d'euros neutralisant l'effet de ciseaux observé en fin d'exercice 2021.

Alors qu'au niveau national le taux d'épargne brut moyen des groupements à fiscalité propre (GFP) était de 19 % en 2021, ce taux s'élevait à 14,3 % pour la CARA. En 2022 le taux d'épargne brute de la CARA est de 16,6 %. Ce ratio déterminant la capacité de la structure à dégager de l'autofinancement augmente de 2,3 points mais reste inférieur à la moyenne observée en 2021 pour les GFP.

## BUDGET PRINCIPAL – SECTION DE FONCTIONNEMENT – CFU 2022 – RECETTES

	2018	2019	2020	2021
<b>73 Produits fiscaux</b>	<b>30 416 908 €</b>	<b>31 232 431 €</b>	<b>31 643 007 €</b>	<b>33 037 068 €</b>
Fiscalité ménage - Taxe d'habitation	18 258 324 €	18 862 236 €	19 194 435 €	8 102 643 €
Fraction compensatoire de la taxe d'habitation				12 598 312 €
Fiscalité ménage - Taxe foncière	1 349 824 €	1 389 602 €	1 424 796 €	1 435 812 €
Fiscalité ménage - Taxe foncière non bâti	293 958 €	305 131 €	306 361 €	306 512 €
Fiscalité professionnelle - Cotisation foncière des entreprises	5 268 144 €	5 123 257 €	5 221 844 €	5 179 512 €
Fiscalité professionnelle - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	3 325 920 €	3 554 876 €	3 564 406 €	3 508 312 €
Fiscalité professionnelle - Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	305 939 €	317 409 €	344 806 €	375 912 €
Fiscalité professionnelle - Taxe sur les surfaces commerciales	1 457 047 €	1 594 888 €	1 522 466 €	1 367 412 €
Autres impôts locaux (rôles supplémentaires)	157 752 €	85 032 €	63 893 €	162 312 €
<b>74 Fiscalité compensation Etat</b>	<b>1 230 112 €</b>	<b>1 283 766 €</b>	<b>1 700 035 €</b>	<b>552 504 €</b>
Fiscalité ménage	1 230 112 €	1 279 930 €	1 389 721 €	
Fiscalité professionnelle		3 836 €	310 314 €	552 504 €
<b>73 Attributions de compensation versées par les communes</b>	<b>831 488 €</b>	<b>831 488 €</b>	<b>831 488 €</b>	<b>1 020 653 €</b>
<b>73 Taxe de séjour</b>	<b>2 263 239 €</b>	<b>2 947 242 €</b>	<b>2 144 976 €</b>	<b>2 725 918 €</b>

**Les produits fiscaux connaissent une progression de 2 millions d'euros (somme des chapitres 73 et 74) + 1,2 million d'euros supplémentaires abondés par la fraction compensatoire de TVA, + 330 000 € de compensations versées par l'Etat, + 200 000 € de produit de TH sur résidences secondaires, + 200 000 € de CFE et + 200 000 € de produit TASCOM.**

**Notons que ces deux derniers impôts retrouvent leur niveau précédent les exonérations appliquées.**

**La variation observée sur les attributions de compensations perçues est relative à la prise en compte de la compétence GEPU.**

**La taxe de séjour connaît une augmentation de près de 1,2 million d'euros. Rappelons que l'intégration de la taxe de séjour dans le budget principal est une nouveauté.**

	2018	2019	2020	2021
<b>74 DGF</b>	<b>8 556 300 €</b>	<b>8 537 666 €</b>	<b>8 531 080 €</b>	<b>8 570 860 €</b>
Dotations d'intercommunalité	6 991 789 €	7 009 078 €	7 030 439 €	7 099 710 €
Dotations de compensation	1 564 511 €	1 528 588 €	1 500 641 €	1 471 080 €

	2018	2019	2020	2021
<b>74 Participations Département</b>	<b>76 038 €</b>	<b>70 800 €</b>	<b>78 000 €</b>	<b>160 195 €</b>
Relais d'accueil petite enfance	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Lutte contre les nuisibles	6 279 €			
Espaces naturels sensibles	44 759 €		47 000 €	99 100 €
Remontée de la Seudre, Fête du vélo, évènements équestre, évènements nautiques	5 000 €	5 800 €	4 000 €	34 000 €
Jeudis Musicaux		4 000 €	3 000 €	3 000 €
Sentiers des arts		8 000 €	4 000 €	4 000 €
Histoires d'Estuaire		33 000 €		
<b>74 Participations Région</b>	<b>162 925 €</b>	<b>150 485 €</b>	<b>195 128 €</b>	<b>55 180 €</b>
Natura 2000		1 910 €	53 722 €	48 600 €
Actions énergie				
Remontée de la Seudre, Fête du vélo, évènements équestre, évènements nautiques		17 319 €		
Activités pleine nature	3 537 €			
Sentier des arts		29 979 €	25 032 €	
Restauration collective	44 092 €	50 972 €		
Schéma touristique		30 000 €		
Plateforme Entreprendre	36 256 €		44 272 €	
Etude croisières fluviales		10 305 €		
LEADER animation du groupe d'action locale	79 040 €	10 000 €	72 102 €	
Croissance bleue				6 500 €
LEADER Animation groupe local				
Requalification Zones d'Activités				

**Rappel : 2021 enregistrait deux années de participation du Département aux espaces naturels sensibles. Le Département retrouvent un niveau « classique » auquel s'ajoutent 40 000 € de contribution au financement solitaire du Figaro.**

**L'exercice 2022 enregistre de nouvelles participations de la Région en faveur des actions menées Natura 2000, de la plateforme énergie et de la plateforme entreprendre.**

**BUDGET PRINCIPAL – SECTION DE FONCTIONNEMENT – CFU 2022 – RECETTES (suite)**

	2018	2019	2020	2021
<b>74 Autres dotations, subventions, participations</b>	<b>370 509 €</b>	<b>384 066 €</b>	<b>478 599 €</b>	<b>627 369 €</b>
Participation des agents aux titres restaurant	78 346 €	79 798 €	82 746 €	87 222 €
Participations aires Gens du voyage	65 854 €	50 228 €	75 225 €	69 439 €
Natura 2000	76 676 €			
Participations nautisme		8 169 €	3 125 €	17 050 €
Autres participations	232 €			6 622 €
Espaces naturels sensibles conservatoire du littoral	12 500 €	12 500 €	12 500 €	
Participation remontée de la Seudre	450 €	4 450 €	4 000 €	4 000 €
Participations relais d'accueil petite enfance	96 446 €	93 464 €	133 813 €	206 305 €
FCTVA fonctionnement	2 852 €	11 716 €	1 368 €	11 857 €
Reversement trop versé subvention MEFIL / dissolution		110 558 €		
Conseil en énergie partagée	37 153 €		34 517 €	112 201 €
Remboursement salaire GEMAPI			46 305 €	
Plan plages territorial		13 184 €		
Participation Etat dotation masques population			85 000 €	
Croissance bleue				2 602 €
FEDER Restauration collective				35 290 €
LEADER animation				67 279 €
Diagnostic compétence santé				7 500 €
FEDER Centre de vaccination				
France Sécurité / Cyberattaque				
FEDER Sentier des Arts				
Participation Animation Sensibilisation Sécurité Gare Routière				
Participation Course du Figaro				
Participation Programme d'Intérêt General				

**Notons en 2022 le financement de l'Etat en faveur des actions de sécurisation des systèmes d'inf la ville de Royan au financement de l'étape de la course en solitaire du Figaro pour 40 000 €.**

**Les inscriptions de la participation du Feder au financement du centre de vaccination sont inscrite de 311 470 €.**

## BUDGET PRINCIPAL – SECTION DE FONCTIONNEMENT – CFU 2022 – RECETTES (suite)

	2018	2019	2020	2021
<b>70 / 75 Produits de gestion</b>	<b>719 042 €</b>	<b>999 488 €</b>	<b>932 473 €</b>	<b>961 520 €</b>
Remboursement moyens mis à disposition par BA assainissement	256 181 €	256 730 €	273 505 €	277 900 €
Remontée de la Seudre, fête du vélo, évènements équestres, évènements nautiques, ...	22 578 €	25 670 €	15 289 €	7 600 €
Redevances aires gens du voyage	24 644 €	41 808 €	43 638 €	39 300 €
Autres recettes	5 007 €	1 819 €	3 250 €	20 900 €
Maison des douanes entrées / commission ventes	21 847 €	84 511 €	6 719 €	38 500 €
Remboursement personnel par Budgets annexes	26 056 €	34 885 €	77 963 €	17 000 €
Loyers ateliers relais	77 331 €	53 801 €	18 722 €	40 000 €
Loyers maison Carré d'as (hippodrome)	8 360 €	8 490 €		
Entrées/vente Jeudis musicaux	75 538 €	64 874 €	26 820 €	58 100 €
Loyer caserne de gendarmerie La Tremblade		276 667 €	335 963 €	335 900 €
Convention occupation locaux SE17 rue de l'électricité	12 025 €	12 169 €		
Redevance antenne realis ZAE Le Néré	5 557 €	12 056 €	7 031 €	7 100 €
Remboursement marchés transférés aménagement ZAE La Vaillante			50 755 €	
Remboursement formation sauveteurs par SDIS	45 979 €	57 229 €	4 734 €	
Gendarmerie : remboursement charges locatives entretien toits, terrasses		2 888 €	2 166 €	2 800 €
Loyer SMBS (locaux et moyens)	5 822 €	5 892 €	5 919 €	19 800 €
Vente cabanes ostréicoles	72 117 €			
Bail ITEP Meschers	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €
Crise sanitaire / Centre de vaccination				29 000 €
Prise en charges assurances frais de procédures				14 000 €
Ecriture régularisation comptable				8 000 €

**Les produits enregistrés sur ce poste connaissent une augmentation marquée sur les recettes gérées par les Douanes.**

	2018	2019	2020	2021
<b>77 Cessions d'immobilisations</b>	<b>5 020 €</b>	<b>2 021 009 €</b>	<b>394 694 €</b>	<b>1 639 321 €</b>
<b>75 / 76 / 77 Autres produits exceptionnels</b>	<b>78 142 €</b>	<b>24 764 €</b>	<b>1 131 361 €</b>	<b>10 807 €</b>
Reprise excédent budgets annexes			1 089 352 €	
Centre de Vaccination - FIR				
Reprise sur provisions et dépréciations				
Autres produits exceptionnels	78 142 €	24 764 €	42 009 €	10 807 €
<b>013 Remboursements sur charges de personnel</b>	<b>300 558 €</b>	<b>299 713 €</b>	<b>270 893 €</b>	<b>436 574 €</b>
<b>042 Opérations d'ordre</b>	<b>109 929 €</b>	<b>98 603 €</b>	<b>110 148 €</b>	<b>94 493 €</b>
<b>Total général</b>	<b>45 120 211 €</b>	<b>48 881 522 €</b>	<b>48 441 882 €</b>	<b>49 892 463 €</b>
<i>pour mémoire Résultat reporté</i>	<i>11 553 387 €</i>	<i>9 514 254 €</i>	<i>14 733 200 €</i>	<i>10 245 610 €</i>

L'exercice 2022 n'a enregistré aucune cession d'immobilisation. La reprise de l'excédent du budget pour 2022 s'élève à un montant de 88 412 €.

Globalement, les recettes de fonctionnement enregistrent une augmentation de près de 3,2 milliards d'euros.

## BUDGET PRINCIPAL – SECTION DE FONCTIONNEMENT – CFU 2022 – DEPENSES

POLES/DIRECTIONS/SERVICES/ACTIONS	2018	2019	2020	2021
<b>DIRECTION DE LA COMMUNICATION</b>	<b>244 697 €</b>	<b>254 978 €</b>	<b>256 954 €</b>	<b>275 449 €</b>
ANNONCES ET INSERTION WEB	6 020 €	8 612 €	5 707 €	6 900 €
ANNONCES LEGALES	2 182 €		181 €	390 €
ANNONCES PUBLICITAIRES	13 224 €	10 163 €	8 774 €	12 808 €
COMMUNICATION INTERNE	100 €	100 €		4 357 €
CREATION DOCUMENTS PUBLICITAIRES	18 641 €	15 445 €	9 100 €	12 923 €
DISTRIBUTION	26 024 €	37 972 €	33 661 €	40 148 €
ILLUSTRATION INFOGRAPHIE		198 €	2 127 €	4 624 €
IMPRESSION	86 288 €	76 104 €	73 782 €	82 259 €
OBJETS PROMOTIONNELS	15 713 €	13 086 €	24 356 €	14 159 €
OPERATIONS DE COMMUNICATION	5 559 €	5 516 €	5 579 €	6 448 €
OPERATIONS EVENEMENTIELS	10 106 €	4 655 €	53 083 €	506 €
PRESTATIONS PHOTOGRAPHIES ET VIDEO	12 816 €	15 161 €	7 852 €	18 655 €
PRESTATIONS PIGISTE	5 853 €	7 847 €	3 776 €	6 935 €
PUBLICITE AFFICHAGE				
PUBLICITE RADIO TV	28 966 €	43 523 €	15 584 €	24 174 €
SITE INTERNET		227 €	232 €	465 €
CRISE SANITAIRE				20 010 €
CENTRE DE VACCINATION				1 834 €
AUTRES DEPENSES	13 205 €	16 371 €	13 159 €	17 855 €

**Ce budget connaît une stabilité relative. L'augmentation observée se concentre sur la rubrique re qui connaît une inflation conséquente sur le coût des matières premières.**

POLES/DIRECTIONS/SERVICES/ACTIONS	2018	2019	2020	2021
<b>DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES</b>	<b>523 793 €</b>	<b>633 034 €</b>	<b>322 358 €</b>	<b>536 025</b>
<b>ACTIONS CULTURELLES</b>	<b>198 017 €</b>	<b>315 006 €</b>	<b>147 843 €</b>	<b>214 807</b>
MAISON DES DOUANES	82 038 €	79 493 €	58 614 €	122 49
SENTIERS DES ARTS	52 513 €	52 721 €	56 017 €	49 98
SUBVENTIONS ANIMATIONS CULTURELLES	62 028 €	47 742 €	32 374 €	39 51
HISTOIRES D'ESTUAIRE		133 234 €		
AUTRES DEPENSES	1 439 €	1 815 €	838 €	2 81
<b>JEUDIS MUSICAUX</b>	<b>325 775 €</b>	<b>318 028 €</b>	<b>174 515 €</b>	<b>321 218</b>
CONTRAT DES 33 CONCERTS	169 974 €	169 231 €	77 400 €	169 83
COMMUNICATION	26 270 €	26 716 €	11 102 €	23 50
30ÈME EDITION DES JEUDIS MUSICAUX	13 800 €			
AUTRES DEPENSES	115 731 €	122 081 €	86 014 €	127 87

**Les dépenses relatives à l'activité de la Maison des douanes augmentent au regard de la constitution de la vente nécessaire pour répondre à la demande des visiteurs. Les recettes de ventes augmentent**

POLES/DIRECTIONS/SERVICES/ACTIONS	2018	2019	2020	2021
<b>POLE PROSPECTIVE STRATEGIE TERRITORIALE</b>	<b>4 278 731 €</b>	<b>5 137 304 €</b>	<b>4 481 338 €</b>	<b>5 207 809 €</b>
<b>PORTS ET MILIEU MARITIME</b>	<b>16 447 €</b>	<b>58 €</b>		
NAVIRE DE CROISIERES FLUVIALES	15 347 €	58 €		
NAVETTE LIAISON ROYAN BORDEAUX	1 100 €			
<b>TOURISME</b>	<b>3 729 637 €</b>	<b>4 522 191 €</b>	<b>4 076 288 €</b>	<b>4 485 602 €</b>
MAISON NOUVELLE AQUITAINE	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
ROUTE VERTE			7 271 €	
SCHEMA TOURISTIQUE	41 718 €	22 320 €		
SUBVENTION OTC	1 439 240 €	1 605 000 €	1 844 000 €	1 860 000 €
REVERSEMENT TAXE DE SEJOUR	2 226 996 €	2 882 963 €	2 206 312 €	2 608 444 €
OFFICE TOURISME COMMUNAUTAIRE	15 540 €	4 202 €	8 091 €	7 020 €
AUTRES DEPENSES	1 144 €	2 705 €	5 614 €	5 133 €
<b>DIRECTION DES POLITIQUES CONTRACTUELLES ET DE L'INGENIERIE TERRITORIALE</b>	<b>4 854 €</b>	<b>4 866 €</b>	<b>5 569 €</b>	<b>1 951 €</b>
AMI LITTORAL	2 716 €	2 761 €	4 746 €	
CONSEIL DE DEVELOPPEMENT (ACCOMPAGNEMENT)				600 €
FEAMP (FONDS EUROPEENS AFFAIRES MARITIMES ET PECHE)	1 448 €		223 €	740 €
INTERFONDS EUROPEENS 2021/2027				
LEADER	691 €	2 105 €	600 €	600 €

L'augmentation majeure réside dans le reversement de la taxe de séjour perçue à l'OTC qui augm

Les comptes 2022 enregistrent aussi la reprise de l'accompagnement du CODEV.

POLES/DIRECTIONS/SERVICES/ACTIONS	2018	2019	2020	2021
<b>DIRECTION DE L'ANIMATION TERRITORIALE</b>	<b>527 793 €</b>	<b>610 189 €</b>	<b>399 481 €</b>	<b>720 256 €</b>
<b>ACTIVITES PLEINE NATURE</b>	<b>20 652 €</b>	<b>47 506 €</b>	<b>44 695 €</b>	<b>53 304 €</b>
CIRCUITS DE RANDONNEES	20 052 €	47 506 €	44 695 €	53 304 €
PARCOURS RANDO KAYAK	600 €			
<b>ANIMATION</b>	<b>118 772 €</b>	<b>97 925 €</b>	<b>28 780 €</b>	<b>133 853 €</b>
ABONNEMENTS INTERNET				
CORDOUAN CHALLENGE	12 680 €			
EVENEMENT EQUESTRE	3 168 €	8 360 €	1 000 €	4 600 €
FAITES DU NAUTISME	4 555 €			
FETE DU VELO	9 421 €	8 158 €		8 250 €
REMONTEE DE LA SEUDRE	30 966 €	31 124 €	25 280 €	22 070 €
SUBVENTIONS ANIMATIONS TERRITORIALES	54 875 €	47 500 €	2 500 €	
TOUR CHARENTE-MARITIME VOILE				14 910 €
TOUR DE FRANCE A LA VOILE				84 000 €
EQUESTRE ET VELO				
COURSE FIGARO				
AUTRES DEPENSES	3 106 €	2 783 €		
<b>NAUTISME</b>	<b>388 369 €</b>	<b>464 758 €</b>	<b>326 006 €</b>	<b>533 100 €</b>
BASE NAUTIQUE	18 240 €	17 580 €		
FOURNITURE NAUTISME SCOLAIRE	4 267 €	4 674 €		9 020 €
VOILE SCOLAIRE	181 244 €	178 339 €	100 863 €	220 920 €
SURF	50 416 €	50 288 €	27 226 €	45 980 €
KAYAK	50 086 €	48 723 €	20 449 €	50 720 €
NAUTISME COLLEGE LYCEE	8 660 €	17 270 €	6 515 €	18 130 €
SCHEMA NAUTIQUE	75 457 €	147 884 €	170 952 €	188 310 €

**L'exercice 2022 enregistre un nouvel évènement, l'étape de la course en solitaire du Figaro pour u**

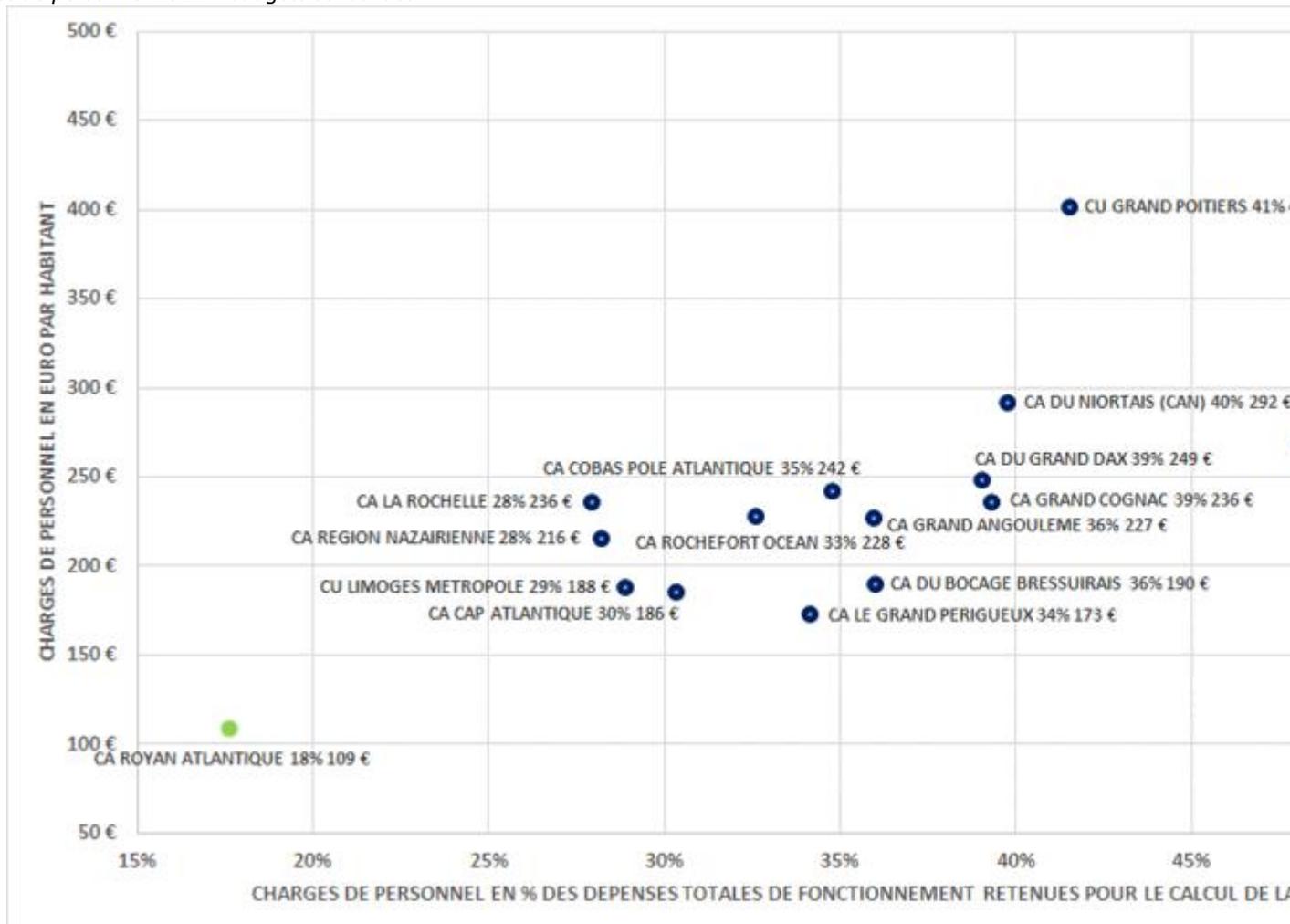
POLES/DIRECTIONS/SERVICES/ACTIONS	2018	2019	2020	2021
<b>POLE FONCTIONS SUPPORTS</b>	<b>26 195 272 €</b>	<b>27 058 638 €</b>	<b>28 093 334 €</b>	<b>30 043 538 €</b>
<b>DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE</b>	<b>229 884 €</b>	<b>232 552 €</b>	<b>214 390 €</b>	<b>316 831 €</b>
<b>AFFAIRES GENERALES</b>	<b>161 972 €</b>	<b>162 221 €</b>	<b>142 685 €</b>	<b>230 984 €</b>
AFFRANCHISSEMENT	56 190 €	47 877 €	33 392 €	41 050 €
ARCHIVES	35 544 €	38 382 €	1 800 €	53 610 €
ASSURANCES	61 286 €	65 592 €	97 560 €	123 990 €
DOCUMENTATION SERVICES SUPPORT	8 693 €	10 369 €	9 933 €	9 230 €
AUTRES DEPENSES	258 €			3 080 €
<b>COMMANDE PUBLIQUE</b>	<b>67 912 €</b>	<b>70 331 €</b>	<b>71 705 €</b>	<b>85 846 €</b>
CRISE SANITAIRE				1 000 €
CENTRE DE VACCINATION				16 290 €
AUTRES DEPENSES	67 912 €	70 331 €	71 705 €	68 540 €
<b>DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET IMMOBILIERES</b>	<b>49 035 €</b>	<b>109 575 €</b>	<b>44 832 €</b>	<b>57 651 €</b>
ACTES ET INTERROGATIONS HYPOTHECAIRES	593 €	185 €	606 €	250 €
PRESTATIONS DE CONSEIL	22 832 €	41 280 €	6 887 €	19 190 €
PROCEDURES DE CONTENTIEUX	6 965 €	49 435 €	17 523 €	18 130 €
AUTRES DEPENSES	18 645 €	18 674 €	19 816 €	20 060 €
<b>DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>6 329 254 €</b>	<b>6 928 217 €</b>	<b>7 008 319 €</b>	<b>7 558 245 €</b>
REMUNERATION	5 456 440 €	5 979 035 €	6 111 014 €	6 163 610 €
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	414 910 €	459 031 €	467 895 €	480 260 €
FORMATION	33 414 €	65 087 €	43 319 €	23 790 €
GESTION DES ELUS	424 490 €	425 064 €	386 091 €	409 870 €
CENTRE DE VACCINATION				480 690 €

Les dépenses afférentes aux ressources humaines « CARA » restent relativement stables. La diminution de la gestion du centre de vaccination est compensée en 2022 par l'impact de la revalorisation du point de la mise en œuvre du CIA pour 142 500 €, et par le renforcement des effectifs aux services finances terrestre et maritime et au pôle politique de la ville.

Le ratio dépenses de personnel sur dépenses réelles de fonctionnement qui mesure le coefficient est en moyenne de 39,10 % en 2021 pour les communautés d'agglomérations à fiscalité professionnelle. En 2022, ce ratio est de 18,40 % pour le budget principal de la CARA.

**Comparaison du poids des dépenses de personnel d'un échantillon de communautés d'agglomérations Région Nouvelle-Aquitaine (DGCL)**

Charges de personnel 2021 – budgets consolidés



POLES/DIRECTIONS/SERVICES/ACTIONS	2018	2019	2020	2021
<b>DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION</b>	<b>253 329 €</b>	<b>257 277 €</b>	<b>292 135 €</b>	<b>305 547</b>
<b>INFORMATIQUE</b>	<b>130 017 €</b>	<b>129 006 €</b>	<b>158 612 €</b>	<b>158 905</b>
COPIEURS ET IMPRIMANTES	32 036 €	28 369 €	28 615 €	23 800
LOGICIEL	59 272 €	62 007 €	91 908 €	78 700
MATERIEL INFORMATIQUE	37 292 €	38 145 €	37 885 €	37 060
CRISE SANITAIRE				4 900
CENTRE DE VACCINATION				13 600
AUTRES DEPENSES	1 417 €	485 €	204 €	820
<b>INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES</b>	<b>47 046 €</b>	<b>53 112 €</b>	<b>51 076 €</b>	<b>61 108</b>
<b>TELEPHONIE</b>	<b>76 266 €</b>	<b>75 159 €</b>	<b>82 446 €</b>	<b>85 535</b>
ABONNEMENTS INTERNET	23 786 €	26 259 €	32 520 €	27 190
TELEPHONIE FIXE	15 841 €	9 417 €	9 755 €	13 000
TELEPHONIE MOBILE	24 738 €	26 977 €	27 451 €	30 220
CRISE SANITAIRE				960
CENTRE DE VACCINATION				4 120
AUTRES DEPENSES	11 902 €	12 506 €	12 720 €	10 030
SERVICE AUX COMMUNES				

**Ce budget connaît une augmentation liée aux coûts de licence des logiciels de plus en plus nombreux**

POLES/DIRECTIONS/SERVICES/ACTIONS	2018	2019	2020	2021
<b>DIRECTION DES FINANCES</b>	<b>19 333 770 €</b>	<b>19 531 017 €</b>	<b>20 533 658 €</b>	<b>21 805 264 €</b>
<b>PEREQUATION</b>	<b>2 806 897 €</b>	<b>2 806 897 €</b>	<b>2 806 897 €</b>	<b>3 154 156 €</b>
DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE				
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION VERSEES	2 806 897 €	2 806 897 €	2 806 897 €	2 806 897 €
REGUL ACCORD TRANSACTIONNEL MESCHERS				347 257 €
<b>OPERATIONS NON AFFECTEES</b>	<b>13 730 234 €</b>	<b>13 794 704 €</b>	<b>14 697 441 €</b>	<b>15 537 629 €</b>
FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DES RESSOURCES	13 609 909 €	13 609 909 €	13 609 909 €	13 609 909 €
CRISE SANITAIRE			801 753 €	1 516 411 €
CENTRE DE VACCINATION				41 644 €
DEPENSES IMPREVUES				
AUTRES DEPENSES	69 390 €	46 452 €	136 018 €	233 099 €
INTERETS DE LA DETTE	50 935 €	138 343 €	149 761 €	136 566 €
<b>SECURITE - SALUBRITE PUBLIQUE</b>	<b>2 796 639 €</b>	<b>2 929 417 €</b>	<b>3 029 321 €</b>	<b>3 113 479 €</b>
CONTRIBUTION SDIS	2 724 139 €	2 856 917 €	2 955 821 €	3 039 479 €
REFUGE ANIMALIER	51 000 €	51 000 €	51 000 €	51 000 €
SNSM ROYAN/LA TREMBLADE	21 500 €	21 500 €	22 500 €	23 000 €

**La baisse de 1,6 million d'euros constatée sur les attributions de compensation versées résulte de charges afférentes à la compétence GEPU.**

**Les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire n'ont pas été reconduites en 2022 (1,5 million d'euros).**

POLES/DIRECTIONS/SERVICES/ACTIONS	2018	2019	2020	2021
<b>POLE EQUIPEMENTS ET LOGISTIQUE</b>	<b>694 868 €</b>	<b>971 486 €</b>	<b>794 948 €</b>	<b>765 595 €</b>
ENTRETIEN ET GESTION DU PATRIMOINE ET DES EQUIPEMENTS	264 496 €	404 670 €	348 487 €	434 580 €
ESPACES NATURELS SENSIBLES	158 804 €	195 538 €	158 073 €	76 745 €
LOGISTIQUE	43 260 €	55 133 €	37 161 €	47 083 €
ZONES D ACTIVITES ECONOMIQUES	228 308 €	316 145 €	251 226 €	207 187 €

**Les dépenses de ce pôle sont relativement stables en 2022. Cet exercice enregistre la charge liée à la crise sanitaire (service Espaces Naturels Sensibles).**

POLES/DIRECTIONS/SERVICES/ACTIONS	2018	2019	2020	2021
<b>POLE DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE TERRITORIALE</b>	<b>231 417 €</b>	<b>254 779 €</b>	<b>279 203 €</b>	<b>368 826 €</b>
<b>DEVELOPPEMENT AGRICOLE OSTREICOLE ET RURALITE</b>	<b>122 968 €</b>	<b>90 748 €</b>	<b>76 069 €</b>	<b>63 539 €</b>
ACTIONS SCOLAIRES			325 €	5 63 €
ATELIER DE TRANSFORMATION DE PRODUITS LOCAUX				7 92 €
EVENEMENTIEL ET PROMOTION DES CIRCUITS COURTS	14 112 €	14 659 €	4 296 €	15 40 €
RESTAURATION COLLECTIVE	41 823 €	57 987 €	38 739 €	
STRUCTURATION DES FILIERES LOCALES	66 737 €	17 975 €	32 491 €	34 48 €
AUTRES DEPENSES	296 €	126 €	218 €	9 €
<b>DEVELOPPEMENT COMMERCE ARTISANAT ET INDUSTRIE</b>	<b>45 959 €</b>	<b>73 464 €</b>	<b>178 062 €</b>	<b>253 604 €</b>
AIDES ECONOMIQUES AUX ENTREPRISES		31 600 €	119 840 €	173 31 €
AIDES ECONOMIQUES EVENEMENTS				
ATELIER ARTISANAL COZES				
ATELIER ARTISANAL LES BREGAUDIÈRES				
AUTRES ACTIONS ECONOMIQUES	37 000 €	30 820 €	31 300 €	31 30 €
AUTRES EVENEMENTIELS		39 €		
CONSEIL DE DEVELOPPEMENT (ACCOMPAGNEMENT)	1 055 €	7 185 €	374 €	
CROISSANCE BLEUE				
ECONOMIE CIRCULAIRE	4 050 €			
POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE			21 045 €	
ZAE GREZAC / ROYAN 2 / MEDIS				46 80 €
AUTRES DEPENSES	3 854 €	3 820 €	5 503 €	2 18 €
<b>PLATEFORME ENTREPRENDRE</b>	<b>62 490 €</b>	<b>90 568 €</b>	<b>25 072 €</b>	<b>51 682 €</b>
PLATEFORME ENTREPRENDRE	12 394 €	13 015 €		
SITE INTERNET PLATEFORME ENTREPRENDRE		17 092 €	3 610 €	1 92 €
JOURNEE DE L'ENTREPRENEUR	50 096 €	42 951 €	4 758 €	24 61 €
AUTRE EVENEMENTIEL PARTICIPANT		12 505 €		3 24 €
AUTRES EVENEMENTIELS		4 453 €		4 20 €
MAISON DES ENTREPRISES			13 832 €	14 62 €
BATIMENT UP! FONCTIONNEMENT ET ANIMATION				
AUTRES DEPENSES		551 €	2 872 €	3 08 €

**Le poste dédié aux aides économiques enregistre une augmentation de près de 80 000 € en 2022. L'ouverture du bâtiment UP ! créé une nouvelle ligne de dépenses qui s'élèvent à 68 000 € pour l'**

POLES/DIRECTIONS/SERVICES/ACTIONS	2018	2019	2020	2021
<b>POLE AMENAGEMENT DURABLE ET MOBILITE</b>	<b>816 788 €</b>	<b>1 212 673 €</b>	<b>2 418 385 €</b>	<b>1 939 920 €</b>
<b>HABITAT LOGEMENTS</b>	<b>13 077 €</b>	<b>11 746 €</b>	<b>16 447 €</b>	<b>51 086 €</b>
ATTRIBUTIONS DEMANDES LOGEMENTS SOCIAUX (CIA PPGD)				
OBSERVATOIRE DES LOYERS				
PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG)			108 €	37 800 €
AUTRES DEPENSES	13 077 €	11 746 €	16 339 €	13 286 €
<b>TRANSPORT</b>	<b>690 670 €</b>	<b>1 089 040 €</b>	<b>2 337 002 €</b>	<b>1 747 210 €</b>
GARE INTERMODALE DE ROYAN	725 €			36 340 €
GARE INTERMODALE DE SAUJON				
PLAN DE DEPLACEMENT ADMINISTRATIF		348 €		
PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN		12 180 €	27 279 €	78 000 €
NAVETTE LIAISON ROYAN BORDEAUX		6 144 €	26 280 €	1 100 €
SUBVENTION EQUILIBRE BUDGET ANNEXE	686 039 €	1 036 149 €	2 246 872 €	1 674 630 €
AUTRES DEPENSES	3 906 €	34 219 €	36 571 €	34 350 €
<b>TERRITOIRE DURABLE</b>	<b>113 041 €</b>	<b>111 887 €</b>	<b>64 937 €</b>	<b>141 623 €</b>
ACTIONS ENERGIE		4 542 €	783 €	3 060 €
ACTIONS FONCIERES		438 €	1 051 €	1 050 €
CITERGIE	10 320 €	10 260 €		1 740 €
CONCOURS FAMILLE A ENERGIE POSITIVE	222 €			
CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE	54 €			
COOPERATIONS	10 000 €	10 000 €	23 825 €	25 220 €
ELABORATION PCAET	7 361 €	16 197 €	3 175 €	15 840 €
ENERGIES RENOUVELABLES	5 940 €			
FETE DE L ENERGIE	6 889 €			
MANIFESTATIONS - EVENEMENTIELS		17 759 €	3 616 €	13 270 €
PLAN PLAGE	23 073 €	17 996 €	9 203 €	21 720 €
SCOT	17 302 €	33 955 €	23 263 €	57 470 €
AUTRES DEPENSES	31 880 €	741 €	20 €	2 230 €

**Le budget transport enregistre une baisse significative de la subvention d'équilibre versée au budget de recettes supplémentaires sur le versement mobilité et d'un résultat reporté en section de fonc**

POLES/DIRECTIONS/SERVICES/ACTIONS	2018	2019	2020	2021
<b>POLE POLITIQUE DE LA VILLE SOLIDARITES PREVENTION SECURITE</b>	<b>3 351 424 €</b>	<b>3 477 225 €</b>	<b>3 389 085 €</b>	<b>3 458 723</b>
<b>ACTION SOCIALE</b>	<b>774 366 €</b>	<b>790 535 €</b>	<b>761 946 €</b>	<b>855 291</b>
ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000
ACCUEIL COLLECTIF DES 0/3 ANS				
ACCUEIL ET ANIMATION DES 3/11 ANS				
ACTIONS JEUNES 12/18 ANS				
ACTIONS JEUNES 12/25 ANS				
ACTIONS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE PILIER 3	177 040 €	202 040 €	177 040 €	192 040
AIDE AU FONCT. OBSERVATOIRE PILIER 1	294 726 €	285 095 €	275 000 €	275 000
APPEL A PROJET - PARENTALITE				
CARITATIF	11 100 €	11 900 €	14 700 €	17 800
DIAG. COMPETENCE SANTE			3 706 €	76 402
FICHES ACTIONS COORDINATION SANTE PREV PILIER2	186 000 €	186 000 €	186 000 €	186 000
FICHES ACTIONS PARENTALITE	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000
LOGEMENT D'URGENCE	55 500 €	55 500 €	55 500 €	55 500
PROJET FAMILLES				2 550
PROJET CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE				
<b>POLITIQUE DE LA VILLE</b>	<b>1 169 152 €</b>	<b>1 145 648 €</b>	<b>1 160 404 €</b>	<b>1 123 396</b>
APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)	82 000 €	82 000 €		110 000
CISPD	139 431 €	147 510 €	170 750 €	125 480
COMMUNICATION	360 €	1 946 €		850
CONTRAT DE VILLE	60 000 €	60 000 €	45 000 €	45 000
CONTRATS D'OBJECTIFS : INSERT. ECO. ET SOCIALES	631 500 €	604 800 €	701 950 €	576 000
MARCHES D'INSERTION	250 539 €	242 720 €	240 360 €	262 273
AUTRES DEPENSES	5 323 €	6 672 €	2 344 €	3 793
<b>RELAIS ACCUEIL PETITE ENFANCE</b>	<b>59 759 €</b>	<b>68 143 €</b>	<b>57 920 €</b>	<b>69 913</b>
COMMUNICATION	2 217 €	1 712 €	3 424 €	3 584
RELAIS APE CHARGES COMMUNES	39 692 €	35 002 €	30 756 €	40 470
RELAIS APE SECTEUR NORD	3 427 €	5 834 €	5 613 €	6 838
RELAIS APE SECTEUR EST	2 575 €	12 891 €	5 920 €	5 683
RELAIS APE SECTEUR OUEST	5 355 €	6 376 €	6 619 €	6 163
RELAIS APE SECTEUR SUD	6 494 €	6 328 €	5 588 €	7 175

**Les dépenses inscrites sur ces trois services du pôle politique de la ville sont relativement constantes**

POLES/DIRECTIONS/SERVICES/ACTIONS	2018	2019	2020	2021
<b>GENS DU VOYAGE</b>	<b>226 723 €</b>	<b>256 955 €</b>	<b>312 001 €</b>	<b>309 425</b>
AIRE D'ACCUEIL DE ROYAN				10 000
AIRE D'ACCUEIL DE SAUJON	43 464 €	30 924 €	34 018 €	45 930
AIRE D'ACCUEIL DE ST GEORGES	45 665 €	53 313 €	44 012 €	43 860
AIRE DE PASSAGE DE SAUJON	2 700 €	1 760 €	8 250 €	8 250
AIRE DE PASSAGE DE ST SULPICE	9 171 €	13 867 €	11 388 €	19 640
GRANDS RASSEMBLEMENTS	101 698 €	128 848 €	180 793 €	152 410
TERRAINS FAMILIAUX	3 164 €	5 000 €	5 000 €	5 000
AUTRES DEPENSES	20 860 €	23 241 €	28 540 €	24 300
<b>SECURITE DES ZONES DE BAINADE</b>	<b>1 121 423 €</b>	<b>1 215 945 €</b>	<b>1 096 814 €</b>	<b>1 100 698</b>
CHARGES DE PERSONNEL ET DE SURVEILLANCE	131 684 €	160 323 €	174 195 €	98 050
VACATAIRES SURVEILLANCE DES PLAGES	674 479 €	722 437 €	599 629 €	672 090
AUTRES DEPENSES	315 260 €	333 185 €	322 990 €	330 550

**Le budget afférent à l'armement des postes de secours enregistre une augmentation de près de 10% de la rémunération des secouristes affectés aux postes de secours.**

POLES/DIRECTIONS/SERVICES/ACTIONS	2018	2019	2020	2021
<b>POLE CYCLE DE L'EAU ET ENVIRONNEMENT</b>	<b>109 295 €</b>	<b>77 492 €</b>	<b>95 962 €</b>	<b>101 023</b>
<b>ENVIRONNEMENT TERRESTRE ET MARITIME</b>	<b>109 295 €</b>	<b>77 492 €</b>	<b>95 962 €</b>	<b>101 023</b>
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREV. INONDATION	37 485 €			
NATURA 2000 "PRESQU'ILE D'ARVERT"	1 264 €	2 167 €	603 €	3 440
NATURA 2000 SITE 36 MARAIS ET FALAISES DES COTEAUX	742 €	5 601 €	1 354 €	7 300
PARTICIPATION SYNDICATS MIXTES	66 440 €	66 440 €	89 224 €	85 700
AUTRES DEPENSES	3 364 €	3 285 €	4 781 €	4 560
<b>GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES</b>				

**En matière de Gestion des Eaux Pluviales urbaines, le budget principal reverse au budget des communes transférées par les communes.**

POLES/DIRECTIONS/SERVICES/ACTIONS	2018	2019	2020	2021
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>2 334 821 €</b>	<b>4 463 026 €</b>	<b>3 004 898 €</b>	<b>4 386 918 €</b>
CESSIONS IMMOBILISATIONS	5 020 €	2 021 009 €	397 163 €	1 639 320 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	2 329 800 €	2 442 017 €	2 607 735 €	2 747 590 €
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
<b>Total général</b>	<b>38 781 105 €</b>	<b>43 540 635 €</b>	<b>43 136 465 €</b>	<b>47 083 825 €</b>

Les opérations d'ordre ne concernent que les dotations aux amortissements sur cet exercice 2024 stable.

Globalement, les dépenses de fonctionnement connaissent une diminution de près de 400 000 €

## BUDGET PRINCIPAL – DEPENSES D'EQUIPEMENT 2022

OPERATIONS	EXERCICE 2022			Taux de réalisation	
	PREVISIONS	REALISATIONS	REPORTS	Sans reports	Avec reports
	FONDS DE CONCOURS 2018	87 522 €		87 522 €	
FONDS DE CONCOURS 2019	217 194 €	162 972 €	54 222 €	75,04%	100,00%
FONDS DE CONCOURS 2020	384 780 €	266 440 €	105 000 €	69,24%	96,53%
FONDS DE CONCOURS 2021	1 079 143 €	363 813 €	701 268 €	33,71%	98,70%
FONDS DE CONCOURS 2022	1 100 000 €	172 963 €	913 807 €	15,72%	98,80%
MOBILIER, MATERIEL ADMINISTRATIFS	124 356 €	88 738 €	5 387 €	71,36%	75,69%
MATERIEL SIGNALIQUES	5 369 €	2 673 €		49,79%	49,79%
LOGISTIQUE	142 694 €	22 972 €	19 370 €	16,10%	29,67%
CENTRE DE VACCINATION	3 016 €	3 016 €		100,00%	100,00%
INFORMATIQUE	332 238 €	170 498 €	116 457 €	51,32%	86,37%
TELEPHONIE	70 760 €	51 526 €	12 396 €	72,82%	90,34%
ACQ.MATERIEL ET LOGICIEL POUR LE S.I.G.	13 500 €	983 €	12 000 €	7,28%	96,17%
PORT DE LA TREMBLADE	1 419 985 €	1 012 510 €	71 492 €	71,30%	76,34%
NAUTISME	58 500 €	22 087 €	3 107 €	37,75%	43,07%
INVESTISSEMENT PEDESTRE	9 000 €	2 112 €	4 424 €	23,47%	72,63%
COURSE D'ORIENTATION	5 509 €	5 494 €		99,72%	99,72%
CIRCUITS DE RANDONNEES	37 909 €	10 613 €	17 022 €	28,00%	72,90%
ACTIONS FONCIERES	2 250 000 €	1 540 595 €	65 000 €	68,47%	71,36%
AIDE A L ACCESSION AUX PARTICULIERS	50 000 €				
AIDE A LA REHABILITATION	28 500 €	28 000 €		98,25%	98,25%
LOGEMENTS SOCIAUX	2 157 800 €	778 000 €	298 900 €	36,06%	49,91%
LOGEMENTS SOCIAUX PG2021-2026	1 823 300 €	553 200 €		30,34%	30,34%
LOGEMENT DES JEUNES	10 000 €		6 650 €		66,50%
PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG)	224 160 €				
PLAN LOCAL HABITAT	150 000 €	864 €	99 090 €	0,58%	66,64%
PARC LOGEMENT	500 000 €				
ESPACE INFO ENERGIE	112 136 €	53 848 €	18 733 €	48,02%	64,73%

OPERATIONS	EXERCICE 2022			Taux de réalisation	
	PREVISIONS	REALISATIONS	REPORTS	Sans reports	Avec reports
GARE INTERMODALE DE ROYAN	43 398 €		32 721 €		75,40%
GARE INTERMODALE DE SAUJON	916 821 €	833 066 €	8 675 €	90,86%	91,81%
SCHEMA CYCLABLE	1 470 324 €	985 131 €	356 320 €	67,00%	91,24%
PLAN PLAGE TERRITORIAL - SIGNALIQUÉ -	20 000 €				
AIDES ECONOMIQUES AUX ENTREPRISES	150 000 €				
ESPACE TEST AGRICOLE - ETA	159 798 €	62 644 €	49 037 €	39,20%	69,89%
RELAIS ACCUEIL SAUJON	325 000 €				
AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE ST GEORGES DE DIDONN	3 621 €	1 109 €	647 €	30,62%	48,49%
AIRE DE PASSAGE DE SAINT SULPICE	36 057 €		1 057 €		2,93%
GENS DU VOYAGE - AIRE ACCUEIL DE SAUJON	172 000 €		12 409 €		7,21%
AIRES DE PASSAGE ET GRANDS RASSEMBLEMENTS	400 689 €	176 090 €	57 946 €	43,95%	58,41%
SURVEILLANCE ZONES DE Baignade	227 094 €	111 203 €	104 089 €	48,97%	94,80%
ZAE	981 553 €	220 631 €	227 099 €	22,48%	45,61%
HOTEL D'ENTREPRISES	414 384 €	2 841 €	33 603 €	0,69%	8,79%
POTEAUX INCENDIE	108 503 €	11 039 €	16 910 €	10,17%	25,76%
DEFENSES INCENDIES	169 054 €	49 715 €	41 903 €	29,41%	54,19%
ETUDE CONSTRUCTION NOUVELLES GENDARMERIES	16 000 €	158 €		0,99%	0,99%
GENDARMERIE DE COZES	100 000 €				
ESPACES NATURELS SENSIBLES	9 698 €	5 612 €	3 704 €	57,87%	96,06%
CONVENTION ONF	60 000 €	60 000 €		100,00%	100,00%

OPERATIONS	EXERCICE 2022			Taux de réalisation	
	PREVISIONS	REALISATIONS	REPORTS	Sans reports	Avec reports
SIEGE DE LA CARA	1 627 633 €	3 303 €	877 633 €	0,20%	54,12%
STATIONNMENT SIEGE	1 380 000 €				
CREATION NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE	56 300 €		6 300 €		11,19%
PISCINE TERRITOIRE	500 000 €	13 479 €	11 904 €	2,70%	5,08%
OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE	1 266 515 €	503 414 €	274 325 €	39,75%	61,41%
BUREAUX DE LA CARA	51 570 €	10 207 €	18 453 €	19,79%	55,57%
BATIMENT ANNEXE DE LA CARA	16 896 €	13 896 €		82,24%	82,24%
CENTRE TECHNIQUE ST SULPICE	3 000 €				
LOGEMENTS SOCIAL ET SAISONNIER	5 000 €				
MAISON DES DOUANES	48 866 €	6 256 €		12,80%	12,80%
MISSION LOCALE	7 287 €	7 287 €		100,00%	100,00%
BATIMENT UP	45 275 €	10 108 €	28 774 €	22,33%	85,88%
ATELIER RELAIS DE LA TREMBLADE	473 €	473 €		100,00%	100,00%
ATELIER RELAIS DE COZES	3 500 €				
BATIMENT RUE DES CORMORANS	5 311 €		5 311 €		100,00%
MAISON FORESTIERE NEGREVAUX	10 000 €				
GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES	194 126 €	150 057 €	32 439 €	77,30%	94,01%
<b>Total général</b>	<b>23 403 116 €</b>	<b>8 551 637 €</b>	<b>4 813 104 €</b>	<b>36,54%</b>	<b>57,11%</b>

**84 % des dépenses d'investissement réalisées reposent sur :**

- les acquisitions foncières (terrains SNCF rue de l'électricité) pour 1,5 million d'euros,
- les aides à la production de logements sociaux pour 1,3 million d'euros,
- les travaux d'extension du port chenal de la Tremblade pour 1 million d'euros,
- la réalisation du schéma cyclable pour 985 000 €,
- le versement des fonds de concours pour 966 000 €,
- l'aménagement de la gare intermodale de Saujon pour 833 000 €,
- la réhabilitation du BIT de Royan pour 503 000 €.

**BUDGET PRINCIPAL**  
**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022**  
**RAPPORT DE PRESENTATION**

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
CHAPITRES	PREVU	REALISE	CHAPITRES
011-Charges à caractère général	7 201 647,22 €	5 021 974,66 €	013-Atténuations de charges
012-Charges de personnel et frais assimilés	8 721 780,00 €	8 128 106,74 €	70-Ventes de produits fabriqués, prestations
014-Atténuations de produits	15 091 250,10 €	15 075 321,03 €	731-Produits issus de la fiscalité
65-Autres charges de gestion courante	18 984 774,07 €	15 789 749,87 €	73-Produits issus de la fiscalité
66-Charges financières	145 664,88 €	142 559,85 €	74-Subventions d'exploitation
67-Charges exceptionnelles	10 000,00 €	9 364,84 €	75-Autres produits de gestion courante
68-Dotations aux provisions et aux dépréciations	10 450,00 €	8 189,45 €	76-Produits financiers
022-Dépenses imprévues			77-Produits exceptionnels
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>50 165 566,27 €</b>	<b>44 175 266,44 €</b>	<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>
023-Virement à la section d'investissement	10 220 045,88 €		78-Reprises sur provisions et dépréciations
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 938 955,00 €	2 478 098,71 €	042-Opérations d'ordre de transfert entre sec
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>13 159 000,88 €</b>	<b>2 478 098,71 €</b>	<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>63 324 567,15 €</b>	<b>46 653 365,15 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>

002 - RESULTAT REPORTE

Restes à réaliser de l'exercice 2022

1 373 842,88 €

Restes à réaliser de l'exercice 2022

**BUDGET PRINCIPAL**  
**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022**  
**RAPPORT DE PRESENTATION**

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRES</b>	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>	<b>CHAPITRES</b>
Opérations d'équipement	23 403 116,34 €	8 551 637,31 €	024-Cessions actifs
10-Dotations, fonds divers et réserves			10-Dotations, fonds divers et réserves
16-Emprunts et dettes assimilées	954 040,00 €	897 987,63 €	13-Subventions d'investissement
20-Immobilisations incorporelles	923 000,00 €		16-Emprunts et dettes assimilées
26-Participations et créances rattachées à des participat	313 380,00 €	156 690,00 €	204-Subventions d'équipement
27-Autres immobilisations financières	2 215 473,24 €	4 385,00 €	20-Immobilisations incorporelles
45-Opérations pour le compte de tiers	1 077 600,00 €	927 994,58 €	23-Immobilisations en cours
020-Dépenses imprévues			27-Autres immobilisations financières
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>28 886 609,58 €</b>	<b>10 538 694,52 €</b>	<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	107 810,00 €	91 784,00 €	021-Virement de la section d'exploitation
041-Opérations patrimoniales	2 403 497,60 €	407 228,71 €	040-Opérations d'ordre de transfert entre sec
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>2 511 307,60 €</b>	<b>499 012,71 €</b>	<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>31 397 917,18 €</b>	<b>11 037 707,23 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEME</b>

001 - RESULTAT REPORTE

001 - RESULTAT REPORTE

Restes à réaliser de l'exercice 2022

4 969 794,20 €

Restes à réaliser de l'exercice 2022

**BUDGET PRINCIPAL**  
**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022**  
**RESULTATS**

	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			RESULTATS		
	RECETTES REALISEES	DEPENSES REALISEES	RESULTATS EXERCICE	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES	DEPENSES TOTALES
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)
<b>INVESTISSEMENT</b>	7 809 795,81 €	11 037 707,23 €	-3 227 911,42 €	4 226 568,50 €	998 657,08 €	4 998 657,08 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	53 053 702,37 €	46 653 365,15 €	6 400 337,22 €	11 405 353,13 €	17 805 690,35 €	13 805 690,35 €
<b>TOTAUX</b>	<b>60 863 498,18 €</b>	<b>57 691 072,38 €</b>	<b>3 172 425,80 €</b>	<b>15 631 921,63 €</b>	<b>18 804 347,43 €</b>	<b>6 381 617,43 €</b>

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - EVOLUTION DES SOLDES DE GESTION**

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
013-Atténuations de charges	9 522 €		48 666 €	4 761 €	938 €		1 909 €
70-Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	7 404 167 €	6 730 549 €	6 670 254 €	5 324 914 €	7 908 425 €	7 422 008 €	5 492 797 €
74-Subventions d'exploitation	407 869 €	410 347 €	413 056 €	170 726 €	364 964 €	303 960 €	257 774 €
75-Autres produits de gestion courante				1 €	4 €	6 003 €	255 €
77-Produits exceptionnels	4 500 €	1 812 €	43 351 €	535 €	3 688 €	921 €	76 228 €
<b>TOTAL (RRF)</b>	<b>7 826 058 €</b>	<b>7 142 708 €</b>	<b>7 175 327 €</b>	<b>5 500 937 €</b>	<b>8 278 017 €</b>	<b>7 732 892 €</b>	<b>5 828 963 €</b>

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors charges intérêts de la dette)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
011-Charges à caractère général	418 624 €	426 306 €	447 416 €	451 232 €	440 300 €	473 471 €	419 904 €
012-Charges de personnel et frais assimilés	368 897 €	381 446 €	384 897 €	345 256 €	388 571 €	369 375 €	397 394 €
65-Autres charges de gestion courante	38 838 €	2 520 €		51 €	3 €	2 001 €	12 146 €
67-Charges exceptionnelles	18 513 €	3 964 €	52 726 €	3 915 €	2 169 €	44 452 €	3 001 €
68-Dotations aux provisions et aux dépréciations						18 063 €	652 €
<b>TOTAL (DRF)</b>	<b>844 872 €</b>	<b>814 236 €</b>	<b>885 040 €</b>	<b>800 454 €</b>	<b>831 043 €</b>	<b>907 362 €</b>	<b>833 096 €</b>

<b>EPARGNE DE GESTION (EG = RRF - DRF)</b>	<b>6 981 186 €</b>	<b>6 328 473 €</b>	<b>6 290 287 €</b>	<b>4 700 483 €</b>	<b>7 446 975 €</b>	<b>6 825 530 €</b>	<b>4 995 867 €</b>
--	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

<b>CHARGES INTERETS DE LA DETTES (INT)</b>	<b>37 202 €</b>	<b>26 957 €</b>	<b>16 298 €</b>	<b>5 238 €</b>	<b>686 €</b>	<b>169 €</b>	
--	-----------------	-----------------	-----------------	----------------	--------------	--------------	--

<b>EPARGNE BRUTE (EB = EG - INT)</b>	<b>6 943 984 €</b>	<b>6 301 515 €</b>	<b>6 273 989 €</b>	<b>4 695 245 €</b>	<b>7 446 289 €</b>	<b>6 825 361 €</b>	<b>4 995 867 €</b>
--------------------------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

<b>REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE (CD)</b>	<b>354 719 €</b>	<b>287 247 €</b>	<b>338 866 €</b>	<b>308 270 €</b>	<b>119 206 €</b>	<b>15 445 €</b>	<b>11 404 €</b>
---	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	-----------------	-----------------

<b>EPARGNE NETTE (EN = EB - CD)</b>	<b>6 589 264 €</b>	<b>6 014 268 €</b>	<b>5 935 123 €</b>	<b>4 386 975 €</b>	<b>7 327 084 €</b>	<b>6 809 916 €</b>	<b>4 984 463 €</b>
-------------------------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 221 681 €	3 514 852 €	4 508 266 €	3 980 630 €	2 043 796 €	3 375 199 €	5 914 812 €
---------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT	981 664 €	796 101 €	704 387 €	720 238 €	113 485 €	16 798 €	382 309 €
---------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	----------	-----------

<b>DEFICIT/EXCEDENT INVESTISSEMENT (D/E I)</b>	<b>-2 240 017 €</b>	<b>-2 718 751 €</b>	<b>-3 803 879 €</b>	<b>-3 260 392 €</b>	<b>-1 930 311 €</b>	<b>-3 358 401 €</b>	<b>-5 532 503 €</b>
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

<b>FONDS DE ROULEMENT EXERCICE PRECEDENT (FR N-1)</b>	<b>26 043 732 €</b>	<b>30 392 979 €</b>	<b>33 688 497 €</b>	<b>35 819 741 €</b>	<b>36 917 474 €</b>	<b>42 314 247 €</b>	<b>45 765 762 €</b>
---	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

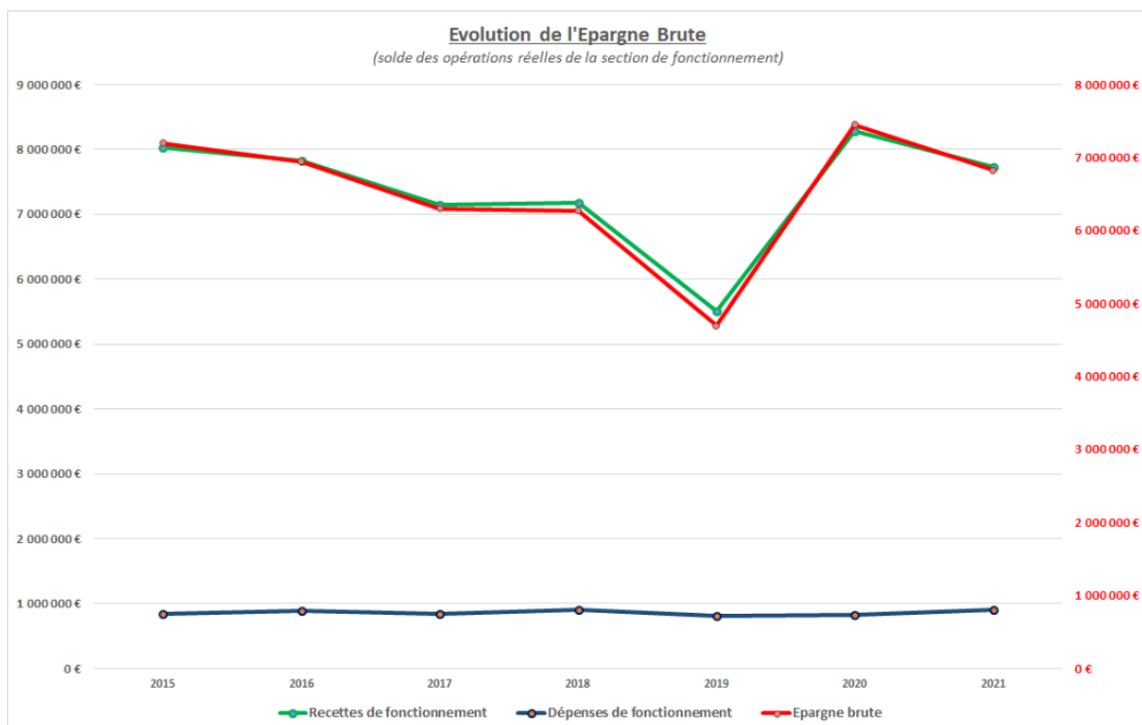
<b>NOUVEL EMPRUNT (NEMP)</b>							
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--

<b>FONDS DE ROULEMENT EXERCICE (FR N = EN + D/E I + FR N-1 + NEMP)</b>	<b>30 392 979 €</b>	<b>33 688 497 €</b>	<b>35 819 741 €</b>	<b>36 946 324 €</b>	<b>42 314 247 €</b>	<b>45 765 762 €</b>	<b>45 217 723 €</b>
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

<b>Capital Restant Dû au 31/12 (CRD)</b>	<b>1 037 000 €</b>	<b>812 000 €</b>	<b>514 000 €</b>	<b>206 000 €</b>	<b>87 000 €</b>	<b>71 000 €</b>	<b>60 000 €</b>
--	--------------------	------------------	------------------	------------------	-----------------	-----------------	-----------------

<b>CAPACITE DE DESENETTEMENT (CRD / EB) - en années</b>	<b>0,15</b>	<b>0,13</b>	<b>0,08</b>	<b>0,04</b>	<b>0,01</b>	<b>0,01</b>	<b>0,01</b>
---	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

<b>Taux d'épargne brute (EB / RRF)</b>	<b>88,7%</b>	<b>88,2%</b>	<b>87,4%</b>	<b>85,4%</b>	<b>90,0%</b>	<b>88,3%</b>	<b>85,7%</b>
--	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------



Les recettes réelles de fonctionnement enregistrent une baisse de près de 2 millions d'euros qui résulte d'une part de la volonté des élus de diminuer le produit de la redevance assainissement collectif de 1 million d'euros et, d'autre part, des délais de gestion de la facturation du délégataire qui subit des problèmes internes de réorganisation des services suite à la création d'antennes de gestion dédiées au territoire.

Les dépenses étant relativement stables, le niveau des épargnes baisse donc à due concurrence et atteint 4,9 millions d'euros en 2022 contre 6,8 millions en 2021.

L'excédent de recettes sert principalement sur ce budget à couvrir les dotations aux amortissements, opérations d'ordre, qui ne figurent pas dans l'analyse financière dont le montant avoisine en 2022 plus de 4,3 millions d'euros.

Les dépenses d'investissement augmentent de 2,9 millions d'euros en 2022 et deviennent supérieures au montant des amortissements réalisés sur le même exercice. Le financement des dépenses réalisées en 2022 se fait donc par ponction du fonds de roulement qui enregistre une baisse de près de 500 000 €.

## BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT – CFU 2024

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2017	2018	2019	2020	2021
REDEVANCES ASSAINISSEMENT COLLECTIF	6 077 430 €	6 064 994 €	4 688 469 €	7 485 172 €	6 761 672 €
REDEVANCES SPANC	36 119 €	21 260 €	26 360 €	31 252 €	23 336 €
PRE/PFAC	617 000 €	584 000 €	610 085 €	392 000 €	637 000 €
PRIME PERFORMANCE EPURATOIRE	377 031 €	388 305 €	148 999 €	358 884 €	298 101 €
AUTRES RECETTES	35 128 €	116 768 €	27 024 €	10 709 €	12 783 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>7 142 708 €</b>	<b>7 175 327 €</b>	<b>5 500 937 €</b>	<b>8 278 017 €</b>	<b>7 732 892 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>395 465 €</b>	<b>405 674 €</b>	<b>410 535 €</b>	<b>1 125 757 €</b>	<b>625 049 €</b>
<b>Total général</b>	<b>7 538 173 €</b>	<b>7 581 001 €</b>	<b>5 911 472 €</b>	<b>9 403 775 €</b>	<b>8 357 941 €</b>
<i>Pour mémoire Résultat reporté</i>	<i>1 174 793 €</i>	<i>1 031 406 €</i>	<i>716 645 €</i>	<i>683 646 €</i>	<i>1 024 332 €</i>

## BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT – CFU 2024

	2017	2018	2019	2020	2021
011-Charges à caractère général	426 306 €	447 416 €	451 232 €	440 300 €	473 471 €
012-Charges de personnel et frais assimilés	381 446 €	384 897 €	345 256 €	388 571 €	369 375 €
65-Autres charges de gestion courante	2 520 €		51 €	3 €	2 001 €
66-Charges financières	26 957 €	16 298 €	5 238 €	686 €	169 €
67-Charges exceptionnelles	3 964 €	52 726 €	3 915 €	2 169 €	44 452 €
68-Dotations aux provisions et aux dépréciations					18 063 €
022-Dépenses imprévues					
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>841 193 €</b>	<b>901 338 €</b>	<b>805 691 €</b>	<b>831 728 €</b>	<b>907 531 €</b>
<b>042-Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>4 340 368 €</b>	<b>4 494 424 €</b>	<b>4 638 779 €</b>	<b>4 731 361 €</b>	<b>4 053 193 €</b>
<b>023-Virement à la section d'investissement</b>					
<b>Total général</b>	<b>5 181 561 €</b>	<b>5 395 762 €</b>	<b>5 444 470 €</b>	<b>5 563 089 €</b>	<b>4 960 723 €</b>

## CFU 2022 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT

OPERATIONS	EXERCICE 2022			Taux de réalisation	
	PREVISIONS	REALISATIONS	REPORTS	Sans reports	Avec reports
	ACQUISITION DE MATERIEL	40 000 €	25 235 €		63,09%
ACQUISITION DE TERRAINS	150 000 €		625 €		0,42%
CANA. REFOUL. EN AMIANTE CIMENT 2019 ET 2022	5 340 000 €				
COLLECTE ARCES 2020 ET 2021	1 875 064 €	18 067 €	33 242 €	0,96%	2,74%
COLLECTE ARVERT 2020	160 185 €	98 011 €	4 699 €	61,19%	64,12%
COLLECTE BREUILLET 2018	287 €	102 €		35,54%	35,54%
COLLECTE BREUILLET 2020 ET 2021	224 613 €	127 310 €	76 771 €	56,68%	90,86%
COLLECTE BREUILLET 2022	221 620 €	6 000 €	95 834 €	2,71%	45,95%
COLLECTE CORME ECLUSE 2017	33 677 €		23 677 €		70,31%
COLLECTE COZES 2009	1 054 €		1 054 €		100,00%
COLLECTE COZES 2020	49 852 €		7 072 €		14,19%
COLLECTE ETAULES 2015	1 320 €		1 320 €		100,00%
COLLECTE ETAULES 2022	91 580 €	49 606 €	6 282 €	54,17%	61,03%
COLLECTE FLOIRAC 2021 ET 2022-BOURG DE ST ROMAIN/G	1 062 668 €	2 000 €	34 548 €	0,19%	3,44%
COLLECTE GREZAC 2021 - LES PIECES DU BOURG	108 313 €	76 064 €	3 772 €	70,23%	73,71%
COLLECTE LE CHAY 2018	108 €	21 €	108 €	19,02%	119,02%
COLLECTE L'EGUILLE SUR SEUDRE 2020	46 468 €	36 457 €	12 €	78,45%	78,48%
COLLECTE LES MATHES 2015 - 2016	6 326 €		6 326 €		100,00%
COLLECTE LES MATHES 2018	1 731 €	53 €	1 531 €	3,08%	91,52%
COLLECTE LES MATHES 2019	10 725 €				
COLLECTE LES MATHES 2022	350 400 €	4 640 €	11 845 €	1,32%	4,70%
COLLECTE MEDIS - 2017	8 227 €		7 227 €		87,84%
COLLECTE MEDIS 2020	599 370 €	355 734 €	156 969 €	59,35%	85,54%
COLLECTE MEDIS 2021 - ROUTE DE CHEZ DIAZ	61 403 €	44 424 €	371 €	72,35%	72,95%
COLLECTE MESCHERS SUR GIRONDE 2020	843 910 €	9 753 €	12 297 €	1,16%	2,61%
COLLECTE MORTAGNE SUR GIRONDE 2020	30 627 €	20 633 €		67,37%	67,37%
COLLECTE ROYAN 2015	4 831 €		4 831 €		100,00%
COLLECTE ROYAN 2022	35 400 €	1 180 €		3,33%	3,33%

OPERATIONS	EXERCICE 2022			Taux de réalisation	
	PREVISIONS	REALISATIONS	REPORTS	Sans reports	Avec reports
COLLECTE SABLONCEAUX - 2017	40 737 €	5 172 €	6 026 €	12,70%	27,49%
COLLECTE SAINT AUGUSTIN 2020	26 684 €	16 596 €		62,19%	62,19%
COLLECTE SAINT ROMAIN DE BENET 2020	1 480 600 €	13 527 €	186 694 €	0,91%	13,52%
COLLECTE SAUJON 2020	25 083 €	12 096 €	3 416 €	48,22%	61,84%
COLLECTE SEMUSSAC 2022	93 990 €	3 175 €	84 974 €	3,38%	93,79%
COLLECTE VAUX SUR MER 2016	56 822 €		36 822 €		64,80%
COLLECTE VAUX SUR MER 2020	200 535 €	176 954 €	5 130 €	88,24%	90,80%
DIAGNOSTIC PERMANENT	28 838 €		3 838 €		13,31%
ETUDE DIAGNOSTIQUE BARZAN,EPARGNES,TALMONT	97 460 €	11 695 €	35 765 €	12,00%	48,70%
ETUDE DIAGNOSTIQUE ROYAN CHAMP DE FOIRE	166 910 €	9 216 €	107 694 €	5,52%	70,04%
ETUDE INSPECTION REGARDS	230 000 €				
ETUDE RESEAUX LES MATHES/ETAULES 2018	120 000 €				
ETUDES	88 095 €	11 315 €	26 960 €	12,84%	43,45%
ETUDES COZES DIAGNOSTIC RESEAUX 2018	20 935 €		20 935 €		100,00%
ETUDES DE DIAGNOSTIC RESEAUX 2019	73 877 €		53 877 €		72,93%
ETUDES L'EGUILLE S SEUDRE DIAGNOSTIC RESEAUX 2018	570 €		570 €		100,00%
ETUDES MORTAGNE S GIRONDE DIAGNOSTIC RESEAUX 2018	9 603 €		9 603 €		100,00%
ETUDES SAUJON 2020	108 438 €	29 988 €	36 606 €	27,65%	61,41%
ETUDE DIAGNOSTIQUE LA TREMBLADE 2022	66 400 €				
ETUDE DIAGNOSTIQUE PETITES COLLECTIVITES	72 100 €				
ETUDE DIAGNOSTIQUE LES MATHES 2022	56 600 €				
IRRIGATION GOLF	1 200 000 €	720 €	75 100 €	0,06%	6,32%
REHABILITATION ARVERT 2022	180 000 €	2 700 €	6 003 €	1,50%	4,84%
REHABILITATION - TEST A LA FUMEE- INSPECTION TELE	11 227 €		11 227 €		100,00%
REHABILITATION BREUILLET 2018	9 611 €		9 611 €		100,00%
REHABILITATION BREUILLET 2020	69 000 €				
REHABILITATION CHAILLEVETTE 2019	10 000 €				
REHABILITATION COZES 2019	1 345 €				
REHAB COZES 2021 - RTE BORDEAUX, JARDIN PUBLIC	1 073 220 €	132 597 €	712 414 €	12,36%	78,74%
REHABILITATION LA TREMBLADE 2015	4 667 €		4 667 €		100,00%
REHABILITATION LA TREMBLADE 2016	200 302 €				
REHABILITATION LA TREMBLADE 2018	1 744 688 €	796 830 €	945 504 €	45,67%	99,87%
REHAB LA TREMBLADE 2021 - RUES FORAN,LAVOIR....	658 807 €	28 902 €	173 448 €	4,39%	30,71%

OPERATIONS	EXERCICE 2022			Taux de réalisation	
	PREVISIONS	REALISATIONS	REPORTS	Sans reports	Avec reports
REHABILITATION L'EGUILLE 2019	5 151 €	3 992 €		77,50%	77,50%
REHAB L'EGUILLE 2021 - RUE ECLUSE ET PORT	292 873 €	230 648 €	14 685 €	78,75%	83,77%
REHABILITATION L'EGUILLE SUR SEUDRE 2018	81 063 €		80 063 €		98,77%
REHABILITATION LES MATHES 2018	20 281 €	5 272 €	14 009 €	25,99%	95,07%
REHABILITATION LES MATHES 2022	177 000 €	6 297 €	113 316 €	3,56%	67,58%
REHAB MEDIS 2021 - RUE DE LA MOTTE	489 725 €	248 393 €	97 559 €	50,72%	70,64%
REHABILITATION MESCHERS 2014	23 000 €				
REHAB MESCHERS 2021 - RUES MOULIN, MURIERS	1 177 935 €	417 692 €	116 111 €	35,46%	45,32%
REHAB MORNAC 2021 - QUAI ESTUAIRE,FALAISE,MOUETTES	102 420 €	42 526 €	6 561 €	41,52%	47,93%
REHAB MORNAC 2021 ET 2022- RUE DU PORT	708 129 €	12 955 €	573 365 €	1,83%	82,80%
REHABILITATION ROYAN - 2017	443 656 €		3 656 €		0,82%
REHABILITATION ROYAN 2009	457 €				
REHABILITATION ROYAN 2015 - 2016	169 656 €	4 614 €	165 043 €	2,72%	100,00%
REHABILITATION ROYAN 2018	580 898 €	7 583 €	436 585 €	1,31%	76,46%
REHAB ROYAN 2021 - BLD LA MARNE, GDE CONCHE	1 280 033 €	141 303 €	874 450 €	11,04%	79,35%
REHABILITATION ROYAN 2019	322 895 €	26 051 €	11 120 €	8,07%	11,51%
REHABILITATION ROYAN 2022	1 685 250 €	19 021 €	73 217 €	1,13%	5,47%
REHABILITATION SAINT AUGUSTIN 2019	1 000 000 €				
REHABILITATION ST AUGUSTIN 2022	224 000 €				
REHABILITATION SAINT GEORGES DE DIDONNE 2014-2016	159 714 €		6 641 €		4,16%
REHABILITATION SAINT GEORGES DE DIDONNE 2015	505 €		505 €		100,00%
REHABILITATION SAINT GEORGES DE DIDONNE 2016	22 464 €	6 139 €	7 925 €	27,33%	62,61%
REHABILITATION SAINT GEORGES DE DIDONNE 2018	16 828 €		13 616 €		80,91%
REHABILITATION SAINT GEORGES DE DIDONNE 2019	11 628 €	1 696 €		14,58%	14,58%
REHABILITATION ST GEORGES DE DIDONNE 2022	1 000 000 €	90 €	43 200 €	0,01%	4,33%
REHABILITATION SAINT PALAIS SUR MER - 2017	6 688 €		1 688 €		25,24%
REHABILITATION SAINT PALAIS SUR MER 2018	1 127 871 €	554 869 €	445 677 €	49,20%	88,71%
REHABILITATION ST PALAIS 2022	1 028 800 €	6 539 €	43 490 €	0,64%	4,86%
REHABILITATION SAINT SULPICE DE ROYAN - 2017	5 740 €		5 740 €		100,00%
REHABILITATION ST SULPICE DE ROYAN 2022	500 000 €	13 988 €	11 201 €	2,80%	5,04%
REHABILITATION SAUJON - 2017	9 034 €		9 034 €		100,00%
REHABILITATION SAUJON 2018	758 806 €	6 707 €	649 691 €	0,88%	86,50%
REHABILITATION SAUJON 2019	182 768 €	60 018 €	720 €	32,84%	33,23%
REHABILITATION SAUJON 2020	622 669 €	25 435 €	445 524 €	4,08%	75,64%
REHAB SAUJON 2021 - RUE ET IMPASSE DU CANAL	250 294 €	2 905 €	9 904 €	1,16%	5,12%
REHABILITATION SAUJON 2022	350 000 €		11 610 €		3,32%
REHABILITATION SEMUSSAC 2020	449 844 €	139 578 €	121 553 €	31,03%	58,05%

OPERATIONS	EXERCICE 2022			Taux de réalisation	
	PREVISIONS	REALISATIONS	REPORTS	Sans reports	Avec reports
REHABILITATION VAUX SUR MER 2018	6 272 €		1 872 €		29,84%
REHABILITATION VAUX SUR MER 2020	2 048 €	1 048 €		51,18%	51,18%
REHABILITATION VAUX SUR MER 2022	1 089 000 €	9 595 €	53 001 €	0,88%	5,75%
REHAB VAUX SUR MER 2021 - AV PASTEUR	212 504 €	5 774 €	152 496 €	2,72%	74,48%
STATION DE LAGUNAGE COZES 2019	195 948 €	147 188 €	26 569 €	75,12%	88,68%
STATION D'EPURATION DE LA TREMBLADE	628 320 €	8 320 €	6 550 €	1,32%	2,37%
STATION D'EPURATION DE SAINT PALAIS SUR MER	1 841 329 €	20 541 €	1 649 583 €	1,12%	90,70%
STATION D'EPURATION DE ST GEORGES DE DIDONNE	2 225 479 €	757 346 €	757 965 €	34,03%	68,09%
STATION D'EPURATION DES MATHES	504 €		504 €		100,00%
STATIONS D'EPURATIONS	207 190 €	5 120 €	2 070 €	2,47%	3,47%
LAGUNES	400 000 €	254 €	9 406 €	0,06%	2,42%
STOCKAGE DES BOUES	400 000 €				
AMENAGEMENT AIRE DE STOCKAGE	7 914 €		7 914 €		100,00%
VALORISATION AGRICOLE DES BOUES	115 701 €	17 053 €	18 648 €	14,74%	30,86%
ASSAINISSEMENT DIVERS	1 476 320 €	642 649 €	595 712 €	43,53%	83,88%
TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT	6 207 606 €				
<b>Total général</b>	<b>49 891 107 €</b>	<b>5 725 968 €</b>	<b>10 737 039 €</b>	<b>11,48%</b>	<b>33,00%</b>

## BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

### COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

#### RAPPORT DE PRESENTATION

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRES</b>	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>	<b>CHAPITRES</b>
011-Charges à caractère général	827 539,36 €	419 903,71 €	013-Atténuations de charges
012-Charges de personnel et frais assimilés	468 670,00 €	397 394,18 €	70-Ventes de produits fabriqués, prestations
65-Autres charges de gestion courante	45 200,00 €	12 145,80 €	73-Produits issus de la fiscalité
66-Charges financières	500,00 €		74-Subventions d'exploitation
67-Charges exceptionnelles	102 190,00 €	3 001,00 €	75-Autres produits de gestion courante
68-Dotations aux provisions et aux dépréciations	1 000,00 €	651,55 €	76-Produits financiers
022-Dépenses imprévues	79 900,00 €		77-Produits exceptionnels
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>1 524 999,36 €</b>	<b>833 096,24 €</b>	<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>
023-Virement à la section d'investissement	531 867,48 €		
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 537 880,00 €	4 385 809,65 €	042-Opérations d'ordre de transfert entre sec
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>5 069 747,48 €</b>	<b>4 385 809,65 €</b>	<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 594 746,84 €</b>	<b>5 218 905,89 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>

**002 - RESULTAT REPORTE**

Restes à réaliser de l'exercice 2022

19 751,57 €

Restes à réaliser de l'exercice 2022

## BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

### COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

#### RAPPORT DE PRESENTATION

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRES</b>	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>	<b>CHAPITRES</b>
Opérations d'équipement	49 891 106,65 €	5 725 968,00 €	024-Cessions actifs
10-Dotations, fonds divers et réserves			10-Dotations, fonds divers et réserves
16-Emprunts et dettes assimilées	12 000,00 €	11 403,85 €	13-Subventions d'investissement
204-Subventions d'équipement			16-Emprunts et dettes assimilées
20-Immobilisations incorporelles			20-Immobilisations incorporelles
23-Immobilisations en cours	250 000,00 €	188 843,52 €	21-Immobilisations corporelles
27-Autres immobilisations financières			23-Immobilisations en cours
45-Opérations pour le compte de tiers			27-Autres immobilisations financières
020-Dépenses imprévues			45-Opérations pour le compte de tiers
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>50 153 106,65 €</b>	<b>5 926 215,37 €</b>	<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	702 596,87 €	405 705,18 €	021-Virement de la section d'exploitation
041-Opérations patrimoniales			040-Opérations d'ordre de transfert entre sections
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>702 596,87 €</b>	<b>405 705,18 €</b>	<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>50 855 703,52 €</b>	<b>6 331 920,55 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>

**001 - RESULTAT REPORTE**

Restes à réaliser de l'exercice 2022

10 737 039,18 €

Restes à réaliser de l'exercice 2022

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**  
**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022**  
**RESULTATS**

	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			RESULTATS		
	RECETTES REALISEES	DEPENSES REALISEES	RESULTATS EXERCICE	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES	
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)=(3)+(4)	DEP
<b>INVESTISSEMENT</b>	7 772 118,65 €	6 331 920,55 €	1 440 198,10 €	41 344 212,04 €	42 784 410,14 €	10 73
<b>FONCTIONNEMENT</b>	6 234 668,65 €	5 218 905,89 €	1 015 762,76 €	1 421 549,97 €	2 437 312,73 €	1
<b>TOTAUX</b>	<b>14 006 787,30 €</b>	<b>11 550 826,44 €</b>	<b>2 455 960,86 €</b>	<b>42 765 762,01 €</b>	<b>45 221 722,87 €</b>	<b>10 73</b>

**BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS – EVOLUTION DES SOLDES DE GESTION**  
**BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS - EVOLUTION DES SOLDES DE GESTION**

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
013-Atténuations de charges	54 389 €	66 460 €	78 312 €	62 906 €	40 040 €	44 136 €	15 981 €
70-Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	3 016 965 €	3 045 372 €	3 099 059 €	2 462 456 €	2 261 775 €	2 652 781 €	2 595 827 €
73-Produits issus de la fiscalité	13 219 113 €	12 245 031 €	12 548 695 €	12 980 982 €	13 548 852 €	8 402 €	
731-Produits issus de la fiscalité						13 750 929 €	15 378 458 €
74-Subventions d'exploitation	2 149 888 €	2 458 132 €	1 869 251 €	2 600 322 €	2 038 305 €	3 623 000 €	3 655 748 €
75-Autres produits de gestion courante				2 €	1 €	386 493 €	164 115 €
77-Produits exceptionnels	68 985 €	169 636 €	340 893 €	174 860 €	75 627 €	1 400 €	1 008 €
<b>TOTAL (RRF)</b>	<b>18 509 340 €</b>	<b>17 984 630 €</b>	<b>17 936 210 €</b>	<b>18 281 527 €</b>	<b>17 964 600 €</b>	<b>20 467 140 €</b>	<b>21 811 137 €</b>

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors charges intérêts de la dette)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
011-Charges à caractère général	10 068 473 €	10 268 462 €	10 666 290 €	12 438 599 €	12 717 166 €	13 117 849 €	11 788 054 €
012-Charges de personnel et frais assimilés	1 128 021 €	1 197 842 €	1 351 224 €	1 530 894 €	1 543 399 €	1 575 271 €	1 733 979 €
014-Atténuations de produits					1 819 €	370 €	164 €
65-Autres charges de gestion courante	4 947 761 €	4 999 472 €	5 215 896 €	5 616 249 €	5 707 761 €	5 753 935 €	7 886 448 €
66-Charges financières	1 €						
67-Charges exceptionnelles	49 758 €	5 682 €	1 732 €	21 795 €	22 106 €	27 114 €	183 895 €
68-Dotations aux provisions et aux dépréciations						31 378 €	2 590 €
<b>TOTAL (DRF)</b>	<b>16 194 014 €</b>	<b>16 471 457 €</b>	<b>17 235 143 €</b>	<b>19 607 537 €</b>	<b>19 992 251 €</b>	<b>20 505 917 €</b>	<b>21 595 131 €</b>

<b>EPARGNE DE GESTION (EG = RRF - DRF)</b>	<b>2 315 325 €</b>	<b>1 513 173 €</b>	<b>701 067 €</b>	<b>-1 326 010 €</b>	<b>-2 027 651 €</b>	<b>-38 777 €</b>	<b>216 006 €</b>
--	--------------------	--------------------	------------------	---------------------	---------------------	------------------	------------------

<b>CHARGES INTERETS DE LA DETTES (INT)</b>	<b>2 413 €</b>	<b>1 156 €</b>	<b>523 €</b>	<b>42 €</b>			
--	----------------	----------------	--------------	-------------	--	--	--

<b>EPARGNE BRUTE (EB = EG - INT)</b>	<b>2 312 912 €</b>	<b>1 512 016 €</b>	<b>700 544 €</b>	<b>-1 326 052 €</b>	<b>-2 027 651 €</b>	<b>-38 777 €</b>	<b>216 006 €</b>
--------------------------------------	--------------------	--------------------	------------------	---------------------	---------------------	------------------	------------------

<b>REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE (CD)</b>	<b>49 463 €</b>	<b>28 779 €</b>	<b>11 983 €</b>	<b>12 447 €</b>			
---	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	--	--	--

<b>EPARGNE NETTE (EN = EB - CD)</b>	<b>2 263 449 €</b>	<b>1 483 238 €</b>	<b>688 561 €</b>	<b>-1 338 499 €</b>	<b>-2 027 651 €</b>	<b>-38 777 €</b>	<b>216 006 €</b>
-------------------------------------	--------------------	--------------------	------------------	---------------------	---------------------	------------------	------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	644 841 €	1 455 888 €	608 378 €	529 685 €	1 478 165 €	2 273 846 €	437 111 €
---------------------------	-----------	-------------	-----------	-----------	-------------	-------------	-----------

RECETTES D'INVESTISSEMENT	277 271 €	50 359 €	50 630 €	107 841 €	120 563 €	407 389 €	58 322 €
---------------------------	-----------	----------	----------	-----------	-----------	-----------	----------

<b>DEFICIT/EXCEDENT INVESTISSEMENT (D/E I)</b>	<b>-367 570 €</b>	<b>-1 405 529 €</b>	<b>-557 748 €</b>	<b>-421 844 €</b>	<b>-1 357 601 €</b>	<b>-1 866 457 €</b>	<b>-378 788 €</b>
--	-------------------	---------------------	-------------------	-------------------	---------------------	---------------------	-------------------

<b>FONDS DE ROULEMENT EXERCICE PRECEDENT (FR N-1)</b>	<b>10 824 315 €</b>	<b>12 720 194 €</b>	<b>12 797 903 €</b>	<b>12 928 717 €</b>	<b>11 168 373 €</b>	<b>7 783 121 €</b>	<b>5 877 887 €</b>
---	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	--------------------	--------------------

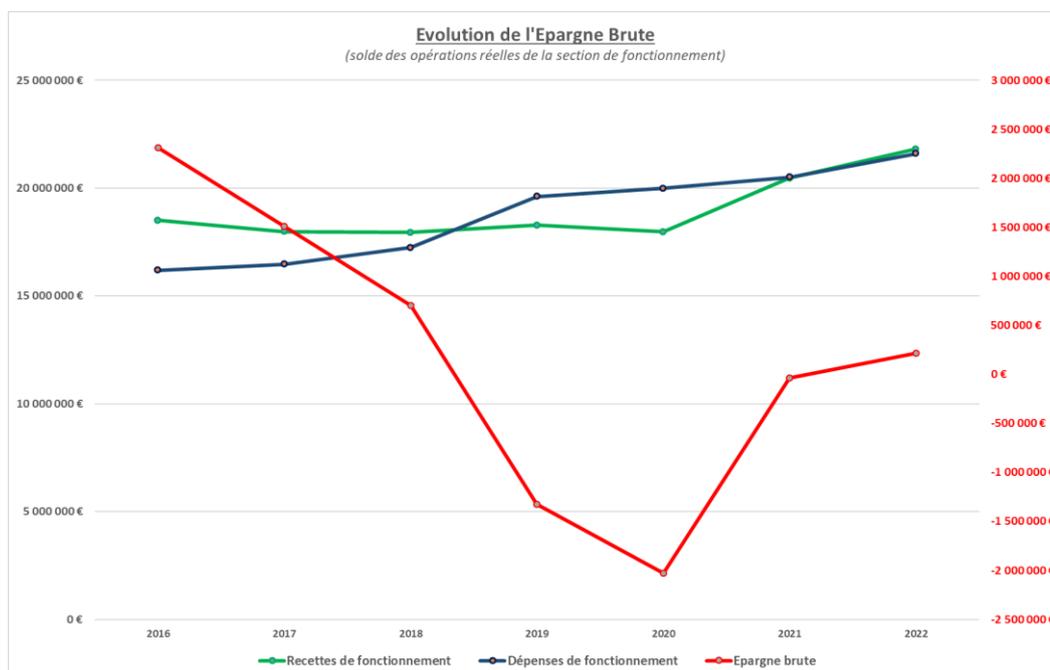
<b>NOUVEL EMPRUNT (NEMP)</b>		<b>0 €</b>					
------------------------------	--	------------	--	--	--	--	--

<b>FONDS DE ROULEMENT EXERCICE (FR N = EN + D/E I + FR N-1 + NEMP)</b>	<b>12 720 194 €</b>	<b>12 797 903 €</b>	<b>12 928 717 €</b>	<b>11 168 373 €</b>	<b>7 783 121 €</b>	<b>5 877 887 €</b>	<b>5 715 104 €</b>
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	--------------------	--------------------	--------------------

<b>Capital Restant Dû au 31/12 (CRD)</b>	<b>53 000 €</b>	<b>24 000 €</b>	<b>12 000 €</b>				
--	-----------------	-----------------	-----------------	--	--	--	--

<b>CAPACITE DE DESENETTEMENT (CRD / EB) - en années</b>	<b>0,02</b>	<b>0,02</b>	<b>0,02</b>				
---	-------------	-------------	-------------	--	--	--	--

<b>Taux d'épargne brute (EB / RRF)</b>	<b>12,5%</b>	<b>8,4%</b>	<b>3,9%</b>	<b>-7,3%</b>	<b>-11,3%</b>	<b>-0,2%</b>	<b>1,0%</b>
--	--------------	-------------	-------------	--------------	---------------	--------------	-------------



Le CFU 2022 du budget annexe gestion des déchets enregistre une augmentation des recettes réelles de fonctionnement de près de 1,34 million d'euros contre une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 1,09 million d'euros. Les soldes d'épargnes augmentent donc mécaniquement de plus de 250 000 € et permettent à ce budget de retrouver des soldes positifs de gestion.

La situation budgétaire reste cependant extrêmement fragile. Le produit de la TEOM augmente de 1,6 million d'euros en 2022, + 1 million d'euros suite à la décision de la CARA d'augmenter le produit de cette taxe et + 600 000 € résultant de la revalorisation des bases. Malgré cette augmentation, le solde résiduel d'épargne n'est que de 254 000 €, et le taux d'épargne brute à peine de 1%.

## BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS – RECETTES DE FONCTIONNEMENT – C

	2018	2019	2020	2021
TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	12 548 695 €	12 980 982 €	13 548 852 €	13 759 331 €
REDEVANCE SPECIALE	2 044 298 €	1 428 051 €	1 290 141 €	1 365 186 €
REDEVANCE HOTELLERIE DE PLEIN AIR	618 351 €	588 424 €	464 713 €	579 879 €
REDEVANCES DECHETERIES ARTISANALES	424 830 €	442 169 €	506 921 €	707 716 €
REPRISE MATERIAUX	899 138 €	827 592 €	642 451 €	1 337 355 €
SOUTIEN PERFORMANCE TRI	947 432 €	1 747 975 €	1 371 010 €	2 260 858 €
REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	89 892 €	66 720 €	40 041 €	44 136 €
PARTICIPATION AGENTS AUX TITRES RESTAURANT	22 682 €	24 755 €	24 816 €	24 342 €
REMBOURSEMENT TROP PERCU SIL	169 441 €		44 550 €	201 526 €
FCTVA			28 €	444 €
AUTRES RECETTES	171 452 €	174 860 €	31 077 €	1 400 €
OPERATIONS COMPTABLES				184 966 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>17 936 210 €</b>	<b>18 281 527 €</b>	<b>17 964 600 €</b>	<b>20 467 140 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>2 240 €</b>	<b>106 567 €</b>	<b>27 311 €</b>	<b>27 310 €</b>
<b>Total général</b>	<b>17 938 450 €</b>	<b>18 388 094 €</b>	<b>17 991 911 €</b>	<b>20 494 450 €</b>

*Pour mémoire Résultat reporté*

12 217 103 €

12 400 262 €

10 706 019 €

5 883 500 €

L'évolution des recettes de fonctionnement repose principalement sur celle du produit de la TE. Le fonctionnement résulte de l'inflation enregistrée sur les contrats de prestations de service ainsi que versée au SIL.

Il faut noter qu'en 2022, la dépense afférente au traitement de la collecte sélective a été très conséquent observé dans les comptes sur ce poste. Il convient de comparer la dépense 2022 s'élevait à 5,75 millions d'euros, augmentée du coût de traitement de la collecte sélective soit 1,9 million d'euros. Le coût du traitement délégué au SIL avoisine donc 350 000 €.

**BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – CFU 2022**

	2018	2019	2020	2021	EXERCICE
					PREVISIONS
<b>COLLECTE</b>	<b>6 286 118 €</b>	<b>6 808 071 €</b>	<b>7 510 281 €</b>	<b>6 755 322 €</b>	<b>7 670 720 €</b>
COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	3 338 414 €	2 777 947 €	2 977 341 €	2 748 430 €	3 050 000 €
COLLECTE DES DECHETS VERTS	461 856 €	484 858 €	532 503 €	471 729 €	540 000 €
COLLECTE PROFESSIONNELS	471 492 €	1 480 002 €	1 680 343 €	1 499 558 €	1 798 778 €
COLLECTE SELECTIVE	1 500 344 €	1 540 137 €	1 772 397 €	1 520 263 €	1 681 248 €
COLLECTE COLONNES ENTERREES	143 477 €	112 600 €	126 385 €	104 805 €	156 455 €
ENTRETIEN CONTAINERS	19 074 €	23 248 €	21 835 €	32 163 €	48 669 €
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	351 461 €	389 279 €	399 477 €	378 374 €	395 570 €
<b>APPORT VOLONTAIRE</b>	<b>2 897 557 €</b>	<b>4 183 458 €</b>	<b>3 408 845 €</b>	<b>3 842 161 €</b>	<b>4 507 402 €</b>
EXPLOITATION DECHETERIES ARTISANALES	242 619 €	554 386 €	333 365 €	495 925 €	555 294 €
EXPLOITATION DECHETERIES PARTICULIERS	1 515 232 €	2 134 658 €	1 574 992 €	1 772 174 €	2 087 762 €
COLONNES A VERRE	318 445 €	574 489 €	557 144 €	564 125 €	670 221 €
CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE	17 068 €	16 428 €	13 896 €	18 585 €	35 255 €
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	804 192 €	903 497 €	929 449 €	991 352 €	1 158 870 €
<b>TRAITEMENT</b>	<b>7 788 067 €</b>	<b>8 340 380 €</b>	<b>8 745 344 €</b>	<b>9 624 746 €</b>	<b>11 127 452 €</b>
SIL (ORDURES MENAGERES / DECHETS VERTS)	5 215 896 €	5 595 775 €	5 563 619 €	5 753 934 €	8 127 802 €
TRAITEMENT TOUT VENANT	658 326 €	705 601 €	699 092 €	1 202 997 €	1 600 000 €
TRAITEMENT HUILES MINERALES	3 410 €	2 155 €	2 039 €	5 853 €	3 500 €
TRAITEMENT PNEUMATIQUES		155 €		1 279 €	3 000 €
TRAITEMENT BOIS	80 962 €	155 900 €	154 452 €	194 027 €	445 000 €
TRAITEMENT FERRAILLE	52 989 €	66 051 €	61 039 €	65 762 €	105 000 €
TRAITEMENT CARTON	114 154 €	127 499 €	349 862 €	402 110 €	550 000 €
TRAITEMENT GRAVAT	86 319 €	97 829 €	90 307 €	106 775 €	160 000 €
TRAITEMENT DDS					100 000 €
COLLECTE SELECTIVE (QUAI DE MEDIS)	1 576 010 €	1 589 417 €	1 824 935 €	1 892 010 €	33 150 €
<b>GESTION ADMINISTRATIVE</b>	<b>263 924 €</b>	<b>275 669 €</b>	<b>327 780 €</b>	<b>283 688 €</b>	<b>1 519 384 €</b>
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	198 056 €	244 872 €	216 721 €	207 091 €	293 430 €
INTERETS DE LA DETTE	523 €	42 €			
DEPENSES ADMINISTRATIVES DU SERVICE	18 424 €	7 705 €	65 255 €	22 427 €	255 190 €
COMMUNICATION	19 142 €	7 185 €	45 604 €	18 491 €	33 500 €
AUTRES DEPENSES	27 779 €	15 865 €	201 €	35 679 €	937 264 €
DEPENSES IMPREVUES					
<b>TOTAL DEPENSES RELLES</b>	<b>17 235 666 €</b>	<b>19 607 579 €</b>	<b>19 992 251 €</b>	<b>20 505 917 €</b>	<b>24 824 958 €</b>
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	349 773 €	272 568 €	389 630 €	251 780 €	399 010 €
VIREMENT					873 846 €
<b>Total général</b>	<b>17 585 439 €</b>	<b>19 880 147 €</b>	<b>20 381 880 €</b>	<b>20 757 698 €</b>	<b>26 097 813 €</b>

## CFU 2022 - BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS - DEPENSES D'EQUIPEMENT

OPERATIONS	EXERCICE 2022			Taux de réalisation	
	PREVISIONS	REALISATIONS	REPORTS	Sans reports	Avec reports
ACQUISITION CONTENEURS OM ET CS	270 464 €	269 676 €		99,71%	99,71%
ACQUISITION DE CONTENEURS A VERRE	35 979 €	33 965 €	979 €	94,40%	97,12%
COMPOSTEURS	20 000 €				
MATERIELS DIVERS	4 000 €	3 960 €		99,00%	99,00%
CENTRE DE REGROUPEMENT MEDIS	19 080 €	4 080 €		21,38%	21,38%
CENTRE DE TRANSFERT DE MEDIS	30 275 €	6 513 €	23 762 €	21,51%	100,00%
COLONNES ENTERREES	192 920 €		4 920 €		2,55%
CONTROLE ACCES DES DECHETERIES	40 000 €	721 €		1,80%	1,80%
DECHETERIE ARTISANALE ST SULPICE	27 500 €	397 €		1,44%	1,44%
DECHETERIE DES PARTICULIERS	545 938 €	44 717 €	74 843 €	8,19%	21,90%
DECHETERIE MEDIS	380 000 €				
DECHETERIE MIXTE	105 864 €	48 659 €	9 604 €	45,96%	55,04%
MATERIEL DE TRANSPORT	81 843 €	24 423 €	26 420 €	29,84%	62,12%
MATERIEL INFORMATIQUE	4 000 €		168 €		4,21%
<b>Total général</b>	<b>1 757 863 €</b>	<b>437 111 €</b>	<b>140 697 €</b>	<b>24,87%</b>	<b>32,87%</b>

# BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS

## COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

### RAPPORT DE PRESENTATION

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
CHAPITRES	PREVU	REALISE	CHAPITRES
011-Charges à caractère général	14 511 646,10 €	11 788 054,14 €	013-Atténuations de charges
012-Charges de personnel et frais assimilés	1 843 420,00 €	1 733 979,37 €	70-Ventes de produits fabriqués, prestations
014-Atténuations de produits	500,00 €	163,90 €	731-Produits issus de la fiscalité
65-Autres charges de gestion courante	8 217 361,00 €	7 886 448,43 €	73-Produits issus de la fiscalité
66-Charges financières			74-Subventions d'exploitation
67-Charges exceptionnelles	249 440,55 €	183 895,08 €	75-Autres produits de gestion courante
68-Dotations aux provisions et aux dépréciations	2 590,00 €	2 590,00 €	76-Produits financiers
022-Dépenses imprévues			77-Produits exceptionnels
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>24 824 957,65 €</b>	<b>21 595 130,92 €</b>	<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>
023-Virement à la section d'investissement	873 845,75 €		
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	399 010,00 €	258 441,69 €	042-Opérations d'ordre de transfert entre sec
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>1 272 855,75 €</b>	<b>258 441,69 €</b>	<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>26 097 813,40 €</b>	<b>21 853 572,61 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>

002 - RESULTAT REPORTE

Restes à réaliser de l'exercice 2022

120 644,60 €

Restes à réaliser de l'exercice 2022

# BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS

## COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

### RAPPORT DE PRESENTATION

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
CHAPITRES	PREVU	REALISE	CHAPITRES
Opérations d'équipement	1 757 863,13 €	437 110,95 €	024-Cessions actifs
10-Dotations, fonds divers et réserves			10-Dotations, fonds divers et réserves
16-Emprunts et dettes assimilées			13-Subventions d'investissement
204-Subventions d'équipement			16-Emprunts et dettes assimilées
20-Immobilisations incorporelles			20-Immobilisations incorporelles
23-Immobilisations en cours			21-Immobilisations corporelles
27-Autres immobilisations financières			23-Immobilisations en cours
45-Opérations pour le compte de tiers			27-Autres immobilisations financières
020-Dépenses imprévues			45-Opérations pour le compte de tiers
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>1 757 863,13 €</b>	<b>437 110,95 €</b>	<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections			021-Virement de la section d'exploitation
041-Opérations patrimoniales			040-Opérations d'ordre de transfert entre sections
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>			<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 757 863,13 €</b>	<b>437 110,95 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>

001 - RESULTAT REPORTE

001 - RESULTAT REPORTE

Restes à réaliser de l'exercice 2022

140 696,88 €

Restes à réaliser de l'exercice 2022

**BUDGET ANNEXE GESTION DES DE**  
**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022**  
**RESULTATS**

	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			RESULTATS		
	RECETTES REALISEES	DEPENSES REALISEES	RESULTATS EXERCICE	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES	DEP
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)=(3)+(4)	
INVESTISSEMENT	440 686,64 €	437 110,95 €	3 575,69 €	257 633,94 €	261 209,63 €	14
FONCTIONNEMENT	21 811 137,11 €	21 853 572,61 €	-42 435,50 €	5 613 523,40 €	5 571 087,90 €	14
<b>TOTAUX</b>	<b>22 251 823,75 €</b>	<b>22 290 683,56 €</b>	<b>-38 859,81 €</b>	<b>5 871 157,34 €</b>	<b>5 832 297,53 €</b>	<b>28</b>

**BUDGET ANNEXE TRANSPORT – SECTION DE FONCTIONNEMENT – CFU 2022 - R**

	2018	2019	2020	2021	P
VERSEMENT MOBILITE	2 519 949 €	2 236 154 €	2 454 896 €	2 604 090 €	
FINANCEMENT RESEAU SECONDAIRE (REGION)	2 187 929 €	2 207 595 €	2 135 327 €	2 366 598 €	
SUBVENTION EQUILIBRE BUDGET PRINCIPAL	686 039 €	1 036 149 €	2 246 872 €	1 674 632 €	
REDEVANCE DELEGATAIRE/EQUIPEMENT MIS A DISPO			70 000 €	208 160 €	
AUTRES RECETTES	41 960 €	200 €		129 501 €	
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>5 435 878 €</b>	<b>5 480 098 €</b>	<b>6 907 095 €</b>	<b>6 982 980 €</b>	
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	17 193 €				
<b>Total général</b>	<b>5 453 072 €</b>	<b>5 480 098 €</b>	<b>6 907 095 €</b>	<b>6 982 980 €</b>	<b>7</b>

*Pour mémoire Résultat reporté*

82 553 €

51 069 €

60 217 €

Les recettes totales de fonctionnement enregistrent une baisse de près de 250 000 €. Cette baisse est due à la diminution de la subvention d'équilibre versée par le budget principal aux fins d'équilibre du budget annexe. En effet, les recettes générées par le service de transport sont en augmentation de 360 000 € dont +100 000 € de montant de la redevance d'usage des biens mis à disposition versée par le délégataire augmentée de 260 000 €. L'équilibre du budget bénéficie du résultat de fonctionnement reporté de 391 000 €.

**BUDGET ANNEXE TRANSPORT – SECTION DE FONCTIONNEMENT – CFU 2022 – D**

	2018	2019	2020	2021
DSP TRANSPORT	5 039 360 €	5 248 592 €	6 152 991 €	5 782 018 €
ACCOMPAGNEMENT DSP	28 320 €	43 560 €		21 748 €
MAINTENANCE/ENTRETIEN MOBILIER TRANSPORT	20 393 €	28 310 €	25 654 €	34 271 €
MAINTENANCE MATERIEL RESEAU			17 794 €	40 303 €
REVERSEMENT VERSEMENT MOBILITE	14 211 €	16 364 €	21 683 €	873 €
INTERETS DE LA DETTE	44 668 €	40 957 €	37 075 €	42 538 €
AUTRES DEPENSES	13 660 €		2 500 €	
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>5 160 611 €</b>	<b>5 377 784 €</b>	<b>6 257 698 €</b>	<b>5 921 751 €</b>
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	323 944 €	351 456 €	391 108 €	730 258 €
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
<b>Total général</b>	<b>5 484 555 €</b>	<b>5 729 240 €</b>	<b>6 648 805 €</b>	<b>6 652 009 €</b>

Pour mémoire Résultat reporté

198 073 €

L'augmentation des dépenses résulte pour 318 000 € du contrat de délégation de service public (pour plus de 100 000 € de l'augmentation de l'enveloppe dédiée aux dotations aux amortissements œuvre de la nouvelle DSP, c'est la CARA qui assume l'intégralité des investissements nécessaires à

**CFU 2022 - BUDGET ANNEXE TRANSPORT - DEPENSES D'EQUIPEMENT**

OPERATIONS	EXERCICE 2022		
	PREVISIONS	REALISATIONS	REPORTS
DEPOT BUS	292 963 €	18 015 €	102 298 €
EQUIPEMENT DES ARRETS DE BUS EN ABRIS VOYAGEURS	238 531 €	100 531 €	34 441 €
MATERIEL RESEAU DE MOBILITE	780 006 €	354 743 €	
MISE EN OEUVRE DU SDAT	431 267 €	184 298 €	163 487 €
<b>Total général</b>	<b>1 742 767 €</b>	<b>657 587 €</b>	<b>300 226 €</b>

**L'acquisition des bus constitue le principal équipement réalisé en 2022.**

# BUDGET ANNEXE TRANSPORT

## COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

### RAPPORT DE PRESENTATION

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
CHAPITRES	PREVU	REALISE	CHAPITRES
011-Charges à caractère général	6 807 947,91 €	6 196 670,38 €	013-Atténuations de charges
012-Charges de personnel et frais assimilés			70-Ventes de produits fabriqués, prestations
014-Atténuations de produits	11 000,00 €	8 159,24 €	731-Produits issus de la fiscalité
65-Autres charges de gestion courante	20,00 €		73-Produits issus de la fiscalité
66-Charges financières	40 571,24 €	40 571,24 €	74-Subventions d'exploitation
67-Charges exceptionnelles			75-Autres produits de gestion courante
68-Dotations aux provisions et aux dépréciations			76-Produits financiers
022-Dépenses imprévues			77-Produits exceptionnels
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>6 859 539,15 €</b>	<b>6 245 400,86 €</b>	<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>
023-Virement à la section d'investissement	56 468,76 €		
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	863 896,00 €	852 962,89 €	042-Opérations d'ordre de transfert entre sections
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>920 364,76 €</b>	<b>852 962,89 €</b>	<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 779 903,91 €</b>	<b>7 098 363,75 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>

002 - RESULTAT REPORTE

Restes à réaliser de l'exercice 2022

22 189,21 €

Restes à réaliser de l'exercice 2022

# BUDGET ANNEXE TRANSPORT

## COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

### RAPPORT DE PRESENTATION

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
CHAPITRES	PREVU	REALISE	CHAPITRES
Opérations d'équipement	1 742 767,32 €	657 586,90 €	024-Cessions actifs
10-Dotations, fonds divers et réserves			10-Dotations, fonds divers et réserves
16-Emprunts et dettes assimilées	363 351,00 €	362 835,73 €	13-Subventions d'investissement
204-Subventions d'équipement			16-Emprunts et dettes assimilées
20-Immobilisations incorporelles			20-Immobilisations incorporelles
23-Immobilisations en cours			21-Immobilisations corporelles
27-Autres immobilisations financières			23-Immobilisations en cours
45-Opérations pour le compte de tiers	205 000,00 €		27-Autres immobilisations financières
020-Dépenses imprévues			45-Opérations pour le compte de tiers
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>2 311 118,32 €</b>	<b>1 020 422,63 €</b>	<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	85 000,00 €	62 460,35 €	021-Virement de la section d'exploitation
041-Opérations patrimoniales			040-Opérations d'ordre de transfert entre sections
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>85 000,00 €</b>	<b>62 460,35 €</b>	<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 396 118,32 €</b>	<b>1 082 882,98 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>

001 - RESULTAT REPORTE

Restes à réaliser de l'exercice 2022

300 225,81 €

Restes à réaliser de l'exercice 2022

**BUDGET ANNEXE TRANSPORTS**  
**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022**  
**RESULTATS**

	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			RESULTATS		
	RECETTES REALISEES	DEPENSES REALISEES	RESULTATS EXERCICE	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES	DEPENSES TOTALES
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)
INVESTISSEMENT	1 019 196,89 €	1 082 882,98 €	-63 686,09 €	602 528,20 €	538 842,11 €	30 686,09 €
FONCTIONNEMENT	6 729 365,05 €	7 098 363,75 €	-368 998,70 €	391 187,91 €	22 189,21 €	1 607 187,91 €
<b>TOTAUX</b>	<b>7 748 561,94 €</b>	<b>8 181 246,73 €</b>	<b>-432 684,79 €</b>	<b>993 716,11 €</b>	<b>561 031,32 €</b>	<b>30 686,09 €</b>

## BUDGET ANNEXE HIPPODROME ROYAN ATLANTIQUE – SECTION DE FONCTIONNEMENT

	2018	2019	2020	2021
LOYERS BAUX CENTRES ENTRAINEMENT / SOC. DES COURSES / LOGEMENTS CARRE D'AS	193 853 €	187 857 €	150 582 €	199 828 €
SUBVENTION FONCTIONNEMENT			60 000 €	
REVERSEMENT SUR PRODUIT DES PARIS HIPPIQUES		10 114 €	2 000 €	7 506 €
<b>Total général</b>	<b>193 853 €</b>	<b>197 971 €</b>	<b>212 582 €</b>	<b>207 334 €</b>

Pour mémoire Résultat reporté

124 528 €      25 788 €      163 873 €

## BUDGET ANNEXE HIPPODROME ROYAN ATLANTIQUE - SECTION DE FONCTIONNEMENT

	2018	2019	2020	2021
INTERETS DE LA DETTE	40 175 €	42 583 €	40 527 €	35 799 €
AUTRES DEPENSES (ENTRETIEN, FLUIDES, ...)	29 149 €	1 554 €	4 650 €	2 728 €
<b>TOTAL DEPENSES RELLES</b>	<b>69 325 €</b>	<b>44 138 €</b>	<b>45 177 €</b>	<b>38 527 €</b>
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				120 €
VIREMENT				
<b>Total général</b>	<b>69 325 €</b>	<b>44 138 €</b>	<b>45 177 €</b>	<b>38 647 €</b>

Sur ce budget l'annuité de la dette ayant permis d'assurer le financement de la réhabilitation de l'ensemble des centres d'entraînement avoisine les 175 000 €. Les loyers perçus (201 754 €) ont vocation à être affectés à l'entretien n'incombant pas au gestionnaire du site.

# BUDGET ANNEXE HIPPODROME ROYAN ATLAN

## COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 RAPPORT DE PRESENTATION

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
CHAPITRES	PREVU	REALISE	CHAPITRES
011-Charges à caractère général	17 750,00 €	9 536,98 €	013-Atténuations de charges
012-Charges de personnel et frais assimilés			70-Ventes de produits fabriqués, prestations
014-Atténuations de produits			731-Produits issus de la fiscalité
65-Autres charges de gestion courante	14 026,85 €	14 026,85 €	73-Produits issus de la fiscalité
66-Charges financières	33 506,23 €	33 504,96 €	74-Subventions d'exploitation
67-Charges exceptionnelles			75-Autres produits de gestion courante
68-Dotations aux provisions et aux dépréciations			76-Produits financiers
022-Dépenses imprévues			77-Produits exceptionnels
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>65 283,08 €</b>	<b>57 068,79 €</b>	<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>
023-Virement à la section d'investissement	353 794,08 €		
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections			042-Opérations d'ordre de transfert entre sec
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>353 794,08 €</b>		<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>419 077,16 €</b>	<b>57 068,79 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>

002 - RESULTAT REPORTE

Restes à réaliser de l'exercice 2022

Restes à réaliser de l'exercice 2022

# BUDGET ANNEXE HIPPODROME ROYAN ATLAN

## COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

### RAPPORT DE PRESENTATION

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
CHAPITRES	PREVU	REALISE	CHAPITRES
Opérations d'équipement	542 578,50 €		024-Cessions actifs
10-Dotations, fonds divers et réserves			10-Dotations, fonds divers et réserves
16-Emprunts et dettes assimilées	141 700,00 €	141 699,60 €	13-Subventions d'investissement
204-Subventions d'équipement			16-Emprunts et dettes assimilées
20-Immobilisations incorporelles			20-Immobilisations incorporelles
23-Immobilisations en cours			21-Immobilisations corporelles
27-Autres immobilisations financières			23-Immobilisations en cours
45-Opérations pour le compte de tiers			27-Autres immobilisations financières
020-Dépenses imprévues			45-Opérations pour le compte de tiers
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>684 278,50 €</b>	<b>141 699,60 €</b>	<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections			021-Virement de la section d'exploitation
041-Opérations patrimoniales			040-Opérations d'ordre de transfert entre sections
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>			<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>684 278,50 €</b>	<b>141 699,60 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>

001 - RESULTAT REPORTE

Restes à réaliser de l'exercice 2022

232 578,50 €

Restes à réaliser de l'exercice 2022

## BUDGET ANNEXE HIPPODROME ROYAN

### COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

#### RESULTATS

	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			RESULTATS		
	RECETTES REALISEES	DEPENSES REALISEES	RESULTATS EXERCICE	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES	
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)=(3)+(4)	DEP
INVESTISSEMENT	138 209,10 €	141 699,60 €	-3 490,50 €	94 369,40 €	90 878,90 €	23
FONCTIONNEMENT	234 328,75 €	57 068,79 €	177 259,96 €	194 350,31 €	371 610,27 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>372 537,85 €</b>	<b>198 768,39 €</b>	<b>173 769,46 €</b>	<b>288 719,71 €</b>	<b>462 489,17 €</b>	<b>23</b>

## BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR PATRIMOINE FONCTIONNEMENT – CFU 2022 - Recettes

	2018	2019	2020	2021	PRE
VENTE ELECTRICITE CENTRE TECHNIQUE ST SULPICE DE ROYAN	4 503 €	5 566 €	2 786 €	10 059 €	
VENTE ELECTRICITE GI SAUJON					
VENTE ELECTRICITE DECHETERIE ARVERT					
VENTE ELECTRICITE ATELIER RELAIS COZES	5 685 €	6 012 €	10 898 €	17 598 €	
VENTE ELECTRICITE POLE TRANSFORMATION SAUJON					
VENTE ELECTRICITE ATELIER RELAIS LA TREMLADE	11 906 €	13 114 €	12 272 €	23 854 €	
REGULARISATION TVA	2 €			3 €	
<b>Total général</b>	<b>22 095 €</b>	<b>24 692 €</b>	<b>25 957 €</b>	<b>51 514 €</b>	

*Pour mémoire Résultat reporté*

264 €      3 349 €      7 365 €      411 €

Après un exercice 2021 enregistrant des régularisations de factures de vente d'électricité dont la (sites de Cozes et Saint-Sulpice-de-Royan), l'exercice 2022 retrouve un niveau d'exploitation l'intégration de deux nouveaux sites d'exploitation : gare intermodale de Saujon et pôle de transf

## BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR PATRIMOINE FONCTIONNEMENT – CFU 2022 - Dépenses

	2018	2019	2020	2021	PRE
ATELIER RELAIS DE COZES	498 €	463 €	6 704 €	11 433 €	
ATELIER RELAIS DE LA TREMBLADE	1 084 €	1 213 €	2 150 €	13 201 €	
CENTRE TECHNIQUE ST SULPICE DE ROYAN	290 €	690 €	6 173 €	317 €	
POLE TRANSFORMATION SAUJON					
DECHETERIE D'ARVERT					
GI SAUJON					
INTERETS DE LA DETTE	2 674 €	2 533 €	2 391 €	2 250 €	
AUTRES DEPENSES			4 €	250 €	
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>4 546 €</b>	<b>4 900 €</b>	<b>17 422 €</b>	<b>27 451 €</b>	
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 464 €	15 776 €	15 488 €	15 515 €	
VIREMENT					
<b>Total général</b>	<b>19 010 €</b>	<b>20 676 €</b>	<b>32 910 €</b>	<b>42 966 €</b>	

**CFU 2022 - BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR PAYSAN  
D'EQUIPEMENT**

OPERATIONS	EXERCICE 2022		
	PREVISIONS	REALISATIONS	REPORTS
CENTRE TECHNIQUE ST SULPICE	6 000 €	1 799 €	
ATELIER RELAIS DE LA TREMBLADE	6 000 €		
ATELIER RELAIS DE COZES	4 500 €		
DECHETERIE MIXTE ARVERT	4 500 €		
INSTALLATIONS DIVERSES	500 €		
OMBRIERES GARE INTERMODALE SAUJON	27 737 €	1 657 €	14 446 €
POLE TRANSFORMATION SAUJON	10 684 €	3 907 €	
<b>Total général</b>	<b>59 921 €</b>	<b>7 364 €</b>	<b>14 446 €</b>

Tau
<i>Sans rep</i>
29
5
36
<b>12,</b>

# BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE PATRIMONIAUX

## COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 RAPPORT DE PRESENTATION

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
CHAPITRES	PREVU	REALISE	CHAPITRES
011-Charges à caractère général	19 349,78 €	6 371,02 €	013-Atténuations de charges
012-Charges de personnel et frais assimilés			70-Ventes de produits fabriqués, prestations
014-Atténuations de produits			731-Produits issus de la fiscalité
65-Autres charges de gestion courante			73-Produits issus de la fiscalité
66-Charges financières	4 310,00 €	2 118,75 €	74-Subventions d'exploitation
67-Charges exceptionnelles			75-Autres produits de gestion courante
68-Dotations aux provisions et aux dépréciations			76-Produits financiers
022-Dépenses imprévues			77-Produits exceptionnels
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>23 659,78 €</b>	<b>8 489,77 €</b>	<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>
023-Virement à la section d'investissement	10 586,00 €		
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 614,00 €	15 976,00 €	042-Opérations d'ordre de transfert entre sections
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>33 200,00 €</b>	<b>15 976,00 €</b>	<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>56 859,78 €</b>	<b>24 465,77 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>

*002 - RESULTAT REPORTE*

Restes à réaliser de l'exercice 2022

861,67 €

Restes à réaliser de l'exercice 2022

# BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE PATRIMONIAUX

## COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

### RAPPORT DE PRESENTATION

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
CHAPITRES	PREVU	REALISE	CHAPITRES
Opérations d'équipement	59 920,74 €	7 363,95 €	024-Cessions actifs
10-Dotations, fonds divers et réserves			10-Dotations, fonds divers et réserves
16-Emprunts et dettes assimilées	25 000,00 €	12 500,00 €	13-Subventions d'investissement
204-Subventions d'équipement			16-Emprunts et dettes assimilées
20-Immobilisations incorporelles			20-Immobilisations incorporelles
23-Immobilisations en cours			21-Immobilisations corporelles
27-Autres immobilisations financières			23-Immobilisations en cours
45-Opérations pour le compte de tiers			27-Autres immobilisations financières
020-Dépenses imprévues			45-Opérations pour le compte de tiers
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>84 920,74 €</b>	<b>19 863,95 €</b>	<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections			021-Virement de la section d'exploitation
041-Opérations patrimoniales			040-Opérations d'ordre de transfert entre sections
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>			<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>84 920,74 €</b>	<b>19 863,95 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>

001 - RESULTAT REPORTE

Restes à réaliser de l'exercice 2022

14 446,13 €

Restes à réaliser de l'exercice 2022

## BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

### COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

#### RESULTATS

MOUVEMENTS BUDGETAIRES			RESULTATS		
	RECETTES REALISEES	DEPENSES REALISEES	RESULTATS EXERCICE	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)=(3)+(4)
INVESTISSEMENT	15 976,00 €	19 863,95 €	-3 887,95 €	51 720,74 €	47 832,79 €
FONCTIONNEMENT	38 051,71 €	24 465,77 €	13 585,94 €	8 959,78 €	22 545,72 €
<b>TOTAUX</b>	<b>54 027,71 €</b>	<b>44 329,72 €</b>	<b>9 697,99 €</b>	<b>60 680,52 €</b>	<b>70 378,51 €</b>

## BUDGET ANNEXE GEMAPI – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2018	2019	2020	2021
TAXE GEMAPI	567 513 €	246 691 €	612 696 €	236 600 €
GESTION DU PERSONNEL			11 969 €	12 278 €
AUTRES RECETTES		9 972 €	3 695 €	17 884 €
<b>Total général</b>	<b>567 513 €</b>	<b>256 663 €</b>	<b>628 360 €</b>	<b>266 762 €</b>

EXERCICE 2022	
PREVISIONS	REALISATIONS
410 012 €	406 313 €
13 610 €	13 203 €
6 695 €	11 583 €
<b>430 317 €</b>	<b>431 099 €</b>

Pour mémoire Résultat reporté

403 994 €    390 774 €    615 218 €

196 819 €

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2018	2019	2020	2021
GESTION DU PERSONNEL	40 293 €	41 927 €	86 502 €	98 543 €
GEMA (GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES)		108 €	33 622 €	1 734 €
ETUDES DE DANGERS			9 570 €	34 146 €
DIGUE DE MUS DE LOUP		4 668 €	10 923 €	13 191 €
LUTTE CONTRE LES NUISIBLES	26 476 €	26 476 €	26 476 €	26 476 €
PI (PREVENTION INONDATIONS)	750 €	797 €	797 €	797 €
REVERSEMENT TAXE GEMAPI				8 516 €
PARTICIPATION SYNDICATS MIXTES		12 355 €	36 027 €	41 523 €
AUTRES DEPENSES				
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>67 519 €</b>	<b>86 330 €</b>	<b>203 916 €</b>	<b>224 926 €</b>

EXERCICE 2022	
PREVISIONS	REALISATIONS
140 080 €	92 057 €
207 115 €	418 €
1 160 €	
29 466 €	15 726 €
29 600 €	27 000 €
800 €	797 €
38 547 €	23 619 €
86 893 €	86 011 €
6 000 €	7 311 €
<b>539 661 €</b>	<b>252 939 €</b>

OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				17 115 €
VIREMENT				

20 023 €	17 646 €
67 452 €	

<b>Total général</b>	<b>67 519 €</b>	<b>86 330 €</b>	<b>203 916 €</b>	<b>242 041 €</b>
----------------------	-----------------	-----------------	------------------	------------------

<b>627 136 €</b>	<b>270 585 €</b>
------------------	------------------

### DEPENSES D'EQUIPEMENT

OPERATIONS	EXERCICE 2022		
	PREVISIONS	REALISATIONS	REPORTS
EROSION COTIERE	164 730 €	67 590 €	97 140 €
PAPI SEUDRE	188 725 €	63 020 €	111 840 €
PAPI ESTUAIRE DE LA GIRONDE	471 550 €	4 251 €	442 000 €

Taux de réalisation	
Sans reports	Avec reports
41,03%	
33,39%	
0,90%	

<b>Total général</b>	<b>825 005 €</b>	<b>134 861 €</b>	<b>650 980 €</b>
----------------------	------------------	------------------	------------------

<b>16,35%</b>	
---------------	--

## BUDGET ANNEXE GEMAPI

### COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

#### RAPPORT DE PRESENTATION

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
CHAPITRES	PREVU	REALISE	CHAPITRES
011-Charges à caractère général	271 870,90 €	54 236,22 €	013-Atténuations de charges
012-Charges de personnel et frais assimilés	137 880,00 €	90 817,74 €	70-Ventes de produits fabriqués, prestations
014-Atténuations de produits	38 547,00 €	23 619,00 €	731-Produits issus de la fiscalité
65-Autres charges de gestion courante	91 363,00 €	84 265,80 €	73-Produits issus de la fiscalité
66-Charges financières			74-Subventions d'exploitation
67-Charges exceptionnelles			75-Autres produits de gestion courante
68-Dotations aux provisions et aux dépréciations			76-Produits financiers
022-Dépenses imprévues			77-Produits exceptionnels
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>539 660,90 €</b>	<b>252 938,76 €</b>	<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>
023-Virement à la section d'investissement	67 452,00 €		
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 023,00 €	17 646,00 €	042-Opérations d'ordre de transfert entre sections
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>87 475,00 €</b>	<b>17 646,00 €</b>	<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>627 135,90 €</b>	<b>270 584,76 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>

002 - RESULTAT REPORTE

Restes à réaliser de l'exercice 2022

16 766,40 €

Restes à réaliser de l'exercice 2022

## BUDGET ANNEXE GEMAPI

### COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

#### RAPPORT DE PRESENTATION

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
CHAPITRES	PREVU	REALISE	CHAPITRES
Opérations d'équipement	825 005,00 €	134 860,66 €	024-Cessions actifs
10-Dotations, fonds divers et réserves			10-Dotations, fonds divers et réserves
16-Emprunts et dettes assimilées			13-Subventions d'investissement
204-Subventions d'équipement			16-Emprunts et dettes assimilées
20-Immobilisations incorporelles			20-Immobilisations incorporelles
23-Immobilisations en cours			21-Immobilisations corporelles
27-Autres immobilisations financières			23-Immobilisations en cours
45-Opérations pour le compte de tiers			27-Autres immobilisations financières
020-Dépenses imprévues			45-Opérations pour le compte de tiers
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>825 005,00 €</b>	<b>134 860,66 €</b>	<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections			021-Virement de la section d'exploitation
041-Opérations patrimoniales			040-Opérations d'ordre de transfert entre sections
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>			<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>825 005,00 €</b>	<b>134 860,66 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>

001 - RESULTAT REPORTE

Restes à réaliser de l'exercice 2022

650 980,20 €

Restes à réaliser de l'exercice 2022

**BUDGET ANNEXE GEMAPI**  
**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022**  
**RESULTATS**

	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			RESULTATS		
	RECETTES REALISEES	DEPENSES REALISEES	RESULTATS EXERCICE	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES	
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)=(3)+(4)	DEP
INVESTISSEMENT	460 766,96 €	134 860,66 €	325 906,30 €	236 809,04 €	562 715,34 €	6
FONCTIONNEMENT	431 098,99 €	270 584,76 €	160 514,23 €	196 818,90 €	357 333,13 €	1
<b>TOTAUX</b>	<b>891 865,95 €</b>	<b>405 445,42 €</b>	<b>486 420,53 €</b>	<b>433 627,94 €</b>	<b>920 048,47 €</b>	<b>6</b>

## BUDGET ANNEXE POLE TRANSFORMATION

### COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

#### RAPPORT DE PRESENTATION

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
CHAPITRES	PREVU	REALISE	CHAPITRES
011-Charges à caractère général	5 700,00 €	3 116,34 €	013-Atténuations de charges
012-Charges de personnel et frais assimilés			70-Ventes de produits fabriqués, prestations
014-Atténuations de produits			731-Produits issus de la fiscalité
65-Autres charges de gestion courante	17,86 €	0,90 €	73-Produits issus de la fiscalité
66-Charges financières			74-Subventions d'exploitation
67-Charges exceptionnelles			75-Autres produits de gestion courante
68-Dotations aux provisions et aux dépréciations			76-Produits financiers
022-Dépenses imprévues			77-Produits exceptionnels
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>5 717,86 €</b>	<b>3 117,24 €</b>	<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>
023-Virement à la section d'investissement			
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	68 884,00 €	40 291,00 €	042-Opérations d'ordre de transfert entre sections
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>68 884,00 €</b>	<b>40 291,00 €</b>	<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>74 601,86 €</b>	<b>43 408,24 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>002 - RESULTAT REPORTE</b>	<b>2,14 €</b>		

Restes à réaliser de l'exercice 2022

Restes à réaliser de l'exercice 2022

## BUDGET ANNEXE POLE TRANSFORMATION

### COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

#### RAPPORT DE PRESENTATION

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
CHAPITRES	PREVU	REALISE	CHAPITRES
Opérations d'équipement	786 726,46 €	375 042,68 €	024-Cessions actifs
10-Dotations, fonds divers et réserves			10-Dotations, fonds divers et réserves
16-Emprunts et dettes assimilées	34 300,00 €		13-Subventions d'investissement
204-Subventions d'équipement			16-Emprunts et dettes assimilées
20-Immobilisations incorporelles			20-Immobilisations incorporelles
23-Immobilisations en cours			21-Immobilisations corporelles
27-Autres immobilisations financières			23-Immobilisations en cours
45-Opérations pour le compte de tiers			27-Autres immobilisations financières
020-Dépenses imprévues			45-Opérations pour le compte de tiers
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>821 026,46 €</b>	<b>375 042,68 €</b>	<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 584,00 €		021-Virement de la section d'exploitation
041-Opérations patrimoniales			040-Opérations d'ordre de transfert entre sections
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>14 584,00 €</b>		<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>835 610,46 €</b>	<b>375 042,68 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>

**001 - RESULTAT REPORTE**

Restes à réaliser de l'exercice 2022

50 170,40 €

Restes à réaliser de l'exercice 2022

**BUDGET ANNEXE POLE TRANSFORM**  
**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022**  
**RESULTATS**

	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			RESULTATS		
	RECETTES REALISEES	DEPENSES REALISEES	RESULTATS EXERCICE	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES	DEP
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)=(3)+(4)	
INVESTISSEMENT	190 292,27 €	375 042,68 €	-184 750,41 €	28 383,83 €	-156 366,58 €	
FONCTIONNEMENT	50 750,00 €	43 408,24 €	7 341,76 €	-2,14 €	7 339,62 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>241 042,27 €</b>	<b>418 450,92 €</b>	<b>-177 408,65 €</b>	<b>28 381,69 €</b>	<b>-149 026,96 €</b>	

Au terme de l'achèvement des travaux et des équipements et une fois la perception intégrale connaîtra un équilibre de rythme de croisière.

# BUDGET ANNEXE BATIMENTS ECONOMIQUES

## COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

### RAPPORT DE PRESENTATION

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
CHAPITRES	PREVU	REALISE	CHAPITRES
011-Charges à caractère général			013-Atténuations de charges
012-Charges de personnel et frais assimilés			70-Ventes de produits fabriqués, prestations
014-Atténuations de produits			731-Produits issus de la fiscalité
65-Autres charges de gestion courante			73-Produits issus de la fiscalité
66-Charges financières			74-Subventions d'exploitation
67-Charges exceptionnelles			75-Autres produits de gestion courante
68-Dotations aux provisions et aux dépréciations			76-Produits financiers
022-Dépenses imprévues			77-Produits exceptionnels
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>			<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>
023-Virement à la section d'investissement			
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections			042-Opérations d'ordre de transfert entre sections
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>			<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>

002 - RESULTAT REPORTE

Restes à réaliser de l'exercice 2022

Restes à réaliser de l'exercice 2022

# BUDGET ANNEXE BATIMENTS ECONOMIQUES

## COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

### RAPPORT DE PRESENTATION

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
CHAPITRES	PREVU	REALISE	CHAPITRES
Opérations d'équipement	2 046 889,95 €	1 250,00 €	024-Cessions actifs
10-Dotations, fonds divers et réserves			10-Dotations, fonds divers et réserves
16-Emprunts et dettes assimilées			13-Subventions d'investissement
204-Subventions d'équipement			16-Emprunts et dettes assimilées
20-Immobilisations incorporelles			20-Immobilisations incorporelles
23-Immobilisations en cours	100 000,00 €		21-Immobilisations corporelles
27-Autres immobilisations financières			23-Immobilisations en cours
45-Opérations pour le compte de tiers			27-Autres immobilisations financières
020-Dépenses imprévues			45-Opérations pour le compte de tiers
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>2 146 889,95 €</b>	<b>1 250,00 €</b>	<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections			021-Virement de la section d'exploitation
041-Opérations patrimoniales	100 000,00 €		040-Opérations d'ordre de transfert entre sections
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>100 000,00 €</b>		<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 246 889,95 €</b>	<b>1 250,00 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>

001 - RESULTAT REPORTE

Restes à réaliser de l'exercice 2022

Restes à réaliser de l'exercice 2022

**BUDGET ANNEXE BATIMENTS ECONO**  
**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022**  
**RESULTATS**

	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			RESULTATS		DEP
	RECETTES REALISEES	DEPENSES REALISEES	RESULTATS EXERCICE	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES	
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)=(3)+(4)	
INVESTISSEMENT		1 250,00 €	-1 250,00 €	96 889,95 €	95 639,95 €	
FONCTIONNEMENT						
<b>TOTAUX</b>		<b>1 250,00 €</b>	<b>-1 250,00 €</b>	<b>96 889,95 €</b>	<b>95 639,95 €</b>	

Ce budget a enregistré les écritures concernant l'élaboration d'un document d'implantation d'un aéroport pour 1 250 €.

**BUDGET ANNEXE GEPU**  
**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022**  
**RAPPORT DE PRESENTATION**

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
CHAPITRES	PREVU	REALISE	CHAPITRES
011-Charges à caractère général	1 034 924,00 €	929 539,03 €	013-Atténuations de charges
012-Charges de personnel et frais assimilés			70-Ventes de produits fabriqués, prestations
014-Atténuations de produits			731-Produits issus de la fiscalité
65-Autres charges de gestion courante			73-Produits issus de la fiscalité
66-Charges financières			74-Subventions d'exploitation
67-Charges exceptionnelles			75-Autres produits de gestion courante
68-Dotations aux provisions et aux dépréciations			76-Produits financiers
022-Dépenses imprévues			77-Produits exceptionnels
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>1 034 924,00 €</b>	<b>929 539,03 €</b>	<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>
023-Virement à la section d'investissement	2 272 640,00 €		
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections			042-Opérations d'ordre de transfert entre sections
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>2 272 640,00 €</b>		<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 307 564,00 €</b>	<b>929 539,03 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>

002 - RESULTAT REPORTE

Restes à réaliser de l'exercice 2022

7 983,00 €

Restes à réaliser de l'exercice 2022

**C'est le premier exercice comptable concernant ce budget annexe qui enregistre en fonctionnement des recettes et des dépenses relatives à la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines. Les ressources de ce budget proviennent du budget principal qui reprend l'intégralité des charges transférées par les communes au titre du fonctionnement et 2 192 640 € en investissement.**

**BUDGET ANNEXE GEPU**  
**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022**  
**RAPPORT DE PRESENTATION**

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRES</b>	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>	<b>CHAPITRES</b>
Opérations d'équipement	2 711 168,00 €	573 055,22 €	024-Cessions actifs
10-Dotations, fonds divers et réserves			10-Dotations, fonds divers et réserves
16-Emprunts et dettes assimilées			13-Subventions d'investissement
204-Subventions d'équipement			16-Emprunts et dettes assimilées
20-Immobilisations incorporelles			20-Immobilisations incorporelles
23-Immobilisations en cours			21-Immobilisations corporelles
27-Autres immobilisations financières			23-Immobilisations en cours
45-Opérations pour le compte de tiers			27-Autres immobilisations financières
020-Dépenses imprévues			45-Opérations pour le compte de tiers
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>2 711 168,00 €</b>	<b>573 055,22 €</b>	<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections			021-Virement de la section d'exploitation
041-Opérations patrimoniales			040-Opérations d'ordre de transfert entre sections
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>			<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 711 168,00 €</b>	<b>573 055,22 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>

**001 - RESULTAT REPORTE**

Restes à réaliser de l'exercice 2022

736 592,00 €

Restes à réaliser de l'exercice 2022

**BUDGET ANNEXE GEPU**  
**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022**  
**RESULTATS**

	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			RESULTATS		
	RECETTES REALISEES	DEPENSES REALISEES	RESULTATS EXERCICE	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES	DEP
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)=(3)+(4)	
INVESTISSEMENT		573 055,22 €	-573 055,22 €		-573 055,22 €	73
FONCTIONNEMENT	3 224 374,00 €	929 539,03 €	2 294 834,97 €		2 294 834,97 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>3 224 374,00 €</b>	<b>1 502 594,25 €</b>	<b>1 721 779,75 €</b>		<b>1 721 779,75 €</b>	<b>73</b>

## BUDGET ANNEXE ZAC ARVERT

### COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

#### RAPPORT DE PRESENTATION

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
CHAPITRES	PREVU	REALISE	CHAPITRES
011-Charges à caractère général	350 004,82 €	105 279,16 €	013-Atténuations de charges
012-Charges de personnel et frais assimilés			70-Ventes de produits fabriqués, prestations
014-Atténuations de produits			731-Produits issus de la fiscalité
65-Autres charges de gestion courante			73-Produits issus de la fiscalité
66-Charges financières			74-Subventions d'exploitation
67-Charges exceptionnelles			75-Autres produits de gestion courante
68-Dotations aux provisions et aux dépréciations			76-Produits financiers
022-Dépenses imprévues			77-Produits exceptionnels
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>350 004,82 €</b>	<b>105 279,16 €</b>	<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>
023-Virement à la section d'investissement	109 535,10 €		
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 591 840,71 €	1 591 840,71 €	042-Opérations d'ordre de transfert entre sections
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>1 701 375,81 €</b>	<b>1 591 840,71 €</b>	<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 051 380,63 €</b>	<b>1 697 119,87 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>

*002 - RESULTAT REPORTE*

*Restes à réaliser de l'exercice 2022*

*Restes à réaliser de l'exercice 2022*

**Ce budget a enregistré la réalisation des travaux d'accès à la zone « tourne à gauche » en dépense**

## BUDGET ANNEXE ZAC ARVERT

### COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

#### RAPPORT DE PRESENTATION

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
CHAPITRES	PREVU	REALISE	CHAPITRES
Opérations d'équipement			024-Cessions actifs
10-Dotations, fonds divers et réserves			10-Dotations, fonds divers et réserves
16-Emprunts et dettes assimilées	266 965,51 €		13-Subventions d'investissement
204-Subventions d'équipement			16-Emprunts et dettes assimilées
20-Immobilisations incorporelles			20-Immobilisations incorporelles
23-Immobilisations en cours			21-Immobilisations corporelles
27-Autres immobilisations financières			23-Immobilisations en cours
45-Opérations pour le compte de tiers			27-Autres immobilisations financières
020-Dépenses imprévues			45-Opérations pour le compte de tiers
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>266 965,51 €</b>		<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 275 788,71 €	1 275 788,71 €	021-Virement de la section d'exploitation
041-Opérations patrimoniales			040-Opérations d'ordre de transfert entre sections
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>1 275 788,71 €</b>	<b>1 275 788,71 €</b>	<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 542 754,22 €</b>	<b>1 275 788,71 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>

001 - RESULTAT REPORTE

158 621,59 €

Restes à réaliser de l'exercice 2022

Restes à réaliser de l'exercice 2022

**BUDGET ANNEXE ZAC ARVER**  
**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022**  
**RESULTATS**

	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			RESULTATS		
	RECETTES REALISEES	DEPENSES REALISEES	RESULTATS EXERCICE	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES	DEP
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)=(3)+(4)	
INVESTISSEMENT	1 591 840,71 €	1 275 788,71 €	316 052,00 €	-158 621,59 €	157 430,41 €	
FONCTIONNEMENT	1 391 059,87 €	1 697 119,87 €	-306 060,00 €	457 539,92 €	151 479,92 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>2 982 900,58 €</b>	<b>2 972 908,58 €</b>	<b>9 992,00 €</b>	<b>298 918,33 €</b>	<b>308 910,33 €</b>	

## BUDGET ANNEXE ZAC LA ROUE 2

### COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

#### RAPPORT DE PRESENTATION

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRES</b>	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>	<b>CHAPITRES</b>
011-Charges à caractère général	3 058,33 €	1 608,33 €	013-Atténuations de charges
012-Charges de personnel et frais assimilés			70-Ventes de produits fabriqués, prestations
014-Atténuations de produits			731-Produits issus de la fiscalité
65-Autres charges de gestion courante			73-Produits issus de la fiscalité
66-Charges financières			74-Subventions d'exploitation
67-Charges exceptionnelles			75-Autres produits de gestion courante
68-Dotations aux provisions et aux dépréciations			76-Produits financiers
022-Dépenses imprévues			77-Produits exceptionnels
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>3 058,33 €</b>	<b>1 608,33 €</b>	<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>
023-Virement à la section d'investissement	448 823,33 €		
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 054 140,21 €	1 054 140,21 €	042-Opérations d'ordre de transfert entre sections
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>1 502 963,54 €</b>	<b>1 054 140,21 €</b>	<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 506 021,87 €</b>	<b>1 055 748,54 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>

*002 - RESULTAT REPORTE*

*Restes à réaliser de l'exercice 2022*

*Restes à réaliser de l'exercice 2022*

**Ce budget a enregistré des cessions de lots en 2022.**

## BUDGET ANNEXE ZAC LA ROUE 2

### COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

#### RAPPORT DE PRESENTATION

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRES</b>	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>	<b>CHAPITRES</b>
Opérations d'équipement			024-Cessions actifs
10-Dotations, fonds divers et réserves			10-Dotations, fonds divers et réserves
16-Emprunts et dettes assimilées	533 361,68 €		13-Subventions d'investissement
204-Subventions d'équipement			16-Emprunts et dettes assimilées
20-Immobilisations incorporelles			20-Immobilisations incorporelles
23-Immobilisations en cours			21-Immobilisations corporelles
27-Autres immobilisations financières			23-Immobilisations en cours
45-Opérations pour le compte de tiers			27-Autres immobilisations financières
020-Dépenses imprévues			45-Opérations pour le compte de tiers
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>533 361,68 €</b>		<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	806 630,21 €	806 630,21 €	021-Virement de la section d'exploitation
041-Opérations patrimoniales			040-Opérations d'ordre de transfert entre sections
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>806 630,21 €</b>	<b>806 630,21 €</b>	<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 339 991,89 €</b>	<b>806 630,21 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>

001 - RESULTAT REPORTE

162 971,65 €

Restes à réaliser de l'exercice 2022

Restes à réaliser de l'exercice 2022

**BUDGET ANNEXE ZAC LA ROU**  
**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022**  
**RESULTATS**

	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			RESULTATS		
	RECETTES REALISEES	DEPENSES REALISEES	RESULTATS EXERCICE	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES	DEP
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)=(3)+(4)	
INVESTISSEMENT	1 054 140,21 €	806 630,21 €	247 510,00 €	-162 971,65 €	84 538,35 €	
FONCTIONNEMENT	1 102 464,34 €	1 055 748,54 €	46 715,80 €	448 881,66 €	495 597,46 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>2 156 604,55 €</b>	<b>1 862 378,75 €</b>	<b>294 225,80 €</b>	<b>285 910,01 €</b>	<b>580 135,81 €</b>	

## BUDGET ANNEXE ZAE LES GROIX 2

### COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

#### RAPPORT DE PRESENTATION

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRES</b>	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>	<b>CHAPITRES</b>
011-Charges à caractère général			013-Atténuations de charges
012-Charges de personnel et frais assimilés			70-Ventes de produits fabriqués, prestations
014-Atténuations de produits			731-Produits issus de la fiscalité
65-Autres charges de gestion courante	88 411,80 €	88 411,80 €	73-Produits issus de la fiscalité
66-Charges financières			74-Subventions d'exploitation
67-Charges exceptionnelles			75-Autres produits de gestion courante
68-Dotations aux provisions et aux dépréciations			76-Produits financiers
022-Dépenses imprévues			77-Produits exceptionnels
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>88 411,80 €</b>	<b>88 411,80 €</b>	<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>
023-Virement à la section d'investissement			
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections			042-Opérations d'ordre de transfert entre sections
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>			<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>88 411,80 €</b>	<b>88 411,80 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>

*002 - RESULTAT REPORTE*

*Restes à réaliser de l'exercice 2022*

*Restes à réaliser de l'exercice 2022*

**Ce budget sera soldé à l'issu de l'exercice 2022. En dépenses de fonctionnement figure l'écriture principal.**

## BUDGET ANNEXE ZAE LES GROIX 2

### COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

#### RAPPORT DE PRESENTATION

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRES</b>	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>	<b>CHAPITRES</b>
Opérations d'équipement			024-Cessions actifs
10-Dotations, fonds divers et réserves			10-Dotations, fonds divers et réserves
16-Emprunts et dettes assimilées	27 258,72 €	27 258,72 €	13-Subventions d'investissement
204-Subventions d'équipement			16-Emprunts et dettes assimilées
20-Immobilisations incorporelles			20-Immobilisations incorporelles
23-Immobilisations en cours			21-Immobilisations corporelles
27-Autres immobilisations financières			23-Immobilisations en cours
45-Opérations pour le compte de tiers			27-Autres immobilisations financières
020-Dépenses imprévues			45-Opérations pour le compte de tiers
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>27 258,72 €</b>	<b>27 258,72 €</b>	<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections			021-Virement de la section d'exploitation
041-Opérations patrimoniales			040-Opérations d'ordre de transfert entre sections
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>			<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>27 258,72 €</b>	<b>27 258,72 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>

**001 - RESULTAT REPORTE**

Restes à réaliser de l'exercice 2022

Restes à réaliser de l'exercice 2022

**BUDGET ANNEXE ZAE LES GROUPEMENTS**  
**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022**  
**RESULTATS**

	MOUVEMENTS BUDGETAIRES		RESULTATS		
	RECETTES REALISEES	DEPENSES REALISEES	RESULTATS EXERCICE	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)=(3)+(4)
INVESTISSEMENT		27 258,72 €	-27 258,72 €	27 258,72 €	
FONCTIONNEMENT	0,30 €	88 411,80 €	-88 411,50 €	88 411,50 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>0,30 €</b>	<b>115 670,52 €</b>	<b>-115 670,22 €</b>	<b>115 670,22 €</b>	

## BUDGET ANNEXE ZAE GATE BIEN

### COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

#### RAPPORT DE PRESENTATION

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRES</b>	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>	<b>CHAPITRES</b>
011-Charges à caractère général	3 200,00 €		013-Atténuations de charges
012-Charges de personnel et frais assimilés			70-Ventes de produits fabriqués, prestations
014-Atténuations de produits			731-Produits issus de la fiscalité
65-Autres charges de gestion courante			73-Produits issus de la fiscalité
66-Charges financières			74-Subventions d'exploitation
67-Charges exceptionnelles			75-Autres produits de gestion courante
68-Dotations aux provisions et aux dépréciations			76-Produits financiers
022-Dépenses imprévues			77-Produits exceptionnels
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>3 200,00 €</b>		<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>
023-Virement à la section d'investissement	131 319,41 €		
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	801 088,80 €	801 088,80 €	042-Opérations d'ordre de transfert entre sections
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>932 408,21 €</b>	<b>801 088,80 €</b>	<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>935 608,21 €</b>	<b>801 088,80 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>

*002 - RESULTAT REPORTE*

*Restes à réaliser de l'exercice 2022*

*Restes à réaliser de l'exercice 2022*

**Ce budget a enregistré des cessions de lots en 2022.**

## BUDGET ANNEXE ZAE GATE BIEN

### COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

#### RAPPORT DE PRESENTATION

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRES</b>	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>	<b>CHAPITRES</b>
Opérations d'équipement			024-Cessions actifs
10-Dotations, fonds divers et réserves			10-Dotations, fonds divers et réserves
16-Emprunts et dettes assimilées	175 530,61 €		13-Subventions d'investissement
204-Subventions d'équipement			16-Emprunts et dettes assimilées
20-Immobilisations incorporelles			20-Immobilisations incorporelles
23-Immobilisations en cours			21-Immobilisations corporelles
27-Autres immobilisations financières			23-Immobilisations en cours
45-Opérations pour le compte de tiers			27-Autres immobilisations financières
020-Dépenses imprévues			45-Opérations pour le compte de tiers
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>175 530,61 €</b>		<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	535 288,80 €	535 288,80 €	021-Virement de la section d'exploitation
041-Opérations patrimoniales			040-Opérations d'ordre de transfert entre sections
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>535 288,80 €</b>	<b>535 288,80 €</b>	<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>710 819,41 €</b>	<b>535 288,80 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>
<b>001 - RESULTAT REPORTE</b>	<b>221 588,80 €</b>		

Restes à réaliser de l'exercice 2022

Restes à réaliser de l'exercice 2022

**BUDGET ANNEXE ZAE GATE BI**  
**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022**  
**RESULTATS**

	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			RESULTATS		
	RECETTES REALISEES	DEPENSES REALISEES	RESULTATS EXERCICE	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES	DEP
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)=(3)+(4)	
INVESTISSEMENT	801 088,80 €	535 288,80 €	265 800,00 €	-221 588,80 €	44 211,20 €	
FONCTIONNEMENT	579 288,80 €	801 088,80 €	-221 800,00 €	131 319,41 €	-90 480,59 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>1 380 377,60 €</b>	<b>1 336 377,60 €</b>	<b>44 000,00 €</b>	<b>-90 269,39 €</b>	<b>-46 269,39 €</b>	

# BUDGET ANNEXE ZAE PIERRAILLERESSE - DE VILL

## COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 RAPPORT DE PRESENTATION

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
CHAPITRES	PREVU	REALISE	CHAPITRES
011-Charges à caractère général	410 430,00 €		013-Atténuations de charges
012-Charges de personnel et frais assimilés			70-Ventes de produits fabriqués, prestations
014-Atténuations de produits			731-Produits issus de la fiscalité
65-Autres charges de gestion courante			73-Produits issus de la fiscalité
66-Charges financières			74-Subventions d'exploitation
67-Charges exceptionnelles			75-Autres produits de gestion courante
68-Dotations aux provisions et aux dépréciations			76-Produits financiers
022-Dépenses imprévues			77-Produits exceptionnels
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>410 430,00 €</b>		<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>
023-Virement à la section d'investissement	44 837,80 €		
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 118,22 €	35 118,22 €	042-Opérations d'ordre de transfert entre sec
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>79 956,02 €</b>	<b>35 118,22 €</b>	<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>490 386,02 €</b>	<b>35 118,22 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>

*002 - RESULTAT REPORTE*

*Restes à réaliser de l'exercice 2022*

*Restes à réaliser de l'exercice 2022*

# BUDGET ANNEXE ZAE PIERRAILLERESSE - DE VILL

## COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

### RAPPORT DE PRESENTATION

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
CHAPITRES	PREVU	REALISE	CHAPITRES
Opérations d'équipement			024-Cessions actifs
10-Dotations, fonds divers et réserves			10-Dotations, fonds divers et réserves
16-Emprunts et dettes assimilées			13-Subventions d'investissement
204-Subventions d'équipement			16-Emprunts et dettes assimilées
20-Immobilisations incorporelles			20-Immobilisations incorporelles
23-Immobilisations en cours			21-Immobilisations corporelles
27-Autres immobilisations financières			23-Immobilisations en cours
45-Opérations pour le compte de tiers			27-Autres immobilisations financières
020-Dépenses imprévues			45-Opérations pour le compte de tiers
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>			<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	445 118,22 €	35 118,22 €	021-Virement de la section d'exploitation
041-Opérations patrimoniales			040-Opérations d'ordre de transfert entre sections
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>445 118,22 €</b>	<b>35 118,22 €</b>	<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>445 118,22 €</b>	<b>35 118,22 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>

**001 - RESULTAT REPORTE**

Restes à réaliser de l'exercice 2022

Restes à réaliser de l'exercice 2022

**BUDGET ANNEXE ZAE PIERRAILLERESSE - D**  
**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022**  
**RESULTATS**

	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			RESULTATS		
	RECETTES REALISEES	DEPENSES REALISEES	RESULTATS EXERCICE	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES	DEPENSES ANTERIEURES
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)
INVESTISSEMENT	35 118,22 €	35 118,22 €		23 281,78 €	23 281,78 €	
FONCTIONNEMENT	35 118,22 €	35 118,22 €		45 267,80 €	45 267,80 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>70 236,44 €</b>	<b>70 236,44 €</b>		<b>68 549,58 €</b>	<b>68 549,58 €</b>	

## BUDGET ANNEXE ZAE LA BASTILLE

### COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

#### RAPPORT DE PRESENTATION

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
CHAPITRES	PREVU	REALISE	CHAPITRES
011-Charges à caractère général	1 500,00 €		013-Atténuations de charges
012-Charges de personnel et frais assimilés			70-Ventes de produits fabriqués, prestations
014-Atténuations de produits			731-Produits issus de la fiscalité
65-Autres charges de gestion courante			73-Produits issus de la fiscalité
66-Charges financières			74-Subventions d'exploitation
67-Charges exceptionnelles			75-Autres produits de gestion courante
68-Dotations aux provisions et aux dépréciations			76-Produits financiers
022-Dépenses imprévues			77-Produits exceptionnels
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>1 500,00 €</b>		<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>
023-Virement à la section d'investissement			
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	69 851,28 €	69 851,28 €	042-Opérations d'ordre de transfert entre sections
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>69 851,28 €</b>	<b>69 851,28 €</b>	<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>71 351,28 €</b>	<b>69 851,28 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>

002 - RESULTAT REPORTE

Restes à réaliser de l'exercice 2022

Restes à réaliser de l'exercice 2022

## BUDGET ANNEXE ZAE LA BASTILLE

### COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

#### RAPPORT DE PRESENTATION

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRES</b>	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>	<b>CHAPITRES</b>
Opérations d'équipement			024-Cessions actifs
10-Dotations, fonds divers et réserves			10-Dotations, fonds divers et réserves
16-Emprunts et dettes assimilées	1 000,72 €		13-Subventions d'investissement
204-Subventions d'équipement			16-Emprunts et dettes assimilées
20-Immobilisations incorporelles			20-Immobilisations incorporelles
23-Immobilisations en cours			21-Immobilisations corporelles
27-Autres immobilisations financières			23-Immobilisations en cours
45-Opérations pour le compte de tiers			27-Autres immobilisations financières
020-Dépenses imprévues			45-Opérations pour le compte de tiers
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>1 000,72 €</b>		<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 351,28 €	69 851,28 €	021-Virement de la section d'exploitation
041-Opérations patrimoniales			040-Opérations d'ordre de transfert entre sections
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>71 351,28 €</b>	<b>69 851,28 €</b>	<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>72 352,00 €</b>	<b>69 851,28 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>

001 - RESULTAT REPORTE

001 - RESULTAT REPORTE

Restes à réaliser de l'exercice 2022

Restes à réaliser de l'exercice 2022

**BUDGET ANNEXE ZAE LA BASTIE**  
**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022**  
**RESULTATS**

	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			RESULTATS		
	RECETTES REALISEES	DEPENSES REALISEES	RESULTATS EXERCICE	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES	DEP
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)=(3)+(4)	
INVESTISSEMENT	69 851,28 €	69 851,28 €		2 500,72 €	2 500,72 €	
FONCTIONNEMENT	69 851,28 €	69 851,28 €				
<b>TOTAUX</b>	<b>139 702,56 €</b>	<b>139 702,56 €</b>		<b>2 500,72 €</b>	<b>2 500,72 €</b>	

## BUDGET ANNEXE ZAE AERONAUTIQUE

### COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

#### RAPPORT DE PRESENTATION

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRES</b>	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>	<b>CHAPITRES</b>
011-Charges à caractère général	134 000,00 €		013-Atténuations de charges
012-Charges de personnel et frais assimilés			70-Ventes de produits fabriqués, prestations
014-Atténuations de produits			731-Produits issus de la fiscalité
65-Autres charges de gestion courante			73-Produits issus de la fiscalité
66-Charges financières			74-Subventions d'exploitation
67-Charges exceptionnelles			75-Autres produits de gestion courante
68-Dotations aux provisions et aux dépréciations			76-Produits financiers
022-Dépenses imprévues			77-Produits exceptionnels
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>134 000,00 €</b>		<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>
023-Virement à la section d'investissement			
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 500 000,00 €	1 199 764,00 €	042-Opérations d'ordre de transfert entre sections
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>1 500 000,00 €</b>	<b>1 199 764,00 €</b>	<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 634 000,00 €</b>	<b>1 199 764,00 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>

*002 - RESULTAT REPORTE*

*Restes à réaliser de l'exercice 2022*

*Restes à réaliser de l'exercice 2022*

# BUDGET ANNEXE ZAE AERONAUTIQUE

## COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

### RAPPORT DE PRESENTATION

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRES</b>	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>	<b>CHAPITRES</b>
Opérations d'équipement			024-Cessions actifs
10-Dotations, fonds divers et réserves			10-Dotations, fonds divers et réserves
16-Emprunts et dettes assimilées			13-Subventions d'investissement
204-Subventions d'équipement			16-Emprunts et dettes assimilées
20-Immobilisations incorporelles			20-Immobilisations incorporelles
23-Immobilisations en cours			21-Immobilisations corporelles
27-Autres immobilisations financières			23-Immobilisations en cours
45-Opérations pour le compte de tiers			27-Autres immobilisations financières
020-Dépenses imprévues			45-Opérations pour le compte de tiers
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>			<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 634 000,00 €	1 199 764,00 €	021-Virement de la section d'exploitation
041-Opérations patrimoniales			040-Opérations d'ordre de transfert entre sections
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>1 634 000,00 €</b>	<b>1 199 764,00 €</b>	041-Opérations patrimoniales
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 634 000,00 €</b>	<b>1 199 764,00 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>

**001 - RESULTAT REPORTE**

Restes à réaliser de l'exercice 2022

Restes à réaliser de l'exercice 2022

**BUDGET ANNEXE ZAE AERONAUT**  
**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022**  
**RESULTATS**

	MOUVEMENTS BUDGETAIRES		RESULTATS			
	RECETTES REALISEES	DEPENSES REALISEES	RESULTATS EXERCICE	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES	DEP
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)=(3)+(4)	
INVESTISSEMENT	1 199 764,00 €	1 199 764,00 €				
FONCTIONNEMENT	1 199 764,00 €	1 199 764,00 €				
<b>TOTAUX</b>	<b>2 399 528,00 €</b>	<b>2 399 528,00 €</b>				

## BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

### COMPTE ADMINISTRATIF 2022

#### RAPPORT DE PRESENTATION

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRES</b>	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>	<b>CHAPITRES</b>
011-Charges à caractère général	30 000,00 €		013-Atténuations de charges
012-Charges de personnel et frais assimilés			70-Ventes de produits fabriqués, prestations
014-Atténuations de produits			731-Produits issus de la fiscalité
65-Autres charges de gestion courante			73-Produits issus de la fiscalité
66-Charges financières			74-Subventions d'exploitation
67-Charges exceptionnelles			75-Autres produits de gestion courante
68-Dotations aux provisions et aux dépréciations			76-Produits financiers
022-Dépenses imprévues			77-Produits exceptionnels
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>30 000,00 €</b>		<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>
023-Virement à la section d'investissement			
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections			042-Opérations d'ordre de transfert entre sections
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>			<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>30 000,00 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>

**002 - RESULTAT REPORTE**

Restes à réaliser de l'exercice 2022

Restes à réaliser de l'exercice 2022

## BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

### COMPTE ADMINISTRATIF 2022

#### RAPPORT DE PRESENTATION

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRES</b>	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>	<b>CHAPITRES</b>
Opérations d'équipement			024-Cessions actifs
10-Dotations, fonds divers et réserves			10-Dotations, fonds divers et réserves
16-Emprunts et dettes assimilées			13-Subventions d'investissement
204-Subventions d'équipement			16-Emprunts et dettes assimilées
20-Immobilisations incorporelles			20-Immobilisations incorporelles
23-Immobilisations en cours			21-Immobilisations corporelles
27-Autres immobilisations financières			23-Immobilisations en cours
45-Opérations pour le compte de tiers			27-Autres immobilisations financières
020-Dépenses imprévues			45-Opérations pour le compte de tiers
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>			<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections			021-Virement de la section d'exploitation
041-Opérations patrimoniales			040-Opérations d'ordre de transfert entre sections
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>			<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>

001 - RESULTAT REPORTE

001 - RESULTAT REPORTE

Restes à réaliser de l'exercice 2022

Restes à réaliser de l'exercice 2022

## BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

RESULTATS

	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			RESULTATS		
	RECETTES REALISEES	DEPENSES REALISEES	RESULTATS EXERCICE	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES	
	(1)	(2)	(3)=-(1)+(2)	(4)	(5)=(3)+(4)	DEP
INVESTISSEMENT						
FONCTIONNEMENT						
<b>TOTAUX</b>						

## ENCOURS DE LA DETTE ET RATIO DE SOLVABILITE

Le tableau suivant présente l'encours de la dette de la CARA par budget au 31/12 de chaque exercice en milliers d'euros :

Budgets	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Budget principal</b>	4 585	4 009	3 481	3 094	3 435	3 057	2 741	1 997	1 626	1 553	2 314	1 860	4 056	10 130	9 318	10 449	12 709	11 812
<b>Assainissement</b>	12 117	10 386	8 763	7 325	5 993	4 836	3 864	2 775	2 146	1 728	1 387	1 037	812	514	206	87	71	60
<b>Gestion des Déchets</b>	1 435	1 012	768	559	389	320	280	220	195	150	103	53	24	12				
<b>Transport</b>	650	520	390					600	572	842	1 992	2 680	2 473	2 305	2 114	4 422	4 102	3 739
<b>Hippodrome</b>								1 500	1 428	1 353	1 274	2 374	2 206	2 456	2 328	2 298	2 161	2 019
<b>Panneaux Photovoltaïques</b>												250	238	225	213	200	438	425
<b>Ensemble des budgets</b>	<b>23 030</b>	<b>19 712</b>	<b>16 799</b>	<b>13 947</b>	<b>12 435</b>	<b>9 731</b>	<b>8 216</b>	<b>8 129</b>	<b>6 849</b>	<b>6 318</b>	<b>7 070</b>	<b>8 255</b>	<b>9 809</b>	<b>15 642</b>	<b>14 179</b>	<b>17 455</b>	<b>19 481</b>	<b>18 055</b>

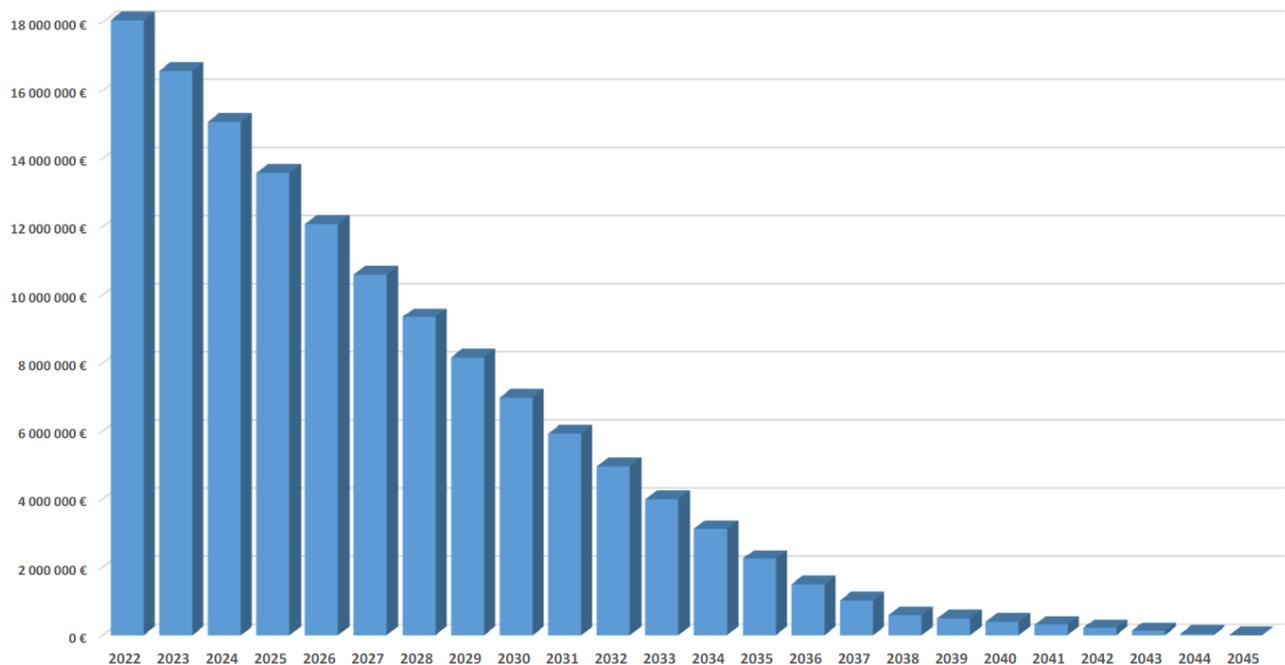
### Au 31/12/2022

Capital Restant Dû : 18 054 730 €

Taux Moyen : 1,21 %

Nombres de contrats : 28

### Evolution de l'encours de dette



## **Endettement et ratio de solvabilité**

L'encours de la dette apprécié au regard de l'autofinancement brut dégagé permet de mesurer la solvabilité de la CARA. Le ratio « encours de la dette/autofinancement brut » mesure sa capacité dynamique de désendettement (Encours de la dette au 31/12 divisé par l'épargne brute).

Cet indicateur dynamique présente l'avantage d'apporter un éclairage sur trois domaines à la fois : les ressources de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement et la politique d'endettement.

Calcul de l'épargne brute = recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement

Calcul de la capacité de désendettement = Encours de la dette au 31/12 / Epargne brute

**La capacité de désendettement de la CARA est donc de 1,05 année fin 2022, tous budgets confondus.**

Ce ratio est de 1,34 année pour le budget principal pour l'exercice 2022 et de 1,79 année pour l'exercice 2021.

La moyenne de ce ratio pour les groupements de communes à fiscalité propre était de 4,4 années pour l'exercice 2021.